# **MARDI 15 DÉCEMBRE 2009**

# PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

### 1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 h 05)

### 2. Communication de la Présidence

**Le Président.** – Je voudrais tout d'abord vous communiquer une information importante. Le 2 décembre, j'ai reçu une communication de la Commission, adressée au Parlement européen et au Conseil, concernant les conséquences de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne pour les procédures de décision interinstitutionnelles en cours. En vertu de cette communication, le Parlement, en tant qu'institution, considère que toutes les propositions énumérées dans cette dernière, pour lesquelles le traité de Lisbonne lui a octroyé une compétence, lui ont été soumises une nouvelle fois. Le Parlement a aussi pris acte du fait que, en vertu de la communication, la Commission européenne a supprimé certaines propositions.

Dans le cas des propositions législatives en cours au 1<sup>er</sup> décembre 2009, date d'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le président de la Commission a invité les commissions parlementaires auxquelles les propositions avaient déjà été soumises lors du mandat législatif en cours, tel que consigné dans le procès-verbal des périodes de session, à vérifier les bases juridiques et les modifications procédurales proposées par la Commission, ainsi que toute autre modification à apporter à la lumière des dispositions du traité de Lisbonne, et à décider si elles ont l'intention de considérer les positions déjà adoptées dans le cadre de la procédure de consultation comme des premières lectures dans le cadre de la procédure législative ordinaire ou comme des approbations.

Il est entendu que le Parlement se réserve le droit, en toutes circonstances, de demander à ce que la Commission soumette une nouvelle proposition. Dans le cas de propositions au sujet desquelles le Parlement n'avait pas été consulté avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, il incombe à la Commission de lui communiquer les nouvelles propositions dans le cadre de la procédure législative ordinaire ou de toute autre procédure appropriée.

Il s'agit d'une communication relative à nos activités législatives dans un avenir proche – une communication concernant les relations mutuelles entre la Commission européenne et le Parlement européen dans le cadre du processus législatif. Comme vous le savez, nous sommes dans une période de transition – nous passons du traité de Nice au traité de Lisbonne et, en même temps, nous entamons un nouveau mandat parlementaire. La nouvelle Commission n'a pas encore été approuvée. Tout cela nécessite un travail assez ardu, qui doit être effectué conformément à la loi, entre la Commission et le Parlement, et c'est l'objet de la communication.

- 3. Suites données aux positions et résolutions du Parlement: voir procès-verbal
- 4. Questions orales (dépôt): voir procès-verbal
- 5. Dépôt de documents: voir procès-verbal
- 6. Débats sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit (annonce des propositions de résolution déposées): voir procès-verbal
- 7. Projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010 tel que modifié par le Conseil (toutes sections) Projet de budget rectificatif n° 10/2009 de l'Union européenne pour l'exercice 2009, section III Commission Mobilisation de l'instrument de flexibilité: projet dans le domaine de l'énergie Cadre financier 2007-2013: plan européen de relance économique, deuxième révision (modification

# de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière) (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle la discussion commune sur:

- -le rapport de László Surján et Vladimir Maňka, au nom de la commission des budgets, sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010 tel que modifié par le Conseil (toutes sections) (11902/2009 C7-0127/2009 2009/2002(BUD)), et lettres rectificatives n° 1/2010 (SEC(2009)1133 14272/2009 C7 0215/2009), 2/2010 (SEC(2009)1462 16328/2009 C7-0292/2009) et 3/2010 (SEC(2009)1635 16731/2009 C7-0304/2009) au projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010 (A7-0083/2009),
- le rapport de Jutta Haug, au nom de la commission des budgets, sur le projet de budget rectificatif n° 10/2009 de l'Union européenne pour l'exercice 2009, section III Commission (16327/2009 C7-0288/2009 2009/2185(BUD)) (A7-0081/2009),
- le rapport de Reimer Böge, au nom de la commission des budgets, sur la mobilisation de l'instrument de flexibilité: conformément au point 27 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (2009/2207(BUD)) (A7-0080/2009),
- le rapport de Reimer Böge, au nom de la commission des budgets, sur le cadre financier 2007-2013: plan européen de relance économique, deuxième révision (modification de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière) (COM(2009)0662 C7-0305/2009 2009/2211(ACI)) (A7-0085/2009).

László Surján, rapporteur. – (HU) Je vous remercie de me donner la parole, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, dès le début de ce débat budgétaire, je dois dire que je ne voudrais pas tant causer la controverse qu'exprimer mes remerciements. Je voudrais remercier le Conseil et la Commission pour la coopération fructueuse qui nous a finalement permis de trouver un accord et de présenter maintenant, dans un sens, une proposition commune à cette Assemblée. Je dois toutefois aussi remercier les différents groupes de cette Assemblée, car si ces groupes n'avaient pas pu coopérer et représenter conjointement les valeurs qui sont importantes pour le Parlement et les citoyens européens, il n'aurait pas été possible du tout de préparer le budget.

Il y a un an, on m'a confié la mission d'être le rapporteur pour le budget 2010. Nous avons immédiatement commencé à formuler les attentes et directives politiques du Parlement. Ces questions ont été abordées par le Parlement au printemps dernier. Il était extrêmement important, aussi dans une perspective d'avenir, de prendre une décision dont on pourrait tirer des enseignements, parce que nous précédions le projet de budget préliminaire de plusieurs mois. En d'autres termes, la Commission européenne connaissait l'opinion du Parlement et l'a aussi plus ou moins prise en considération lors de la préparation du budget préliminaire.

Je pense que nous devrions aussi adopter le même calendrier dans les années à venir. Que voulions-nous accomplir? Nous savions que l'économie européenne était en crise. Nous avions, et avons toujours, le sentiment que ce budget devait jouer un rôle instrumental dans la gestion de la crise. Nous avons débattu de ce point avec le Conseil, parce qu'une autre solution évidente à la crise est de dépenser moins pour l'Europe. Ce n'est pas une solution, mais cela peut aider. Si nous dépensons l'argent judicieusement et que nous insistons fortement sur la bonne utilisation des ressources, le budget de l'UE pourrait alors sembler être non pas un fardeau, mais une partie de la solution à la crise. À la lumière de cela, nous voulions stimuler la compétitivité, les programmes de recherche et de développement étant un des moyens d'y parvenir. Nous voulions aussi jeter les bases d'une politique énergétique commune et y contribuer.

Plus de 11 milliards d'euros sont affectés à ces fins. Nous voulions stimuler l'économie, principalement grâce à la politique de cohésion. Cet instrument a une valeur de 36 milliards d'euros. Il est apparu clairement en cours d'année que le secteur laitier, par exemple, connaissait de sérieux problèmes, qui n'étaient pas une conséquence de la crise économique générale. Le Parlement a toutefois jugé nécessaire de prendre la défense des agriculteurs, ce qui a entraîné la création d'un Fonds laitier de 300 millions d'euros qui, bien qu'il ne s'agisse pas d'un fonds permanent, représente néanmoins une augmentation de 300 millions d'euros. Avec un fonds total de quelque 750 millions d'euros disponibles, une aide plus substantielle peut être apportée au secteur laitier. Cependant, le Parlement voudrait à présent aussi souligner que ceci doit être accompagné d'un passage en revue de tous les problèmes du secteur laitier et de sa restructuration.

En même temps, nous avons aussi dû faire face au fait que nous ne disposions pas de suffisamment de marge de manœuvre. Certaines rubriques ne disposaient d'aucune marge, ce qui rend une révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel inévitable. Cela est très nécessaire, mais il est aussi très nécessaire que les États membres utilisent les fonds dont ils disposent de manière plus ciblée et plus prudente afin d'encourager la croissance. Alors seulement nous pourrons regarder les citoyens et les contribuables européens droit dans les yeux, car c'est leur argent que nous dépensons pour tenter de faire fonctionner l'UE de manière plus efficiente et plus fructueuse.

**Vladimír Maňka,** *rapporteur.* – (*SK*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Secrétaire d'État, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, je ne dois pas m'inquiéter d'oublier de mentionner quelque chose d'important dans mon rapport. Tout ce que nous avons préparé pendant toute une année avec mes collègues et collaborateurs a été suffisamment débattu en commission du budget, lors des sessions plénières et des procédures de conciliation ou lors des trialogues. Le plus important, c'est qu'il y a un soutien suffisant pour tout au sein de cette Assemblée.

Lorsque nous avons commencé à nous pencher sur la préparation du budget au début de l'année, j'étais curieux de savoir jusqu'où mes conseillers, mes coordinateurs et mon groupe politique me laisseraient aller, puisqu'on m'avait dit que j'avais déjà été trop loin. J'ai vu beaucoup de possibilités non exploitées et de manquements auxquels je voulais remédier. D'autres possibilités et propositions d'amélioration ont émergé des dizaines de discussions avec des représentants haut placés des institutions, des directeurs de département et d'autres membres du personnel.

Les membres du personnel des institutions ont eux-mêmes commencé à présenter des informations et des suggestions. J'ai le sentiment qu'ils espèrent et croient que nous pouvons régler la question ensemble. D'un côté, j'étais ravi qu'ils me montrent autant de confiance et qu'ils se manifestent, mais, d'un autre côté, je serais encore plus ravi si leurs supérieurs directs pouvaient écouter leurs opinions et résoudre les problèmes.

Je crois, bien sûr, que la plupart des unités font un travail professionnel et de qualité, mais je voudrais, ici et maintenant, souligner l'importance du travail du personnel. Sur la base des manquements enregistrés, nous sommes parvenus à mettre en œuvre des mesures plus systémiques. Ce n'est cependant pas le rapporteur, mais bien le secrétaire général du Parlement européen ou le représentant en chef de l'institution européenne concernée qui peut révéler et résoudre tout.

J'accueille donc chaleureusement l'accord de la procédure d'arbitrage avec la gestion du Parlement européen concernant la mise en œuvre d'un audit organisationnel. Pour la première fois dans l'histoire du Parlement européen, il y aura un audit fonctionnel l'année prochaine dans deux de ses unités importantes, la direction générale INLO et le service de sécurité. L'objectif est de parvenir à une utilisation plus efficiente des ressources.

Dans le passé, la Cour des comptes était la seule institution à accepter des inspections externes de son travail. Le résultat a été positif. La Cour des comptes est parvenue à réduire ses frais administratifs et a atteint des niveaux de productivité plus élevés.

Je voudrais saluer le grand professionnalisme de la Présidence suédoise. En avril déjà, avant que notre mandat commence réellement, nous avons rencontré le ministre du gouvernement, M. Lindblad, et ses collègues. Nous nous sommes très rapidement mis d'accord sur les priorités et nous sommes, ensemble, parvenus à introduire des éléments rationnels et des points de départ.

Nous présentons, lors de la session plénière d'aujourd'hui, une déclaration conjointe sur la politique en matière de bâtiments, qui constitue un poste significatif des frais administratifs des institutions. Je crois qu'ensemble, nous avons réussi à lancer un processus qui permettra de faire des économies dans ce domaine.

Mesdames et Messieurs, ce n'est que grâce à des efforts communs au niveau européen que nous parviendrons à relever les plus grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle: le changement climatique, les risques et le coût des matières premières et de l'énergie, la mondialisation économique et les menaces pour notre sécurité. Si l'Europe veut surmonter ces problèmes, elle doit avoir des instruments efficaces et complexes à sa disposition. Le traité de Lisbonne nous apportera ces instruments. Lors de la phase initiale d'entrée en vigueur du Traité, l'UE aura besoin d'avoir à sa disposition des ressources financières adaptées afin de mettre de nouvelles politiques en

Même si le débat d'aujourd'hui sur le budget de l'UE pour 2010 s'avère réellement être le dernier cette année, le travail des deux rapporteurs sur le budget de 2010 ne va pas s'arrêter, mais se poursuivre pendant au moins

trois mois supplémentaires pour des raisons liées à la mise en œuvre du traité de Lisbonne. Je crois que ce travail donnera des résultats positifs.

**Jutta Haug,** *rapporteure.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, lorsque nous avons débattu du budget de cette année en décembre de l'année dernière, nous étions déjà conscients et, en tant que rapporteure générale pour le budget 2009, j'ai mentionné dans la discussion, que l'impact de la crise du marché financier et ses répercussions sur l'économie réelle se feraient sentir dans tous les États membres. C'est exactement ce qui s'est passé.

En avril 2009, le Parlement et le Conseil se sont mis d'accord sur le financement de la première partie du stimulus économique proposé par la Commission. Afin de mettre les 2,6 milliards d'euros à disposition, nous avions besoin de ce que nous avons appelé une révision mineure des perspectives financières. Comment aurions-nous pu trouver les fonds autrement, au vu de nos fortes contraintes budgétaires? Les 2,4 milliards d'euros restants, qui manquaient du total des 5 milliards d'euros, devaient être trouvés cet automne. Et nous y sommes. L'automne est là et, parce que le Parlement et le Conseil sont parvenus à un arrangement raisonnable sur le budget 2010, nous avons une solution. Le budget 2009 contribue aussi de manière significative à cette solution.

Le budget supplémentaire et rectificatif 2010 réduit les crédits de paiement de plus de 3,4 milliards d'euros. Dans le même esprit, les marges des domaines non utilisés sous les différentes rubriques seront réduites de près de 1,5 milliard d'euros. Tout ceci s'applique au budget 2009, qui consiste en 133,8 milliards d'euros de crédits d'engagement et 116,1 milliards d'euros de crédits de paiement, et n'est donc pas exactement énorme. Si l'on considère les lignes budgétaires où la Commission a trouvé les fonds nécessaires, il devient tout à fait clair que la Commission ne prend simplement pas les résolutions de l'autorité budgétaire au sérieux.

Je voudrais rappeler au Parlement qu'en 2008, lorsque nous avons adopté le budget 2009, nos priorités étaient aussi la compétitivité de l'Union européenne, la croissance et l'emploi. C'est pourquoi nous avons affecté plus d'argent que ce que la Commission proposait aux lignes budgétaires qui favorisaient la dimension sociale, en créant davantage et de meilleurs emplois et en soutenant les petites et moyennes entreprises. Cependant, c'est précisément ces lignes budgétaires qui sont pillées lors des transferts ou des budgets rectificatifs. Serait-ce trop demander que la Commission mette en œuvre les résolutions du Parlement et du Conseil et fasse un effort pour garantir que les fonds atteignent les destinations prévues, où ils auront un impact positif? Le projet de budget que la Commission nous a présenté n'a pas encore été précisément calculé ni soigneusement estimé. En 2009, nous avons eu plus de 50 transferts et 10 budgets supplémentaires et rectificatifs. Il n'est pas possible de parler de précision et de clarté budgétaires dans ce contexte et cette situation doit s'améliorer.

Nos collègues des commissions spécialisées doivent faire davantage attention aux rapports de mise en œuvre au cours de l'exercice et la Commission doit enfin se montrer à la hauteur de la bonne réputation d'organe administratif européen efficace qu'elle possède encore. J'espère que nous allons tous œuvrer dans ce sens.

**Reimer Böge,** *rapporteur.* – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à la suite de l'accord sur le budget 2010, nous parlons de 141,4 milliards d'euros d'engagements et de 122,9 milliards d'euros de paiements.

Je voudrais tout d'abord remercier très chaleureusement les deux rapporteurs pour leur dévouement et je voudrais également dire que tout ce que M<sup>me</sup> Haug vient de dire au sujet du budget 2009 est absolument vrai.

Si nous regardons ces chiffres, nous pouvons voir que 11,2 milliards d'euros restent sous le plafond de paiement pour le cadre financier pluriannuel. Cela signifie que, si nécessaire, et si la volonté politique est là, le cadre financier pluriannuel nous laisse une certaine liberté dans les limites convenues.

Ces dernières années, nous avons, à plusieurs occasions, trouvé la solution aux changements nécessaires dans l'environnement économique et politique en recourant à la réaffectation, à la diminution répétée des marges et à des révisions multiples. Ces instruments sont en place, mais avec ce que nous avons fait en 2010, ils atteignent incontestablement les limites de leurs possibilités. Ceci s'applique aussi à la rubrique 2, où, après 2010 et étant donné les marges possibles, l'air sera beaucoup plus rare et ne devrait, en fait, pas être disponible du tout.

Nous avons à présent intégré la deuxième tranche de fonds de 2,4 milliards d'euros pour le soi-disant paquet de relance économique à ces accords. C'est ce qu'il fallait faire pour financer la seconde moitié, qui consiste

en 2,4 milliards d'euros, en 2010 et pour ne pas reporter une partie de celle-ci jusqu'en 2011. Bien sûr, il ne s'agissait pas d'un paquet de relance économique, mais bien de véritables priorités politiques supplémentaires en matière d'énergie et d'installation du haut débit en milieu rural.

Le recours à l'instrument de flexibilité nous a permis de trouver 120 millions d'euros supplémentaires pour des projets énergétiques et 75 millions pour la centrale nucléaire de Kozloduy. Je voudrais signaler à la Commission que la manière dont cela a été géré est très étrange et je dois également dire clairement à ce stade que le sujet n'est pas clos. Nous attendons un total de 300 millions d'euros. Dans ce contexte, nous attendons aussi que vous teniez compte des fonds qui doivent encore être trouvés pour le développement de la centrale nucléaire lors de la révision à mi-parcours du budget et que vous ne financiez pas cela en procédant à des réductions supplémentaires dans la catégorie 1 B. Il est important de le dire clairement.

En outre, nous avons entrepris une révision des fonds inutilisés de 2009, de sorte qu'un total de 1,9 milliard d'euros pour l'énergie et de 450 millions d'euros supplémentaires pour l'internet à haut débit dans la catégorie II ont pu être mis en place.

Je voudrais à présent dire que cette décision concernant le montant total était la bonne, mais, bien sûr, nous devons aussi indiquer clairement aujourd'hui que notre prochaine mission est la mise en œuvre budgétaire du traité de Lisbonne. Nous ne pouvons assurément pas attendre 2014, car nous nous trouverons alors face à d'autres priorités politiques, que l'Union européenne doit résoudre dans le cadre du processus de mondialisation, et à d'autres nouvelles missions.

La résolution qui sera présentée jeudi dit clairement que nous demandons à la nouvelle Commission de publier un rapport sur la mise en œuvre de l'accord interinstitutionnel dès que possible, tel que prévu dans les accords. En même temps, et je voudrais particulièrement insister sur ce point, la Commission doit s'engager à adapter, réviser et modifier l'actuel plan financier pluriannuel pour 2007-2013 et à le prolonger jusqu'à 2015-2016. En outre, elle doit mettre en marche le processus pour le prochain cadre financier pluriannuel afin de pouvoir tenir un débat ouvert et public correct, au sujet du cadre financier qui en découlera.

C'est le travail de la nouvelle Commission et nous utiliserons, bien sûr, les auditions et les débats au cours du prochain trimestre pour encourager vivement la Commission et le Conseil à prendre ces priorités politiques en considération. Des moments exaltants nous attendent.

**Hans Lindblad,** *président en exercice du Conseil.* – (*SV*) Monsieur le Président, c'est un immense honneur pour moi d'assister aujourd'hui à votre débat. La procédure budgétaire 2010 a été éprouvante et je suis ravi de l'accord qui a été trouvé entre nos institutions lors de la réunion de conciliation à la mi-novembre. Cet accord sert deux causes différentes, mais d'une importance égale.

D'une part, il crée le cadre nécessaire à l'établissement du budget 2010, afin de permettre à l'Union européenne de fonctionner aussi bien que possible et de mettre la politique en œuvre de la manière dont nous voulons qu'elle le soit, tout en garantissant une augmentation contrôlée des paiements, en particulier dans les moments que nos États membres traversent actuellement. D'autre part, il prévoit, entre autres choses, le financement total de la deuxième partie du plan de relance. C'est une contribution significative de l'Union européenne au règlement de la situation économique et financière actuelle.

Je voudrais aussi exprimer la satisfaction du Conseil face à l'accord auquel nous sommes parvenus concernant la politique étrangère et de sécurité commune. Je crois que le budget 2010 dans son ensemble constitue un compromis équilibré entre, d'une part, la discipline budgétaire requise et, de l'autre, notre devoir de répondre aux attentes de nos concitoyens. Le budget constitue aussi un compromis entre les différents groupes politiques, les différents États membres et les différents intérêts du Conseil et du Parlement.

Ce n'est pas tout à fait le budget que le Conseil aurait souhaité au début, et ce n'est pas non plus tout à fait le budget que le Parlement aurait souhaité au début. Je pense toutefois qu'il s'agit d'un bon compromis, qui équilibre nos objectifs et nos priorités de la meilleure manière possible. À cet égard, je voudrais dire à quel point je suis fier que nous, autrement dit le Parlement et le Conseil en tant qu'autorité budgétaire, avec beaucoup d'aide de la Commission, ayons pu faire preuve de l'initiative politique et du sens des responsabilités requis et que nous ayons pu trouver l'accord général auquel nous sommes parvenus en novembre. Je pense que nous avons ainsi envoyé le bon signal à l'égard de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Cela n'aurait pas été possible sans nos efforts conjoints, puisque toutes les parties impliquées ont joué leur rôle. Cela n'aurait pas non plus été possible sans l'excellente atmosphère constructive qui a, selon nous, caractérisé tout le processus. Je voudrais par conséquent profiter de cette occasion pour remercier le président de la commission des budgets, M. Lamassoure, pour sa force, son ouverture et ses qualités de négociateur.

Je voudrais aussi remercier les deux rapporteurs, MM. Surján et Maňka, pour leur coopération constructive, et exprimer ma gratitude à mes collègues du Conseil Ecofin. Je voudrais, en particulier, remercier le commissaire Šemeta, qui a pleinement rempli son rôle de médiateur.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, je voudrais remercier tout le personnel des trois institutions qui a, avec beaucoup de professionnalisme, contribué à rendre cela possible.

**Algirdas Šemeta**, *membre de la Commission*. -(EN) Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir la chance de m'adresser au Parlement avant qu'il mette la touche finale à sa deuxième lecture avec le vote de jeudi sur le budget 2010 et sur le budget rectificatif n° 10/2009, qui a, en partie, contribué à la réussite de la procédure budgétaire annuelle.

Les négociations relatives au budget 2010 ont demandé des compromis et – si j'ose dire – même des sacrifices de la part toutes les parties pour atteindre notre objectif commun. Ceci n'aurait pas été possible sans le rôle constructif et responsable joué par le Parlement européen et le Conseil tout au long des négociations.

Je voudrais attirer votre attention sur quatre points principaux.

Premièrement, permettez-moi d'épingler quelques éléments clés du résultat de la conciliation. Depuis la déclaration conjointe d'avril dernier, nous savions que nous allions devoir parvenir à un équilibre délicat afin de trouver une source de financement pour les 2,4 milliards d'euros du plan européen de relance économique encore manquants. Celui-là ne pouvait être atteint que grâce à un mécanisme de compensation et en recourant à tous les moyens budgétaires existants dans le cadre financier pluriannuel. Cela était effectivement une contrainte difficile.

Malgré cette contrainte difficile, nous avons réussi à financer complètement le plan de relance en 2010 et, comme le rapporteur général l'a souligné, à nous mettre d'accord sur un budget européen qui peut être un outil en vue de nous aider à surmonter la crise économique.

En ces temps difficiles, je crois que le message transmis à nos concitoyens est encore plus fort, car nous avons aussi pu, en même temps, répondre aux besoins spécifiques imprévus des producteurs de lait, avec le soutien considérable du Parlement.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, les deux branches de l'autorité budgétaire ont reconnu la nécessité d'apporter, en 2010, une aide supplémentaire aux efforts de la Bulgarie dans le cadre du démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy, en recourant à l'instrument de flexibilité.

Deuxièmement, concernant les réserves, permettez-moi de remercier le Parlement et, en particulier, le rapporteur général, M. Surján, d'avoir tenu compte des réponses données par la Commission en réaction à la première lecture du Parlement, dans ce que l'on appelle la «lettre sur les possibilités d'exécution».

Cela a entraîné une importante réduction des réserves prévues dans le projet de budget 2010 au moment de la première lecture du Parlement.

Troisièmement, je voudrais souligner l'importance d'une transition en douceur vers le traité de Lisbonne. Nous sommes maintenant incontestablement enracinés dans le traité de Lisbonne pour ce qui est de la procédure budgétaire. Malgré les incertitudes liées à l'entrée en vigueur du nouveau Traité, nous avons pu assurer une transition en douceur vers le nouveau cadre juridique.

La période qui nous attend sera un défi pour toutes les institutions, car elle impliquera une modification de leur approche et de leur comportement, avec la nécessité d'un dialogue renforcé dès le tout début de la procédure budgétaire. La Commission est prête à jouer son rôle et à concilier les positions au sein du nouveau comité de conciliation, tout en respectant les droits des deux branches de l'autorité budgétaire, sur un pied d'égalité.

Aujourd'hui, nous savons que des efforts doivent encore être accomplis pour mettre en place tous les nouveaux instruments juridiques qui découlent de l'entrée en vigueur du Traité. Néanmoins, en nous basant sur la collaboration interinstitutionnelle loyale développée au cours des 20 dernières années, nous avons pu nous mettre d'accord sur un ensemble de mesures transitoires qui permettront au budget 2010 de fonctionner efficacement.

Enfin, il y a le budget rectificatif n° 10/2009, révision du cadre financier et mobilisation de l'instrument de flexibilité. Je prends note du fait que le Parlement a aussi accepté d'adopter les propositions sur la révision

du cadre financier pluriannuel et, comme cela a déjà été dit, sur l'instrument de flexibilité et le budget rectificatif n° 10.

Je voudrais remercier le rapporteur, M. Böge, d'avoir avalisé les résultats de la conciliation. Cela montre que, pour atteindre notre but, nous avons pu utiliser au mieux les outils mis à disposition par l'actuel accord interinstitutionnel.

Je voudrais aussi remercier la rapporteure pour le budget 2009, M<sup>me</sup> Haug, pour son travail tout au long de l'année concernant la mise en œuvre du budget 2009 et pour son soutien au budget rectificatif n° 10/2009, qui fait partie du «paquet» lié à la révision du cadre financier pluriannuel et au financement du plan de relance.

J'ai aussi pris note de vos remarques critiques à l'égard de la Commission quant à la nécessité d'améliorer ses performances en termes de mise en œuvre du budget.

Le budget rectificatif de cette année prévoit une réduction de 3,2 milliards d'euros des crédits de paiement, ce qui est considérablement inférieur à la réduction de 4,9 milliards d'euros de l'année dernière, et indique une amélioration dans l'exécution d'un budget qui, après la réduction proposée, est fixé à 113 milliards d'euros pour 2009.

Cependant, il reste de la marge pour d'autres améliorations, et je peux vous garantir que la Commission continuera à faire tout son possible pour utiliser au mieux les crédits budgétaires autorisés en 2010.

Quant à la question de la simplification des procédures en vue d'accélérer la mise en œuvre des dépenses, s'il est vrai que cette solution peut être explorée, je crois qu'un équilibre délicat doit être trouvé entre une réelle simplification et la nécessité de respecter les règles afin de protéger les intérêts financiers de l'UE.

Une fois encore, je voudrais remercier l'équipe de négociation du Parlement et, en particulier, le président de la commission des budgets, M. Lamassoure, et les rapporteurs pour le budget 2010, MM. Surján et Maňka.

Je voudrais aussi remercier l'équipe de négociation du Conseil et, en particulier, le secrétaire d'État, M. Lindblad, pour le travail constructif accompli au cours du processus budgétaire.

J'espère que le débat d'aujourd'hui sera constructif et productif et qu'il mènera à un vote positif sur le budget 2010 ce jeudi.

**José Manuel Fernandes**, au nom du groupe PPE. – (PT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ce budget constitue une réponse à la crise économique, avec pour objectif central les citoyens européens. C'est un budget conçu pour lutter contre le chômage et relancer l'économie. Nous donnons donc la priorité au plan européen de relance économique, avec un financement de 2,4 milliards d'euros pour l'année à venir. Il est également à noter que nous favorisons la relance économique lorsque nous augmentons les crédits de paiements pour les principales lignes budgétaires.

En ce qui concerne le chômage et le chômage des jeunes, je voudrais attirer votre attention sur la proposition de révision du programme Erasmus. Nous nous réjouissons de l'octroi d'une aide supplémentaire de 300 millions d'euros au secteur laitier, mais je voudrais souligner qu'une ligne budgétaire devrait être créé afin d'établir un fonds permanent pour ce secteur.

Nous estimons aussi qu'il est très important que l'actuel cadre financier pluriannuel pour 2007-2013 soit révisé et prolongé jusqu'aux exercices 2015-2016, comme nous l'avons proposé. Je dois souligner que la lutte contre le changement climatique, ainsi que la sécurité énergétique, sont des priorités européennes qui n'occupent pas une place suffisamment importante dans ce budget. Quant aux budgets du Parlement et des autres institutions, qui ont maintenant été présentés en deuxième lecture, ce sont les mêmes que ceux que nous avons approuvés en première lecture.

Le groupe du Parti populaire européen (Démocrates Chrétiens) répète que la rigueur et la transparence sont capitales, et il soutient donc une politique à long terme en matière de bâtiments, la mise en œuvre d'un budget base zéro au début de chaque mandat parlementaire, et une analyse coût-avantage des politiques telles que la politique de communication du Parlement. Quant aux nouvelles exigences apparues avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, nous soutenons l'excellence législative et l'exigence de moyens suffisants pour atteindre cet objectif.

**Göran Färm,** au nom du groupe S&D. – (SV) Monsieur le Président, je voudrais dire un grand merci à toutes les personnes concernées. Ces négociations ont produit des résultats. Il reste peu de problèmes à résoudre avant la deuxième lecture et toutes les parties concernées ont contribué de manière constructive à ce résultat.

Même si cela a pris du temps, il était tout à fait important que nous parvenions à financer le plan de relance économique sans reporter la solution à une date ultérieure. Nous avons été ravis que le Conseil finisse par accepter notre point de vue selon lequel la solution nécessite des fonds neufs et le recours à l'«instrument de flexibilité», comme dans le cas de Kozloduy.

Je reste cependant surpris de la position du Conseil et de la Présidence suédoise sur certains points. Par exemple, je ne pensais pas que la proposition du Parlement de permettre à la nouvelle stratégie pour la mer Baltique de recevoir des fonds neufs serait contestée. Je suis toutefois ravi que ce point ait, lui aussi, été concédé. La deuxième chose qui me surprend – et qui n'est pas encore totalement résolue – c'est le programme Progress et le nouvel instrument de microcrédit. Du point de vue du Parlement, l'idée est que l'UE devrait accroître l'investissement dans l'innovation afin de lutter contre l'exclusion sociale et le chômage. Ceci semble particulièrement important étant donné que 2010 est l'année européenne de l'intégration sociale. Il est donc difficile de comprendre pourquoi le Conseil et la Présidence suédoise semblent se battre autant, jusqu'au bout, pour que le financement du nouvel instrument de microcrédit provienne de réductions dans le programme Progress.

À cet égard, j'ai une question directe pour la Présidence suédoise.

Au vu du taux de chômage élevé, du degré toujours croissant d'exclusion sociale, des énormes problèmes d'intégration et d'un programme Progress qui fonctionne exceptionnellement bien, pourquoi le Conseil persiste-t-il à exiger des réductions dans le programme Progress?

Le résultat des négociations budgétaires de cette année est que presque toutes les nouvelles priorités doivent être financées grâce à une modification des plafonds du cadre à long terme et à l'utilisation de l'instrument de flexibilité. Il ne reste presque plus de marges. Ce cadre va encore s'appliquer pendant trois ans, mais vivre dans ces conditions pendant aussi longtemps sera totalement inacceptable. J'ai donc une autre question à poser à la Commission et au Conseil.

Quelle est votre position à l'égard de l'exigence du Parlement de réviser rapidement et avec détermination le cadre financier pour 2011-2013?

Nous pensons que les négociations budgétaires pour les trois années restantes seront problématiques s'il n'y a pas de changement, en particulier si l'on considère le fait que nous sommes sur le point d'entamer un nouveau cycle d'élargissement et que nous nous trouvons face à de nouveaux engagements majeurs dans le domaine du climat. Selon moi, le principe devrait être que des fonds neufs devraient être affectés aux nouvelles tâches. Ce principe s'applique généralement au niveau national et devrait aussi s'appliquer à l'UE. Je vous serais très reconnaissant d'y réfléchir.

Anne E. Jensen, au nom du groupe ALDE. – (DA) Monsieur le Président, je voudrais remercier M. Surján pour l'issue positive des négociations. Comme d'autres, je voudrais exprimer ma satisfaction que nous ayons, au Parlement, pu conserver nos priorités importantes, même en deuxième lecture, même si nous avons dû procéder à certaines réductions par rapport à l'accord que nous avions avec le Conseil. Outre les investissements dans le domaine de l'énergie du plan de relance, nous avons aussi réussi à affecter des fonds supplémentaires à des articles budgétaires axés sur la recherche et l'innovation dans le domaine de l'énergie. Nous avons réussi à sauvegarder nos projets pilotes et nos actions préparatoires, qui sont de nouvelles initiatives lancées par le Parlement et, d'un point de vue personnel, je voudrais dire qu'au sein du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, nous sommes ravis que nous soyons parvenus à garantir des fonds pour la stratégie de la mer Baltique.

Comme d'autres, je voudrais souligner deux choses. Premièrement, le manque de flexibilité, à l'égard duquel je voudrais que M. Šemeta, qui va, bien sûr, poursuivre à un autre poste à la Commission, note que nous avons vraiment besoin de cette révision à mi-parcours du budget, et je voudrais que la Commission – la nouvelle Commission – prenne cela au sérieux. Deuxièmement, nous devons regarder les choses de plus près et nous demander s'il y a de nouvelles priorités que nous devons placer dans ce cadre. Y a-t-il des programmes qui ne fonctionnent pas très bien? Les priorités peuvent-elles être modifiées à l'intérieur du cadre existant ou devons-nous réviser le cadre lui-même? Nous sommes, bien sûr, dans une position où nous avons disposé de ressources parce que, pour commencer, beaucoup d'argent a été affecté à l'agriculture dans le cadre financier pluriannuel. Celui-ci n'est cependant plus disponible et les choses vont donc à présent

devenir difficiles, comme M. Böge l'a souligné. C'est maintenant l'heure de vérité. Ces quelques prochaines années, au moment où nous devrons être flexibles, seront très, très difficiles si nous ne parvenons pas à convaincre les ministres des finances de donner plus d'argent, et je pense que ce sera encore plus difficile que d'habitude dans l'actuel climat économique.

Il y a un autre point que je voudrais aussi aborder et que je voudrais aussi que vous preniez en considération dans le cadre de votre futur travail, Monsieur Šemeta. M. Maňka a fait du très bon travail au niveau des dépenses administratives et nous voyons à présent des hommes politiques très populistes dire que nous ne devons pas donner au personnel de l'UE les augmentations de salaire auxquelles il a droit. Dans mon groupe, nous ne défendons pas la violation des accords existants. Si les gens sont mécontents du système, ils doivent changer le système. Il ne suffit pas de simplement être mécontent du résultat du système établi. Je pense qu'il y a de bonnes raisons d'examiner les conditions des employés de l'UE et, d'abord et avant tout, d'examiner si les règles qui sont en place pour le personnel dans le système de l'UE offrent aussi les possibilités de jouer un rôle dirigeant dont nous avons besoin pour parvenir à une mise en œuvre efficace des politiques de l'UE. La réforme Kinnock date maintenant de plusieurs années. Cinq ans se sont écoulés depuis l'élargissement. Il est à présent temps de réviser les choses une fois encore. C'est juste de quoi vous donner à réfléchir, Monsieur Šemeta.

Helga Trüpel, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur Lindblad, Mesdames et Messieurs, le groupe Verts/Alliance libre européenne croit aussi que le budget 2010 que nous avons négocié et sur lequel nous nous sommes mis d'accord est un compromis raisonnable. Au début des discussions sur le budget, il restait plusieurs questions ouvertes et des déficits qui n'avaient pas été comblés. Nous avons à présent plus ou moins résolu ces problèmes. Le Parlement payera un tiers et le Conseil deux tiers pour combler les déficits, ce qui est, selon nous, un compromis raisonnable, et nous sommes en position de commencer la nouvelle année.

Je voudrais néanmoins commencer par examiner les problèmes liés à la structure et au manque de flexibilité du budget européen. On nous a déjà parlé des symptômes politiques. Le fait que nous ayons eu 50 transferts et 10 budgets supplémentaires et rectificatifs en 2009 montre clairement à tout le monde que les objectifs de ce budget, avec ses restrictions considérables et sa structure rigide, ne sont manifestement plus actuels. Nous devons tous travailler ensemble pour changer cela si nous voulons mieux faire les choses à l'avenir.

Je vais donc à présent passer aux questions relatives à la révision à venir. Le budget que nous sommes en train d'adopter est un budget pour les temps de crise. C'est une devise de M. Surján. Dans ce contexte, on entend par crise tant la crise financière que la crise économique. Cependant, alors que la conférence de Copenhague est encore en cours, je voudrais ajouter le point suivant. Nous sommes, bien sûr, confrontés à une crise qui menace notre existence même, en d'autres termes, la question de savoir si nous, c'est à dire les citoyens du monde entier, serons capables de sauver notre planète et de limiter le réchauffement climatique à 2 °C. Pour y parvenir, nous devons tous agir ensemble concernant nos budgets, notre gestion des ressources et la manière dont nous vivons et dont nous gérons nos finances. Nous devons passer aux sources d'énergie renouvelables. Nous devons réduire radicalement nos émissions de CO<sub>2</sub>. Nous devons devenir une économie faible en carbone. Bien sûr, nous devons aussi consacrer beaucoup plus de fonds à la durabilité, aux nouveaux matériaux et aux nouveaux produits. C'est le seul moyen de créer de nouveaux emplois.

Nous devons faire cela de manière à en faire profiter le marché intérieur européen et à ouvrir de nouvelles possibilités pour l'Union européenne sur le marché mondial, avec des technologies vertes et des produits écologiques. C'est notre seul espoir de convaincre les citoyens européens que le projet européen a un avenir. Cela signifie aussi que nous – les États membres et l'Union européenne – devons, ensemble, investir davantage dans l'éducation. C'est la principale ressource dont nous disposons dans l'Union européenne. Nous devons lui apporter notre soutien d'une manière tout à fait différente, afin que nos jeunes jouissent de possibilités en Europe et aussi dans le monde entier.

Il y a une chose que je voudrais ajouter. Nous devons aussi modifier radicalement notre politique agricole et nos subventions aux exportations agricoles, et mettre l'accent sur les Fonds structurels. Ceux-ci doivent aussi être modifiés de manière significative en ce qui concerne la restauration des vieux bâtiments et une politique des transports durable. Qu'est-ce que je veux dire? Le budget 2010 constitue un pas dans la bonne direction, mais ce n'est en aucun cas suffisant. Le groupe Verts/ALE a inventé le terme «green new deal», ou nouvelle donne verte, parce que nous sommes convaincus que seul un effort conjoint de la part des États membres, de la Commission et du Parlement européen, dans l'esprit de l'Europe, générera la force et la conviction politiques nécessaires pour apporter des changements majeurs, pour transformer notre économie et pour créer de nouveaux emplois.

Ce n'est que lorsque nous pourrons générer la force politique nécessaire à de véritables changements que nous pourrons modifier le budget européen et les budgets nationaux de la même manière. Concernant Copenhague, au cours des quelques prochaines années, nous pourrons, je l'espère, aussi mettre des fonds à disposition pour permettre aux pays pauvres et, en particulier, aux pays d'Afrique subsaharienne, de mettre en place de nouveaux modèles de croissance. Il est important qu'ils ne reproduisent pas nos erreurs et que nous coopérions tous – les nations industrielles, les économies émergentes et les pays en développement – afin de nous diriger vers une nouvelle manière de vivre ensemble et vers un nouveau type d'économie. C'est le seul moyen de réussir en Europe et à l'échelle mondiale.

**Lajos Bokros**, *au nom du groupe ECR*. – (EN) Monsieur le Président, le budget de l'UE a souffert d'un certain nombre de problèmes structurels. Il est trop vaste et continue à prendre de l'ampleur. Il y a des augmentations automatiques intégrées pour beaucoup d'articles, en particulier pour les frais d'exploitation de la bureaucratie, sans aucune amélioration apparente des performances de rendement.

Tous les budgets sont censés être le reflet de certaines considérations de politique économique. Le budget de l'UE est une exception. Il ne reflète aucun ensemble cohérent de valeurs communes. Au lieu de cela , il tente de justifier une politique de gestion de la demande néokeynésienne applicable à toute l'UE en consacrant davantage d'argent à une grande majorité d'articles sans aucunes réformes structurelles sous-jacentes.

Prenez l'exemple du Fonds d'ajustement à la mondialisation. Un demi-milliard d'euros sont censés être dépensés pour atténuer l'impact négatif de la mondialisation. Au lieu de cela, les États membres ont du mal à élaborer des propositions rationnelles pour quelques dizaines de millions. D'un côté, c'est un énorme gaspillage de ressources rares; d'un autre côté, c'est un excellent exemple d'altération des règles de destruction créative du capitalisme.

La commission des budgets n'a pas apprécié qu'un nouvel article – le coût du démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy – soit ajouté à la dernière minute. C'est un signe de mauvaise planification. Néanmoins, non seulement le démantèlement de Kozloduy, mais même l'aide à la construction d'une nouvelle centrale nucléaire, seraient plus importants qu'une aide au fonds laitier avec cette augmentation inopportune et inefficace.

Comme s'il s'agissait d'une stimulation bénéfique de la demande, la bureaucratie européenne obtient des augmentations de salaires non méritées et inutiles. Alors que l'UE est aux prises avec une profonde récession unique dans une vie, il n'est tout simplement pas approprié de nous protéger, nous-mêmes ainsi que notre administration, des conséquences négatives. Ne serait-il pas plus approprié d'accepter une baisse des salaires nominaux et d'ainsi stimuler l'emploi au nom de la solidarité européenne?

C'est également un signe inquiétant de mauvaise planification que l'écart entre les crédits d'engagement et les crédits de paiement soit en augmentation pour un grand nombre d'articles. Puisque nous ne pouvons pas subir de déficit, nous tentons d'imposer de plus en plus d'engagements pour l'avenir. Cela revient à hypothéquer l'avenir de l'UE et à compromettre les dépenses discrétionnaires potentielles de manière irréparable.

De nombreux députés européens se concentrent sur leur cheval de bataille et sur les dépenses électoralistes. Le budget ne devrait pas être utilisé comme un outil tourné vers le passé visant à préserver le statu quo, mais bien comme un instrument tourné vers l'avenir visant à mieux définir le cadre réglementaire institutionnel de l'UE qui, à son tour, devrait avoir pour objectif de renforcer le marché unique. Moins de protection des intérêts catégoriels est la clé qui permettra à l'UE de ne pas sombrer dans l'incohérence sur la scène mondiale.

**Miguel Portas**, au nom du groupe GUE/NGL. – (PT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je pense que nous risquons de nous perdre dans des détails avec ce budget. La question que je vous pose, en toute franchise, est la suivante: s'il n'y avait pas eu de crise, ce budget serait-il très différent de ce qu'il est? Nous savons tous que non. Voilà la question cruciale. C'est, en fait, ce pourquoi le rapport sur lequel nous allons voter jeudi reconnaît que le Conseil n'est pas disposé à accroître les fonds disponibles pour lutter contre la crise, qu'il réduit les crédits pour les Fonds structurels et le Fonds de cohésion précisément quand la crise se produit et est sévère, et, je le répète, ne donne pas au changement climatique l'importance qu'il mérite.

Le rapport lui-même ajoute d'autres critiques, comme celles formulées par M<sup>me</sup> Haug. Il y a par exemple un écart énorme entre le niveau de dépenses autorisé et les paiements effectués; les dépenses restent sous les limites prévues; et, dans l'ensemble, nous ne savons même pas si ce qui est dépensé l'est correctement. Au vu de cette évaluation accablante, comment cette Assemblée peut-elle approuver un tel budget? Il n'y a qu'une explication: le Parlement est le maillon faible de l'autorité budgétaire. Même les enfants savent que celui qui paye a le droit de décider comment son argent est dépensé, et ce sont les États membres qui payent.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui nous parlons aussi de l'avenir, parce que dans un an, les Européens seront confrontés au plus grand programme d'ajustement budgétaire de mémoire d'homme dans chacun de nos États membres. C'est assez simple pour le citoyen ordinaire: quand une crise prend fin, une autre commence, cette fois, ostensiblement pour restructurer les comptes publics. Cette politique est irresponsable et, en attendant, elle maintient le déficit du budget européen à zéro. Les difficultés ne peuvent pas continuer à être toujours assumées par les mêmes personnes: les chômeurs, les travailleurs occasionnels et les retraités, à travers des réductions de leurs allocations.

L'Union ne cessera d'être une partie du problème que lorsqu'elle commencera à envoyer les factures aux bonnes adresses. Sans fermer les paradis fiscaux offshore, sans taxer les transactions financières et sans émettre d'obligations, nous ne serons jamais capables de lutter contre la crise avec la seule réponse qui puisse réellement y mettre un terme: la justice sociale. Vous pouvez par conséquent compter sur la gauche pour une révision robuste, radicale et redistributrice des perspectives financières jusque 2016, mais ne comptez pas sur la gauche pour retaper un budget médiocre qui ne s'attaque pas à la crise sociale et ne montre pas l'ambition nécessaire pour lutter contre le changement climatique.

**Marta Andreasen**, *au nom du groupe* EFD. – (EN) Monsieur le Président, la proposition en deuxième lecture du budget 2010 représente une augmentation de 6 % par rapport à 2009. Cette proposition semble venir d'une autre planète – une planète où il n'y a pas de crise financière. À la suite de la réunion de conciliation en novembre, le Parlement déplore encore le refus du Conseil d'accroître le financement des programmes de la grande rubrique «Compétitivité pour la croissance et l'emploi». Le Conseil ne doit que trop bien savoir comment ces fonds sont utilisés.

Le Parlement critique aussi le Conseil pour la réduction des paiements, prétendant que cela ne contribue pas à réduire l'écart entre les engagements et les paiements. Le Conseil ne doit que trop bien savoir que cet écart est dû au manque de renseignements et de consultations qui caractérise le processus budgétaire. La Cour des comptes a récemment attiré notre attention sur le fait que la somme des engagements non payés s'élevait actuellement à 155 milliards d'euros – ou 126 % du budget annuel actuel. Est-ce que cela vous dit quelque chose?

Le Parlement se réjouit de l'augmentation des dépenses administratives – une augmentation qui inclut aussi les salaires des députés. Il est obscène que nous votions pour une augmentation de nos propres salaires, qui sont tous payés par des contribuables qui sont en train de perdre leurs emplois et leurs sécurités sociales à cause de la réduction des budgets nationaux. Dans les circonstances actuelles, nous devrions renoncer à toute augmentation. Le Parlement européen rejette les réductions budgétaires introduites par le Conseil dans les Fonds structurels et de cohésion. Chers collègues, êtes-vous conscients que ce sont les domaines dans lesquels la Cour des comptes a trouvé les taux d'erreur les plus élevés? Le Parlement européen pense-t-il que nous devrions injecter davantage d'argent dans des programmes où nous sommes certains que des abus ont lieu?

En outre, le public devrait savoir que ce budget ne couvre pas les coûts de mise en œuvre du traité de Lisbonne, qui seront ajoutés via des budgets rectificatifs – autrement dit, en cachette. On pourrait demander à combien celles-ci vont se monter. «Quelle importance?» nous répond-t-on, «C'est l'argent des contribuables». Comme je vous en ai informé en octobre, les citoyens britanniques verront leur contribution à l'Union européenne passer de 45 millions de livres sterling par jour à 50 millions de livres sterling par jour, tandis que le gouvernement britannique va réduire les services publics afin de permettre une réduction de 12 milliards de livres sterling du budget national. C'est presque le même montant que la contribution du Royaume-Uni à l'Union européenne. Il ne fait aucun doute que ce budget est un fardeau et non une solution à la crise.

Chers collègues, écoutez votre conscience et votez contre ce budget.

### PRÉSIDENCE DE M. MIGUEL ANGEL MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

**Angelika Werthmann (NI).** – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, que nous vivions en milieu urbain ou à la campagne, nous faisons tous partie d'une société de l'information et de la connaissance. Les personnes, entreprises et organisations qui sont capables d'utiliser les technologies de l'information modernes le plus efficacement ont un avantage concurrentiel significatif. Cependant, cela demande aussi que le financement nécessaire soit mis à disposition pour développer et élargir l'infrastructure technologique sous la forme de l'internet à haut débit, en milieu rural notamment. C'est là que la deuxième partie du plan européen de relance économique intervient et, logiquement, elle soutient aussi la stratégie de Lisbonne.

La sécurité énergétique, tant aujourd'hui que dans le futur, est une question importante au niveau européen. La Bulgarie a décidé de fermer la centrale nucléaire de Kozloduy immédiatement. Cela va coûter des centaines de millions d'euros, mais les déchets radioactifs resteront un facteur de risque permanent qui mettra en danger la santé et la sécurité des futures générations. Je suis intéressée par les coûts extérieurs réels de l'utilisation de l'énergie nucléaire et par la manière dont ils devraient être calculés.

Il est grand temps pour nous non seulement de rechercher et de promouvoir des technologies alternatives en matière d'énergie renouvelable, mais aussi de les mettre en œuvre à plus grande échelle. La déclaration conjointe sur la politique en matière de bâtiments souligne l'importance d'une approche à moyen et long terme des bâtiments. Pour moi, trois choses sont importantes dans ce domaine. Premièrement, des bâtiments éco-énergétiques peuvent engendrer une réduction pouvant atteindre un tiers des émissions de CO<sub>2</sub>. Deuxièmement, l'utilisation de matériaux de construction qui sont nocifs pour la santé, tels que l'amiante, doit être évitée à tout prix. Troisièmement, je suis, comme toujours, favorable à une politique transparente et gérable, et cela s'applique aussi à la conception et à la planification des bâtiments.

**Alain Lamassoure (PPE).** - Monsieur le Président, je voudrais à mon tour me réjouir de l'accord intervenu en conciliation. Il a fallu l'intelligence de la Présidence suédoise, la contribution efficace de la Commission, la compétence de nos rapporteurs et le sens des compromis des représentants des groupes politiques. Que tous soient ici remerciés.

À mes yeux, la nouvelle du jour n'est pourtant pas cet accord. Pour l'avenir du budget européen, l'événement majeur de la semaine ne se passe pas ici, à Strasbourg, mais à Copenhague. Là-bas, nos grands dirigeants nationaux se sont mis d'accord en deux jours pour trouver 2 400 000 000 d'euros pour la seule année 2010, de façon à financer l'aide dite de l'Union européenne aux pays défavorisés au titre du changement climatique. Nous aurions été ici considérés comme irresponsables si nous n'avions pas pu faire 81 millions d'économie sur le budget communautaire, et voilà que 2 400 000 000 jaillissent du néant.

Je me réjouis de ce résultat, mais aucun démocrate ne peut accepter une procédure aussi obscure, dépourvue de tout contrôle démocratique – tous les parlements, le Parlement européen et les parlements nationaux, vont être mis devant le fait accompli –, et aux résultats aussi inéquitables pour certains États membres, puisque certains paieront deux ou trois fois plus que d'autres à richesse égale.

Saluons pourtant cette première: nos chefs de gouvernement reconnaissent ainsi que les politiques communes de l'Union ne peuvent plus se contenter d'un budget limité à 1 % du produit intérieur brut. Ils réinventent une sorte de budget européen parallèle. Je compte sur la nouvelle Commission européenne et sur la Présidence espagnole pour nous aider à jeter les bases de la nouvelle Europe budgétaire dont la nécessité n'est désormais plus contestée par personne.

**Francesca Balzani (S&D).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, quand nous arrivons au terme d'une procédure budgétaire et qu'il est possible d'évaluer le travail effectué dans son ensemble, je pense que nous devons poser une question très franche, très directe: s'agit-il d'un budget utile?

Ce budget est un budget transitoire, un budget qui marque le passage à l'Europe de Lisbonne, un passage dans la crise économique et financière majeure qui a touché le monde entier. Ce budget est donc délicat à deux égards. Il doit répondre à la crise, mais refléter la conscience que, lors d'une crise, les ressources disponibles sont limitées. Il doit apporter une contribution positive à la relance économique, mais aussi couper, réduire et contenir les dépenses dans la mesure du possible.

Ce budget mettra 141 milliards d'euros à disposition pour l'année prochaine. Ce n'est pas beaucoup plus qu'en 2009, mais des efforts énormes ont été faits et un travail considérable a été réalisé sur les priorités et sur l'affectation des ressources disponibles aux priorités actuelles. L'accent est mis sur deux lignes budgétaires: la compétitivité et l'environnement. La compétitivité, parce qu'elle contient les politiques sociales, les politiques de l'emploi et le délicat défi que représentent les Fonds structurels, qui constituent encore la pierre angulaire des politiques redistributrices en Europe. Cette ligne budgétaire recevra quelque 65 milliards d'euros pour l'année prochaine.

L'environnement aussi, qui englobe la politique agricole, recevra environ 60 milliards d'euros. Ce budget 2010 est cependant surtout le budget du plan de relance économique. Ce plan a attiré un fort soutien l'année dernière, mais il n'a pas été entièrement financé en 2009. Aujourd'hui, grâce à des efforts significatifs en vue de redéployer les ressources, 2,5 milliards d'euros peuvent enfin être investis dans l'infrastructure énergétique et le haut débit.

Des efforts substantiels ont cependant aussi été faits pour façonner ce budget conformément à la stratégie de Lisbonne, pour affecter encore plus de moyens que ceux prévus par la Commission dans le projet de budget au programme Erasmus, à l'apprentissage tout au long de la vie, parce qu'il y a une question que nous devons honnêtement nous poser, à savoir, s'agit-il d'un budget utile, mais, d'abord et avant tout, nous avons un étalon fondamental: l'utilité du budget doit être adaptée aux besoins des citoyens européens.

Il doit s'agir d'un budget utile pour chaque citoyen européen, et c'est sur la base de cette utilité, adaptée aux besoins des citoyens, que nous devons, je crois, lancer et poursuivre le délicat débat sur la révision des marges de disponibilité et des ressources que nous souhaitons donner à l'Europe pour ses politiques.

**Ivars Godmanis (ALDE).** – (*LV*) Monsieur le Président, je voudrais commencer par parler des Fonds structurels européens. Ceux-ci représentent environ 35,5 % du budget total de l'Europe. Plus précisément, le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion européen totalisent 308 milliards d'euros pour la période 2007-2013. En 2010, ils représentent 39 milliards d'euros d'engagements et environ 31 milliards d'euros de paiements. Quels sont les risques et les problèmes à cet égard? Les informations les plus récentes

datent du 1<sup>er</sup> octobre 2009: nous sommes à la fin de la deuxième année, la mise en œuvre linéaire est peut-être de 28,5 %, le taux de paiement est de 24,35 %, et c'est ici que les premiers problèmes apparaissent. Plus de 50 % des États membres se trouvent en dessous de cette moyenne. L'indicateur dans le plus mauvais État est 40 % inférieur à la moyenne, et la différence entre les meilleurs et les plus mauvais États en matière d'utilisation des fonds est de 370 %, soit un facteur de 3,7. Si l'on considère les fonds individuellement, alors, pour le Fonds de reconstruction et de développement régional, 22 % des États membres se trouvent en dessous de la moyenne, avec comme plus mauvais chiffre 50 % en dessous de la moyenne, et une différence de 500 % entre le meilleur et le plus mauvais. Il y a des pays où l'utilisation des fonds est cinq fois pire que dans ceux qui ont les meilleurs taux d'utilisation! Pour le Fonds social européen, 22 % des pays se trouvent en dessous de la moyenne, avec le plus mauvais à 43 % en dessous de la moyenne, et des différences d'un facteur de 3,7. Pour le Fonds de cohésion européen, le plus mauvais pays se trouve 68 % en dessous de la moyenne et la différence entre le meilleur et le plus mauvais est de 300 %. Où est le risque? Si l'on compare ces chiffres avec la période 2000-2006, quand il n'y avait pas de crise, nous pouvons voir que les États qui sont à présent à la traîne en matière d'utilisation des ressources sont parmi les pays qui n'ont pas utilisé les fonds auparavant. Plus précisément, nous avons une somme impayée de 16 milliards d'euros pour l'ancien Fonds pour la période 2000-2006. Pour le Fonds de reconstruction et de développement, un total de 2,4 milliards d'euros a été perdu. Cela signifie que 20 % des États membres n'ont pas utilisé cet argent et ne vont pas le recevoir aujourd'hui. Pour le Fonds social européen, ce chiffre est de 1,9 milliard d'euros, puisque 16 % des États membres n'ont pas entièrement mis les montants en œuvre. Dans l'ensemble, cela signifie que 4,3 milliards d'euros étaient prévus pour...

James Nicholson (ECR). – (EN) Monsieur le Président, nous sommes tous conscients des 2,4 milliards d'euros restants pour le plan de relance économique qui ont été engagés dans le budget 2010, et je salue la tentative de sortir l'Europe de ce climat économique difficile à cet égard. J'ai le sentiment que ce plan devrait se concentrer sur l'innovation et l'emploi et, essentiellement, sur la limitation des pertes d'emploi. J'espère que cet argent sera bien dépensé et non gaspillé. Ces ressources doivent être correctement affectées et utilisées de manière efficace et efficiente par les États membres.

Je suis heureux que les 240 millions d'euros promis pour le haut débit en milieu rural aient été garantis. Il s'agira d'une initiative très importante dans de nombreuses zones rurales et, si elle est correctement mise en œuvre, elle devrait encourager le développement de petites et moyennes entreprises dans ces zones.

Je me réjouis que le Fonds laitier ait été créé. Je pense que cela était très nécessaire et que c'est un bon exemple de la réussite du Parlement dans la formation du budget, avec l'utilisation de fonds qui, disons-le ainsi, n'étaient pas utilisés dans d'autres domaines.

Je voudrais parler un peu de ce que je voudrais voir dans le budget à l'avenir. Je voudrais voir que les personnes qu'il a aidées sont les victimes de la violence, les victimes du terrorisme, parce que je pense que nous pouvons en faire plus dans ce domaine. Ce sont des personnes qui n'ont pas reçu d'aide. Elles n'obtiennent pas suffisamment ou ne reçoivent pas assez d'aide de leurs gouvernements nationaux. De là où je viens, il y a beaucoup de domaines dans lesquels elles sont aidées pour le moment grâce à des fonds existants, mais il y a d'autres domaines dans lesquels nous pourrions en faire plus. Après 2014, il n'y aura plus de fonds disponibles pour elles et j'invite cette Assemblée à commencer dès maintenant à examiner comment nous pouvons réellement aider les victimes de la violence du terrorisme. J'espère que la Présidence espagnole à venir pourra m'aider dans ce domaine.

Je voudrais profiter de cette occasion pour vous faire part de mes inquiétudes au sujet de l'administration de 60 millions d'euros de fonds en Irlande du Nord. J'espère que le commissaire en charge des budgets prendra ce point en considération. L'Assemblée d'Irlande du Nord est responsable de l'administration des fonds. Ils ont près de 18 mois de retard dans la distribution de ces fonds. Je voudrais leur demander que, s'ils administrent ces fonds, ils le fassent de manière efficiente, qu'ils le fassent de manière efficace et qu'ils le fassent de manière judicieuse à un moment où nos concitoyens ont besoin de travailler.

**Jacky Hénin (GUE/NGL).** - Monsieur le Président, dans notre Union, l'accès à une énergie électrique fiable et économe en carbone devrait être reconnu comme un droit vital pour chaque citoyen européen. Pour cela, notre Union doit mener une véritable politique énergétique publique européenne, et non pas régler, au détour d'une procédure budgétaire, le démantèlement d'une centrale nucléaire en Bulgarie.

Bâtir une Europe de l'énergie pour tous implique de reconnaître que l'énergie est un bien public de l'humanité et non une marchandise; d'abroger toutes les directives de déréglementation et de libéralisation de la concurrence concernant le secteur de l'énergie; d'assurer le contrôle et la propriété publique de toute la filière nucléaire, y compris sur les questions de démantèlement et de sous-traitance; de créer une Agence européenne de l'énergie qui coordonnerait et mutualiserait l'ensemble des efforts de recherche et de sécurité des États membres en matière d'énergie et qui garantirait l'égalité d'accès de tous les citoyens de l'Union européenne à l'énergie; d'organiser un groupement d'intérêts économiques regroupant toutes les entreprises européennes, publiques comme privées, qui opèrent dans le secteur de l'énergie.

Ce GIE permettrait de conduire, dans un cadre coopératif, de grands projets, des projets dans les réseaux de distribution, dans la production d'énergie économe en carbone, dans la recherche et dans la sécurité. Ainsi, l'argent des Européens serait utilisé utilement, il servirait le développement et pas seulement la rentabilité du capital.

**Bastiaan Belder (EFD).** – (*NL*) Monsieur le Président, le budget 2010 est adopté sur fond de crise économique, et un soin supplémentaire doit être apporté à la budgétisation des fonds européens. Dans ce contexte, le Conseil a forcé le Parlement européen à établir des priorités. L'économie en crise et l'investissement dans la durabilité ont, à juste titre, été placés en tête des priorités. Dans son rapport, M. Surján parle invariablement des priorités de croissance économique et d'emploi.

Ces priorités sont reflétées dans les mouvements entre les différentes rubriques du cadre financier pluriannuel, et sont également visibles dans le financement du plan européen de relance économique, lequel met fortement l'accent, à juste titre, sur les nouvelles technologies. L'aide aux projets dans le domaine des sources d'énergie renouvelables et de l'amélioration des liaisons entre les réseaux énergétiques avec les pays tiers a ici une importance toute particulière. À cet effet, nous allons, si nécessaire, aider à mettre en place la diversification des fournisseurs d'énergie. C'est un ensemble de priorités efficace.

Je voudrais toutefois faire une observation à cet égard. Nous aurions dû être plus stricts. Si l'Union européenne veut que son travail soit crédible, elle devrait se limiter à sa mission de base plutôt que de gonfler son propre rôle en luttant contre la crise. Les domaines qui ne relèvent pas de l'Union européenne incluent l'éducation, la culture et la citoyenneté. Pourtant, la demande de mise à disposition de davantage de fonds, qui revient chaque année, est en contradiction avec ceci. Il ne devrait pas être nécessaire de mobiliser l'instrument de flexibilité pour compenser le manque de fonds.

Par ailleurs, un ensemble de priorités plus fort ferait de nous un partenaire constructif pour le Conseil, en particulier en période de crise économique, quand les États membres connaissent des déficits et doivent procéder à des réductions drastiques. En bref, je voudrais remercier le rapporteur, M. Surján, d'avoir fait ce pas dans la bonne direction et pour avoir mis l'accent sur la relance économique, sans pour autant perdre de vue les aspects sociaux de la politique européenne tels que les soins aux enfants dans les orphelinats, notamment en Bulgarie.

Frank Vanhecke (NI). – (NL) Monsieur le Président, avec une minute pour parler d'un budget de 141 milliards d'euros, on doit bien sûr se limiter à l'essentiel, à savoir que, à tous les niveaux – communautaire, national, régional et même aux niveaux inférieurs – les soi-disant fonds «européens» sont vraiment dépensés moins efficacement et avec moins de prudence que les fonds qui proviennent de moins loin des contribuables. Pour donner un exemple, la Cour des comptes européenne elle-même a déclaré que, jusqu'il y a peu, quelque 11 % de l'immense Fonds de cohésion était déboursé de manière tout à fait erronée. Pour 2010, le chiffre concerné serait de quelque 4 milliards d'euros, une somme non négligeable. C'est contestable et inacceptable. À présent, dans le budget 2010, nous affectons 2,4 milliards supplémentaires au plan de relance économique. Je n'y suis pas opposé, mais je continue à me demander si le niveau européen est réellement approprié, et si l'Europe

ne ferait pas mieux de se limiter à la coordination efficiente d'une action tangible, déterminée au niveau national

Enfin, je continue à m'opposer au gaspillage colossal qui est fréquent dans toutes les institutions européennes.

**Salvador Garriga Polledo (PPE).** – (*ES*) Monsieur le Président, je voudrais, bien sûr, féliciter les deux rapporteurs, M. Lindblad, pour le Conseil et, en particulier, le commissaire, M. Šemeta, qui n'est chargé du budget que depuis quelques mois. Je crois sincèrement qu'il a fait un excellent travail et qu'il est parvenu à trouver une solution de consensus significative pour la conciliation en novembre. Je voudrais particulièrement féliciter le commissaire pour cela.

C'est la dernière année que nous établissons les budgets de cette manière. Je pense que le système est arrivé à la fin de sa vie et je pense que les groupes politiques doivent très sérieusement réfléchir, au cours des prochains mois, à la manière dont nous allons parvenir à une nouvelle procédure budgétaire qui corresponde aux réalités de Lisbonne.

Laissez-moi vous donner un exemple. Cette année, nous avons eu des discussions dans le domaine de l'agriculture, qui étaient des discussions virtuelles, mais qui ont eu un résultat réel. L'année prochaine, les discussions seront réelles dès le départ, en ce sens que nous aurons la procédure législative ordinaire, et ce sera donc un exercice de responsabilité pour tous les députés européens.

Enfin, ce sera un budget réel et, comme M. Lamassoure l'a dit il y a un instant, ce sera un budget dans lequel il ne sera pas possible pour le Conseil de décider brillamment de nouvelles lignes budgétaires lors de quelques sommets en dehors du Parlement, après quoi la Commission européenne et le Parlement européen devront faire quelques tours de magie financiers afin de pouvoir introduire ces nouvelles et brillantes promesses faites

par le Conseil dans le budget. Cela est terminé, et ce que nous espérons pour le 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine, c'est que tout le monde au sein des institutions assume ses responsabilités afin de véritablement établir des budgets qui reflètent la réalité politique et la situation économique et financière de l'Europe.

**Eider Gardiazábal Rubial (S&D).** – (*ES*) Monsieur le Président, je crois que nous devrions être satisfaits du résultat des négociations entre le Parlement et le Conseil pour l'adoption définitive du budget de l'Union pour 2010.

Nous devrions aussi être satisfaits parce que nous sommes parvenus à maintenir le financement du secteur laitier que nous avions adopté au Parlement en première lecture, ce qui pourrait aider nos agriculteurs à surmonter cette période de crise. J'espère que nous parviendrons à trouver une solution permanente et qu'ils pourront bientôt voir la lumière au bout du tunnel.

Nous pouvons aussi être satisfaits qu'un accord ait été trouvé en vue de financer un instrument de microfinancement pour l'Union européenne à l'aide d'argent frais. Nous pouvons aussi être satisfaits en raison de quelque chose qui semble évident, mais dont on parle rarement: les dépenses agricoles et les dépenses en matière de cohésion, qui sont les deux politiques européennes les plus importantes, n'ont pas été remises en question. La vérité, c'est qu'aujourd'hui, nous pouvons considérer cela comme un succès.

Nous pouvons être particulièrement satisfaits parce que nous avons trouvé 2,4 milliards d'euros d'argent frais pour financer la deuxième partie du plan européen de relance économique.

Derrière toutes ces réjouissances se cache toutefois une réalité beaucoup moins plaisante. Il n'y a pas d'argent pour financer les politiques que nous avons tous attribuées à l'Union, ou plutôt, il y a de l'argent, mais il semble y avoir un dogme inébranlable au Conseil: pas un seul euro de plus que ce qui a été approuvé en 2006 pour l'actuel cadre financier. Monsieur le Président en exercice du Conseil, ce n'est pas de l'austérité budgétaire, c'est un manque de vision économique et politique.

Il y a tout juste un an aujourd'hui, la Commission européenne a proposé un plan de relance économique pour l'Union européenne. Il s'agissait un plan plutôt modeste par rapport à ce qu'il y avait dans les États membres, mais il visait principalement à stimuler les futurs secteurs de nos économies.

Le Conseil s'y est d'abord opposé, car il proposait d'accroître le cadre financier de 5 milliards d'euros. À la suite de longues négociations, vous avez accepté le plan, mais nous avons dû le faire en deux ans. Vous avez forcé la Commission européenne à faire de la comptabilité créative intelligente afin que cet argent puisse être utilisé sans que cela se remarque dans le cadre financier.

Tout ce dont nous pouvons parler, c'est de transparence et de simplification, mais la Commission a dû nous dessiner un magnifique diagramme afin de permettre à ceux d'entre nous qui travaillent sur le budget de comprendre sa proposition. Je vous mets au défi, Monsieur le Président en exercice du Conseil, d'expliquer cet accord à un citoyen qui s'intéresse encore à ce que nous faisons au Parlement européen.

Cela signifie que nous ne sommes pas en train de créer l'Europe proche des citoyens que nous voulons. Je ne dis pas cela pour être critique, mais parce que, à moins que le Conseil ne modifie sa politique, l'intégration européenne sera faible.

Nous venons juste de signer un traité, mais nous avons besoin d'un nouvel esprit. Soit nous arrêtons de penser que chaque euro dépensé en Europe est du gaspillage, soit nous rejoignons les eurosceptiques.

Jeudi, nous allons adopter une résolution qui demande une révision du cadre financier afin de répondre aux nouveaux besoins de l'Union. Je suis tout à fait d'accord avec ce point de vue, mais je vous avertis qu'une révision du cadre financier doit être une révision à la hausse. Les nouveaux besoins ne peuvent pas être financés en réduisant les fonds affectés aux priorités actuelles. Pour être plus clair – et je finirai par là – nous n'accepterons pas de réduire le budget des politiques de cohésion ou de la politique agricole.

**Gerben-Jan Gerbrandy (ALDE).** – (*NL*) Monsieur le Président, nous sommes en train de débattre du dernier budget sous le traité de Nice. L'année prochaine, les choses seront très différentes: pour la première fois, le Parlement pourra se mobiliser pour la politique agricole et les dépense de la pêche, par exemple. Cette partie du budget va enfin être à la portée du Parlement, et je m'en réjouis, je peux vous le dire. Quoi qu'il en soit, nous parlons aujourd'hui du budget 2010. Je voudrais faire quelques brèves remarques.

Les fonds supplémentaires pour l'énergie et la recherche, ainsi que pour le démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy en Bulgarie sont des aspects positifs, mais ce que je conteste, ce sont les grandes lignes du budget de l'UE. Les contributions européennes vont-elle vraiment permettre à notre économie d'être adaptée à l'avenir? La réponse est «non». Ne nous faisons pas d'illusions. Utilisons la révision à venir des perspectives financières pour envisager l'avenir. J'invite le Conseil et la Commission à vraiment prendre cette révision au sérieux, plutôt que de la considérer comme une blague. Le budget actuel investit encore trop dans l'économie d'hier: il y a trop d'aide à l'agriculture et aux régions issue de l'ancien système et bien trop peu d'investissements dans ce qui est réellement important, à savoir la durabilité et l'innovation. Nous sommes à un tournant. Voulons-nous faire de l'Europe un musée à ciel ouvert où les Américains, les Chinois et les Indiens peuvent découvrir une culture raffinée et de bons aliments, ou voulons-nous en faire une région dynamique et progressiste, une région que le reste du monde regarde avec envie? En d'autres termes, choisissons-nous la stagnation ou le progrès? Ma réponse va sans dire.

Examinons aussi de plus près le financement de l'Union européenne. Nous allons devoir passer à un système de ressources propres, quel qu'il soit. En réponse à une demande de notre groupe, le groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux et pour l'Europe, la Commission va présenter une proposition à ce sujet. Je m'en réjouis. Le système actuel donne à l'Union trop peu de liberté d'action et a comme effet pervers que les États membres sont plus intéressés de savoir combien ils vont pouvoir récupérer que si la contribution européenne est réellement efficace. Je suis aussi d'avis que nous devons en faire beaucoup plus pour mettre un terme au déclin de la biodiversité mondiale.

**Takis Hatzigeorgiou (GUE/NGL).**—(EL) Monsieur le Président, nous ne sommes pas d'accord avec l'approche politique de ce budget, parce qu'il accroît les dépenses militaires et parce qu'il fusionne lentement, mais sûrement, sa politique avec celle de l'OTAN. Avant tout, cela exclut de manière permanente la possibilité d'une politique étrangère européenne indépendante. Le cadre financier d'une durée de cinq ans réduit les dépenses agricoles et ne soutient pas l'économie des ménages, la cohésion et la lutte contre le changement climatique.

Nous voulons une Union européenne qui adopte une législation en vue de protéger les consommateurs de la spéculation et les citoyens de l'œil aveugle de l'autorité. Nous sommes tous devenus des suspects *prima facie*.

Je veux être clair sur un point: nous sommes contre le budget, mais nos arguments sont à l'opposé de ceux que nous avons entendus de la part des députés non inscrits du Royaume-Uni. Nous croyons en la liaison des intérêts nationaux et nous ne pensons pas que ce soit une bonne chose que chaque nation se retire dans sa coquille. Cela ne mène qu'à l'hostilité et, à terme, au conflit.

**Zoltán Balczó (NI).** – (HU) La Commission européenne prévoit de réaffecter des moyens considérables à deux domaines dans la modification du budget 2009. L'un est la compétitivité, qui inclut les programmes-cadres de recherche et de développement, bien que cela ait, jusqu'à présent, été considéré comme une priorité. Si nous blâmons les candidats dans ce secteur, cela fait de la réduction de la bureaucratie une exigence encore plus évidente. L'autre est le Fonds européen agricole pour le développement rural, qui a subi une réduction de 1,6 milliard d'euros. Ce fonds est censé être utilisé pour permettre aux zones rurales de retenir ou de rétablir leur population. La Hongrie est particulièrement touchée par ce problème. L'agriculture hongroise est dominée par de grandes exploitations agricoles. Ce sont elles qui reçoivent les paiements à la surface, alors qu'elles emploient assez peu de main-d'œuvre. Le rapporteur a eu des paroles très dures pour la modification. Il a dit que la Commission était en train de dévaliser les domaines principaux. Ma question est la suivante: pourquoi continue-t-il à soutenir l'approbation de cette modification?

**Ingeborg Gräßle (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur Lindblad, Mesdames et Messieurs, je voudrais partir de la demande de M. Garriga d'établir des budgets réalistes. Quels sont les coûts du traité de Lisbonne? C'est devenu un problème très urgent. Pourquoi ne pouvons-nous pas être plus réalistes à l'égard des Fonds structurels? Ils sont devenus notre vache sacrée. Nous avons déjà des crédits en souffrance pour une période de deux ans et demi qui n'ont pas été liquidés et nous accumulons au moins 30 milliards supplémentaires en plus de ces crédits.

Nous avons un problème dans les Balkans, où des pays se préparent à entrer dans l'Union européenne. En raison de résolutions négatives de la part des socialistes et des libéraux, nous avons peu intérêt à découvrir ce qui est réellement en train de se passer dans les Balkans. Comment les différentes institutions européennes au Kosovo, par exemple, qui sont maintenant très nombreuses, travaillent-elles ensemble? C'étaient tous des amendements importants que cette Assemblée a rejetés et que nous devrions, je crois, tous suivre, parce que nous avons du travail à cet égard.

Où est l'avancement des rapports d'avancement? Nous avons voté en faveur du rapport de la Cour des comptes dans lequel nous demandions un système de feux de signalisation, mais la commission des budgets a ensuite refusé de prêter son autorité à ce système, avec des réserves correspondantes. Toutes ces choses sont contradictoires et, à mon avis, cette Assemblée n'est pas encore prête à être réaliste ou à prêter son autorité à ses propres résolutions.

Je voudrais plaider en faveur d'une approche réaliste de Kozloduy. Jusqu'à cet été, le rapport spécial de la Commission sur l'utilisation des fonds européens en Bulgarie ne mentionnait pas Kozloduy, bien qu'elle ait reçu des fonds de PHARE. Jusqu'à fin 2009, au moins 602 millions d'euros ont été consacrés à Kozloduy. J'ai essayé de découvrir où était passé l'argent et j'ai découvert que rien n'avait encore été fermé. Des projets ont simplement été faits en vue de gérer le processus de démantèlement. Kozloduy m'a démontré à quel point la Commission savait peu de choses quant à la manière dont notre argent était utilisé. Cela m'a aussi démontré que les nombreux budgets auxiliaires qui ont vu le jour rendaient le contrôle de la situation plus difficile et avaient aussi pour conséquence pour la Commission de ne plus avoir une vue d'ensemble de la situation. Nous devrions donc au moins arrêter de réclamer des budgets auxiliaires, parce que le résultat est que nous n'avons nous-mêmes plus aucune idée de ce qui se passe.

**Edit Herczog (S&D).** – (*HU*) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, au cours de l'actuelle crise économique et financière, il convient d'accorder une attention particulière à la croissance, à la compétitivité, à l'emploi et à une mise en œuvre plus efficiente et plus simple des Fonds structurels et de cohésion. Les autres objectifs prioritaires, outre ceux-ci, sont le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement et du transport de l'énergie, la sécurité intérieure, les défis démographiques et le problème du changement climatique.

C'est précisément la raison pour laquelle nous saluons les succès parlementaires majeurs obtenus dans le projet de budget qui nous est présenté, liés au plan de relance économique et au soutien aux investissements énergétiques. Nous saluons aussi les succès mineurs, tel que l'aide octroyée aux producteurs laitiers ou l'instrument de microfinancement pour les PME, obtenus après un débat de longue haleine. Je voudrais aussi mentionner les projets «Énergie intelligente» et le soutien à l'apprentissage tout au long de la vie. Nous devons souligner que c'est un véritable résultat que nous soyons parvenus à trouver les 2,4 milliards d'euros nécessaires pour la relance économique. Je suis également ravie que nous soyons parvenus à garantir la confirmation du budget Galileo.

Près de 2 milliards d'euros ont été affectés à des projets énergétiques, ce qui est peut-être le résultat le plus significatif dont le Parlement européen peut se targuer. Nous sommes aussi parvenus à apporter une aide à la fermeture en toute sécurité de la centrale nucléaire de Kozloduy en Bulgarie, et je voudrais, en particulier,

souligner l'aspect sécuritaire à cet égard. Nous sommes parvenus à obtenir qu'une aide pour les producteurs laitiers soit incluse au budget à la demande du Parlement européen. Nous devons aussi souligner que le Parlement a pris des décisions responsables et reconnaître que nous avons affecté les marges budgétaires de manière raisonnable.

Nos marges sont toutefois en baisse. Le Parlement peut être fier du budget 2010. Je voudrais féliciter les rapporteurs, MM. Surján et Maňka. Notre mission pour l'avenir est de faire non seulement en sorte que le traité de Lisbonne renforce le domaine de compétence du Parlement, mais aussi que le budget de l'UE, grâce à ses réformes, facilite aussi la vie des entrepreneurs et des citoyens européens. Pour y parvenir, je nous souhaite beaucoup de force et de persévérance pour les années à venir. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Griesbeck (ALDE). - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, à mon tour de saluer l'imagination et les efforts dont nos institutions ont pu faire preuve pour dégager, par des techniques budgétaires, comme l'a rappelé le président Lamassoure, comme par miracle, les sommes très importantes qui correspondent à la deuxième phase du plan de relance économique, les 2 400 000 000 d'euros. Je souhaiterais aussi me féliciter des 300 millions que nous avons réussi à dégager pour apporter, dans l'immédiat, une réponse à la très grave crise que connaissent les agriculteurs aujourd'hui, en espérant que cette somme et ces difficultés nous amèneront à avoir une vision qui soit pragmatique par rapport à leur avenir. Il convient également de saluer aussi les projets pilotes et les actions préparatoires qui, comme l'a souligné Anne Jensen, apportent un souffle nouveau à notre budget.

Au-delà de ces remarques, qui ont été très bien commentées, je voudrais souligner deux points. Je souhaiterais d'abord poser une question et, ensuite, formuler une position politique. Une question: je souhaiterais solennellement comprendre quelles sont les perspectives que notre Union va adopter pour la politique de cohésion et pour les Fonds structurels, qui constituent, semble-t-il, un élément qui se trouve dans l'œil du cyclone de certains partenaires de l'Union européenne. Je crois que c'est une preuve de ce qui se passe en Europe.

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

**Elisabeth Jeggle (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Parlement européen s'en est bien tiré dans ces négociations. Je voudrais remercier tous mes collègues qui ont participé aux négociations et qui ont indiqué clairement leur opinion à la Commission et au Conseil.

À présent, il est important que nous fassions totalement justice à tous les points relatifs au traité de Lisbonne, y compris tout le domaine budgétaire. Nous avons montré que le Parlement devait être pris au sérieux et que cela avait du sens de le prendre au sérieux. Ces négociations budgétaires l'ont clairement montré. Beaucoup de mes collègues ont déjà mentionné le fait que nous avions atteint nos objectifs les plus importants.

En tant que rapporteure pour le budget de l'agriculture à la commission de l'agriculture et du développement rural, je peux dire que bien que notre budget – le volet agricole – ait été considérablement réduit, nous restons dans nos marges. Nous avons revu notre train de vie à la baisse. Nous y sommes parvenus nous-mêmes, au sein de notre commission et j'attache une grande importante à cela. C'est un succès pour le Parlement d'avoir pu obtenir 300 millions d'euros pour le Fonds laitier malgré tous les arguments défavorables de la Commission au fil des ans, et du Conseil, en particulier au vu de la situation difficile dans laquelle les producteurs laitiers se trouvent.

D'autres secteurs de la production agricole ont aussi des problèmes en ce moment. Ceux-ci touchent non seulement l'agriculture et les agriculteurs, mais aussi de nombreux emplois dans les secteurs en aval. Étant donné la situation actuelle, cela crée encore plus de difficultés. Nous avons besoin d'une ligne budgétaire permanente pour le Fonds laitier et nous avons pour objectif de l'obtenir. Nous avons affecté plus d'argent au budget 2010 que ce que nous avions fait en 2009. C'est le résultat de la situation actuelle et nous en sommes conscients. Nous agirons en conséquence et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faire en sorte que notre politique agricole soit durable et innovante.

**Estelle Grelier (S&D).** - Monsieur le Président, par essence, le vote du budget est un acte profondément politique et, dans le budget qui nous est proposé, nous devons en tirer un enseignement politique, qui est majeur, qui est fondamental.

Le budget de l'Union européenne, et particulièrement celui-ci, traduit l'absence de projet politique européen alors même que, dans un contexte de crise et au début de nos nouvelles mandatures, les citoyens européens en ont plus que jamais besoin. Ce budget pose l'absence de vision globale pour l'Europe.

Le Conseil et la Commission ont choisi de laisser les États membres développer leurs propres plans de relance, souvent concurrents, et ont renoncé à œuvrer à la coordination d'une relance économique, sociale et environnementale au niveau européen. Aucun effet de levier recherché, aucune solidarité européenne stimulée.

Le Conseil et la Commission se donnent bonne conscience en saupoudrant un plan de relance à dose homéopathique. Le budget 2010 assure, en effet, le financement de la seconde partie du plan de relance, qui se portera à 5 milliards d'euros, un montant dérisoire. Certes, il affectera 300 millions d'euros au Fonds laitier, insuffisants quand on sait qu'en France, par exemple, le revenu net des agriculteurs a baissé de 34 % en 2009.

Le budget 2010 prévoit 25 millions d'euros pour la microfinance et permet, contre l'avis du Conseil, le maintien du projet de budget, s'agissant des interventions des fonds de cohésion.

C'est donc un peu au pied du mur et par défaut que nous voterons ce budget, parce que l'Europe, les citoyens ne peuvent pas se passer de ses interventions, aussi insuffisantes soient-elles. Collectivement, nous devons cependant nous interroger – et cela devient urgent – sur les moyens de financer les politiques ambitieuses dont l'Europe doit se doter et de sortir le budget de l'Union européenne de son cadre actuel, contraint et inadapté.

Au-delà des grandes déclarations politiques, le président de la Commission, M. Barroso, doit nous dire comment il entend financer les politiques européennes d'avenir sur lesquelles il disserte abondamment, notamment celles afférentes à la nouvelle stratégie de croissance et au changement climatique. Elles ne sauront dorénavant se contenter d'un budget aussi timide que celui qui nous est présenté.

**Pat the Cope Gallagher (ALDE).** – (*GA*) Monsieur le Président, je soutiens totalement la décision du Parlement européen de donner la priorité au financement du plan européen de relance économique. Un tel plan de relance est nécessaire pour accroître la demande économique et rétablir la capacité concurrentielle de la région.

En raison de la crise économique, les taux de chômage sont en hausse en Europe et cela affecte sérieusement l'économie européenne. Malheureusement, les jeunes qui cherchent un emploi pour la première fois de leur vie sont les plus touchés. Il est essentiel de prendre des mesures pour protéger ceux qui sont le plus désavantagés.

Nous devons établir des plans de reconversion afin que ceux qui perdent leur emploi aujourd'hui puissent trouver un autre emploi à l'avenir.

Le plan est censé fonctionner avec le Fonds social européen et avec le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

Depuis 1973, date à laquelle l'Irlande a accepté de participer à la Communauté économique européenne, l'Union européenne a, à plusieurs reprises, joué un rôle central – lorsque cela était nécessaire – dans la lutte contre le problème de chômage du pays au moyen du Fonds social européen.

L'Union a une fois encore assumé ce rôle positif en Irlande et le plan de relance est d'une importance vitale à cet égard.

**Le Président.** – Je vous remercie, Monsieur Gallagher. En tant que vice-président en charge du multilinguisme, je voudrais dire à quel point de suis heureux de vous entendre parler gaélique au Parlement.

**Danuta Maria Hübner (PPE).** – (EN) Monsieur le Président, je voudrais faire quatre remarques.

Premièrement, permettez-moi de souligner la nécessité d'utiliser notre budget 2010 et, notamment, les instruments financiers de la politique de cohésion européenne, avec le plus grand opportunisme afin de stimuler l'activité économique dans toutes les villes et régions de l'Union et de créer l'effet de levier nécessaire pour revitaliser les économies des États membres. La politique de cohésion constitue un pont solide et nécessaire entre la relance après la crise et la transformation structurelle à long terme de l'économie européenne.

Deuxièmement, c'est pour cette raison que la commission du développement rural a encouragé la Commission et les États membres non seulement à utiliser les ressources disponibles pour investir dans les priorités de la politique de cohésion pour 2007-2013 – le changement climatique, la connaissance et l'innovation, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, le haut débit, les transports urbains durables et le renouvellement des compétences – mais aussi à favoriser la fonction de levier de la politique de cohésion: une fonction qui consiste à utiliser efficacement tous les outils d'ingénierie financière que la politique de cohésion a créés en

collaboration avec la Banque européenne d'investissement. Cela dans le but d'aider les petites et moyennes entreprises non seulement à surmonter cette période difficile, mais aussi et avant tout à tenir la distance, à s'adapter à l'économie mondiale en pleine évolution, qui est en train de se transformer, et à relever le défi – et à saisir la chance – du changement climatique.

Troisièmement, permettez-moi d'informer les députés que toutes les demandes de paiement du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion du budget 2009, qui atteignent un total de 25,5 milliards d'euros, ont été totalement utilisés, contribuant ainsi à la relance, au changement structurel, à la croissance, à l'emploi et à l'efficacité énergétique pour lutter contre le changement climatique.

Enfin, dans ce contexte, je déplore les réductions de l'aide aux pays candidats, de l'instrument de développement régional et de ressources humaines IAP, qui s'attaque à des domaines tels que le chômage, l'exclusion sociale et l'investissement dans l'éducation – une réduction de 7 millions d'euros, soit 0,5 % des crédits d'exploitation disponibles qui vont à l'administration – qui ne tiennent pas compte de la nécessité de garantir une bonne administration locale ni des principes fondamentaux de bonne gestion financière qui sont si chers à cette Assemblée.

**Cătălin Sorin Ivan (S&D).** – (RO) Je voudrais commencer par féliciter les rapporteurs pour les résultats qu'ils ont obtenus lors des négociations sur le budget 2010. Les citoyens européens ont, aujourd'hui plus que jamais, besoin d'un budget européen substantiel pour faire face à la crise économique et à leurs problèmes.

Les budgets des États membres ont actuellement beaucoup de mal à faire face à la crise économique, en particulier parce que beaucoup des problèmes contre lesquels ils luttent s'étendent au-delà des frontières nationales. Il s'agit de difficultés mondiales qui nécessitent des réponses coordonnées au plus haut niveau. C'est pour cette raison que je suis ravi que nous puissions présenter aujourd'hui, dans cette Assemblée, un budget qui financera entièrement la deuxième phase du plan européen de relance économique, qui atteint la coquette somme de 1 980 millions d'euros. Nous devrions voir les premiers signes de relance économique en 2010, mais les budgets nationaux seront très durement touchés par les efforts consentis au cours de l'année dernière. En outre, le chômage devrait atteindre un taux record dans les États membres.

La future Commission aura l'énorme responsabilité d'aider les États membres et les citoyens de l'Union européenne à surmonter ces difficultés. Je voudrais toutefois attirer l'attention des États membres sur leur responsabilité en matière d'accès aux fonds européens. Il est inutile que nous fassions tous ces efforts pour négocier afin d'obtenir de l'argent pour les politiques de cohésion si ces fonds ne sont pas utilisés. Je me joins à mes collègues pour demander que le cadre financier pluriannuel 2007-2013 soit révisé aussi vite que possible, sans quoi nous ne parviendrons pas à revenir ici avec un budget pour 2011.

Je voudrais attirer votre attention sur un dernier point. Le budget 2010 va introduire un élément innovant, qui peut sembler à beaucoup d'une importance mineure, mais ce n'est pas le cas. Je fais ici allusion au lancement des préparatifs à la création d'un cadre européen commun pour la mer Noire. Cette action représente la reconnaissance de la mer Noire en tant qu'élément important de l'Europe et réduit la différence de traitement entre la mer Noire et la mer Baltique dans le cadre des politiques de l'Union européenne.

**Jean-Pierre Audy** (**PPE**). – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Ministre, je souhaiterais féliciter les rapporteurs et notre président de la commission des budgets, mon ami Alain Lamassoure.

Je ferai cinq observations. La première concerne la recherche, et notamment les sixième et septième programmes-cadres. Pour des raisons de sécurité juridique, nous renouvelons auprès de la commission du contrôle budgétaire le souhait que la Commission européenne s'abstienne de recalculer les états financiers avec de nouvelles interprétations de critères d'éligibilité pour des projets menés, qui ont déjà été approuvés et réglés par la Commission elle-même. Nous réitérons la demande que la Commission ne s'écarte pas des normes internationales de comptabilité et d'audit.

Le second point, c'est la budgétisation des pensions du personnel de l'Union. Nous proposons que les créances sur les États membres au titre des pensions soient comptabilisées – 37 milliards au 31 décembre 2008, en augmentation de 4 milliards d'euros depuis 2007 – et nous proposons une étude sur la création d'un fonds de pension communautaire.

Troisième point: il convient de soutenir l'Office de lutte antifraude qui doit être renforcé pour qu'il puisse mieux accomplir sa mission, notamment pour les interventions en dehors de l'Union.

Quatrième point: nous souhaitons que la Commission mette en œuvre les moyens pour que nous ayons une conférence interinstitutionnelle pour arriver à une déclaration d'assurance positive de la part de la Cour des comptes européenne. Cette conférence réunirait les cours des comptes nationales, la Cour des comptes européenne, les parlements nationaux et les administrations concernées.

Dernier point: l'Union européenne n'investit pas suffisamment et ceci est une proposition personnelle: est-ce que le moment n'est pas venu d'envisager, dans notre budget, une section d'investissements et qu'en relation avec la Banque européenne d'investissement — dont je propose que, désormais, puisque nous avons la personnalité juridique, l'Union européenne devienne un partenaire de la Banque européenne d'investissement aux côtés des États membres —, nous puissions avoir un plan d'investissement, notamment sur les réseaux transeuropéens? Il s'agit de l'énergie, des autoroutes, des lignes à grande vitesse, des voies fluviales, des universités, de l'éducation, du haut débit, de la santé, de l'espace, etc.

**Derek Vaughan (S&D).** – (EN) Monsieur le Président, c'est mon premier budget au sein de ce Parlement, et j'ai été très impressionné par le consensus sur les priorités du Parlement et par le consensus qui veut que nous protégions ces priorités. Je voudrais remercier tous ceux qui ont participé à ce processus.

Nous avons réalisé beaucoup de choses. Nous n'avons pas tout réalisé, mais je suis heureux que nous ayons réalisé autant de choses. En particulier, je suis ravi des déclarations sur les Fonds structurels et la politique de cohésion. J'espère que nous nous souviendrons de ces déclarations quand nous déciderons de la politique pour l'après 2013. Le Parlement doit cependant encore prendre des décisions difficiles, telles que celle sur le financement de l'instrument de microfinancement – j'espère que les députés la considèreront encore comme une priorité – celle en vue de garantir que nous trouvions les fonds pour Kozloduy au cours des trois prochaines années, et celle en vue de trouver des fonds pour les nouvelles priorités: les priorités issues de Copenhague, les priorités issues de la mise en œuvre du traité de Lisbonne et les priorités issues de la nouvelle stratégie 2020 dont nous discuterons l'année prochaine.

Nous devons résoudre tous ces problèmes en sachant que les marges sont restreintes et que le Conseil sera réticent à l'idée de mettre des fonds supplémentaires à disposition. C'est pourquoi une révision fondamentale du budget est, à l'avenir, absolument essentielle. Nous devrions nous assurer qu'à l'avenir, le budget réponde à nos priorités.

Nous devons aussi envisager une nouvelle ligne budgétaire pour le Fonds pour la mondialisation, plutôt que de continuer à prélever des fonds dans d'autres lignes. Nous devons aussi nous assurer qu'il y a suffisamment d'argent disponible au titre de l'instrument de flexibilité afin que nous puissions réagir et modifier nos priorités. Pour le moment, cette somme n'est pas suffisante. Si nous pouvons faire toutes ces choses, alors nous répondrons à nos priorités et, plus important encore, nous pourrons montrer à nos concitoyens que ce Parlement est utile.

Notre budget devrait suivre nos priorités, mais il devrait aussi suivre les priorités de nos concitoyens. C'est le message clé pour nous en tant que parlement, mais c'est aussi un message clé pour la Commission et pour le Conseil.

**Csaba Őry (PPE).** – (*HU*) Ce n'est peut-être pas une coïncidence si les préparatifs du budget 2010 attirent autant d'attention. Toute cette attention est totalement justifiée au vu de l'augmentation du chômage et des difficultés causées par la crise économique. En tant que rapporteur pour avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales, je voudrais remercier le rapporteur, M. Surján, pour le professionnalisme avec lequel il a géré les dossiers en question.

Nous avons déjà précisé les priorités suivantes dans l'avis dont j'ai fait état en commission de l'emploi et des affaires sociales. Nous avons évidemment donné la priorité absolue aux instruments qui visent à atténuer les effets de la crise économique et financière sur les citoyens européens. Nous avons soutenu toutes les propositions, y compris l'augmentation de 8,4 % censée stimuler la compétitivité, qui, nous l'espérons, permettra de conserver des emplois ou d'en créer de nouveaux et contribuera au plan de relance économique, à la stratégie de Lisbonne renouvelée, ainsi qu'au programme d'apprentissage tout au long de la vie.

Nous avons aussi mis en évidence les tâches liées au Fonds social, à la formation professionnelle, à l'obtention de qualifications techniques et à l'apprentissage tout au long de la vie. J'ai le sentiment qu'il est particulièrement important que nous réussissions à affecter 25 millions d'euros de fonds au futur instrument de microfinancement en 2010. Hier, nous avons débattu de ce nouvel instrument. Avec un peu de chance, nous pourrons aussi nous mettre rapidement d'accord sur les autres détails de financement.

Je crois qu'il est important que le budget souligne l'importance du financement des activités et des politiques de la ligne budgétaire 1a. Elles contribueront au développement durable et à la création d'emploi. Je voudrais particulièrement saluer les articles destinés à améliorer la situation des petites et moyennes entreprises, ainsi que l'aide apportée au programme Progress, au réseau de conseil et d'information EURES et aux projets pilotes tels que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Pris tous ensemble, j'ai le sentiment que les objectifs définis par la commission de l'emploi et des affaires sociales peuvent jouer un rôle majeur dans le budget, pour lequel nous sommes reconnaissant envers les rapporteurs.

**Gay Mitchell (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, l'ancien Parlement a accordé beaucoup d'attention aux statuts des députés et des assistants, à juste titre, selon moi. À présent, au début du mandat de ce Parlement et de la nouvelle Commission, il est temps que nous focalisions notre attention sur les autres membres du personnel des trois institutions et que nous examinions leur rôle.

Nous sommes très privilégiés d'avoir des personnes très professionnelles et très dévouées qui travaillent pour le Parlement, le Conseil et la Commission, mais la réalité est que, au sein de ce Parlement, nous ne comprenons pas exactement ce que beaucoup de ces personnes font. Elles font ce qu'elles font depuis des années.

Quand il y a 27 États membres représentés dans ce Parlement, 27 commissaires de ces États membres à la Commission, et des ministres du Conseil qui vont et viennent entre leurs parlements et celui-ci, il est très facile pour le personnel choisi pour nous servir de véritablement prendre le contrôle de l'agenda.

Ce que je demande dès le tout début du mandat de ce Parlement, c'est que la nouvelle Commission – je ne sais pas, soit dit en passant, quelle proportion du budget est consacrée au personnel, mais je sais qu'elle est substantielle – demande une étude sur ce que le personnel des trois institutions fait, afin de s'assurer qu'il est efficient et effectif et, surtout, qu'il est transparent et responsable dans ce qu'il fait. Je pense que ce serait un important service public.

Il y a une sorte de croyance de plus en plus répandue selon laquelle il y a une bureaucratie sans visage. Je ne partage pas ce point de vue, et je ne dis pas cela comme un compliment équivoque, car nous avons du très bon personnel, mais ce n'est pas la mesure de l'efficience et de l'efficacité. Nous devons savoir ce que le personnel fait. Si nous voulons sérieusement avoir un agenda de Lisbonne avec une économie efficiente et efficace, alors nous devons être sûrs que le personnel qui travaille pour nos trois institutions est efficace, efficient et responsable. Je crois que dans chacune des institutions, il devrait y avoir un secrétaire général adjoint qui rende de temps en temps compte à ces institutions de l'efficience et de l'efficacité du personnel.

Je demanderais à la Commission d'examiner cela de manière indépendante et objective au tout début du mandat de la nouvelle Commission.

Tadeusz Zwiefka (PPE). – (PL) Monsieur le Président, il semble également utile de signaler au cours de ce débat budgétaire que le droit est un élément fondamental dans la vie de la société, et que sa cohésion unit notre continent. La Cour de justice de l'Union européenne joue un rôle essentiel à cet égard, et c'est pourquoi la commission des affaires juridiques a proposé une série d'amendements destinés à rétablir les moyens prévus dans le projet de budget initial, qui permettront à peine à la Cour de répondre à ses besoins les plus fondamentaux.

L'un des problèmes les plus urgents est la question de l'augmentation des moyens budgétaires de 2010 pour la traduction des questions préjudicielles, qui sont un instrument fondamental utilisé par les tribunaux nationaux pour leur permettre d'adapter la juridiction nationale à la juridiction européenne. La CJE ne dispose pas de suffisamment de moyens pour accroître ses ressources en personnel dans son service de traduction, et cela entraîne des retards dans les travaux de la Cour. L'octroi de moyens supplémentaires à la Cour contribuera à améliorer l'efficience dans ce domaine, ainsi qu'à réduire les retards dans les travaux des tribunaux dans les États membres. La réduction des moyens par le Conseil affecte des projets stratégiques dans le domaine des TI qui ont déjà subi de fortes réductions et qui ont été proposés par la Cour pour 2010 afin d'améliorer la qualité de ses services en réduisant en même temps le nombre de personnes employées. Il est impératif que les moyens mis à disposition dans le projet de budget conjoint soient rétablis. Les technologies de l'information sont un domaine fondamental qui nous permet de relever les nouveaux défis de notre époque, de faire des économies à long terme et d'offrir un meilleur service aux citoyens.

Je voudrais aussi souligner la nécessité de soutenir les projets de cadres de référence. En février 2009, un groupe d'universitaires a présenté la version définitive d'un résumé des projets de cadres de référence que les

institutions européennes pourront utiliser comme base pour la création du droit européen des contrats. À ce stade, il est extrêmement important que ces cadres soient disponibles dans autant de langues officielles que possible, afin de permettre aux groupes politiques et juridiques et à d'autres parties intéressées d'avoir une discussion approfondie sur le sujet d'un futur droit européen des contrats. Je suis heureux de savoir que le Parlement européen corrigera les erreurs du Conseil et permettra à la Cour de mieux fonctionner.

### PRÉSIDENCE DE M. LIBOR ROUČEK

Vice-président

**György Schöpflin (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, comme tous les autres, je trouve qu'il s'agit d'un excellent budget. Beaucoup de travail y a été investi, et je félicite tous ceux qui y ont participé.

Ce que je voudrais faire à ce stade du débat, c'est essayer de considérer la situation dans son ensemble. Des contributions extrêmement importantes ont été faites sur des questions précises, mais nous devons considérer le contexte européen au sens large afin de comprendre l'importance de ce dont nous parlons. Il me semble que, dans une démocratie, chaque institution doit avoir un budget, et l'institution doit rendre des comptes au sujet de l'argent dépensé à ceux qui font effectivement des contributions et mettent les ressources à dispositions.

Ce budget est, par conséquent, chargé de responsabilité. En fait, il est chargé de la responsabilité d'être le budget d'une institution qui est particulièrement attachée à la transparence et à la responsabilité. En particulier, étant donné notre attachement à la transparence et à la responsabilité, il améliorera la bonne gouvernance et, dans un monde idéal, il renforcera la confiance entre ceux qui dépensent et ceux qui donnent. Peut-être devrais-je insister sur le fait que c'est dans un monde idéal – la réalité est souvent différente. L'importance particulière de cette transparence est qu'elle peut aider à réduire la distance qui existe entre les personnes et ceux qui exercent le pouvoir. Cette distance – je pense que nous pouvons tous en convenir – est une caractéristique inévitable de la vie moderne, et chaque institution devrait donc faire ce qu'elle peut pour réduire l'écart.

En outre, des temps difficiles attendent l'Europe, et je pense que cela renforce le sentiment d'insécurité des citoyens. Ce que nous pouvons faire dans ce contexte, c'est faire la lumière sur les problèmes en encourageant le débat et la discussion, qui devraient, soit dit en passant, inclure des désaccords. De ce point de vue, je pense que le budget est un excellent pas dans la bonne direction, et je voudrais lui apporter tout mon soutien.

**Peter Šťastný (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, le budget 2010 est loin d'être généreux – tout comme n'importe quel autre budget. Vu les circonstances, nous devons faire avec ce que nous avons, et ce que nous avons, c'est l'impact d'une crise mondiale majeure comme priorité. Tout le reste devient secondaire.

En tant que rapporteur de la commission du commerce international (INTA), j'espère que les montants revus à la hausse de la rubrique 4 (L'UE en tant qu'acteur mondial) seront bien investis et bien contrôlés afin qu'ils stimulent des flux accrus d'échanges commerciaux. Avec l'élimination des entraves, nous devrions atteindre une croissance plus importante du PIB et de l'emploi.

L'agenda de développement de Doha de l'OMC est la meilleure plate-forme multilatérale pour accomplir cette mission, en particulier dans les pays en développement. Nous avons donc une solide motivation pour mener cette saga interminable à une résolution fructueuse, car nous serons alors en position de lutter contre l'impact négatif de la mondialisation à l'aide d'un outil vraiment puissant.

**Czesław Adam Siekierski (PPE).** – (*PL*) Mesdames et Messieurs, le budget 2010 est un compromis difficile. D'une part, il est censé permettre de limiter la crise économique et, en même temps, nous finançons les efforts de lutte contre le changement climatique, principalement en limitant les émissions de CO<sub>2</sub>. C'est bien, mais il est certain qu'à court terme, cela entravera le développement, qui est un domaine dans lequel nous continuons à dépenser trop peu.

L'augmentation des dépenses pour la recherche et l'innovation est justifiée. Cela nous permettra d'améliorer notre compétitivité. Il semble que nous dépensions encore trop peu pour l'éducation, y compris le programme d'échange Erasmus. C'est une bonne chose que des fonds — même s'ils ne sont pas suffisants — aient été trouvés pour le Fonds laitier, parce que l'année écoulée a été une année difficile pour les agriculteurs européens. Si nous voulons stimuler les conditions économiques et réduire le chômage et l'exclusion sociale, nous devrions accroître le financement de l'instrument de microfinancement. Le financement de l'internet à haut débit en milieu rural est important pour le développement, mais bien sûr, comme je l'ai dit, ce budget est un compromis.

**Nathalie Griesbeck** (ALDE). - Monsieur, le Président, je souhaiterais m'exprimer dans le cadre de la procédure «catch the eye». Car, tout à l'heure, je n'ai eu qu'une minute alors que l'ordre du jour en annonçait deux. Je voudrais simplement ajouter une chose: si, pour ma part, j'approuverai, par vote, jeudi, avec l'ensemble de mon groupe, le budget que nous discutons, je souhaite néanmoins souligner que nous vivons non seulement une crise économique, financière et environnementale – comme ça a été rappelé tout à l'heure –, mais aussi une crise sociale très profonde liée à la montée du chômage.

Pour ma part, si le budget est un équilibre subtil, je regrette l'absence de prise en considération, par les États membres, de signaux politiques forts en direction, justement, des personnes en difficulté. On avait souhaité, dans le cadre du plan d'aide aux plus démunis, apporter un supplément de financement qui, malheureusement, n'a pas été retenu. Je le regrette car ça aurait été un signal fort en direction d'une Europe plus sociale.

**Zigmantas Balčytis (S&D).** – (*LT*) Je vous remercie, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, le budget 2010 est vraiment un exemple de bon compromis. Je ne partage pas l'avis de mes collègues qui ont dit que le budget 2010 était un budget de crise. Nous, les représentants de certains États, savons très bien ce qu'est un budget de crise, alors que les recettes budgétaires ont diminué de 30 % et plus en deux ans.

Nous devons féliciter la Commission pour certaines priorités; avec le Conseil et le Parlement, elle a mobilisé des fonds supplémentaires, notamment pour financer le plan de relance économique, par exemple, pour accroître l'accès à l'internet à haut débit, ainsi que pour financer le SET-Plan. Je voudrais aussi signaler qu'il y a des domaines qui posent problème.

Je voudrais néanmoins attirer votre attention sur le discours de mon collègue, M. Godmanis, dans lequel il a mentionné que, depuis plus d'un an, les différents États étaient incapables de gérer l'aide financière. Je pense donc vraiment qu'il s'agit d'un bon budget, qu'il devrait recevoir notre soutien et je félicite la Commission.

**Ivars Godmanis (ALDE).** – (EN) Monsieur le Président, brièvement, je voudrais souligner une chose tant que le commissaire est là.

Nous avons un problème: en commission du développement régional, nous sommes encore en train de travailler sur les propositions de modification qui impliqueraient que, pour 2009-2010, la Commission européenne (CE) ne demande pas de cofinancement aux États membres. Les fonds s'élèvent à un total de plus de 6,6 milliards d'euros. Nous avons adopté le budget 2010, mais ce budget ne dispose pas de fonds pour répondre à ces besoins; le budget 2009 est terminé.

La commission du développement régional attend toujours la nouvelle proposition de la CE, parce que la proposition précédente a été rejetée par le Conseil. Nous devons être très clairs au sujet de ce que nous devons faire ensuite. Je crois comprendre qu'il n'y a pas de place pour cette proposition, mais la situation doit être clarifiée. Autrement, la commission du développement rural travaillera dans un sens et nous, à la commission des budgets, n'auront aucune idée de ce que nous pouvons faire, parce que nous n'avons pas d'argent pour ces propositions dans le budget 2010 à venir.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL).** – (*PT*) Monsieur le Président, en pleine crise économique et sociale, qui a des effets terribles sur l'emploi et sur les conditions de vie de la population, je suis désolée de dire que ce projet de budget communautaire pour 2010 ne va pas suffisamment loin. Il ne tient même pas compte des perspectives financières, qui suggéraient 1,1 % du revenu national brut de la Communauté, ni du projet présenté et approuvé en première lecture dans ce budget, qui préconisait 1,08 % du RNB de la Communauté.

Le projet qui nous est à présent soumis pour approbation perpétue un budget qui donne la priorité aux tendances néolibérales et militaristes de l'Union européenne et finance celles-ci. Il est à noter que ce premier budget sous le traité de Lisbonne est au détriment de la politique de cohésion économique et sociale tant vantée, qui reçoit à présent une part bien moindre du budget. Sur les paiements totaux, les réductions des dépenses de cohésion s'élèvent, en gros, à 2,5 milliards d'euros par rapport à ce qui avait été approuvé en première lecture.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons accepter ce projet de budget, qui est de plus de 11 milliards d'euros inférieur à ce qui était prévu dans le cadre financier pluriannuel pour 2010.

Hans Lindblad, président en exercice du Conseil. – (SV) Monsieur le Président, j'ai trouvé ce débat très intéressant. Nous avons des points de vue différents, et c'est très bien ainsi. Certains veulent alléger le budget. Il semble toutefois que beaucoup ne seront pas entièrement satisfaits tant que l'intégralité des budgets nationaux ne

sera pas transférée à l'UE. Heureusement, transférer tout le pouvoir au Parlement européen n'est probablement pas ce que nos électeurs veulent.

M. Färm m'a posé une question directe. À écouter M. Färm, il semblerait que nous n'aurions pas de politique de l'emploi en Europe si nous n'avions pas les microcrédits. Ce n'est pas le cas, bien sûr. Les divers États membres investissent des sommes colossales dans l'aide à l'économie et à l'emploi. En outre, l'Europe procède à des augmentations générales substantielles du budget, dont la mise à disposition de 5 milliards d'euros à travers le plan de relance. Enfin, nous avons aussi la politique très expansive de la Banque centrale européenne. Il ne fait donc aucun doute que nous ayons une politique très puissante pour l'emploi et la croissance.

Si M. Färm pense que nous devrions accorder une priorité plus importante aux microcrédits, nous devrions alors, bien sûr, accorder une priorité moins importante à autre chose. Tout est une question de choix. Cependant, simplement vouloir avoir plus et envoyer la note aux différents États membres n'est pas, bien sûr, une solution acceptable.

**Vladimír Maňka**, *rapporteur*. – (*SK*) Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour vos discours inspirants. Je voudrais remercier les représentants des institutions européennes, la présidence du Parlement européen, les rapporteurs fictifs, les coordinateurs et chacun d'entre vous.

Cette année, tout s'est déroulé sous la direction des deux présidents de la commission des budgets. Au cours du premier semestre, il s'agissait de M. Böge, et au cours du second, de M. Lamassoure. Monsieur Böge, Monsieur Lamassoure, je suis sûr que je ne suis pas le premier à vous dire que vous avez tous deux apporté une grande contribution au travail de la commission et à tout le processus budgétaire.

J'apprécie la coopération de la Présidence suédoise et du commissaire. Les femmes et les hommes qui n'apparaissent pas officiellement sont nos conseillers, nos assistants et notre personnel administratif. Ce sont toutefois des personnes clés. Sans elles, nous ne serions pas parvenus au résultat d'aujourd'hui. Je voudrais tous les remercier.

Mesdames et Messieurs, le traité de Lisbonne aura un impact sur tous les services du Parlement européen et des autres institutions. Pour le Parlement européen, la codécision va augmenter de manière spectaculaire, couvrant jusqu'à 95 % de la législation dans des domaines tels que la liberté, la sécurité et la justice, l'agriculture, la pêche, la recherche et les Fonds structurels. Le vote à la majorité qualifiée sera davantage utilisé au Conseil et un certain nombre de nouvelles bases juridiques vont être créées dans des domaines tels que le tourisme, le sport, l'énergie, la défense civile et la coopération administrative. Cela va accroître les activités législatives de l'UE en général, avec un impact significatif sur les pouvoirs du Parlement européen et sur ses activités et, par conséquent, aussi sur la nécessité de renforcer l'administration.

Dans les prochains mois, nous examinerons et quantifierons les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre les nouvelles politiques de l'UE liées au traité de Lisbonne. Je crois qu'ensemble, nous réussirons à mettre en œuvre le prochain processus budgétaire.

**Jutta Haug,** *rapporteure.* – (DE) Monsieur le Président, je voudrais remercier tous mes collègues. Nous sommes parvenus à trouver une position commune qui tienne compte de la position du Conseil. Je voudrais cependant aussi remercier très chaleureusement le Conseil et la présidence du Conseil. Tous ceux qui me connaissent savent que je suis normalement très avare de compliments et de remerciements. Je voudrais néanmoins exprimer ma sincère gratitude envers la Présidence suédoise et, en particulier, M. Lindblad, pour son travail et sa présence constante au cours des discussions sur le budget. Cela marque un contraste plaisant avec les autres présidences du Conseil que j'ai connues au cours de ma longue carrière de députée. Je vous remercie beaucoup.

Ce matin, de nombreux députés ont participé à la discussion et je crois qu'à cette occasion, beaucoup plus de députés que d'habitude ont participé. La majorité d'entre eux a mentionné les limitations du budget et sa structure. Mesdames et Messieurs, nous pouvons en toute confiance présumer que le budget 2010 sera le dernier de ce type, le dernier à avoir cette structure, ce qui nous mène à penser que nous pouvons financer les politiques nécessaires de l'Union européenne et ses nouveaux défis et tâches de cette manière.

Nous attendons de la nouvelle Commission qu'elle effectue rapidement la révision à mi-parcours, car, selon les termes de l'accord conclu en 2006, celle-ci aurait dû être présentée en 2009 au plus tard, autrement dit, pour la fin de cette année. Pour être plus précise, nous espérons aussi une proposition de révision des actuelles perspectives financières. Nous ne pouvons pas attendre jusqu'à 2014 pour procéder à une réforme. Nous avons besoin d'instruments durables maintenant, afin que l'Union européenne puisse relever les défis du

futur immédiat avec une légitimité démocratique, comme le président de la commission des budgets, M. Lamassoure, vient juste de le demander en notre nom à tous.

**Reimer Böge,** *rapporteur.* – (*DE*) Monsieur le Président, maintenant que nous nous sommes tous mis d'accord sur le budget 2010, conformément aux réalités politiques, nous devons bien sûr focaliser notre attention sur ce qui nous attend ces prochains mois.

Comme le Conseil européen s'est octroyé 23,5 millions d'euros à l'aide d'un processus très tendancieux, nous allons aussi devoir mettre en place très rapidement les suppléments au budget parlementaire nécessaires , afin de maintenir l'équilibre entre les institutions et de garantir la capacité du Parlement à répondre aux défis posés par le traité de Lisbonne. Nous allons aussi devoir prêter suffisamment d'attention à la capacité des groupes, des commissions et, en particulier, des différents députés, à agir vis-à-vis des tâches qui nous attendent.

En outre, au cours des prochains mois, nous allons devoir tenir des discussions générales sur les ajustements, les réexamens et les révisions. Il s'agit de réajuster, renouveler et améliorer l'accord interinstitutionnel. Il s'agit de lier certaines parties de l'accord interinstitutionnel afin de former un cadre financier pluriannuel qui ait un processus décisionnel différent sur la base du traité de Lisbonne. Il s'agit de la procédure de codécision dans le règlement financier. Cela concerne, en outre, par exemple, le grand paquet visant à développer le Service européen pour l'action extérieure, à l'égard tant de la garantie des droits du Parlement que des éventuels ajustements aux bases juridiques qui pourraient s'avérer nécessaires pour les programmes pluriannuels de ce Service.

C'est pour cette raison que je voudrais, à ce stade, dire une fois encore que sans ajustements, sans réexamens et sans révisions, rien ne peut être fait. Nous ne pouvons pas reporter indéfiniment le processus nécessaire d'introduction progressive des nouveaux défis budgétaires du traité de Lisbonne. J'attends de la nouvelle Commission qu'elle commence à travailler très rapidement et qu'elle fasse des propositions qui garantissent les droits du Parlement dans tous les domaines et qui ne cherchent pas à modifier les droits individuels de manière détournée, car cela pourrait être au détriment du Parlement. Nous savons comment faire en sorte que cela ne se produise plus.

**László Surján**, *rapporteur*. – (*HU*) Si nous voulons renforcer le sentiment de sécurité des Européens en 2010, nous devons mettre ce budget en œuvre de manière efficace et pratique. C'est exactement la raison pour laquelle nous avons renforcé la sécurité énergétique, nous soutenons la création d'emplois et nous introduisons un instrument de microfinancement. Nous soutenons aussi la recherche et le développement, ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie. Nous voulons aider le secteur laitier et atténuer, autant que possible, les effets néfastes du changement climatique.

Nous sommes tous parvenus à cela en dépensant jusqu'au dernier centime des ressources reçues grâce au cadre financier pluriannuel. Cependant, cela signifie que le budget est devenu complètement rigide, incapable de fournir une marge suffisante. C'est une autre raison de l'extrême urgence de la révision à mi-parcours, je le répète. La Commission et les États membres partagent la responsabilité d'une future réussite. Nous ne pourrons regarder les contribuables dans les yeux que si nous utilisons le cadre dont nous disposons non seulement de manière légale, mais aussi avec détermination.

Si des ressources sont disponibles pour créer de nouveaux emplois, le nombre d'emplois va effectivement augmenter. Si d'autres ressources sont disponibles en vue de permettre aux régions sous-développées de rattraper leur retard, le volume du PIB produit localement dans ces régions va effectivement augmenter. Ce n'est que lorsque nous contrôlerons ces conditions que nous pourrons dire que nous en avons eu pour notre argent et que cela valait la peine que les citoyens européens se sacrifient, parce que la contribution actuelle au budget de l'UE de 123 milliards de dollars est assurément un sacrifice.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Monsieur le Commissaire, j'espère que ce Parlement apportera un soutien ferme au rapport actuel qui a été présenté et que, jeudi, nous donnerons aux citoyens européens un bon budget qui ne sera pas seulement juridiquement bon, mais aussi moralement bon.

Le Président. – La discussion commune est close.

Le vote sur le rapport de M<sup>me</sup> Haug aura lieu demain.

Le vote sur les rapports de MM. Surján, Maňka et Böge aura lieu jeudi.

Déclarations écrites (article 149)

Ádám Kósa (PPE), par écrit. – (HU) Mon collègue du groupe du Parti populaire européen (Démocrates Chrétiens), M. Surján, et M. Maňka ont accompli une tâche importante. Tout comme avec un débat budgétaire dans n'importe quel parlement national, nous devons aussi indiquer très clairement au sein de cette Assemblée ce qu'un projet de budget contient précisément et le message que celui-ci véhicule à la société. Malgré le fait qu'il n'y ait aucune allusion à l'accessibilité dans le rapport, je voudrais attirer votre attention sur ceci: sur la base de la décision prise par le Conseil «Affaires générales» le 26 novembre, l'UE a rejoint la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées en tant qu'organisation régionale. À la lumière de cela et conformément au paragraphe 43 et aux dispositions contenues dans l'appendice 2 du rapport, nous devrions saluer la déclaration conjointe sur la politique en matière de bâtiments.

Cependant, il est très important que l'accessibilité soit prise en compte dans le cas d'investissements dans la construction et d'autres infrastructures, en plus de répondre aux autres exigences importantes (par ex. les économies d'énergie). Les frais supplémentaires liés à l'accessibilité sont toujours plus élevés. Dans ce cadre, il est capital que le Parlement européen tienne aussi compte des malvoyants dans les exigences de sécurité. Par exemple, lors de la conception de bâtiments et de leur préparation en vue d'être utilisés, des signes clairement visibles devraient être utilisés, ainsi que des marquages tactiles au sol, afin de les aider à trouver leur chemin. En outre, concernant les droits linguistiques, j'estime qu'il est important qu'en plus de rendre les bâtiments accessibles, les documents (y compris en version électronique) devraient aussi contenir suffisamment d'informations expliquant comment les malvoyants peuvent y avoir accès (quels sont les progiciels recommandés).

**Andreas Mölzer (NI),** par écrit. – (DE) Au cours d'une crise économique, alors que les citoyens européens sont soumis à des vagues de licenciements et à des réductions dans les services sociaux, l'Union européenne doit aussi faire des économies. L'année prochaine, l'UE prévoit de dépenser quelque 123 milliards d'euros, soit sept milliards de plus que cette année. En cette période économique difficile, des mesures sont, bien sûr nécessaires pour stimuler l'économie, mais je doute que des instruments tels que le programme européen de relance économique puissent y parvenir. Dans le passé, les programmes européens tant vantés se sont avérés être des tigres de papier. En outre, diverses subventions européennes se sont avérées être une invitation à commettre différents types d'abus. Depuis des années, la Cour des comptes européenne recense dans son rapport annuel des anomalies manifestes dans les Fonds agricoles et structurels. Cela signifie que, depuis des années, l'argent durement gagné des contribuables disparaît peu à peu par de mystérieux canaux. Les réglementations compliquées que même les eurocrates de Bruxelles trouvent souvent déconcertantes contribuent grandement à la nature défectueuse du système. L'UE ne contrôle même pas le recouvrement des fonds qui ont été déboursés par erreur. Par conséquent, continuer à gonfler le budget de l'UE n'est pas la voie à suivre. À la place, les erreurs devraient être éliminées du système au moyen de vastes mesures de renationalisation, par exemple dans le secteur agricole. Cela permettrait aux États membres de décider eux-mêmes quels domaines ils veulent subventionner. En ce qui concerne les mesures visant à stimuler l'économie, elles devraient s'inscrire dans une approche coordonnée par les États membres.

Siiri Oviir (ALDE), par écrit. – (ET) En mars 2009, avec le plan de relance économique qui a été approuvé par le Conseil européen, il a été convenu qu'en 2009 et 2010, 5 milliards d'euros de fonds budgétaires européens non utilisés seraient affectés aux investissements dans des projets relatifs à la connexion des réseaux d'énergie et au développement des réseaux à haut débit. Je suis très heureux de noter que, pour la deuxième année (2010) de financement du plan de relance de l'économie européenne, un résultat a été obtenu au comité de conciliation, grâce à l'examen du cadre financier 2007-2013 et à un transfert de fonds, qui garantit un financement qui s'élève à 2,4 milliards d'euros pour l'année prochaine, et permet aussi de mettre en œuvre les objectifs spécifiés dans le plan de relance économique. Si les modifications apportées au cadre financier en relation avec le plan de relance de l'économie européenne laissent très peu de fonds en 2010 pour couvrir les besoins financiers escomptés, alors je suis d'accord avec le rapporteur quand il dit que le cadre financier actuellement en vigueur ne répond pas aux besoins financiers de l'Union européenne, et aussi que la Commission européenne devrait immédiatement présenter une proposition relative à un résumé provisoire du cadre financier pluriannuel actuellement en vigueur.

**Pavel Poc (S&D)**, par écrit. – (CS) Je voudrais commencer par dire mon admiration pour tous ceux qui ont travaillé sur le budget. Préparer un budget européen en situation de crise économique et au cours de la période de transition entre Nice et Lisbonne était une tâche très difficile. Le budget 2010 est le dernier avec cette structure. Le traité de Lisbonne est néanmoins en vigueur et il sera difficile de travailler dans le cadre d'un budget dont la structure ne reflète pas les nouvelles conditions. Aussi compliquée que la ratification du traité de Lisbonne ait pu être à la fin, cela ne peut être une excuse pour la Commission, qui a été incapable de présenter le projet de la nouvelle structure budgétaire à temps. La Commission doit accomplir cette tâche

sans délai. Le budget 2010 est très soigneusement équilibré, car il utilise pleinement toutes les possibilités d'affecter les fonds. En conséquence et en raison des fluctuations économiques causées par la période turbulente de crise économique, le budget peut devenir très fragile. Ce budget doit être soutenu en sachant qu'il est peut être trop finement ciselé pour l'actuelle période d'insécurité et que travailler avec lui en 2010 nécessitera une certaine dose de flexibilité.

**Georgios Stavrakakis (S&D)**, par écrit. – (EL) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais moi aussi exprimer ma satisfaction par rapport à l'accord sur le budget 2010. En même temps, cependant, il est à noter que les marges disponibles sont extrêmement limitées pour les années à venir. Cela laisse peu de place pour réagir si l'UE doit répondre à des exigences imprévues ou veut réagir à de nouveaux défis politiques, tels que la stratégie de l'UE pour 2020, ou prendre de nouvelles mesures de lutte contre le changement climatique.

Je suis particulièrement ravi que nous soyons parvenus, grâce à la persévérance du Parlement européen, à protéger le financement des réseaux et infrastructures énergétiques dans le cadre du plan de relance économique, mettant l'accent sur les «technologies vertes», l'innovation, la recherche et la création de réseaux à haut débit à la campagne.

Il est aussi extrêmement important que nous soyons parvenus à protéger la viabilité des infrastructures et outils communautaires dans le secteur de la protection civile, notamment en renforçant encore la capacité de réponse rapide de l'Union européenne en cas de catastrophes naturelles, ouvrant ainsi la voie à la future création d'une force de protection civile européenne.

Enfin, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que nous ne pouvons pas parler d'une meilleure Europe, d'une Europe plus proche des citoyens sans un financement à la hauteur.

**Silvia-Adriana Țicău (S&D)**, *par écrit*. – (RO) Le budget 2010 de l'UE est le dernier à être approuvé en vertu du traité de Nice. Le nouveau Traité octroie au Parlement européen des pouvoirs plus importants et le dernier mot en matière d'adoption du budget. Le Parlement et le Conseil auront des pouvoirs égaux en tant que législateurs dans des domaines tels que l'agriculture, l'énergie, l'immigration, la justice et les affaires intérieures, la santé et les Fonds structurels, ce qui inclut évidemment aussi les budgets correspondants. Le budget 2010 affecte des proportions significatives de ses fonds à la conservation et à la gestion des ressources naturelles, à la cohésion économique et sociale, à la croissance et à l'emploi, à la compétitivité et à l'innovation, au développement régional, à l'agriculture et au développement rural. Le plan européen de relance économique figure dans le budget 2010 de l'UE, avec 2,4 milliards d'euros pour financer des projets stratégiques relatifs à l'énergie, aux transports, au développement des réseaux à haut débit en milieu rural et pour soutenir les communautés rurales. Je me réjouis que le Parlement européen soit parvenu à affecter une somme de 300 millions d'euros afin d'aider les producteurs laitiers. La crise économique a affecté le PIB des États membres et influencera les contributions des États membres au budget de l'UE. J'espère que la révision à mi-parcours de 2010 du cadre financier 2007-2013 permettra aux États membres de mieux absorber les Fonds structurels, notamment dans le domaine des transports et de l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels.

(La séance, suspendue à 11 h 25, est reprise à 12 heures)

### PRÉSIDENCE DE M. GIANNI PITTELLA

Vice-président

#### 8. Heure des votes

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

(Pour les résultats des votes et autres détails les concernant: voir procès-verbal)

# 8.1. Instrument européen de microfinancement en faveur de l'emploi et de l'inclusion (Progress) (A7-0050/2009, Kinga Göncz) (vote)

### 9. Explications de vote

Explications de vote orales

### - Rapport: Kinga Göncz (A7-0050/2009)

**Aldo Patriciello (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, je me félicite de l'excellent travail réalisé par la rapporteure et tous les membres ayant contribué à la création de ce nouvel instrument qui permettra d'octroyer des microcrédits aux petites et moyennes entreprises et à toutes les personnes qui ont perdu leur travail au cours de ces dernières années.

Compte tenu de la perte de 3 millions d'emplois rien que dans l'Union européenne et des difficultés des banques à consentir des crédits, cet instrument permettra aux personnes souhaitant lancer une nouvelle entreprise de pouvoir accéder plus facilement aux ressources nécessaires.

Je suis convaincu que cette nouvelle initiative contribuera à la création de nouveaux emplois, surtout si nous introduisons de nouvelles mesures d'accompagnement, tel le financement des formations, qui aideront les jeunes à mettre sur pied des projets d'investissement.

Cet instrument, Monsieur le Président, doit être adopté au plus vite pour redynamiser les petites et moyennes entreprises qui représentent le cœur battant de notre économie européenne.

**Dimitar Stoyanov (NI).** – (BG) Merci Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport sur les mesures financières. Je pense que cet instrument arrive précisément à point nommé et qu'il aura un impact très positif s'il est appliqué correctement, comme cela a été le cas dans mon pays, la Bulgarie. En ce moment, le climat est extrêmement défavorable aux petits entrepreneurs qui, avec peu d'opportunités disponibles, n'ont aucune chance d'obtenir un crédit de la part des banques.

Toutes les banques poursuivent une politique qui est fondamentalement incompatible avec le concept sous-jacent aux institutions bancaires. J'ai l'impression que les banques inventent délibérément toujours plus de conditions supplémentaires dans l'unique but de les empêcher d'octroyer des crédits. Cependant, sans crédit, une entreprise ne peut fonctionner.

Lorsqu'un crédit est néanmoins octroyé, ces entreprises sont obligées d'apporter des garanties de 100 à 150 %, les exposant ainsi à la faillite. C'est pourquoi je pense que, dans ce cas, l'Union européenne et le Parlement européen ont agi de manière très appropriée concernant ce rapport, qui contribuera réellement au développement des économies européenne et bulgare.

**Diane Dodds (NI).** – (*EN*) Monsieur le Président, je tiens à préciser que je pense qu'aider les petites entreprises est une très bonne idée qui mérite d'être poursuivie, certes, mais je pense qu'elle devrait l'être au niveau des gouvernements nationaux. J'ai d'immenses inquiétudes quant à cette proposition, sur la responsabilité des fonds qui seront prêtés, et quant à leur remboursement.

J'encouragerai les gouvernements nationaux à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aider les petites entreprises, qui sont la base de notre économie. L'UE peut apporter son aide en diminuant la réglementation et en mettant des fonds à disposition au niveau national.

**Syed Kamall (ECR).** – (*EN*) Monsieur le Président, nous étions favorables à cette proposition. Je pense qu'il est très important que nous aidions les entrepreneurs dans toute l'UE et dans les États membres à créer de la richesse et des emplois et à sortir les gens de la pauvreté. Je suis également heureux que nous ayons envisagé de prélever l'argent du budget existant, plutôt que de réaliser de nouvelles dépenses, et de l'utiliser pour augmenter davantage encore les dépenses du secteur privé.

Cependant, je dois signaler que nous devons être très prudents quand nous utilisons le financement public et l'argent des contribuables. Dans ma circonscription, j'ai connaissance de quelques instruments de microfinancement, tels que l'excellente Croydon Caribbean Credit Union qui aide les communautés défavorisées à sortir de la pauvreté. Ces instruments ont été évincés par le gouvernement local et d'autres instruments de microfinancement de l'État. Il importe, dans la recherche d'une accessibilité accrue au microfinancement, que nous n'évincions pas les nombreux et excellents organismes privés qui existent déjà.

**Alfredo Pallone (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, je crois que nous sommes tous d'accord sur le problème du microcrédit mais il nous faut également parler des ressources financières. Je crois que nous avons le devoir d'augmenter ces ressources financières.

Nous devons également veiller à ne pas étendre le microcrédit à d'autres protagonistes des petites et moyennes entreprises, car le microcrédit a été créé pour aider les partenaires sociaux les moins fortunés. En outre, nous devons également discuter d'un problème culturel: dans beaucoup de pays, et selon moi plus particulièrement

dans les pays où le besoin est le plus grand, la bonne approche culturelle nécessaire pour obtenir ces sommes fait défaut. Je crois fermement que ces instruments doivent être adoptés en premier par les gouvernements concernés.

Il y a deux vitesses en Europe: la vitesse des pays qui ont déjà appliqué cette approche, comme la France et l'Allemagne, et il y a d'autres pays qui doivent plutôt privilégier une approche culturelle à ce problème. En résumé, je crois fermement que le vrai problème, le vrai enjeu en Europe, est qu'il ne s'agit pas simplement d'obtenir un financement comme une fin en soi; nous devons viser à créer les conditions pour que les travailleurs les moins chanceux puissent créer de l'emploi pour eux-mêmes.

### Explications de vote écrites

### - Rapport: Kinga Göncz (A7-0050/2009)

**Luís Paulo Alves (S&D),** *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur de la création de cet instrument de microfinancement en faveur de l'emploi, vu qu'il vise à offrir des possibilités aux chômeurs et à encourager l'entrepreneuriat. Cet instrument, qui est destiné aux personnes qui souhaitent créer ou développer une microentreprise (moins de 10 employés et un chiffre d'affaires ne dépassant pas 2 millions d'euros), ouvrira de nouveaux horizons aux nombreuses personnes sans emploi. Vu l'état actuel de l'économie, il aurait été utile d'avoir lancé cet important programme plus tôt, car cela fait longtemps maintenant que les gens éprouvent des difficultés à accéder au crédit.

Vu que cet instrument s'adresse aux organismes publics et privés offrant des microcrédits aux particuliers et aux microentreprises au niveau national, régional et local dans les États membres de l'UE, il doit être soigneusement contrôlé par les instances compétentes afin de s'assurer que le crédit atteigne effectivement les lieux où il est le plus nécessaire et que nous ne voyions pas se reproduire la situation survenue pendant la dernière crise financière.

**Andrew Henry William Brons (NI)**, par écrit. – (EN) Je suis en faveur de l'octroi de microfinancement par l'État aux particuliers pour les aider à créer de petites entreprises. Cependant, je suis opposé à ce que l'Union européenne exerce cette fonction. Néanmoins, j'ai voté en faveur de certains amendements, car il était toujours probable que la résolution soit adoptée et je souhaitais améliorer la résolution autant que possible. Le «blocage» des votes sur plusieurs amendements m'a empêché de voter séparément sur certains amendements.

**David Casa (PPE),** par écrit. – (EN) L'une des conséquences les plus néfastes de la crise économique mondiale est le manque de crédits offerts par les banques, ce qui empêche les particuliers ainsi que les grandes entreprises d'exercer leurs activités économiques. La proposition faite par la Commission européenne prévoit l'institution d'un instrument de microfinancement visant à aider à dissiper les hésitations actuelles des banques et d'autres institutions financières à accorder des crédits. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de soutenir la rapporteure sur cette question et de voter en faveur du rapport.

Nikolaos Chountis (GUE/NGL), par écrit. – (EL) J'ai voté contre le rapport, car le chômage, qui est en augmentation constante dans l'Union européenne, ne peut être combattu avec un programme de microfinancement. Des programmes intégrés dotés d'un financement adéquat et faisant l'objet d'une ligne budgétaire spécifique sont nécessaires, des programmes axés sur la lutte contre le chômage des jeunes, qui est, plus particulièrement, extrêmement élevé en Grèce, où un jeune sur quatre de moins de 25 ans est sans emploi.

De façon générale, ce dont nous avons besoin ce sont des politiques qui appellent à une augmentation du budget de l'Union et qui renversent le cadre néolibéral du Pacte de stabilité et réduisent les déficits. Je crois également que le financement dans le cadre de cet instrument doit être purement volontaire et ne doit en aucune façon forcer quiconque à recourir à cet instrument sous la menace de voir leurs prestations de sécurité sociale supprimées ou réduites. Malheureusement, les amendements à cet effet déposés par moi-même et par mes collègues du groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique ont été rejetés.

**Diogo Feio (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) Alors que l'Europe traverse une profonde crise économique et financière, qui a entraîné de graves problèmes sociaux avec le chômage progressant dans tous les États membres, il est essentiel pour l'Union européenne de créer des mécanismes efficaces pour s'attaquer à la crise et soutenir ceux qui sont le plus gravement touchés, y compris les chômeurs et les entreprises en difficulté.

C'est pourquoi je salue la création d'un instrument de microfinancement en faveur de l'emploi, axé sur l'entrepreneuriat et donnant à chacun la chance de créer sa propre entreprise. Le microfinancement européen sera disponible pour les cas où l'accès au crédit bancaire est refusé ou compliqué, par le soutien à la croissance des microentreprises, ainsi que via des parrainages, des aides et la bonification des taux d'intérêt accordée par le Fonds social européen.

Il est également important de signaler que cet instrument doit servir à l'unique fin de soutenir l'entrepreneuriat comme moyen de créer de nouveaux emplois, en aidant à concrétiser de solides idées commerciales, et il ne doit pas servir à apporter un soutien social ou à stimuler la consommation.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Dans le contexte actuel de crise économique et de hausse du chômage, il est important de stimuler la croissance de l'activité indépendante, ainsi que la création et le développement de microentreprises. Le microcrédit contribuera à atteindre cet objectif. Je salue dès lors la proposition de la Commission et le travail du Parlement sur ce point. Il s'agit d'un moyen d'encourager l'entrepreneuriat et d'augmenter les niveaux d'emploi et d'inclusion sociale. Cet instrument de microfinancement est complémentaire aux autres programmes qui soutiennent l'emploi et l'inclusion. Par conséquent, je pense qu'il est important que cet instrument ne soit pas financé aux dépens des programmes existants ni ne les mette en péril.

J'ai déjà voté en faveur de cet instrument au sein de la commission des budgets dans le contexte de la procédure budgétaire pour 2010, par laquelle deux nouvelles lignes budgétaires ont été crées, l'une pour les dépenses opérationnelles d'un montant de 37,5 millions d'euros et l'autre pour des dépenses administratives d'un montant de 0,25 million d'euros. J'espère que ce programme sera bientôt opérationnel et que la procédure d'approbation des demandes sera rapide et ne sera pas entourée de tracasseries administratives.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*PT*) Nous regrettons qu'une majorité des députés de ce Parlement soient à nouveau revenu sur leur parole et aient approuvé une proposition qui retire l'argent du programme Progress, qui était déjà nettement sous-financé pour ses domaines d'action au niveau social. Indépendamment de toute considération concernant les objectifs du nouvel instrument européen de microfinancement, il est inacceptable qu'il soit financé par la réduction des fonds disponibles pour les programmes existants, en l'occurrence Progress, un programme de l'Union européenne dans le domaine de l'emploi, de la solidarité sociale et de l'égalité des chances.

Le texte approuvé par la commission de l'emploi et des affaires sociales a clairement rejeté l'idée de financer cet instrument aux dépens de Progress et a proposé de créer une nouvelle ligne budgétaire avec ses propres ressources: autrement dit, des ressources supplémentaires. Les amendements déposés par notre groupe politique allaient dans le même sens mais ont été rejetés aujourd'hui.

Vu que les conditions sociales se détériorent dans les divers États membres, il est inacceptable que des fonds soient prélevés du budget destiné au domaine de l'emploi et de l'inclusion sociale et canalisés vers d'autres priorités définies entre-temps, même si c'est dans le domaine du microfinancement.

**Bruno Gollnisch (NI)**, *par écrit*. – Grâce au rapport Göncz sur le microcrédit et à la polémique qui entourait le financement de ce projet, je suis allé voir ce qu'est ce fameux programme Progress que la gauche tient tant à ne pas dépouiller du moindre centime pour financer les microentreprises et les initiatives individuelles. Car, pour l'instant, à quoi sert réellement Progress, défini comme le «programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale»? À produire du papier. À financer des études et des rapports. Car, pour l'instant, le public «cible» de Progress, ce ne sont ni les chômeurs ni les exclus, ce sont les décideurs politiques et les faiseurs d'opinion.

Sur la bagatelle de 700 millions d'euros en 7 ans, certains se refusent à prélever 100 millions pour le microcrédit. Un peu moins d'argent pour les profiteurs du système, un peu plus pour les Européens, à budget constant: on ne peut qu'être d'accord! Il est effectivement temps d'arrêter d'observer la misère et les difficultés de nos concitoyens pour agir concrètement. Un bémol cependant: le microcrédit n'a de raison d'être que parce que les «banksters», si prompts à empocher les aides publiques, ne font pas leur travail d'irrigation financière de l'économie.

**Françoise Grossetête (PPE),** par écrit. – J'ai voté en faveur du rapport Kinga Göncz concernant l'instrument européen de microfinancement. Le microfinancement concerne les microcrédits (prêts d'un montant inférieur à 25 000 euros) et les microentreprises (entreprises qui emploient moins de 10 personnes).

En cette période de crise économique et en raison de la baisse considérable du nombre de prêts accordés, il est indispensable que l'Union européenne établisse un instrument adressé aux plus vulnérables, comme les chômeurs, les jeunes et les petites entreprises.

Quand une économie ou des emplois sont en jeu, il est indispensable de stimuler la croissance avec des investissements significatifs. Le financement s'élèvera à 100 millions d'euros prélevés sur le budget du programme Progress (programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale) et entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 (pour une période de 4 ans). Le Conseil doit entendre ce message pour aller vers un accord dans les jours qui viennent.

**Sylvie Guillaume (S&D),** *par écrit.* – J'ai voté en faveur du rapport de ma collègue Kinga Göncz car il me paraît essentiel, surtout dans un contexte de crise de l'emploi et de crise sociale, de soutenir la microfinance en la dotant d'une ligne budgétaire spécifique. Il s'agit d'un instrument privilégié dans la lutte contre l'exclusion bancaire et la pauvreté. Contrairement à ce que demande la Commission européenne, nous rejetons l'idée d'une réaffectation des crédits du programme Progress sur l'instrument européen de microfinancement car cela donnerait un signal négatif aux acteurs économiques. Nous devons maintenir le programme Progress, qui cible les groupes les plus vulnérables, et il est de la responsabilité commune des États membres et de l'Union européenne de le mettre en œuvre de façon efficace dans les circonstances actuelles.

Lívia Járóka (PPE), par écrit. – (HU) Je suis absolument ravie de voir que la vaste majorité du Parlement européen a approuvé aujourd'hui le rapport sur l'instrument européen de microfinancement en faveur de l'emploi et de l'inclusion. Le système de microcrédit prévu peut contribuer grandement à la création de la cohésion sociale et de nouveaux emplois, sans mentionner le fait qu'il peut contribuer considérablement à atténuer les effets néfastes de la crise financière et économique. Pendant la récession mondiale, il est particulièrement important d'offrir de nouvelles possibilités aux citoyens qui ont été évincés du marché de l'emploi et du marché du crédit traditionnel, et de préparer la voie pour une activité indépendante stable et de longue durée. En outre, l'existence d'un instrument financier simple est vitale dans les régions défavorisées pour les personnes ayant l'intention de créer leur entreprise et pour les groupes les plus vulnérables. Il aide en effet les entreprises à démarrer et à faire prospérer leurs activités malgré le risque élevé, les marges faibles et le risque de défaut L'écrasante majorité des travailleurs en Europe sont employés par des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

C'est la raison pour laquelle, en vue de garantir que ces entreprises ne perdent pas mais, au contraire, augmentent leur potentiel d'emploi, un soutien adapté doit leur être apporté qui, dans certains cas, correspond à un montant si petit que le secteur bancaire traditionnel est incapable de fournir ces fonds. Lors du vote d'aujourd'hui, le Parlement européen a envoyé le message clair que la procédure de codécision doit être achevée dès que possible pour que l'instrument de microfinancement puisse être accessible dès 2010.

**Eija-Riitta Korhola (PPE),** *par écrit.* – (*FI*) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport sur les instruments de microfinancement.

Il y a encore beaucoup de choses que nous pourrions faire pour encourager les jeunes Européens à se lancer dans l'entrepreneuriat. La crise financière et économique a engendré une crise de l'emploi et une crise sociale, et l'on prévoit en effet qu'il y aura 10 millions de chômeurs en plus en Europe l'année prochaine. S'il y a bien un moment pour agir rapidement, c'est aujourd'hui.

Avec les présentes restrictions de crédit aggravant actuellement la situation, je suis très favorable à l'initiative contenue dans le rapport de fournir des microcrédits aux chômeurs ou aux personnes exposées à un risque de perdre leur emploi et qui éprouvent des difficultés à accéder à des prêts commerciaux pour leurs idées commerciales. Néanmoins, nous devons également investir, par exemple, dans les ateliers destinés aux jeunes et dans les viviers d'entreprise, ainsi que dans la formation à l'entrepreunariat .

Une approche globale à l'investissement dans l'amélioration des chiffres de l'emploi et de l'entrepreneuriat est une condition préalable à une Europe prospère.

Patrick Le Hyaric (GUE/NGL), par écrit. – Je suis pour le financement de dispositions sociales pour venir en aide aux travailleurs ayant perdu leur emploi. Mais cela ne doit pas pour autant dédouaner les entreprises de leurs obligations sociales et territoriales. Ce n'est pas aux pouvoirs publics de compenser ces manquements intolérables. Voilà pourquoi je m'abstiens.

**Jörg Leichtfried (S&D),** *par écrit.* – (*DE*) Je vote en faveur du rapport sur l'établissement d'un nouvel instrument de microfinancement qui aidera les personnes dont l'emploi est menacé à créer ou à développer

des microentreprises. Celles-ci sont définies comme des entreprises qui emploient moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 2 millions d'euros. Cette possibilité de financement sera disponible initialement pendant une période de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Elle donnera la possibilité aux personnes qui ont perdu leur emploi à cause de la crise ou qui éprouvent des difficultés à accéder à un crédit pour leur entreprise de suivre une formation, de conserver les emplois existants et même, dans certains cas, d'en créer de nouveaux. Cela contribuera à stimuler l'économie et à mettre un terme à la crise.

**Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL),** par écrit. – Nous votons contre la proposition de décision instituant un instrument européen de microfinancement en faveur de l'emploi et de l'inclusion. À l'heure où tant de citoyens européens sont licenciés du fait de la crise du capitalisme et du manque absolu de solidarité dont font preuve ceux qui continuent de faire des profits sur leur dos, il est temps que l'Union européenne change son approche libérale des solutions aux problèmes rencontrés.

Face aux appétits marchands débridés par le dogmatisme libéral de l'Union européenne, nous avons besoin d'une politique qui protège les travailleurs européens, créateurs des richesses dont on les prive au nom du profit. Ici, c'est de nouveau l'Europe des grands profits et des petites charités arbitraires. En attestent le faible montant des sommes engagées, l'opacité de leur attribution et la logique individualiste du vecteur encouragé. Rien à voir avec l'Europe de l'intérêt général et de l'égalité sociale dont nos peuples ont besoin.

**Nuno Melo (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) En temps de crise, quand le crédit est limité et l'accès difficile, ce genre d'instrument est essentiel pour aider à fournir des microcrédits aux petites entreprises et aux personnes qui ont perdu leur emploi et souhaitent créer de nouvelles entreprises. Il est difficile d'atteindre ces objectifs sans ce genre d'instrument de soutien. En outre, dans la situation de crise actuelle, les banques ne sont pas réceptives aux besoins de crédit des entreprises naissantes ce qui, dans la plupart des cas, les empêche de prendre leur essor. Dans la perspective de plusieurs millions d'emplois supplémentaires qui seront perdus dans l'UE, il est important d'avoir des mesures incitatives auxquelles peuvent accéder les personnes qui ont été licenciées afin de tenter de démarrer une nouvelle vie, en évitant ainsi les crises sociales et en réduisant les dépenses des États membres consacrées à des mesures d'aide sociale.

**Andreas Mölzer (NI),** par écrit. – (DE) La crise financière et économique causée essentiellement par les spéculateurs britanniques et américains entraîne à présent une hausse du chômage en Europe à la suite de la récession économique. Ce sont principalement les jeunes, déjà sérieusement exposés au risque du chômage, qui ont été durement touchés par l'évolution de la situation. C'est pourquoi il est très important de leur donner la chance de démarrer ou de redémarrer leur carrière et de préparer la voie pour certains d'entre eux afin de créer leurs propres entreprises. J'espère que le nouvel instrument européen de microfinancement en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale - Progress - leur sera d'une aide très précieuse à cet égard.

Ce nouvel instrument nous permettra de réagir au resserrement continu du crédit. Outre la bonification des taux d'intérêt, les personnes qui créent des microentreprises bénéficieront également d'une aide sous la forme de parrainages, de formations, d'aide individualisée et de moyens renforcés. J'approuve l'initiative de la commission d'augmenter les fonds alloués à l'instrument de microfinancement de 50 % par rapport à la proposition de la Commission, pour atteindre 150 millions d'euros. Vu les sommes énormes qui ont été dépensées pour le sauvetage des banques, il importe de se montrer généreux envers ces personnes qui ont été le plus durement touchées par la situation. Pour toutes ces raisons, j'ai voté en faveur de ce rapport.

**Wojciech Michał Olejniczak (S&D)**, *par écrit*. – (*PL*) Le 10 novembre 2009, la Commission européenne a publié une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument européen de microfinancement. Elle est liée au document de la Commission intitulé «Réalisation du plan européen pour la relance» et aux priorités du Conseil, à savoir préserver les emplois existants, en créer de nouveaux et stimuler la mobilité; développer les compétences et répondre aux besoins des marchés du travail; et améliorer l'accès à l'emploi.

L'instrument de microfinancement est censé faciliter l'accès aux services financiers des chômeurs et des groupes d'entrepreneurs qui se retrouvent dans une situation difficile. Il concerne les personnes de certains groupes sociaux qui ne répondent pas aux exigences de solvabilité imposées par les banques commerciales mais qui voudraient créer une entreprise. L'introduction de ce type d'instrument de soutien, qui provient des fonds de l'UE, a une signification particulièrement importante dans une situation où les niveaux d'emprunt sont actuellement réduits et où la valeur des emprunts contractés a chuté.

La situation dans le secteur du crédit montre que la crise financière et économique se transforme en crise de l'emploi et en crise sociale. Le rapport de la commission de l'emploi et des affaires sociales contient d'importants amendements à la proposition de la Commission, y compris l'opposition au transfert des fonds nécessaires du programme Progress vers l'instrument européen de microfinancement. La rapporteure propose d'inscrire cet instrument sous une ligne budgétaire spécifique, et propose également d'augmenter de 50 millions d'euros le budget alloué à l'instrument pour les quatre années à venir. Au vu de ces aspects, j'approuve le rapport.

**Evelyn Regner (S&D),** *par écrit.* – (*DE*) J'ai voté en faveur de la résolution visant à introduire l'instrument de microfinancement, car pour moi, la première priorité est d'adopter rapidement cette résolution. Cet instrument donnera la possibilité aux groupes défavorisés de la population d'obtenir un emprunt et de se sortir eux-mêmes de la pauvreté. Cependant, je demande au Conseil de ne pas prélever les fonds sur le budget de Progress. Il importe que ce programme conserve l'intégralité de son financement. En particulier dans cette crise, les fonds de l'UE ne doivent pas être réaffectés aux dépens des membres les plus vulnérables de la société.

**Daciana Octavia Sârbu (S&D),** par écrit. – (EN) Je suis ravie que le Parlement européen ait approuvé aujourd'hui un programme garantissant que des crédits supplémentaires seront disponibles pour les petites entreprises. Cette décision permettra de mettre 100 millions d'euros à disposition au niveau régional et national dans les quatre prochaines années. Il s'agit d'un développement précieux et opportun qui offrira une nouvelle chance aux nombreuses personnes victimes des effets de la récession mondiale. Les mesures annoncées aujourd'hui soutiendront les personnes souhaitant créer de nouvelles entreprises, et permettront de dispenser des formations professionnelles - développant ainsi l'éventail de compétences dont peuvent tirer parti les citoyens pour créer les entreprises qui sont vitales pour l'économie européenne. On tient de plus en plus tenu compte des petites et moyennes entreprises dans la politique et la législation de l'Union européenne. Je me félicite de ce nouveau développement et, plus particulièrement, de la contribution du Parlement européen à stimuler le développement des petites entreprises dans des temps économiques difficiles.

Czesław Adam Siekierski (PPE), par écrit. – (PL) Le programme Progress a été institué pour soutenir la réalisation des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, tels qu'ils figurent dans l'agenda social. Les ressources budgétaires disponibles au titre de ce programme sont supposées stimuler le processus de transformation et de modernisation dans les cinq domaines de l'emploi, de l'intégration sociale et de la protection sociale, des conditions de travail, de la lutte contre la discrimination et de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

La crise financière et économique se transforme aujourd'hui en crise sociale et en crise de l'emploi. Les chômeurs et les personnes des groupes sociaux défavorisés ont besoin d'un soutien actif et de conseils s'ils souhaitent devenir indépendants. Le programme Progress cible les groupes les plus vulnérables, et à cet égard, je pense qu'il est de la responsabilité des États membres et de l'Union européenne de mettre en œuvre le programme. L'Union doit également faire tout son possible pour augmenter les mesures de soutien financier ciblé destinées aux nouveaux entrepreneurs et aux créateurs de microentreprises sous la forme de parrainages, de formations - y compris des formations pratiques - et de développement des compétences.

Progress est supposé servir le développement des microentreprises et l'économie sociale. Dans la situation économique et financière actuelle, qui se caractérise par une offre de crédits réduite, le programme Progress offrira à de nouveaux chefs d'entreprise une possibilité supplémentaire d'accéder à une aide financière ciblée. La principale responsabilité de la politique de l'emploi et de la politique sociale incombe aux États membres mais l'Union européenne doit être l'initiatrice de ces changements. Il est nécessaire de créer de réelles possibilités d'emploi pour tous et d'augmenter la qualité et la productivité du travail.

Bart Staes (Verts/ALE), par écrit. – (NL) Le microfinancement est un instrument intéressant pour apporter une aide financière en temps de crise aux chômeurs, aux personnes qui risquent de perdre leur emploi et aux entreprises du secteur de l'économie sociale. J'ai voté contre ce rapport, car il n'est pas certain que cet instrument soit financé par de l'argent frais. Il se peut que les ressources provenant du programme Progress existant soient utilisées, un programme qui a été initié en 2007 et comprend des actions relatives à la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'emploi. Prendre de l'argent de programmes qui luttent contre la pauvreté en vue de lutter contre la pauvreté n'est pas une bonne stratégie.

Le Conseil, en particulier, rejette un budget spécifique. Les États membres manquent clairement de courage politique. Pour que cet instrument puisse être disponible au début de 2010, 25 millions d'euros sont libérés du budget de l'UE pour 2010. Pour l'instant, il n'y a pas d'accord entre le Parlement et le Conseil sur le financement pour les trois années suivantes (2011-2013). Nous avons besoin en Europe d'une stratégie

durable et pas d'une injection unique telle que cette initiative. L'instrument de microfinancement n'a pas de cohérence et de vision à long terme. En outre, des microcrédits peuvent déjà être octroyés dans le cadre du Fonds social européen et du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. J'oppose donc un «non» catégorique à ce rapport.

**Derek Vaughan (S&D)**, *par écrit*. – (*EN*) Il s'agit d'une grande initiative qui permettra aux personnes qui ont perdu leur emploi ou qui sont exposées au risque de le perdre d'accéder plus facilement au crédit pour créer leur propre entreprise. L'instrument européen de microfinancement Progress mettra jusqu'à 25 000 euros à la disposition de personnes qui souhaitent un crédit pour créer ou développer de toutes petites entreprises, et qui n'ont pas pu obtenir un crédit par le biais des marchés conventionnels.

Je suis ravi que le Parlement européen ait pu veiller à ce que cet argent ne provienne pas du programme «Progress» qui est destiné à aider les personnes vulnérables, mais a été créé à l'aide des fonds provenant du budget pour 2010 pour la première année. Les 100 millions d'euros, disponibles dès le début de 2010, représentent exactement le genre d'aide dont ont besoin les petites entreprises en ce temps de crise financière quand les banques refusent d'octroyer des crédits. Cela aidera les entreprises du pays de Galles, et je suis déçu de voir que des collègues du Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni n'aient pas été en mesure de soutenir cette initiative progressiste.

# 10. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

(La séance, suspendue à 12 h 20, est reprise à 15 heures)

# PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

# 11. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

# 12. Heure des questions avec le président de la Commission

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle l'heure des questions avec le président de la Commission.

Questions ouvertes

**Corien Wortmann-Kool**, *au nom du groupe PPE.* – (*NL*) Monsieur le Président, on attend beaucoup de l'UE 2020 sont grandes, pas seulement au sein de notre groupe mais également parmi les citoyens européens. Ils attendent la prospérité, des emplois et une économie sociale de marché durable et innovante, ainsi que des propositions spécifiques pour des PME fortes et un marché unique européen ouvert, y compris dans le domaine du capital et du développement des connaissances. Ils attendent une stratégie 2020 avec une structure de gouvernance européenne transparente et solide, sans «la liberté par dessus tout» pour les États membres.

Monsieur le Président, le Parlement ne veut pas simplement être informé des propositions par la Commission et le Conseil, il veut participer effectivement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie 2020. Comment allez-vous y veiller, et quel calendrier visez-vous? Le président du Conseil a annoncé que l'intention est d'aboutir à des conclusions dès le mois de mars. Prendrez-vous l'initiative? Pouvons-nous attendre un cadre spécifique dans un futur proche contenant des points de départ et des objectifs comme base pour la participation du Parlement dans cette discussion? Pouvez-vous nous informer du calendrier que vous visez et de qui est responsable? Êtes-vous M. 2020?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) En tant que président de la Commission, j'en aurai la responsabilité, en coordination avec mes collègues à la Commission, car il s'agira de la tâche principale de la prochaine Commission, comme cela a été présenté dans mes orientations politiques. Concernant le calendrier, nous espérons avoir une communication formelle pour le Conseil de printemps mais je pense qu'il serait préférable d'avoir uniquement les conclusions formelles au Conseil de juin. Cela sera ma proposition au Conseil européen, de sorte que nous puissions avoir - et je le souhaite grandement - la pleine participation et appropriation de la stratégie par le Parlement.

Au niveau du Conseil européen, il y a également eu une discussion préliminaire très intéressante sur l'économie et, j'ai en fait encouragé le Conseil européen à s'impliquer pleinement aussi du côté du Conseil , et à renforcer

les mécanismes de gouvernance. Comme vous le savez, il y a cinq ans, quand nous avons relancé la stratégie de Lisbonne, quelques États membres éprouvaient de la réticence à suivre certaines recommandations du rapport Kok. Cette fois, les conditions existent pour avoir un système de gouvernance renforcé dans cette stratégie.

Hannes Swoboda, au nom du groupe S&D. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur Barroso, 2009 touche à sa fin dans une situation difficile, avec de grands problèmes économiques, budgétaires et de chômage. Parallèlement, la période de cinq ans de la Commission Barroso arrive à son terme. Quelles conclusions tirez-vous des cinq premières années pour les cinq années à venir, sous réserve de la validation du mandat de la Commission, en particulier, concernant ces problèmes économiques et sociaux? Que direz-vous à nos concitoyens et à vos commissaires sur les choses qui devraient être différentes dans cette nouvelle période?

Nous devons travailler ensemble pour fixer de nouvelles priorités par rapport à nos objectifs économiques et socioéconomiques et pour éviter de reproduire la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. C'est pourquoi je voudrais vous demander à nouveau quelles conclusions vous tirez des cinq premières années et ce que vous voulez faire différemment, mieux et plus clairement dans les cinq prochaines années en vue de réaliser les souhaits des citoyens d'Europe.

**José Manuel Barroso,** président de la Commission. – (EN) Tout d'abord, je pense que le fait que ce Parlement ait voté pour renouveler mon mandat prouve qu'il y a un soutien pour les mesures que nous avons prises. Ceci étant dit, il y a des points que nous devons changer et améliorer.

Aujourd'hui, la situation est différente. Il y a un plus grand sentiment d'urgence sociale qu'avant. Comme je l'ai très souvent dit, le problème le plus important auquel nous sommes confrontés en Europe aujourd'hui - auquel nous serons confrontés plus que probablement pendant encore quelque temps - est le chômage. Nous devons trouver non seulement de nouvelles ressources de croissance mais nous devons également regarder ce qui n'a pas été avec le précédent modèle de croissance.

Il était évident que le précédent modèle de croissance était en mauvais état. Bien qu'il ait créé quelques bulles artificielles - pas seulement dans le secteur financier mais également dans d'autres secteurs - il n'était pas durable, y compris d'un point de vue énergétique et climatique. Telle est la priorité de ma stratégie - la stratégie que j'ai présentée devant ce Parlement et que j'espère développer avec la prochaine Commission, bien sûr, en très étroite association avec ce Parlement.

**Hannes Swoboda**, *au nom du groupe S&D.* -(DE) Je souhaiterais vous poser rapidement une autre question, Monsieur Barroso. Si, pendant les auditions au Parlement, nous sommes d'avis que l'attribution des portefeuilles ne remplit pas pleinement ces objectifs et si nous formulons des propositions pour changer les portefeuilles, êtes-vous disposé, à priori, à tenir compte de nos objections et à faire des changements? Repousseriez-vous, à priori, toute objection ou êtes-vous disposé à les accepter?

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (EN) Le traité de Lisbonne précise clairement que l'organisation interne du collège et des services de la Commission relève de la responsabilité de la Commission.

Je suis toujours prêt à écouter vos suggestions et vos commentaires. En fait, certaines innovations étaient le résultat de quelques débats avec votre groupe et d'autres groupes. Je compte sur votre soutien au respect total des compétences de la Commission, comme je respecterai toujours les compétences du Parlement.

Je suis toujours prêt à écouter vos suggestions mais je crois que nous devrions nous concentrer davantage sur les questions de politique, de fond. Concernant l'organisation de la Commission, je crois qu'après cinq ans de travail journalier à la Commission, je suis plutôt bien informé de la meilleure façon d'attribuer les portefeuilles au sein de la Commission.

**Guy Verhofstadt**, *au nom du groupe ALDE*. – (*NL*) Monsieur le Président, ma question concerne la situation en Grèce. Cette situation est très inquiétante, bien sûr, avec un déficit public de 12,7 % et une dette publique prête à dépasser 130 %. C'est exactement la situation que j'ai trouvée en Belgique quand, étant jeune, je suis devenu ministre du budget en 1985. Les chiffres étaient identiques - je ne l'oublierai jamais - un déficit public de 12,7 %. Il apparaît clairement alors, que la Grèce devra travailler dur et mettre en œuvre des réformes qu'elle n'a pas mises en œuvre jusqu'à maintenant. Cependant, nous aussi, nous pouvons faire quelque chose, Monsieur le Président Barroso. Nous pouvons permettre que les coûts liés à la dette publique des divers États membres diminuent en créant, enfin, un marché d'euro-obligations qui couvrirait une grande partie de cette dette publique. Nous payons actuellement plusieurs centaines de milliards d'euros en trop d'intérêts sur notre dette publique dû au fait qu'il n'y a pas de marché d'euro-obligations et que tous les marchés obligataires

sont toujours segmentés, avec un énorme manque de liquidités. Ma question est si vous allez prendre une initiative en la matière et créer enfin un tel marché d'euro-obligations. Cela ne signifie pas pour autant que la Grèce ne doit pas fournir des efforts mais cela pourrait aider.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) J'ai été très rassuré par l'engagement pris hier par le Premier ministre Papandreou de réduire le déficit et la dette publics, en diminuant les dépenses et en accroissant les recettes de manière permanente. Nous pensons que le budget actuel pour 2010 qui est actuellement débattu au sein du parlement grec et que les déclarations du Premier ministre Papandreou constituent des pas dans la bonne direction. Je suis la situation de très près avec ce gouvernement et avec le précédent gouvernement, à savoir la question des finances publiques.

Nous avons également été très impressionnés par la présentation sincère faite par le Premier ministre grec au dernier Conseil européen. Il a pleinement conscience du problème et nous a montré sa détermination à y remédier. Dans le courant du mois de janvier, la Grèce soumettra une mise à jour du programme de stabilité à la Commission, tel que prévu dans le Pacte de stabilité et de croissance. J'ai confiance que ce problème comprendra des mesures concrètes visant à renforcer l'ajustement budgétaire en 2010 et à assurer la consolidation durable des finances publiques. Naturellement, la Commission continuera à contrôler de très près la situation macroéconomique et budgétaire et la mise en œuvre des mesures en Grèce.

Ceci étant dit, je ne considère pas qu'il soit opportun à ce stade d'entrer dans les détails des scénarios possibles. Nous pensons que la Grèce prend désormais les mesures appropriées et nous devons soutenir la Grèce dans l'exécution de ces mesures.

**Guy Verhofstadt**, au nom du groupe ALDE. – (NL) Monsieur le Président, pour revenir à ce que je disais, un marché d'euro-obligations pourrait aider la Grèce. Cela n'ôterait en aucun cas la nécessité pour ce pays de mener des réformes mais cela aiderait tous les autres États membres de l'UE également, car cela signifierait un taux d'intérêt beaucoup plus bas à payer sur la dette. Comparons les taux d'intérêt payables en Allemagne et aux États-Unis. Les Américains payent 0,4 % d'intérêt de moins sur leurs bons du Trésor que les Allemands, même si les finances publiques allemandes se portent beaucoup mieux. C'est la preuve que nous avons besoin d'aller dans cette direction de toute urgence. J'espère que la Commission le fera.

**José Manuel Barroso,** *président de la Commission.* – (EN) À ce stade, nous n'envisageons pas le genre de mesures suggérées. Je pense personnellement qu'il n'est pas très approprié de relier ce genre de proposition à la situation spécifique de la Grèce aujourd'hui; en fait cela pourrait envoyer un mauvais signal.

Soyons honnêtes. La Grèce et les pays de la zone euro ont une obligation spécifique quand il s'agit de mettre en œuvre les conditions du Pacte de stabilité et de croissance. Cela est très important pour eux et, surtout, pour leur propre économie, mais cela est également important pour les autres. Je pense que soulever cette question maintenant et suggérer qu'il pourrait y avoir une solution en dehors des propres efforts de la Grèce ne sont pas la meilleure façon d'aider nos amis grecs à mettre en œuvre, avec détermination, les mesures annoncées par le Premier ministre Papandreou.

**Rebecca Harms,** *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DE*) Je voudrais vous interroger aujourd'hui sur la structure de la prochaine Commission. La répartition des portefeuilles que vous avez présentée nous semble avoir des connotations très présidentielles. Selon nous, vous organisez cette structure de manière telle à vous attribuer personnellement, en tant que président de la Commission, un grand pouvoir. Nous sommes surpris de votre souhait de supprimer les groupes de travail des membres de la Commission. Selon nous, ces groupes ont produits de bons résultats pendant la dernière législature. Nous sommes également surpris que les compétences dans certains domaines aient été fragmentées d'une manière qui nous semble inintelligible. Pour nous, la manière dont vous gérerez la division des compétences entre M<sup>me</sup> Reding et M<sup>me</sup> Malmström relève du mystère. Il nous semble que M<sup>me</sup> Malmström créera une sorte de bureau de la sécurité intérieure. Je n'ai absolument rien contre le fait de faire du climat une compétence séparée. Cependant, si vous nommez une commissaire en charge de l'action en faveur du climat, vous devez également montrer qu'elle dispose d'un réel pouvoir et qu'elle aura accès à des domaines tels que l'énergie, l'industrie, le transport, l'environnement et l'agriculture. Nous ne pensons pas que cela soit le cas.

**José Manuel Barroso,** *président de la Commission.* – (EN) Deux questions différentes: l'une concernant les portefeuilles de la justice et de la sécurité, l'autre du climat. Concernant la justice et la sécurité, j'ai transmis la suggestion faite par bon nombre d'entre vous au sein de ce Parlement d'avoir un portefeuille spécifique davantage centré sur les droits fondamentaux. Ainsi, la commissaire Reding, si elle a votre approbation, sera la commissaire en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté.

Il y aura également une commissaire pour les affaires intérieures, ce qui se passe au fond dans la plupart des États membres en Europe, si pas tous - il y a un ministre de l'intérieur et un ministre de la justice. Je pense que c'est beaucoup plus efficace pour pouvoir travailler avec leurs collègues dans les Conseils respectifs. Cela sera également beaucoup mieux en termes de quantité de travail, car, comme vous le savez, nous venons d'approuver le programme de Stockholm. Il s'agit d'un programme très ambitieux dans lequel ce Parlement dispose désormais d'un grand nombre de compétences importantes, il est donc tout à fait justifié d'avoir deux commissaires différents. Ce n'est pas à cause du rôle du président dans ce cas. Cela n'a aucun lien avec le rôle du président de la Commission. Cela est lié à la nécessité d'avoir une espèce de division du travail dans un domaine si important. Je voudrais que la commissaire en charge des droits fondamentaux ait les matières liées à la sécurité entre ses mains, et je voudrais que la commissaire à la sécurité accomplisse son travail tout en respectant les droits fondamentaux et l'esprit des libertés dans l'Union européenne.

**Rebecca Harms**, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Je souhaiterais répéter ma question précédente. Comment la commissaire en charge de l'action en faveur du climat peut avoir du pouvoir et comment peut-elle se faire respecter, si cela, sur la base de la deuxième option, ne se reflète pas dans les structures? Deuxièmement, il y a une autre question qui nous semble totalement déraisonnable et qui est le fait que le génie génétique vert, dont vous, Monsieur Barroso, êtes en faveur, fait maintenant partie du portefeuille de la santé et n'est plus inclus dans le portefeuille de l'environnement et de l'agriculture. Nous avons besoin d'une explication de votre part.

**José Manuel Barroso,** *président de la Commission.* – (EN) Je suis heureux de voir que vous êtes satisfaite de la création du poste de commissaire en charge de l'action en faveur du climat. En fait, elle aura beaucoup à faire car, comme nous le voyons maintenant, Copenhague ne sera pas la fin du voyage. Il y aura beaucoup à faire après Copenhague.

Ses tâches principales seront d'intégrer le changement climatique à tous les secteurs de la Commission - pas uniquement ceux que vous avez cités mais beaucoup d'autres encore. Il n'y a pratiquement aucune politique dans l'Union européenne qui n'ait pas d'impact sur l'action climatique: de l'agriculture à la recherche, de l'entreprise et l'industrie aux affaires maritimes. Voilà la tâche.

Elle disposera d'une DG spécifique pour le changement climatique. Je souhaite que la commissaire au changement climatique dispose d'instruments pour poursuivre sa politique mais, naturellement, elle doit le faire en coopération avec d'autres commissaires - à savoir le commissaire à l'environnement, le commissaire à l'énergie et d'autres - car il s'agit d'une politique très importante qui a également une dimension extérieure très importante.

**Michał Tomasz Kamiński**, *au nom du groupe ECR*. – (*PL*) Monsieur le Président, je souhaiterais vous demander votre évaluation du sommet UE-Ukraine qui a eu lieu il y a environ quinze jours. En même temps, je voudrais évoquer deux points. Quand j'étais à Kiev, j'ai appris que la partie européenne a refusé d'accepter une référence dans la déclaration finale à l'identité européenne de l'Ukraine. Je ne cacherai pas le fait que cela me surprend beaucoup, car il me semble que la question de l'identité européenne de l'Ukraine ne devrait pas être l'objet d'un conflit. Deuxièmement, j'ai appris à Kiev que notre délégation européenne a refusé de déposer des gerbes au monument aux victimes de la famine ukrainienne, ce qui est la coutume pour tous les diplomates visitant l'Ukraine, et je dois dire que ces deux faits m'étonnent beaucoup.

**José Manuel Barroso,** président de la Commission. – (EN) Je pense que la réunion que nous avons eue avec l'Ukraine était un succès. Pour être honnête avec vous, nos amis ukrainiens doivent en faire davantage s'ils veulent que nous les aidions plus.

J'ai consacré plus de temps aux questions ukrainiennes qu'à la plupart des États membres de l'Union européenne, ce qui démontre l'attention que nous accordons aux préoccupations ukrainiennes. C'est un pays qui est très proche de nous et un pays dont nous souhaitons nous rapprocher. C'est pourquoi nous leur avons offert un accord d'association UE-Ukraine global et innovant. C'est le statut le plus avancé que nous puissions accorder à un pays, hormis l'adhésion, laquelle n'est pas possible dans la situation actuelle.

Il y a eu quelques discussions mais si vous regardez les conclusions finales, il est clairement réaffirmé que l'Ukraine est un pays européen: l'Ukraine est liée par les mêmes valeurs européennes et nous voulons nous rapprocher de l'Ukraine. Nous voulons les aider à se rapprocher de nous. Je crois que c'était une réunion productive mais, en toute honnêteté, nous ne pouvons pas nous attendre à créer un nouveau statut pour l'Ukraine chaque fois qu'il y a un sommet.

Le dernier sommet avant celui-ci s'est tenu à Paris. Nous avons octroyé à l'Ukraine cette possibilité d'association mais nous ne pouvons pas leur donner un nouveau statut chaque fois qu'il y a un sommet, et nous avons eu une discussion très honnête, ouverte et amicale à ce propos avec le président Iouchtchenko et les autres interlocuteurs.

**Lothar Bisky,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*DE*) Monsieur le Président, j'ai une question à vous poser sur la taxe Tobin. Cette taxe est une proposition digne d'intérêt mais jusqu'à présent, personne ne l'a encore introduite. Tout le monde dit qu'elle ne sera jamais introduite à moins que tous les États membres ne le fassent en même temps. Je crains maintenant, après la décision au sommet européen, que je salue, que cette volonté sera à nouveau postposée, car nous ne commençons pas tous au même moment.

Je souhaiterais savoir quelle est votre opinion à ce sujet et ce que vous pensez des chances d'introduire la taxe Tobin.

**José Manuel Barroso,** président de la Commission. – (EN) S'il y une taxe globale mondiale pour les transactions financières, nous devons la soutenir. En fait, je l'ai personnellement soutenue dans les discussions au Conseil européen. Le Conseil européen a demandé à la Commission de présenter quelques idées à ce sujet et nous sommes en train de les préparer.

Par rapport aussi à cette question de financement innovant, je pense personnellement que, si nous voulons honorer nos engagements en termes de lutte contre le changement climatique, le financement ne pourra pas provenir uniquement de nos budgets. Il est évident que nos budgets sont sous une telle pression que nos budgets nationaux pour les quelques prochaines années ne peuvent fournir à eux seuls les ressources pour lutter contre le changement climatique. Nous devons réfléchir à des moyens de financement innovants. Une taxe globale sur les transactions financières me semble une très bonne idée, et nous y travaillons en vue d'avancer des propositions au moment opportun. J'espère que la nouvelle Commission mettra en avant des propositions dans ce domaine.

**Paul Nuttall,** *au nom du groupe* EFD. – (EN) Monsieur Barroso, nous avons récemment entendu que l'usine de fabrication d'acier de Corus dans le Teesside dans le nord de l'Angleterre sera fermée. Cette fermeture est due à une réduction visée par l'UE de 20 % des émissions de carbone. «Grâce» au crédit d'émission de carbone, Corus ne peut plus se permettre d'employer plus de 5 000 sidérurgistes, y compris les fournisseurs. Nous assistons également au spectacle du gouvernement britannique admettant que ses mains sont liées sur cette affaire à cause du droit européen punitif en matière de concurrence.

Le réel avantage pour Corus de stopper la production dans le Teesside est l'économie qu'elle fera au niveau de ses quotas d'émission alloués par l'UE dans le cadre de son système d'échange de quotas d'émission, ce qui s'élèvera à 600 millions de livres sterling dans les trois prochaines années. Mais surprise, surprise, devinez quoi: le chef du GIEC, Rajendra Pachauri, est également le chef de la Tata Foundation, il convient donc de se demander *cui bono*? Car Tata possède Corus.

(Protestations de l'Assemblée)

La question que je voudrais poser est: la politique officielle de l'UE est-elle désormais d'encourager la fermeture d'usines telles que Teesside afin que nous puissions externaliser leurs activités dans des pays tels que l'Inde, ou y a-t-il ici un intérêt plus personnel en jeu?

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (EN) Concernant l'insinuation que vous lancez, je ne peux vraiment pas faire de commentaires. Si j'étais la personne concernée, je porterais l'affaire devant les tribunaux.

Concernant ce dont il s'agit, vous avez dit que le gouvernement britannique a dit que c'était la position de l'Union européenne. Je ne suis pas au courant de cette déclaration mais laissez-moi vous dire que, s'il y a bien un gouvernement qui a fait pression sur l'Union européenne pour des mesures ambitieuses sur le changement climatique, c'est précisément le gouvernement de votre pays, que cela vous plaise ou non.

En fait, le programme commun aujourd'hui dans l'Union européenne est de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Cela a bien des conséquences en termes d'adaptation de notre industrie. Nous voulons que les industries restent en Europe mais nous voulons un autre type d'industrie, qui soit moins énergivore et plus écologique.

**Paul Nuttall (EFD).** – (EN) Vous n'avez pas répondu à ma question, car ma question était: la politique officielle de l'UE est-elle désormais d'encourager la fermeture d'usines telles que Teeside et d'externaliser nos activités dans des pays tels que l'Inde? Vous n'avez pas répondu à la question. Je vous prie d'y répondre.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Je répondrai en disant «non».

**Le Président.** – Chers collègues, la procédure du carton bleu n'est pas applicable maintenant, car ces discussions ont lieu entre deux personnes. Il est très difficile d'utiliser le carton bleu pour une question supplémentaire maintenant, car je ne sais pas à quelle personne il est destiné. J'en suis désolé. Cette procédure pourra, bien sûr, être appliquée pendant d'autres débats.

Marine Le Pen (NI). - Monsieur le Président, la Commission européenne, à l'occasion du référendum en Suisse sur les minarets, s'est fendue d'une déclaration pour le moins troublante et ambiguë. Elle a cru devoir réaffirmer, à l'attention des États membres qui seraient tentés de prendre des décisions similaires, la nécessité «de respecter les droits fondamentaux comme la liberté de religion». Cette menace à peine voilée nécessite de votre part des éclaircissements alors même que les sondages d'opinion démontrent que tous les peuples européens auraient accordé une large majorité à un tel référendum s'il avait été proposé dans leurs pays respectifs.

Monsieur Barroso, les pays de l'Union européenne ont-ils, oui ou non, la liberté de soumettre à leurs peuples un référendum en tous points identique à celui du 29 novembre en Suisse? Oui ou non, la Commission s'opposerait-elle à la décision souveraine de ces peuples s'ils votaient comme les Suisses? Si, comme nous le pensons, l'Union européenne est aujourd'hui plus totalitaire que démocratique, il est en effet plus que temps d'en faire l'aveu.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – C'est un droit souverain des États membres de décider, d'après leurs normes constitutionnelles, des consultations qu'ils veulent organiser directement avec le peuple. Je ne vais pas faire des déclarations hypothétiques sur des référendums hypothétiques. Ce que je peux vous dire, c'est que les États membres prennent les décisions qu'ils veulent en la matière. Je ne préjugerai donc pas du référendum dans un pays ou de la réaction à un référendum organisé par la Commission.

La Commission a des compétences en matière de vérification des mesures, des décisions prises par les États membres en ce qui concerne l'application du droit européen. Dans ce cas-là, la Commission a non seulement le droit, mais aussi le devoir de se prononcer.

Marine Le Pen (NI). - Monsieur Barroso, la question était pourtant claire. Je ne vous posais pas la question sur un référendum hypothétique, mais sur un référendum en tous points identique à celui qui a été proposé au peuple suisse.

Si un des pays membres de l'Union posait, par un référendum en tous points identique, la question posée aux Suisses, quelle serait la réaction de la Commission? Ont-ils le droit de le faire? Et la Commission s'opposerait-elle à la décision du peuple souverain s'il décidait de voter comme les Suisses? La question est claire.

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – Madame, vous posez une question hypothétique. Mon français n'est pas aussi bon que le vôtre, mais, quand vous dites «si», c'est une question hypothétique. «S'il y avait un référendum», c'est une question hypothétique.

(Applaudissements)

Je n'ai pas pour habitude de répondre à des questions hypothétiques. La réalité est déjà très riche. Ce que je peux donc vous dire, c'est que la Commission est contre toute forme de discrimination, y compris contre toute forme de discrimination en matière de religion. C'est notre position et elle est claire. Ce n'est pas seulement la position de la Commission, c'est la position de tous les États membres démocratiques de l'Union européenne.

Ceci dit, je ne vais pas me prononcer sur un référendum hypothétique.

Europe 2020

**David Casa (PPE).** – (MT) J'avais l'intention de poser une question au président de la Commission au sujet de la Commission. Cependant, une intervention a été faite aujourd'hui par le parti socialiste concernant l'audition que nous avons eue avec les commissaires. J'espère que le parti socialiste ne jouera pas avec les portefeuilles attribués aux commissaires désignés. Nous n'avons pas compétence pour modifier les portefeuilles des commissaires, vu que cela relève de la compétence exclusive du président de la Commission. Les personnes sélectionnées, de notre parti, les libéraux et du parti socialiste, sont toutes des personnes très valables, et nous ne devrions pas avoir compétence pour commencer à débattre dès maintenant, avant l'audition, pour savoir

si nous pouvons modifier les portefeuilles des commissaires. J'ai conscience que cela n'était pas le sujet mais à la suite de l'intervention du parti socialiste, j'ai senti que je devais faire cette intervention.

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (*EN*) Ce n'était pas une question donc je ne dois pas répondre mais, vu que j'en ai l'occasion, je souhaiterais juste dire la chose suivante.

Le principe de loyauté entre les différentes institutions est très important. Par ailleurs, maintenant que nous avons un nouveau traité, nous devons respecter les compétences de chaque institution. Je vous ai dit à quel point il est important d'avoir une relation particulière entre la Commission et le Parlement, et je m'y emploierai. Ceci, bien sûr, implique le respect des compétences de chaque institution dans son propre domaine en vertu des Traités.

**Liisa Jaakonsaari (S&D).** – (*FI*) Monsieur le Président, au début de son intervention, le président de la Commission a fait référence à ce qui n'avait pas fonctionné dans les modèles précédents. Ce qui ne va certainement pas est que la Commission a eu quelques bons programmes mais que les États membres font juste ce qu'ils aiment. Autrement dit, l'approche du bâton et de la carotte n'est pas suffisante pour guider les États membres.

J'ai également remarqué que le document 2020 ne contenait pas d'idées innovantes concernant la façon dont les États membres peuvent être guidés. Je voudrais demander si la Commission a oui ou non l'intention de faire usage des avertissements en vertu de l'article 121 du traité de Lisbonne si un État membre ne se conforme pas, voire refuse de se conformer, aux idées de la stratégie 2020.

**José Manuel Barroso,** *président de la Commission.* – (EN) Je vous remercie pour votre question et pour votre intention derrière votre question.

Mon intention est de proposer aux États membres de renforcer la gouvernance économique en Europe. Je pense que nous avons aujourd'hui une occasion de le faire. Franchement, cette idée a été rejetée plusieurs fois auparavant. Vous avez probablement lu une interview donnée récemment par l'un de mes prédécesseurs, M. Delors, qui a déclaré que sa proposition de renforcer la coordination sur les matières sociales a échoué en 1993. Elle a été refusée par les États membres.

C'était intéressant et j'ai regardé ce que j'ai dit à l'époque en tant que ministre des affaires étrangères de mon pays. Je faisais partie des partisans d'une coopération renforcée entre les États membres dans ce domaine. Malheureusement, cela n'était pas possible.

Lorsque la stratégie de Lisbonne a été révisée, nous avons avancé une proposition basée sur le rapport Wim Kok, et elle a été refusée par les États membres. Après cette crise, je pense qu'il y aujourd'hui une plus grande prise de conscience sur la nécessité d'avoir une vraie coordination dans la réponse à la crise. Je vais me battre pour cela mais, bien sûr, nous avons besoin du soutien des États membres pour y parvenir. Nous avons besoin d'eux, car certaines de ces politiques sont élaborées au niveau national et certaines le sont au niveau européen.

Je suis encouragé par le premier échange de vues avec le Conseil européen. En fait, le nouveau président du Conseil, le président Van Rompuy, a déjà annoncé qu'il souhaite un échange de vues informel au début du mois de février. J'espère que ce sera un moyen d'avoir un plus grand engagement de la part du Conseil européen pour un mécanisme de gouvernance renforcé de la stratégie 2020 de l'Union européenne.

**Frédérique Ries (ALDE).** - Monsieur Barroso, la stratégie de Lisbonne a vécu. L'Union européenne ne sera donc pas l'économie la plus compétitive à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Excusez-moi la dureté du propos, mais on peut presque parler de mirage. Ce qu'il faut faire maintenant, c'est veiller à ce que, pour les années qui suivent, pour 2010, elle ressemble plus à une oasis de stabilité pour les entrepreneurs et les citoyens d'Europe.

À ce propos, je lis dans le mémo que vous nous avez présenté que vous parlez d'internationaliser les PME, premiers créateurs d'emplois de l'UE. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Président, que l'urgence est de stabiliser aujourd'hui, de rassurer? Et pouvez-vous aujourd'hui garantir que la Commission s'opposera à toute frénésie réglementaire et appliquera au quotidien, et dans toutes ses politiques, le principe, la stratégie «Think small first»?

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – Merci Madame Ries. C'était une des priorités de ma Commission, mais aussi de l'actuelle et sûrement de la prochaine Commission. Les petites et moyennes

entreprises sont celles qui créent l'emploi. Nous avons fait le «Small business act» précisément avec le principe «Think small first» dont vous parlez et nous sommes engagés dans un programme de réduction des charges administratives, surtout pour les petites et moyennes entreprises. C'est pour cela que nous avons placé l'achèvement du marché intérieur au cœur de nos priorités, parce qu'il y a un potentiel et aussi une dimension internationale à exploiter car la vérité, c'est que nos petites et moyennes entreprises se heurtent encore à de nombreuses difficultés lorsqu'elles essaient de travailler avec d'autres marchés. Je crois donc que c'est une des priorités de la nouvelle stratégie, de la stratégie 2020. C'est précisément une stratégie liée davantage à la dimension internationale, parce qu'aujourd'hui, cette mondialisation fait sentir ses effets, et c'est seulement avec une position offensive, proactive, que nous pouvons gagner cette bataille de la compétitivité.

**Le Président.** – Mesdames et Messieurs, je voudrais apporter une explication en réponse à une question très importante posée par M<sup>me</sup> Ries. Nous avons commencé à préparer la liste des orateurs à 15 heures, quand nous avons débuté l'heure des questions. J'ai environ 30 personnes sur la liste, dans l'ordre dans lequel vous avez pris vos cartons bleus. Nous pouvons bien sûr ajouter d'autres orateurs sur la liste mais il leur sera impossible de s'exprimer pendant cette heure de questions.

Si vous le souhaitez, vous pouvez garder vos cartons pour maintenant, et M<sup>me</sup> Durant sera la prochaine à prendre la parole pendant une minute. Nous pouvons essayer d'ajouter sur la liste les membres restants qui souhaitent s'exprimer mais je peux vous dire en toute honnêteté qu'il sera impossible d'avoir autant d'orateurs; j'en ai une trentaine.

Nous avons commencé à suivre la liste à 15 heures. Si d'autres membres souhaitent ajouter leur nom, veuillez vous-en tenir à une minute.

**Isabelle Durant (Verts/ALE).** - Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission, je voudrais vous demander, dans le cadre de cette stratégie 2020 et, en particulier, du système de gouvernance renforcée, quelle est la place que vous voulez donner à la question des lobbies. Vous savez comme moi que si on élabore une stratégie 2020, il y aura immanquablement du lobbying dans tous les sens. Il s'exerce un peu partout, sur la Commission, sur le Parlement, sur le Conseil.

Vous savez également qu'il y a aujourd'hui une discussion interinstitutionnelle sur la question des lobbies. M. Kallas en avait la charge dans la précédente Commission. Je voudrais que vous me disiez qui sera le commissaire en charge de cette question des lobbies, et quel sera son mandat. Est-ce que vous voulez avancer – ce que je souhaite tout comme d'autres membres de ce groupe interinstitutionnel – vers un système d'inscription obligatoire des lobbies?

C'est la condition de la transparence et c'est aussi, à mon sens, la condition de l'adhésion des citoyens qui doivent pouvoir comprendre comment se prend la décision à l'échelle européenne de la Commission, du Conseil ou du Parlement.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – Monsieur le Président, c'est un problème connu et reconnu, un problème très important et, en fait, moi je suis fier que, pendant le mandat de cette Commission, nous ayons avancé. Comme vous l'avez mentionné, le commissaire et vice-président Kallas a fait beaucoup d'efforts dans ce domaine, et nous avons avancé dans le système d'enregistrement des lobbies.

Mais, à mon avis, on doit reconnaître que la meilleure solution pour faire face à ce problème, c'est la transparence, c'est de ne pas cacher les informations. C'est normal! Il est normal dans une société ouverte et dans une économie ouverte, que différents intérêts, parfois contradictoires, s'expriment.

Et c'est dans ce sens que la Commission poursuivra son action: plus de transparence dans les contacts qu'elle entretient avec les représentants des divers intérêts – intérêts des entreprises, intérêts syndicaux, intérêts de causes particulières parfois.

Le responsable au sein de la Commission, si vous lui accordez votre soutien, sera le commissaire et vice-président http://ec.europa.eu/commission\_barroso/index\_fr.htm" \o "Maroš ŠEFÈOVIÈ" . C'est lui que l'administration désignera pour accomplir cette tâche dans la nouvelle Commission.

**Vicky Ford (ECR).** – (EN) Monsieur le Président Barroso, je salue votre vision pour 2020. Vous montrez que même dans les sombres jours de la récession, on peut rêver d'utopie. Je salue vos commentaires sur les domaines de recherche européens. Je représente Cambridge, qui est le foyer du principal pôle recherche qui a déjà vu d'importants succès dans la haute technologie, la technologie verte et la biotechnologie. Si nous devons transformer vos rêves en réalité, nous pourrions le faire en écoutant l'expérience de Cambridge et en

en tirant les enseignements. La recherche a besoin de fonds, les entreprises innovantes ont besoin de fonds, les innovations de classe mondiale ont besoin de fonds de classe mondiale.

La semaine passée, j'ai rencontré les représentants du Wellcome Trust, qui est la plus grande organisation caritative au Royaume-Uni et a versé 750 millions d'euros à la recherche médicale l'année passée. Ils sont venus à Bruxelles pour dire à ce Parlement que, si nous votons la législation, telle qu'établie, sur les investissements alternatifs, ils réduiraient le financement de leur organisation de deux tiers. Veuillez ne pas faire une chose et faire l'autre.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Félicitations à Cambridge. Je pense que Cambridge est l'une des plus grandes universités en Europe et dans le monde. C'est précisément parce que nous n'avons pas tant de Cambridge en Europe que nous travaillons pour avoir un vrai espace de recherche européen, parce que Cambridge et les autres universités très importantes en Europe sont plutôt internationales. Elles sont en mesure d'attirer des financements très importants mais dans d'autres pays, en particulier dans les petits pays et certains des pays les plus pauvres, ils ne disposent pas de ce genre de ressources. C'est pourquoi nous n'avons pas seulement besoin de financements privés tels que ceux que vous avez mentionnés, et je salue certainement le travail des fondations telles que celle que vous avez citée, mais nous avons également besoin de financements publics provenant des États et du budget de l'Union européenne. Cela sera l'un des points que j'ai l'intention d'inscrire dans le prochain budget de l'Union européenne.

Concernant le lien avec les gestionnaires d'investissement alternatifs, je ne vois vraiment pas ce lien. Je pense que nous ne devrions pas utiliser une chose ou l'autre. Nous pensions qu'il est important d'avoir des réglementations sensées pour les produits sur les marchés financiers compte tenu de ce qui s'est passé, y compris dans votre pays. C'était dans votre pays que nous avons eu le cas d'aide d'État la plus importante dans l'histoire de l'Union européenne, précisément à cause de problèmes sur les marchés financiers.

**Nikolaos Chountis (GUE/NGL).** – (*EL*) Monsieur le Président, Monsieur Barroso, permettez-moi de dire que, alors que les objectifs ambitieux de la stratégie pour 2020 sont débattus, il y a certains pays, comme la Grèce, qui adhèreront à cette stratégie dans des conditions défavorables, avec d'énormes problèmes économiques et un chômage élevé.

Hier, le Premier ministre a annoncé des mesures qui, il l'espère, réduiront le déficit. Athènes attend, en retenant son souffle, la réaction des marchés et une évaluation des différentes sociétés. J'ai écouté votre réponse à une question précédente et j'ai lu les déclarations prononcées aujourd'hui par M. Almunia et je voudrais vous demander, Monsieur Barroso: outre le contrôle de la dette publique grecque par la Commission, de quelle autre façon peut-elle contribuer à régler ce problème?

Et deuxièmement, dans le cadre de la stratégie pour 2020, comment de telles spécificités nationales sont-elles prises en considération, pour que ce genre de problème ne se pose pas?

**José Manuel Barroso,** *président de la Commission.* – (EN) Tout d'abord, dans la stratégie 2020, notre idée est précisément d'avoir des programmes nationaux mais également des programmes horizontaux à l'échelle de l'Union européenne.

Nous allons demander à chaque État membre de proposer des objectifs simplifiés spécifiques pour chaque pays, prenant en considération leurs différentes situations. Comme vous l'avez mentionné, la Grèce se trouve dans une situation spécifique aujourd'hui, et nous y sommes très attentifs. La Grèce continuera, bien sûr, à bénéficier des fonds de cohésion, car elle fait partie des pays bénéficiant de ces fonds de cohésion, et cela est distinct de la stratégie 2020 de l'Union européenne.

Cependant, il est important de comprendre pourquoi des pays comme la Grèce doivent corriger leurs déficits et leurs dettes excessives. L'intérêt que les pays paient sur la dette est de l'argent qu'ils ne peuvent pas injecter dans leurs hôpitaux ou leurs écoles pour l'avenir. Ce n'est pas parce que nous sommes attachés à une idée de discipline macroéconomique rigide que nous recommandons aux États membres de ne pas maintenir des niveaux de dette et de déficit très élevés, mais parce que nous pensons aux dépenses sociales et répondons aux préoccupations de nos concitoyens.

**Ivo Belet (PPE).** – (*NL*) Monsieur le Président. Monsieur le Président Barroso, je voudrais vous poser une question concernant l'avenir du secteur automobile qui restera, en effet, l'un des secteurs industriels les plus importants même après 2020. Certains de nos joyaux sont sur le point d'être liquidés à la Chine, ce qui est une fâcheuse évolution. À mon avis, il n'est en aucun cas trop tard pour éviter cela, mais pour le faire nous -vous, Monsieur le Président, et la nouvelle Commission européenne - devons passer à la vitesse supérieure

compte tenu de l'urgence. Nous devons mobiliser davantage de ressources pour la recherche et le développement, avec une plus grande attention au secteur automobile, et nous devons également, cela va de soi, mobiliser davantage de ressources financières de la Banque européenne d'investissement. Selon moi, c'est le seul moyen de garantir que notre dépendance actuelle au pétrole ne soit pas remplacée par une dépendance future aux piles électriques chinoises, par exemple. D'où ma question: vous et la Commission européenne êtes-vous prêts à assumer un rôle de coordinateur à court terme, y compris concernant le dossier Opel, pour que nous puissions nous unir pour nous concentrer résolument sur les nouvelles technologies écologiques dans le secteur automobile?

**José Manuel Barroso,** président de la Commission. – (EN) Dans le cas d'Opel, comme vous le savez, la Commission a joué un rôle important, en encourageant les réunions nécessaires entre les différents pays concernés et les entreprises concernées.

Concernant la question de l'industrie automobile, il y a un problème de surcapacité en Europe et dans le monde. L'avenir est donc précisément comme votre question le suggère, c'est-à-dire trouver de nouveaux moyens et de nouvelles technologies, à savoir le développement de voitures plus propres. Nous soutenons cette idée, pas seulement en termes d'idées mais en termes de financement.

En fait, la Banque européenne d'investissement, avec notre soutien total, a, comme vous le savez, créé un instrument spécial à cette fin. Il s'agit de l'une des priorités pour le prochain mandat: développer une industrie automobile plus verte en Europe qui soit plus avancée au niveau technologique. C'est la façon dont nous pouvons conserver une position dominante dans l'industrie automobile dans le monde.

**Stephen Hughes (S&D).** – (*EN*) Monsieur le Président Barroso, le Réseau européen anti-pauvreté a décrit votre document de consultation sur la stratégie 2020 comme un pas en arrière par rapport aux engagements pris par les Conseils européens successifs de renforcer la dimension sociale.

Votre document mentionne uniquement la flexicurité et la formation. Vous devriez savoir que de ce côté de l'Assemblée, nous ne pouvons accepter une stratégie dépourvue de contenu social. 2010 sera l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ne devriez-vous pas faire de la lutte contre le fléau de la pauvreté et de l'exclusion la clé de voûte de la stratégie 2020?

Enfin, reconnaissant qu'un tiers de tous les emplois créés depuis l'an 2000 dans l'Union européenne sont liés aux services dans les domaines de la santé, du social et de l'emploi, contribuant ainsi doublement à la réduction de la pauvreté, en fournissant des services et en créant de l'emploi, la stratégie 2020 ne devrait-elle pas fixer des objectifs pour la fourniture de services sociaux de haute qualité?

**Le Président.** – Je vous remercie, cher collègue, mais je vous prie de ne pas mettre deux questions pendant votre minute, car il est très difficile pour le président Barroso de répondre à deux questions en une minute.

Quelle question préférez-vous: la première ou la deuxième?

Chers collègues, c'est très important.

**Stephen Hughes (S&D).** – (EN) Monsieur le Président, en fait, j'ai évoqué trois points, et trois «oui» suffiront! (*Rires*)

**José Manuel Barroso,** *président de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup pour votre compréhension. Je tenterai de choisir la meilleure question!

La réponse honnête est la suivante: il s'agit d'un document de consultation, ce n'est pas encore une stratégie, et j'apprécie beaucoup votre implication.

Permettez-moi de vous faire part de mon avis personnel. Oui, nous devons en faire davantage pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale mais pour cela, nous avons besoin de l'appui de nos États membres. Je peux vous dire que j'ai proposé des mesures concrètes à plusieurs reprises et que je me suis heurté à un «non» catégorique, avec l'argument selon lequel certains États membres considèrent que les questions sociales sont un domaine leur étant réservé et pas pour l'Europe.

Il s'agit d'un débat intéressant. Voyons si nous nous accordons sur cette matière. J'espère beaucoup avoir votre soutien sur ce point, car, comme vous le savez, pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, nous avons également besoin d'instruments au niveau européen pour compléter les instruments au niveau

national. Telle est la position que je défendrai. J'espère que tous les États membres seront prêts à appuyer cet avis.

**Danuta Jazłowiecka (PPE).** – (*PL*) Monsieur le Commissaire, la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne ne va pas très bien. Comment avez-vous l'intention de modifier le document sur la stratégie Europe 2020 en vue d'atteindre ces objectifs? Prévoyez-vous d'élaborer un quelconque programme pour la réalisation de la stratégie, un document séparé pour le mandat de cinq ans de la Commission, qui définirait les actions à mettre en œuvre? Je pense que cela serait une bonne idée. Nous pourrions contrôler la réalisation de la stratégie et, en même temps, évaluer la Commission sur ce qui a été mis en œuvre.

Enfin, je me permettrai de faire un commentaire: je pense que le temps consacré aux consultations sociales, et je vise le délai fixé au 15 janvier, est trop court. Nous devrions traiter nos partenaires sociaux avec un peu plus de sérieux. Ce sont eux qui vont réaliser la stratégie, et ils devraient avoir davantage de temps pour participer à ces consultations.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Le délai est le délai pour la consultation sur la base de ce document mais il y aura également d'autres occasions de consultation. En fait, des consultations sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne ont lieu depuis au moins 2008. Le Comité des régions a préparé un rapport très intéressant, tout comme le Comité économique et social, et je voudrais saisir cette occasion pour dire que je suis prêt, si le Parlement européen le souhaite, à tenir un débat sur cette matière - pas seulement cette heure de question avec des réponses d'une durée d'une minute mais un débat spécifique sur uniquement dédié à cette matière - quand vous le souhaitez, car je pense vraiment que cela est extrêmement important.

#### (Applaudissements)

Il est extrêmement important pour ce Parlement d'être «propriétaire» et également d'associer les parlements nationaux dans ce processus, car cela sera la clé de voûte de la stratégie pour le futur. Je voudrais souligner ce point.

Concernant la question des mécanismes de gouvernance, c'est exactement ce que nous sommes en train de préparer. Il y a plusieurs idées. L'une d'entre elles consiste précisément à avoir des moyens de mesurer et de contrôler les progrès dans certains domaines sur la base d'indicateurs. C'est ce que nous préparons et pour cela, nous avons besoin de l'appui du Parlement et, nous l'espérons, également de l'accord de nos États membres.

**Werner Langen (PPE).** – (*DE*) À la suite de la question qui a déjà été posée, je voudrais revenir sur la stratégie 2020 pour le climat. Monsieur le Président, est-il correct que le système d'échange de quotas d'émission provisoire donne à la plus grande entreprise sidérurgique en Europe 90 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, alors qu'elle a eu 68 millions l'année passée et aura 43 millions cette année? Se peut-il que la plus grande entreprise sidérurgique en Europe aura gagné 1 milliard de livres sterling de ses émissions d'ici 2012, étant donné qu'elle a reçu un quota trop élevé à la suite de ses activités de lobbying sur, entre autres, la Commission?

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission.* – (*EN*) Monsieur Langen, je ne sais pas précisément de quoi vous parlez mais si vous parlez des émissions en Europe, soyons honnêtes: nos émissions représentent en gros 14 % des émissions mondiales et cette tendance est à la baisse, car il y a de grandes économies en hausse en termes d'émissions.

Cependant, sur une base d'émissions par habitant, nous sommes toujours bien au-dessus de ces économies et soyons justes à ce propos: nous avons également une responsabilité historique. Les Américains produisent plus d'émissions de gaz à effet de serre par habitant que nous mais nous en produisons beaucoup plus que la Chine et que l'Inde, par exemple, si vous vous référez au cas indien. Il s'agit effectivement d'un problème que nous devons régler dans un esprit d'équité mondiale. Si nous voulons résoudre le problème et si nous pensons qu'une menace pèse sur notre planète - celle du changement climatique - nous avons besoin d'efforts coopératifs de tous les côtés. Alors, oui, nous avons des conditions plus strictes que dans d'autres régions du monde mais nous le voyons aussi comme une occasion de développer de nouvelles technologies nous permettant d'atteindre nos objectifs sans mettre nos entreprises en danger, car nous ne voulons pas exporter nos entreprises et nos emplois.

**Le Président.** – Chers collègues, pendant l'heure des questions avec le président Barroso, veuillez ne pas poser de questions supplémentaires, car un grand nombre de personnes attendent de poser leur première question. Je suis vraiment désolé mais je préfèrerais passer à une nouvelle question.

**Stavros Lambrinidis (S&D).** – (EN) Monsieur le Président Barroso, comme vous l'avez dit, les taux d'intérêt sont en effet influencés par l'état de l'économie. Ils reflètent la confiance dans une économie en particulier et la communauté économique internationale est influencée par eux. Les taux d'intérêt sont influencés par la confiance que la Communauté a dans une économie en particulier et cette confiance est, à son tour, souvent influencée par les déclarations sur la confiance qu'affiche la Commission européenne par rapport aux mesures prises par les États membres. Dans ce sens, les spéculateurs essaient également de spéculer sur une mauvaise situation économique et parfois l'aggravent.

Monsieur le Président Barroso, êtes-vous prêt aujourd'hui, dans cette Assemblée, à déclarer votre soutien aux mesures annoncées hier par le gouvernement grec en vue de renverser la situation économique en Grèce? La Commission pense-t-elle qu'elles vont dans la bonne direction et, si elles sont appliquées, qu'elles pourraient changer la situation financière, que vous avez indiquée comme étant problématique dans le passé?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Oui, j'ai déjà dit que j'étais heureux d'entendre l'engagement pris hier par le Premier ministre Papandreou de réduire le déficit et la dette publics en diminuant les dépenses et en accroissant les recettes de manière permanente. J'ai même ajouté que le budget 2010 qui est à présent débattu au sein du parlement grec et que la déclaration du Premier ministre constituent des pas dans la bonne direction. Naturellement, la Commission continuera à contrôler de près la situation macroéconomique et budgétaire et la mise en œuvre des mesures en Grèce. Cela est très clair dans ma déclaration de soutien aux mesures annoncées. Je pense que c'est la meilleure façon dont nous pouvons aider la Grèce dans la situation très difficile à laquelle ils sont aujourd'hui confrontés en termes de budget et de dette. Je suis convaincu que ces mesures produiront d'importants résultats.

**Malcolm Harbour (ECR).** – (*EN*) Monsieur le Président, je me réjouis vivement d'avoir la chance de poser une question au président Barroso, car la Conférence des présidents des commissions a, pour la première fois, été reculée d'une heure, nous permettant ainsi, à nous, les présidents des commissions, d'être ici pour la première fois.

Je souhaite l'interroger sur une politique destinée à aider les conditions-cadres pour la recherche et l'innovation - j'étais plutôt déçu de voir qu'une telle politique n'a pas été intégrée dans le premier projet pour 2020 mais j'espère qu'elle le sera dans l'avenir - et qui doit exploiter l'énorme potentiel de la passation de marchés publics, dans toute l'Union européenne, afin de stimuler les produits et services innovants. Je souhaite lui demander aujourd'hui s'il adopterait les recommandations, approuvées quasiment à l'unanimité par ce Parlement, figurant dans mon rapport de novembre dernier, qui montrait comment cela pouvait se faire. Juste pour lui donner une idée et pour la partager avec mes collègues, si 1 % des marchés publics européens était obtenu pour des produits et services innovants, cela augmenterait l'investissement dans l'innovation à travers l'Union européenne jusqu'à non moins de 15 milliards d'euros.

**José Manuel Barroso,** *président de la Commission.* – (*EN*) Merci pour tous vos commentaires mais permettez-moi de vous dire qu'il n'y a pas de premier projet de la nouvelle stratégie. Il y un document de travail de la Commission pour consultation mais nous n'en sommes pas encore au point de présenter un projet. C'est pourquoi tous vos commentaires sont les bienvenus.

N'attendez pas de moi dans une réponse d'une minute pour donner une réponse décisive à une matière aussi importante que celle que vous avez évoquée. J'ai connaissance de votre rapport. J'ai connaissance de certaines des propositions intéressantes que vous avez faites en termes de marchés publics et, oui, c'est également mon intention, cela se trouve dans les grandes orientations Je l'ai présenté au Parlement, comme vous vous en souviendrez, dans une référence à la nécessité d'approfondir ces engagements en termes de règles de passation de marchés publics plus innovantes et plus favorables au marché en Europe. Cela fera certainement partie de notre future stratégie mais je ne peux, à ce stade, m'engager sur la façon exacte dont cela sera intégré.

**Carl Haglund (ALDE).** – (*SV*) Monsieur le Président, l'un des plus grands échecs de la stratégie de Lisbonne qui, par ailleurs, est un bon document, est que, dans une certaine mesure, nous ne sommes pas parvenus à ce que les États membres réalisent effectivement les objectifs fixés dans la stratégie.

Ma collègue de Finlande a demandé plus tôt à M. Barroso comment il pensait que nous pourrions faire pour que les États membres suivent mieux la stratégie. L'un des objectifs qui a été inclus concernait le montant que les États membres doivent investir dans la recherche et le développement en termes de pourcentage du PIB. Je voudrais savoir si la Commission a oui ou non l'intention de fixer des objectifs similaires pour les États membres, autrement dit, quelle part de son produit national brut chaque État membre devrait investir dans la recherche et le développement.

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (*EN*) Nous évaluons actuellement les raisons pour lesquelles tous les objectifs n'ont pas été atteints. Avec la nouvelle proposition, nous ferons une évaluation - je pense une évaluation très honnête et objective - de ce qui a fonctionné et de ce qui n'a pas fonctionné avec la stratégie de Lisbonne.

Je ne peux pas m'engager à ce stade sur ce que nous allons proposer; nous réfléchissons précisément en ce moment à la voie à suivre. C'est pourquoi, quand je parle des discussions que je voudrais avoir avec vous, je parle de vraies discussions, car votre participation est très importante.

Je pense personnellement qu'avoir un objectif général pour l'ensemble des États membres n'est probablement pas très réaliste. Je pense que la prochaine phase de la stratégie 2020 de l'Union européenne devrait être plus affinée et plus sophistiquée, avec des objectifs spécifiques - convenus, bien entendu, avec les États membres - mais pour des situations différentes.

C'est mon opinion personnelle. Nous n'en sommes pas encore au stade de vous présenter une proposition. Je voudrais également que la nouvelle Commission s'approprie pleinement la proposition, et nous présenterons un bilan de la dernière stratégie de Lisbonne.

**William (The Earl of) Dartmouth (EFD).** –(EN) Monsieur le Président, d'ici l'année prochaine, la contribution nette de la Grande-Bretagne aura doublé par rapport à 2008. En 2020, il y aura au moins quatre à sept nouveaux États membres. Sur la base de leur performance économique actuelle, chacun des nouveaux États membres recevra des fonds de cohésion - un autre nom pour des subventions - à compter du moment où ils deviendront des membres jusqu'à 2020.

Le contribuable britannique peut-il dès lors anticiper un nouveau doublement de la contribution nette de la Grande-Bretagne à l'Union européenne d'ici 2020, et, si non, pourquoi pas?

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (EN) Je n'en suis pas encore à discuter des perspectives financières et je ne peux pas anticiper le montant auquel s'élèvera la contribution britannique. Je comprend l'inquiétude dont vous faites part, car à l'heure actuelle, les contribuables britanniques paient les plus grandes contributions en raison de ce qui s'est passé dans le secteur financier en Grande-Bretagne. Il n'y a pas eu d'autre cas d'aide d'État aussi importante que celui que nous avons vu dans votre pays.

Le point où nous en sommes aujourd'hui est le suivant: nous pensons qu'il est important d'établir des priorités pour l'avenir, de voir ce que nous avons à dépenser au niveau national et ce que nous avons à dépenser au niveau européen, et ensuite d'avoir une discussion sur la manière équitable de partager cet investissement. Toutefois, nous pensons que dans certains cas, il est plus logique de dépenser un euro au niveau européen qu'au niveau national du fait des avantages potentiels d'explorer la dimension européenne et le marché intérieur européen. Nous arriverons à cette discussion et, je l'espère, à la fin, nous arriverons à un accord.

**Le Président.** – Ceci était notre troisième heure des questions avec le président de la Commission européenne. Merci beaucoup, chers collègues, d'avoir soumis des questions pour discussion.

Concernant les présences, il y a eu légèrement plus de personnes en Assemblée à la fin de l'heure des questions qu'il n'y en avait au début, à 15 heures. Je le regrette beaucoup: nous aurions préféré avoir un grand nombre d'entre vous ici.

Encore merci, Monsieur le Président Barroso.

**John Bufton (EFD).** – (EN) Monsieur le Président, le point que je souhaiterais soulever est qu'il y a beaucoup de personnes ici aujourd'hui qui n'ont pas eu la chance de poser des questions à M. Barroso. Vu l'énorme salaire que perçoit M. Barroso, ne peut-il pas passer encore 30 minutes avec nous sur une base régulière, pour en faire une heure et demie?

Les 30 premières minutes étaient avec les leaders des autres groupes. Il y a 750 membres ici. Je pense que 30 minutes, c'est ridicule. Ne pouvons-nous pas avoir une heure et demie? Monsieur Barroso, vous gagnez un salaire plus que suffisant. Venez ici pour 90 minutes, pas pour 60.

**Le Président.** – Le président Barroso sourit très poliment mais nous verrons. Nous devons prendre une décision sur ce point. Je vous remercie pour votre proposition.

### PRÉSIDENCE DE M. ALEJO VIDAL-QUADRAS

Vice-président

# 13. Conclusions du Conseil «Affaires étrangères» sur le processus de paix au Moyen-Orient, notamment la situation à Jérusalem-Est (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission relatives aux conclusions du Conseil «Affaires étrangères» sur le processus de paix au Moyen-Orient, notamment la situation à Jérusalem-Est.

**Cecilia Malmström,** *présidente en exercice du Conseil.* – (*SV*) Monsieur le Président, le conflit au Moyen-Orient a été l'une des questions dont nous avons débattu ici, au Parlement, dès le début de la Présidence suédoise. Il est agréable de pouvoir y revenir ainsi afin d'effectuer un compte rendu en fin de mandat.

Le ministre suédois des affaires étrangères, Carl Bildt, était également présent la semaine dernière à la commission des affaires étrangères, où il a présenté un rapport et mené de longues discussions, notamment au sujet du Proche-Orient. La semaine dernière, le Conseil «Affaires étrangères» a discuté de la situation au Proche-Orient et adopté des conclusions. Nous sommes heureux que les 27 États membres soutiennent ces conclusions, qui indiquent clairement les positions de l'Union européenne au sujet du processus de paix au Moyen-Orient.

Par ces conclusions, le Conseil et la Présidence souhaitent envoyer un message très clair et fort de l'Europe, dont nous espérons qu'il aura pour conséquence la reprise prochaine des négociations en cours entre les parties. Nous sommes préoccupés de l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient. Nous avons donc clarifié notre soutien aux efforts déployés par les États-Unis pour parvenir à la paix. L'Union européenne appelle les parties à assumer leurs responsabilités et à entamer des négociations sur toutes les questions relatives au statut définitif, y compris celui de Jérusalem, aux frontières, aux réfugiés et à la sécurité. Nos conclusions reflètent également la position de l'Union européenne sur le Moyen-Orient, fondée sur le droit international, que nous défendons depuis longtemps et que nous avons exprimée à de nombreuses reprises.

La position de l'Union européenne consiste, entre autres, à affirmer qu'une solution à deux États faisant l'objet d'un consensus doit se fonder sur les frontières de 1967, et que les colonies sont illégales. Jérusalem est une question qui a trait au statut final, et nous avons clairement affirmé que si nous voulons obtenir une paix véritable, le statut de Jérusalem, en tant que future capitale des deux États, doit être réglé par la négociation. La reprise des négociations israélo-palestiniennes est restée liée, durant une grande partie de l'année, à la question de la colonisation. Le gouvernement israélien a récemment annoncé un gel partiel et temporaire de la colonisation. Le Conseil «Affaires étrangères» salue cette décision, et nous espérons qu'elle contribuera à la reprise de négociations constructives.

Toutefois, nous observons avec inquiétude la surprenante décision prise le 13 décembre par le gouvernement israélien de faire des colonies, pour la première fois, un élément du programme national de domaines prioritaires. Cela va à l'encontre de l'esprit qui préside au gel des implantations, et porte atteinte aux efforts visant à créer une atmosphère susceptible de contribuer à une solution à long terme au conflit. Ma collègue Gunilla Carlsson, ministre suédoise de la coopération internationale au développement, a rendu visite à la commission du développement du Parlement européen au début du mois de septembre. Elle a promis de suivre les évolutions au niveau local, de fournir une assistance et d'intervenir dans les domaines que nous connaissons tous, à savoir la situation dans et autour de Jérusalem-Est, les colonies de peuplement et les questions telles que l'accès et la circulation des personnes, notamment en ce qui concerne Gaza. Nous avons tenu cette promesse.

Ces derniers mois, sous la direction de la Présidence, l'Union européenne a adopté une position claire en ce qui concerne les colonies et le bouclage continu de Gaza. La politique de bouclage est inacceptable et contre-productive. L'Union européenne continue d'exiger que les passages frontaliers soient ouverts sans délai et sans condition au flux de l'aide humanitaire, des marchandises commerciales et des personnes. Le Conseil a également appelé à l'application intégrale de la résolution 1860 du Conseil de sécurité des Nations unies et au respect du droit international humanitaire. Ceux qui détiennent le soldat israélien enlevé, Gilad Shalit, doivent le libérer immédiatement.

Je tiens à ajouter quelques mots au sujet de Gaza. Bien sûr, nous espérons que les efforts de médiation déployés par l'Égypte et la Ligue arabe pourront se poursuivre. Il est important d'éviter une division permanente entre

la Cisjordanie et Jérusalem-Est, d'une part, et Gaza d'autre part. Nous attendons avec impatience que des élections libres et équitables soient organisées dès que les conditions le permettront. Une chose est sûre: la paix entre Israël et les Palestiniens ne peut être obtenue que si les Palestiniens sont unis.

Nos diplomates dans la région ont suivi de près la situation à Jérusalem-Est. Selon eux, Israël est en train d'affaiblir la communauté palestinienne dans la ville. Cela nous inquiète. L'Union européenne va accroître son aide à Jérusalem-Est afin de faciliter les conditions de vie des Palestiniens. Le message fort contenu dans les conclusions du Conseil à propos de Jérusalem-Est démontre clairement que nous nous préoccupons de la situation. Il est important de garder à l'esprit que des accords entre Israël et la Syrie, ainsi qu'entre Israël et le Liban, sont les conditions préalables d'une paix au Moyen-Orient. L'Union européenne salue les déclarations récentes d'Israël et de la Syrie confirmant leur volonté de faire avancer le processus de paix. Il va sans dire que cela aurait des répercussions extrêmement positives dans toute la région.

Catherine Ashton, vice-présidente désignée de la Commission. — (EN) Monsieur le Président, le Conseil a http://www.gstatic.com/translate/sound\_player.swf" adopté la semaine dernière des conclusions très importantes sur le processus de paix au Moyen-Orient. Ces textes énoncent, de manière claire et déterminée, une position de principe sur un certain nombre de questions cruciales. Je ne m'attarderai pas sur ces conclusions, et ne répéterai pas non plus ce que la Présidence a déclaré. Je me contenterai de dire qu'en réaffirmant nos principes, j'espère que nous avons contribué à rétablir une certaine confiance et une certaine volonté des Palestiniens de s'engager dans le processus de paix. Les conclusions, bien sûr, me seront également d'une grande utilité, car elles me fourniront une orientation claire pour les mois à venir.

Vous m'avez invitée ici aujourd'hui pour parler de notre travail politique, mais aussi de la situation à Jérusalem-Est. C'est là un domaine qui nous préoccupe sérieusement. Jérusalem-Est est un territoire occupé, tout comme le reste de la Cisjordanie. L'Union européenne s'oppose à la démolition de maisons palestiniennes, à l'expulsion de familles palestiniennes, à la construction de colonies israéliennes et au tracé du «mur de séparation». L'Union européenne s'attaque à ces questions au niveau politique, par la voie diplomatique, ainsi que dans ses déclarations publiques. Nous abordons également la situation au moyen d'une assistance concrète visant à soutenir la population palestinienne de Jérusalem-Est. Par exemple, il manque 1 200 salles de classe pour les enfants palestiniens de la ville, c'est pourquoi nous aidons à consolider les établissements d'enseignement. En outre, nous permettons aux hôpitaux palestiniens de Jérusalem-Est de demeurer viables, et nous accomplissons un important travail avec les jeunes Palestiniens de la ville, qui souffrent d'un chômage élevé et de problèmes psychologiques. À ce jour, l'Union européenne met en œuvre à Jérusalem-Est des activités dont le coût s'élève à 4,6 millions d'euros.

Un autre aspect inquiétant est bien entendu la situation à Gaza. Nous avons toujours appelé à la libre circulation de l'aide, du commerce et des personnes. Nous sommes profondément préoccupés par les conditions de vie quotidienne du peuple de Gaza: depuis le conflit du mois de janvier, les donateurs n'ont pas été en mesure d'effectuer un travail de reconstruction, et de graves problèmes persistent, comme le manque d'eau potable. Israël devrait rouvrir sans délai les points de passage, ce qui permettrait une relance du secteur privé et une réduction de la dépendance de Gaza vis-à-vis de l'aide.

Il est temps à présent de passer à l'action et de mettre en pratique les conclusions du Conseil. Nous devons maintenant réfléchir à la manière dont nous pouvons engager de nouveau un processus politique. Les deux parties semblent s'être encore éloignées un peu plus l'une de l'autre, s'agissant de s'engager sur une phase finale. Je me rendrai prochainement dans la région, et mon objectif principal sera de rencontrer les principaux acteurs et de déterminer sur place de quelle manière l'Union européenne peut représenter une force de changement. Je crois que nous sommes tous d'accord avec la priorité générale, et impérative, d'une reprise des négociations israélo-palestiniennes – il ne s'agit pas de négocier pour négocier, mais de mener des négociations pour parvenir à un accord de paix et tourner la page. Nous ne pouvons pas – et la région ne peut pas non plus – tolérer un nouveau cycle de négociations infructueuses. Des négociations en dents de scie ont eu lieu pendant plusieurs années, à partir de la Déclaration de principes d'Oslo signée en septembre 1993. C'était il y a 16 ans. Les négociations devraient se fonder sur le droit international et respecter les accords antérieurs. Toutes les questions doivent être mises sur la table, y compris le statut de Jérusalem en tant que future capitale commune.

Elles devraient également avoir lieu dans un délai ayant fait l'objet d'un accord, avec une médiation efficace. Nous avons besoin d'un engagement sérieux et d'une volonté politique d'Israël et de la Palestine d'entamer des négociations sérieuses et véritables. L'Union européenne est là pour aider les deux parties à prendre cet engagement, et pour leur offrir un soutien sur la voie difficile des négociations. Je suis ici pour m'assurer que l'Europe fonctionne de manière efficace et harmonieuse.

L'Union européenne a toujours soutenu à la fois Israël et les Palestiniens, en leur donnant le temps et le champ nécessaires pour négocier de manière bilatérale. Notre assistance a permis à l'Autorité palestinienne de se doter des institutions du futur État de Palestine, de sorte qu'elle puisse offrir des services à son peuple et se montrer un voisin fiable dans la région. Aujourd'hui, cependant, les Palestiniens sont divisés, à la fois politiquement et physiquement. Des négociations crédibles exigent un partenaire palestinien fort et uni. Israël a tout à gagner, et non à perdre, d'un partenaire palestinien fort.

Israël a accompli une première démarche avec son gel temporaire et partiel de la colonisation. Nous espérons que cela contribuera à la reprise de négociations constructives.

Les États-Unis demeurent un acteur indispensable et essentiel au Moyen-Orient. Les conditions d'un partenariat efficace entre États-Unis et Union européenne à propos du Moyen-Orient ont rarement été aussi bonnes. Il est temps de transformer cela en réalité, en coordonnant étroitement nos positions et notre stratégie. L'Union européenne continuera de soutenir les États-Unis et de collaborer étroitement avec eux dans le cadre du Quartette. Le Quartette a besoin d'une relance, car l'impasse que connaît actuellement le processus de paix l'exige. Le Quartette peut apporter la médiation attentive, mais dynamique, qui s'impose.

La paix au Proche-Orient exige une solution globale. La Syrie et le Liban ont tous deux un rôle important à jouer. Nous nous réjouissons de la mise en œuvre de l'Initiative de paix arabe. Ces pays devraient participer à la solution. Notre approche doit être régionale et inclusive. Un cadre multilatéral devrait venir compléter le cadre bilatéral israélo-palestinien.

Au cours des prochains mois, j'ai l'intention de rester en contact étroit avec le Parlement sur toutes ces questions. Je suis consciente du rôle actif que joue le Parlement, notamment en sa qualité d'autorité budgétaire. Au niveau politique, les délégations du Parlement européen travaillent directement avec la Knesset israélienne et le Conseil législatif palestinien (CLP). La semaine dernière, la délégation envoyée auprès du CLP a visité les territoires palestiniens occupés et effectué un compte rendu très inquiétant de la situation sur le terrain.

Enfin, je salue la poursuite du groupe de travail du Parlement sur le processus de paix, qui se réunira de nouveau cette semaine.

**Ioannis Kasoulides**, *au nom du groupe PPE*. – (EN) Monsieur le Président, lors d'une visite de jeunes dirigeants israéliens et palestiniens au Parlement européen, un débat approfondi s'est tenu, définissant les contours d'un accord de paix pour leur avenir: une solution à deux États fondée sur la sécurité et la reconnaissance mutuelle, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale pour les deux États, la démilitarisation de l'État palestinien, la réitération de l'Initiative de paix arabe de 2007, des garanties de l'OTAN, et le règlement de la question des réfugiés devant être organisé de telle sorte que la situation démographique de l'État hébreu ne s'en trouve pas modifiée.

Alors que les jeunes partagent la vision d'un avenir commun, leurs aînés discutent encore pour savoir s'ils doivent entamer des négociations. L'initiative égyptienne pour la réconciliation interpalestinienne – afin qu'il y ait un interlocuteur – en est encore à l'étape de la réflexion, et le dispositif de sécurité à Gaza, avec la libération des prisonniers, comme par exemple Gilad Shalit, est toujours attendu. Mais sur le terrain, en attendant, la politique du fait accompli rend l'État palestinien de moins en moins viable selon le rapport de l'Union européenne rédigé par le chef de la mission à Jérusalem-Est.

Je déplore le fait qu'Israël, pays démocratique, n'accorde que peu d'attention aux dommages causés par certaines de ses actions aux yeux de l'opinion publique internationale, et se borne à limiter les dégâts a posteriori.

Hannes Swoboda, au nom du groupe S&D. – (DE) Monsieur le Président, Madame Malmström, Madame la Vice-présidente de la Commission et Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, je tiens d'abord à exprimer mes sincères remerciements à la Présidence suédoise pour cette initiative. C'était une bonne initiative, et je tiens à vous en féliciter. Je voudrais également remercier la baronne Ashton de se tenir aux côtés de la Commission pour sa première apparition ici, même si elle s'est essentiellement exprimée en sa qualité de haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et de sécurité commune. Il s'agit bien ici de politique étrangère et de sécurité commune. En un certain sens, peu importe où vous siégez. Ce qui est important, c'est que vous soyez présente ici et que vous représentiez une politique étrangère commune.

Mon deuxième point est le fait que la déclaration adoptée par le Conseil est bonne, et n'est en aucune manière anti-israélienne. Au contraire, elle est dans l'intérêt d'Israël, ainsi que de sa sécurité et de sa stabilité. Il est très

important de le souligner. Si nous, Européens, sommes appelés à jouer un rôle actif à cet égard, il est essentiel que nous continuions à le faire. Je vous demande, Madame la Baronne Ashton, de prendre cela à cœur.

Il y a quelques jours, nous nous trouvions aux États-Unis et nous avions des discussions avec nos collègues du Congrès. Confronté à l'approche unilatérale du Congrès et à son manque de compréhension de la situation des Palestiniens, M. Obama a très peu de marge de manœuvre à sa disposition. Nous avons une grande empathie pour la situation en Israël. Nous sommes également opposés à toute forme de terrorisme et nous voulons que le soldat capturé soit enfin rendu à sa famille. Cependant, nous sommes tout aussi préoccupés, et nous éprouvons la même empathie, pour la situation malheureuse où se trouvent les Palestiniens à l'égard de tout ce qui est mentionné dans cette déclaration, et en particulier des frontières de 1967, de la difficile situation de Jérusalem et des activités de colonisation. Il est totalement incompréhensible, même s'il s'agit là d'une poursuite de la politique de ces dernières années, qu'une approche extrêmement conflictuelle soit adoptée pour ce qui est de l'expansion des colonies. Celle-ci a d'abord été stoppée, puis elle a été incluse dans le programme des priorités nationales. Ensuite, seul le développement naturel s'est poursuivi, puis des routes coupant les villages palestiniens ont été construites. La façon dont la terre est quotidiennement confisquée aux Palestiniens est totalement inacceptable.

Ce qui est arrivé à une délégation du Parlement est aussi tout à fait inacceptable. M. de Rossa donnera également son avis sur ce point. Les membres de ce Parlement doivent s'unir au Conseil et à la Commission pour faire clairement savoir que les députés européens ont le droit de voyager à Gaza et d'y constater la situation par eux-mêmes. Qu'est-ce qu'Israël a donc à cacher? Pourquoi empêche-t-il les députés de se rendre à Gaza? Nous ne devons pas accepter pareille chose, et j'espère que nous nous y opposerons conjointement. La transparence et l'ouverture, entre autres choses, sont des préalables à une politique raisonnable au Moyen-Orient. Nous devons les soutenir très clairement.

**Annemie Neyts-Uyttebroeck**, au nom du groupe ALDE. – (NL) Monsieur le Président, Madame Ashton, Monsieur le Vice-président de la Commission, mais d'abord Madame la Présidente en exercice du Conseil, Madame Malmström, je tiens à féliciter la Présidence suédoise tout entière au sujet des conclusions du Conseil sur le conflit au Proche-Orient en général, et à Jérusalem-Est en particulier.

Je crois que tout le monde verra un signe important dans le fait que le rapport conjoint sur Jérusalem-Est élaboré par les chefs de délégation a été approuvé et adopté pour la toute première fois à l'unanimité, et en particulier à ce moment précis, après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Un autre signe est le fait que les conclusions proposées par la Présidence suédoise ont également été adoptées à l'unanimité, y compris celles concernant Jérusalem-Est. J'espère que les autorités israéliennes se rendent compte de l'importance de cette évolution.

Mesdames et Messieurs, nous débattons du Moyen-Orient à intervalle de quelques mois, et parfois cela fait penser à la procession d'Echternach: un petit pas en avant, puis des signes de recul, puis, de nouveau, davantage de motifs d'espoir. Malheureusement, il y a aussi des motifs de découragement, mais nous continuons d'espérer, bien entendu. Il est bien sûr de la plus haute importance – y compris pour mon groupe – que les Israéliens et les Palestiniens puissent vivre côte à côte en paix, au sein de deux États séparés, pour bénéficier de toutes les possibilités de développement et garantir la sécurité de chacun. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point. Nous sommes également d'accord sur les mesures qui devraient idéalement conduire à cette situation, et, bien entendu, nous sommes prêts à apporter notre contribution.

Jérusalem est l'une des plus belles villes du monde – c'est vraiment un endroit extraordinaire – et il est donc tragique que les peuples qui y vivent côte à côte ne parviennent pas à le faire de manière pacifique. Pour le bien-être et la préservation de Jérusalem, j'espère qu'au cours des quelques jours qui nous restent avant Noël, cet objectif pourra encore être atteint.

**Caroline Lucas**, au nom du groupe Verts/ALE. – (EN) Monsieur le Président, je tiens à saluer les déclarations du Conseil et de la Commission, mais ma question à ces deux institutions est la suivante: quand irons-nous au-delà des belles paroles – avec lesquelles je suis entièrement d'accord – quand allons-nous assister à des actions véritables? Nous avons sans cesse entendu les mêmes mots, à savoir que nous devons faire en sorte qu'Israël fasse ceci ou cela, mais il nous faut un véritable effet de levier pour y arriver, sinon Israël va tout simplement nous ignorer, comme il continue de le faire.

Ma question est la suivante: que pouvez-vous concrètement faire pour garantir des mouvements et des progrès réels sur cette question? J'estime que l'on doit envisager des questions telles que la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

En ce qui concerne plus particulièrement la situation à Jérusalem-Est, je me félicite vivement de l'initiative de la Présidence suédoise et de sa clarté quant au rôle de Jérusalem comme capitale de deux États, ainsi que de votre fermeté sur l'importance du gel, par Israël, de ses activités de colonisation à Jérusalem-Est.

Je rends également hommage aux auteurs du rapport des chefs de mission sur Jérusalem-Est proprement dite. Ce rapport fait preuve d'une clarté et d'une vision qui sont trop souvent absentes dans ces débats. Il expose la manière dont la politique israélienne d'annexion illégale de Jérusalem-Est est délibérément conçue en vue d'affaiblir la communauté palestinienne dans la ville, et d'empêcher le développement palestinien. Mais les chefs de mission ont appelé le Conseil à adopter toute une série de recommandations à la suite de ce rapport, et je crois qu'il faut que le Conseil agisse de toute urgence pour appliquer celles-ci à la lettre.

Si l'Union européenne prend au sérieux son engagement en faveur d'une solution à deux États, elle doit faire tout son possible pour préserver et renforcer le caractère et l'identité palestiniens de Jérusalem-Est. La déclaration et le rapport des chefs de mission indiquent des moyens pratiques de le faire.

**Peter van Dalen,** *au nom du groupe ECR.* – (*NL*) Monsieur le Président, beaucoup de gens prient pour la paix au Proche-Orient, surtout en cette période de l'Avent, mais parfois on perd courage, et l'on pense que cette paix ne viendra jamais. Il est néanmoins important que toutes les parties continuent d'œuvrer pour la paix, mais c'est là que pourrait bien résider le principal problème. Toutes les parties sont-elles capables et désireuses d'œuvrer pour la paix? Israël a déjà pris dans le passé des mesures d'échange de terre contre la paix – je pense à son retrait d'une partie de la bande de Gaza – mais, malheureusement, cela n'a pas amené la paix. En effet, les tirs de roquettes ont gagné en intensité, et en 2009 Israël envahissait la bande de Gaza. À présent, Israël a annoncé un arrêt temporaire des constructions en Cisjordanie. Une série de barrages routiers a également été supprimée. Il s'agissait d'un geste destiné à aider à engager des pourparlers de paix.

Cette mesure décidée par le gouvernement Nétanyahou est déjà assez ambitieuse selon les normes israéliennes, et pourtant je vois encore très peu de réactions du côté palestinien. Les gens continuent de répéter que ce que fait Israël ne compte pas, mais je ne vois pas de geste palestinien visant à permettre des pourparlers. La partie palestinienne est-elle désireuse, et capable, d'engager de nouvelles négociations? Le Hamas semble englué dans sa lutte avec le Fatah, et tenu de très près par l'Iran. Mahmoud Abbas semble être un tigre de papier, qui n'exerce plus de réelle influence. Je pense qu'il est temps que la partie palestinienne fasse elle aussi comprendre qu'elle souhaite la paix.

**Kyriacos Triantaphyllides**, au nom du groupe GUE/NGL. – (EL) Monsieur le Président, Madame Ashton, nous saluons la décision prise le 8 décembre par le Conseil de l'Union européenne. Elle confirme le soutien de l'Union européenne à la création de deux États sur la base des frontières de 1967.

Néanmoins, si l'on se base sur l'expérience de notre récente visite dans la région, la situation qui règne dans les territoires en question rend quasiment impossible la création d'un État palestinien. Je pense notamment à la construction du mur, à la démolition de maisons palestiniennes et, surtout, à la création de colonies dans l'ensemble de la Cisjordanie, en particulier autour de Jérusalem-Est.

Environ 500 000 colons vivent aujourd'hui dans ces implantations. Plus important encore, à Jérusalem-Est, des efforts sont déployés pour créer une palissade en érigeant des implantations autour de la ville, de manière à forcer les Palestiniens à abandonner leurs foyers. Il est maintenant évident que le gouvernement israélien se sert des négociations pour gagner du temps. Lentement mais sûrement, il tente d'imposer sa souveraineté à l'ensemble des territoires palestiniens.

En plus de promouvoir la solution à deux États, l'Union européenne devrait prendre des mesures concrètes à l'encontre d'Israël. La violation persistante des droits de l'homme est un motif suffisant pour que l'Union européenne impose des sanctions sur la base de l'article 2 du Traité, car, si d'une part, elle choisit de soutenir le processus de paix mais que, de l'autre, elle continue de renforcer sans aucune limite ses relations commerciales avec Israël, elle ne fera que servir la politique d'Israël, laquelle consiste à obliger les Palestiniens à abandonner leurs terres, et à étendre la souveraineté d'Israël à l'ensemble de la Palestine.

**Bastiaan Belder**, *au nom du groupe EFD.* – (*NL*) Monsieur le Président, l'Europe a-t-elle perdu la tête? Cette question rhétorique a été posée par les États-Unis au début du mois de décembre. L'objet de cette critique féroce de la part du Congrès était la désignation unilatérale de Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien envisagé, dans un projet de résolution du Conseil qui circulait alors. En tant que président de la délégation du Parlement européen pour les relations avec Israël, j'avais imaginé et espéré un démarrage plus constructif de notre dialogue transatlantique. De même, je m'empresse d'ajouter qu'un examen attentif du projet de déclaration comme celui de la déclaration finale du Conseil m'a laissé, tout comme nos homologues du

Congrès, passablement consterné. Je prends catégoriquement mes distances, notamment vis-à-vis de la proposition de diviser Jérusalem. Je considère que la déclaration du Conseil sur le Moyen-Orient constitue un sérieux revers diplomatique et politique pour le processus de paix, et je suis donc très déçu par les ministres des affaires étrangères sous la Présidence suédoise, sous toutes les présidences, et par leurs relations tendues avec l'État juif.

J'ai plusieurs objections fondamentales à cette déclaration du Conseil. Elle n'encourage guère l'Autorité palestinienne à reprendre les pourparlers avec Israël. En outre, la déclaration de principe va à l'encontre du principe du Quartette, fixé le 9 novembre 2008, selon lequel «les tierces parties ne doivent pas intervenir dans les négociations bilatérales». La réaction officielle des États-Unis à la déclaration du Conseil du 8 décembre a une fois de plus souligné ce principe. N'avons-nous plus dès lors d'autre choix que de nous résigner à une impasse dans le processus de paix? En aucun cas! Après les récentes visites de la délégation en Israël, je crois vraiment que le processus progressif et solide de rapprochement entre l'État d'Israël et l'Autorité palestinienne est à la fois nécessaire et possible. Le transfert progressif de l'administration vers la Cisjordanie, par exemple dans la zone C, et le renforcement de la coopération économique, qui va de pair avec le renforcement et la création d'institutions palestiniennes fiables, va vraiment faire avancer le processus de paix. J'invite par conséquent le Conseil et la Commission à cesser d'émettre des déclarations contre-productives au sujet du processus de paix, et à investir plutôt dans des projets spécifiques impliquant une coopération entre Israéliens et Palestiniens. Il s'agit là d'une formule européenne bien établie, n'est-ce pas?

Diane Dodds (NI). – (EN) Monsieur le Président, en tant que membre de la délégation parlementaire envoyée en Israël, j'ai écouté avec intérêt les observations du Conseil «Affaires étrangères» sur le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que la déclaration de la Commission. Cependant, comme mon collègue précédent, j'ai un sentiment d'inquiétude extrême à leur sujet. Israël est la seule démocratie qui fonctionne dans la région. La tactique préférée de ses adversaires a été le terrorisme contre l'État. Je crois que les déclarations du Conseil et de la Commission n'accordent pas une importance adéquate aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité. En fait, je n'ai pas entendu la haute représentante mentionner ces préoccupations dans la déclaration qu'elle a faite devant cette Assemblée.

Je crois en outre que la déclaration fait peser un fardeau bien trop lourd sur les épaules d'Israël, tant en ce qui concerne l'absence de progrès du processus que la résolution des questions en suspens, et notamment celle de Jérusalem.

**José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra (PPE).** – (*ES*) Monsieur le Président, la vérité est qu'il s'agit là d'un débat très inhabituel, M<sup>me</sup> Malmström étant assise sur les bancs du Conseil – nous espérons bientôt la voir siéger sur les bancs de la Commission – et M<sup>me</sup> Ashton sur les bancs de la Commission. Nous verrons alors où elle va s'asseoir!

En tout cas, Monsieur le Président, on ne peut pas précisément dire que les conclusions du Conseil incitent à l'optimisme. Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation quant à l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient, et demande que celui-ci reprenne sur la base des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, des conclusions de la conférence de Madrid et de la feuille de route. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Il affirme aussi que l'Union européenne est prête à apporter sa contribution essentielle au règlement des problèmes que les deux orateurs ont présenté ici: le problème de Jérusalem-Est, le problème de l'eau, le problème de la sécurité et le problème des frontières.

Il y a cependant une série d'éléments nouveaux à propos desquels je souhaiterais que nos hôtes donnent leur opinion. Premièrement, je voudrais savoir si, à leur avis, le moratoire de huit mois et les colonies décidées par le gouvernement israélien sont liés à la nouvelle administration américaine.

Je voudrais aussi savoir ce qu'ils pensent des déclarations faites hier à Gaza par le représentant du Hamas à l'occasion du vingt-deuxième anniversaire, qui affirme que ce mouvement n'a pas l'intention de faire des concessions à Israël, et qu'il n'a pas l'intention de le reconnaître. Que pensent-ils de la loi sur la continuité, qui va donner la parole au peuple israélien, par la voie du référendum, sur l'occupation des territoires occupés?

Enfin, que pensent-ils du rapport Goldstone et de son adoption par le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies? Pensent-ils que cela va aider le processus de paix ou, au contraire, comme l'affirme Israël, que cela va le gêner ou l'entraver?

**Proinsias De Rossa (S&D).** – (EN) Monsieur le Président, il y a deux engagements que je tiens particulièrement à saluer dans la déclaration du Conseil, et qui sont susceptibles de créer une nouvelle dynamique: le soutien au programme sur deux ans de l'Autorité palestinienne destiné à mettre fin à l'occupation israélienne et à créer l'État palestinien, et la disposition de l'Union à reconnaître un État palestinien en temps utile.

La semaine dernière, je me trouvais à la tête d'une délégation officielle du Parlement européen dans les territoires palestiniens occupés où, une nouvelle fois, j'ai constaté de mes propres yeux le système d'apartheid mis en œuvre par Israël à l'encontre des Palestiniens, en même temps que la dépossession et la destruction de leurs maisons, de leurs terres, de leur eau et de leurs lieux de culte.

Quelques heures seulement après la publication de la déclaration du Conseil, l'autorisation que ma délégation avait de se rendre à Gaza a été annulée. Ce n'est pas le fait d'un État ami. Il s'agit assurément d'une ingérence dans le droit démocratique de ce Parlement à avoir des relations décentes et démocratiques avec nos homologues élus par le peuple palestinien.

Nous avons trouvé un découragement et un désespoir généralisé chez les personnes rencontrées et dans les zones que nous avons visitées à Hébron, Jérusalem-Est et Ramallah. Là où il y a du désespoir, il y aura de la violence. Nous pouvons maintenant faire des progrès, ou bien nous pouvons laisser la situation dégénérer en une violence encore plus amère, qui chassera du pouvoir les acteurs politiques palestiniens modérés. C'est le choix devant lequel nous nous trouvons.

Je lance un appel au Conseil et à la baronne Ashton, à qui je souhaite de réussir, pour qu'ils redynamisent l'engagement de l'Union en faveur de ce processus, et ne se contentent pas de regarder du côté du Quartette en attendant que celui-ci redynamise son propre engagement, et pour qu'ils mettent en place un calendrier coïncidant avec le calendrier sur deux ans de l'Autorité palestinienne pour la mise en œuvre des principes que nous avons définis, avec tant de courage, je pense, la semaine dernière.

Nous devons défendre avec vigueur les droits de l'homme. Nous devons agir. Nous devons utiliser l'accès à nos marchés pour inciter Israël. Je ne parle pas de sanctions. Je parle de garantir que l'accès à nos marchés soit utilisé comme une incitation afin de faire en sorte qu'Israël agisse conformément à ses responsabilités internationales. Nous devons aussi, enfin, convaincre les États-Unis de s'engager à nouveau de toute urgence, sur la même base que celle que nous avons définie la semaine dernière.

Chris Davies (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, la lecture du rapport des chefs de mission de l'Union européenne sur Jérusalem-Est est assez effarante. Cessons de tourner autour du pot. Ce rapport indique clairement que ce qui se passe à Jérusalem-Est équivaut à une forme de nettoyage ethnique. Des maisons palestiniennes sont volées, les gens sont forcés à partir et les espoirs de paix sont détruits. La question est donc la suivante: qu'allons-nous faire?

Les conclusions du Conseil sont les bienvenues. Nous savons qu'elles sont fortes parce que le gouvernement israélien les a immédiatement rejetées. Rien de nouveau, disent-ils. Ils ont l'habitude de rejeter nos déclarations, car nous ne les faisons pas suivre d'actes. Ils nous traitent avec mépris. Et pourquoi ne le feraient-ils pas, d'ailleurs – nous sommes si naïfs que nous payons en réalité les factures pour la puissance occupante! C'est nous qui assurons la subsistance des Palestiniens, alors que c'est Israël qui devrait payer la note, et pas nos contribuables.

Si nous voulons que nos paroles aient un sens, nous devrions alors suspendre, ou menacer de suspendre, l'accord d'association, mais pas un seul de nos ministres des affaires étrangères n'a évoqué cette possibilité, nous dit-on. La question demeure donc: où est la politique? Eh bien, la politique, nous l'avons. Elle se trouve dans les conclusions. Maintenant, qu'en est-il de l'action? Israël ne bougera pas s'il n'y est pas contraint.

Franziska Katharina Brantner (Verts/ALE). – (DE) Monsieur le Président, je tiens à souhaiter la bienvenue à la baronne Ashton à son nouveau poste. Je tiens également à remercier la Présidence suédoise pour sa résolution, et pour avoir reconnu qu'il ne sera possible de mettre en œuvre, à long terme, la solution à deux États que si nous sommes capables de résoudre le problème des colonies. Le rapport des chefs de mission a été mentionné à plusieurs reprises, et nous pensons également qu'il est très bon. J'ai deux questions à poser à ce sujet. Quel est le statut actuel de ce rapport, et où sera-t-il publié? Deuxièmement, que ferez-vous, à la Commission et au Conseil, pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport? Je voudrais maintenant vous citer trois des recommandations du rapport. La première est:

(EN) «prévenir/décourager les transactions financières de l'UE avec les entreprises qui soutiennent les affaires des colons à Jérusalem-Est, en adoptant une législation européenne appropriée»; deuxièmement «s'assurer

que les produits manufacturés en provenance de colonies à Jérusalem-Est ne sont pas exportés dans l'UE sous l'accord d'association UE-Israël»; et, troisièmement, «fournir des conseils sur la labellisation de produits de colonies aux plus grands grossistes européens».

(DE) Les propositions formulées dans ce rapport sont très spécifiques et précises. Quelles mesures comptez-vous prendre à présent pour les mettre en œuvre?

**Patrick Le Hyaric (GUE/NGL).** - Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Madame la Ministre, je vous remercie et je me réjouis de vos propos.

L'Europe dispose désormais de deux documents essentiels pour peser en faveur de nouvelles initiatives de paix. Premièrement, le courageux rapport de la Présidence suédoise – comme vous venez de le rappeler, M<sup>me</sup> Malmström –, qui appelle à progresser vers deux États, dont la Palestine, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-est comme capitale.

Deuxièmement, le texte des ambassadeurs, chefs de mission, qui montre que les autorités israéliennes poursuivent une stratégie de démolition de maisons, de colonisation, contraire aux droits humains. Cette stratégie vise à couper Jérusalem de la Cisjordanie pour enterrer l'idée même d'un État palestinien.

Mais, évidemment, nos paroles ici n'auront aucun effet si elles ne sont pas suivies d'actes concrets de notre part. Il faut agir et, pour agir, on peut suspendre l'accord d'association Union européenne-Israël tant que la direction israélienne ne respectera pas le droit international. Il faut donc des actes de notre part pour obtenir l'arrêt de la colonisation, la levée du blocus sur Gaza, la destruction du mur de la honte, le retour des réfugiés, la libération de tous les prisonniers politiques.

Permettez-moi un ajout. On a parlé ici de la libération du soldat Shalit. Je suis d'accord. Mais il faut que notre Parlement se prononce en même temps pour la libération d'un autre citoyen européen, franco-palestinien, je veux parler du jeune Salah Hamouri. Oui, liberté pour le soldat Shalit, mais aussi pour Salah Hamouri!

**Simon Busuttil (PPE).** – (MT) Permettez-moi s'il vous plaît de commencer par féliciter le Conseil des conclusions courageuses auxquelles il est parvenu la semaine dernière. À mon avis, nous n'avons encore jamais eu de conclusions du Conseil aussi claires, concrètes et courageuses, sur une question aussi sensible, que celles que nous avons lues la semaine dernière. Je félicite par conséquent le Conseil.

Je voudrais, cependant, ajouter que nous devons maintenant passer à l'action, car la situation se détériore de jour en jour à Jérusalem, et ne peut être tolérée plus longtemps. Il y a le problème des violations flagrantes du droit international, il y a des difficultés qui causent de grandes souffrances à de nombreuses personnes, y compris l'expulsion hors de leurs maisons, la destruction de leurs domiciles et la construction de logements illégaux. Nous ne pouvons rester silencieux face à de telles injustices, car en faisant cela, nous ferions passer le message selon lequel le droit, la diplomatie et le sacro-saint principe d'une résolution pacifique des conflits n'ont aucune valeur. Je ne pense pas que nous aurions permis pareille chose dans notre propre pays. Nous devons donc agir en créant un environnement propice à la confiance entre les deux parties, et il nous faut deux États distincts et viables, capables de cohabiter pacifiquement. Veuillez me permettre de rendre hommage au rôle utile joué par la Jordanie à cet égard. Un dernier mot qui s'adresse à la baronne Ashton: vous vous êtes vue attribuer un nouveau rôle par le traité de Lisbonne, un rôle important qui nous offre une chance. Ne manquons surtout pas cette occasion.

**Rosario Crocetta (S&D).** – (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, nous nous trouvions à Ramallah lorsque nous avons entendu la nouvelle selon laquelle l'Europe avait adopté une nouvelle décision sur le processus de paix au Moyen-Orient. Nous avons vu les sourires d'espoir sur les visages des représentants palestiniens.

Ce furent des journées remplies d'émotion et de souffrances, gravées sur les visages des enfants s'agrippant aux barreaux des fenêtres de leurs maisons sur la route d'Hébron, la route déserte qu'aucun Palestinien n'est autorisé à traverser. Nous avons vu la souffrance d'une femme de 85 ans, chassée de sa maison occupée, obligée de dormir dans le froid d'une tente installée dans le jardin de ce qui était sa propre maison, ainsi que la souffrance sur les visages des Palestiniens qui avaient construit une ferme à l'aide des Fonds européens, par la suite détruite par les soldats israéliens.

Israël a le droit d'être un État indépendant, mais les Palestiniens ont aussi le droit à une patrie, à un État et à un passeport. La décision du Conseil de l'Europe représente une avancée considérable, mais il nous faut agir immédiatement. Le conflit israélo-palestinien n'est que la partie émergée de l'iceberg dans un conflit plus

vaste. Le dernier jour de notre visite, les autorités israéliennes nous ont empêchés, nous, délégation du Parlement européen, de nous rendre dans la bande de Gaza. Je pense qu'à cet égard, la haute représentante, la baronne Ashton, devrait intervenir pour protester au nom de l'Europe démocratique.

Je tiens à remercier M. De Rossa, qui a dirigé la délégation, ainsi que tous les autres membres de celle-ci, parce que durant les jours passés en Palestine, des personnes vulnérables ont été en mesure de voir et d'entendre le visage et les paroles d'une Europe qui défend les droits et souhaite, et doit, en faire davantage.

**Hannu Takkula (ALDE).** – (FI) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Madame Ashton, e crois que la nouvelle haute représentante doit être sidérée par la façon dont le Parlement européen a appris ses leçons. Quel genre de livres d'histoire a-t-il donc dû lire, s'il ignore de quelle manière l'État d'Israël a vu le jour en 1947? Cette interprétation que le Conseil a adoptée sous la direction suédoise semble donc un peu bizarre.

Nous devons nous rappeler que l'Union européenne doit rester attachée à ses valeurs. Nous avons la démocratie, les droits de l'homme et la liberté d'opinion, qui est importante. En outre, Israël est le seul pays démocratique du Moyen-Orient. Nous ne devons pas créer dans cette région des anti-démocraties, des non-démocraties, car celles-ci ne respectent pas nos valeurs.

Il est également très important de se souvenir que l'idée selon laquelle Jérusalem doit être divisée, ce qui en ferait une ville dans deux pays, est tout à fait inconcevable. L'Union européenne ne proposerait de telle chose pour aucun autre pays démocratique. Bien sûr, nous devons veiller à ce qu'Israël puisse préserver son système démocratique et ses droits dans sa propre capitale, et l'Union européenne peut s'impliquer dans le processus de paix, et elle le doit, mais dans un rôle diplomatique, et non pas en tant que médecin ou que juge.

Il est regrettable que Gilad Shalit, qui est un ressortissant français – citoyen de l'Union européenne – et un soldat israélien, n'ait pas été libéré. Cela montre ce que l'administration palestinienne et le Hamas pensent de l'Union européenne. Ils n'ont pas le moindre respect pour nos principes et nos valeurs. Nous devons aller de l'avant, et ce genre de rêveries, dont la résolution du Conseil se compose pour l'essentiel, devrait être abandonné.

Israël est une démocratie, ses valeurs sont les mêmes que les nôtres. Nous devons défendre la démocratie et le droit des gens qui vivent là-bas à une existence pleine et sûre, et à la paix, et cette paix pourra être obtenue lorsque les organisations terroristes, le Hamas et ses cohortes, cesseront leurs attaques contre Israël et les citoyens israéliens. Nous avons ici la possibilité de combattre ensemble le terrorisme, et de permettre à Israël d'exister en tant que nation.

Frieda Brepoels (Verts/ALE). – (NL) Monsieur le Président, dans leur rapport du 23 novembre, les chefs de délégation de l'Union européenne à Jérusalem et à Ramallah ont très clairement montré qu'Israël procède de manière active à l'annexion illégale de Jérusalem-Est, et est en train de l'isoler complètement du reste de la Cisjordanie. Je me demande donc pourquoi le Conseil «Affaires étrangères» ne tire pas les bonnes conclusions de cette situation. Pourquoi ignore-t-il tout simplement les recommandations spécifiques, notamment, d'un rapport factuel aussi important – son propre rapport, qui plus est – sachant que les évolutions actuelles sont irréversibles et jetant même, ce faisant, un doute sérieux sur les chances de créer un État palestinien indépendant et viable aux côtés de l'État d'Israël? Le processus de paix au Moyen-Orient n'a pas besoin de déclarations nébuleuses. Il est grand temps, et c'est aussi le bon moment, pour l'Union européenne d'assumer un rôle actif et visible dans la région, or cela n'est bien entendu possible que si nous montrons aussi le courage nécessaire pour adopter une position claire et sans équivoque, notamment à propos de Jérusalem-Est.

Charalampos Angourakis (GUE/NGL). – (EL) Monsieur le Président, la politique de l'Union européenne consiste à soutenir le gouvernement israélien, de concert avec les États-Unis et l'OTAN, dans sa politique criminelle de génocide du peuple palestinien. Telle est la conclusion tirée par les membres de la délégation du Parlement européen, à laquelle les autorités israéliennes ont interdit de pénétrer dans la bande de Gaza occupée.

La politique de l'UE ainsi que la récente décision ne font essentiellement que donner du temps supplémentaire aux différents gouvernements israéliens, lesquels se rendent coupables de crimes de guerre, comme nous l'avons appris par le rapport de l'ONU sur la guerre à Gaza, afin de pouvoir poursuivre leurs plans d'occupation.

Le parler doucereux de l'Union européenne ne répond pas au juste appel mondial en faveur d'un État palestinien viable et indépendant sur les territoires de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. L'Union européenne ne prend aucune mesure concrète dans ce sens. Au contraire, elle renforce ses relations avec

Israël, qui continue de construire des colonies, en particulier à Jérusalem-Est, d'édifier le mur de séparation et d'isoler de manière honteuse et criminelle la bande de Gaza.

Nous rejetons les plans impérialistes pour le Moyen-Orient, et nous tenons aux côtés du peuple palestinien et de tous les peuples en lutte.

**Monika Flašíková Beňová (S&D).** – (*SK*)http://www.gstatic.com/translate/sound\_player.swf" Je dois dire que les résultats de la réunion de la semaine dernière du Conseil de ministres n'ont pas été entièrement équilibrés et j'ai d'ailleurs le sentiment, comme je m'occupe de cette question depuis longtemps, qu'ils n'ont pas vraiment fait avancer les choses au vu de nos efforts en faveur de la coexistence pacifique de ces deux nations.

Je tiens donc à dire que je sais que nous devons en faire plus. Nous devons être non seulement des médiateurs, mais aussi des médiateurs actifs dans ce processus de paix, et nous devons insister pour que la solution à cette situation catastrophique paraisse équitable, et soit effectivement équitable et acceptable pour les deux États, de sorte que les deux États, la Palestine et l'État d'Israël, y aient un intérêt égal.

Le Conseil a tenté de ramener les Palestiniens à la table des négociations, en dépit de leur opposition à certaines mesures prises par Israël, et nous insistons aussi pour que les obstacles inutiles au processus de paix soient éliminés dès que possible. La démolition de maisons palestiniennes à Jérusalem-Est et la construction de colonies et de barrières de séparation dans les territoires occupés ne sont pas acceptables. Cependant, il est tout aussi inacceptable que nous exposions Israël et que nous ne parvenions pas à le défendre activement contre toutes les attaques et toutes les activités terroristes dirigées contre les citoyens de l'État d'Israël.

Je tiens à souligner, bien sûr, qu'il est également nécessaire de respecter le cadre juridique international, sans lequel il ne peut y avoir aucun espoir d'un développement stable de la région. À mon avis, nous autres Européens, l'Union européenne et les citoyens de nos États, sommes prêts à tendre une main secourable, et j'espère que M<sup>me</sup> la baronne Ashton réalisera avec succès sa mission dans la région, et en reviendra avec de bonnes nouvelles.

**Alexandra Thein (ALDE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Madame Malmström, Madame la Baronne Ashton, Mesdames et Messieurs, je suis membre de la délégation pour les relations avec le Conseil législatif palestinien, en d'autres termes, le parlement palestinien. La semaine dernière, notre délégation s'est vu refuser l'entrée à Gaza par Israël. La situation à Gaza est très préoccupante, en particulier à présent que l'hiver est venu. Seuls 10°% de la population peuvent obtenir les fournitures dont ils ont besoin en faisant passer des marchandises de contrebande par les tunnels, et c'est exactement la raison pour laquelle les tunnels sont tolérés par tous.

Avant l'opération «plomb durci», la situation était exactement inverse, et 90°% de la population de Gaza pouvaient subsister par eux-mêmes. En tant que puissance occupante, Israël devrait être chargé d'approvisionner la population dans toutes les zones occupées. Israël se dérobe à la responsabilité qui lui incombe en vertu du droit international, ce qui signifie que la communauté internationale, et avant tout l'Union européenne, doit intervenir.

Si nous approvisionnons en nourriture 90°% de la population de Gaza, nous avons un droit de regard sur la façon dont l'argent des contribuables européens est dépensé, ainsi que sur la question de savoir s'il est utilisé de façon appropriée et s'il profite aux personnes qui en ont besoin.

**Hélène Flautre (Verts/ALE).** - Monsieur le Président, je voudrais moi aussi féliciter M<sup>me</sup> Malmström et la Présidence suédoise pour l'excellence de ses conclusions, qui renouent avec ce que nous attendions tous, c'est-à-dire l'affirmation de la responsabilité de l'Union européenne pour la paix dans la région, sur la base de la légalité internationale et ça, je crois, c'est essentiel.

Cependant, je m'étonne qu'un an après l'invasion militaire de Gaza, il ne soit pas fait référence, dans ces conclusions, au suivi du rapport Goldstone qu'avait souhaité le Conseil. Où en sommes-nous dans le suivi de ce rapport Goldstone, auquel le Conseil s'est engagé, notamment en ce qui concerne les enquêtes intérieures auprès des différentes parties concernées?

Ensuite, je me félicite du fait qu'on considère Jérusalem-Est comme la capitale du futur État palestinien, ou la Jérusalem des deux États. Néanmoins, ces conclusions manquent d'options opérationnelles concrètes. Par contre, elles sont très nombreuses dans le rapport de mission des chefs d'État en visite à Jérusalem-Est.

Je demande donc à la Commission et au Conseil de bien vouloir nous préciser les modalités concrètes pour que, de fait, l'Union européenne ne reconnaisse ni ne légitime l'annexion en cours, voulue par Israël, de Jérusalem-Est, par le biais, notamment, des mesures économiques, mais aussi du déplacement massif de populations palestiniennes.

**Richard Howitt (S&D).** – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi de saluer la présence de la nouvelle haute représentante dans cette Assemblée, mais aussi les conclusions fortes du Conseil sur le Moyen-Orient, sous la direction de la Présidence suédoise.

À propos du rapport Goldstone, je tiens à féliciter M. Bildt, au nom de la Présidence, d'avoir vanté – je cite – «la crédibilité et la haute intégrité» du rapport Goldstone. Je pense qu'il serait utile que M<sup>me</sup> Malmström puisse répéter aujourd'hui devant le Parlement européen ce que son ambassadeur a déclaré devant les Nations unies – à savoir que l'Union européenne exhorte Israël et les Palestiniens à diligenter des enquêtes intérieures appropriées, crédibles et indépendantes sur les violations des droits de l'homme dans le cadre du conflit de Gaza

Enfin, puis-je demander à la Présidence et à la haute représentante si elles sont au courant de l'orientation adoptée la semaine dernière par le gouvernement britannique en matière d'étiquetage des aliments afin de faire la distinction entre les importations en provenance des territoires palestiniens et ceux provenant des colonies israéliennes illégales, et leur demander de nous dire quels sont leurs plans en vue d'étendre cette recommandation à l'échelle européenne? En tant qu'électeurs, nous pouvons choisir de payer les frais de la paix. En tant que consommateurs, nous ne voulons pas subventionner le prix du conflit.

Ramon Tremosa i Balcells (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, je pense que la récente position de l'Union européenne sur le Moyen-Orient, adoptée sous la direction de la Présidence suédoise et qui permettrait de reconnaître Jérusalem-Est comme la capitale d'un futur État palestinien indépendant, pourrait nuire aux efforts européens visant à jouer un rôle important dans la médiation entre Israël et les Palestiniens. Elle pourrait être contre-productive par rapport à notre objectif commun, qui consiste à ramener la paix dans cette région déjà turbulente.

Je crois personnellement que, plutôt que d'annoncer unilatéralement et de manière inattendue une capitale indépendante pour les territoires palestiniens, il serait préférable et plus utile que l'Union européenne consacre tous ses efforts à encourager et à favoriser la création d'une véritable démocratie dans les territoires palestiniens, par exemple en soutenant l'opposition non violente. Cela aiderait l'État d'Israël et la démocratie, ainsi que la communauté internationale, à trouver un interlocuteur crédible et légitime.

Comme l'a déclaré aujourd'hui Cecilia Malmström, le statut de Jérusalem doit être négocié bilatéralement par les Israéliens et les Palestiniens. Je pense donc que plutôt qu'une «solution à deux États pour deux peuples», il serait plus souhaitable d'envisager la vision de «deux démocraties pour deux peuples».

La démocratie, mes chers collègues, est une condition préalable de la paix.

### PRÉSIDENCE DE M. STAVROS LAMBRINIDIS

Vice-président

**Michael Gahler (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord combien je suis heureux que M<sup>me</sup> la baronne Ashton siège aux côtés de la Commission. J'espère que cela continuera.

J'ai deux questions à poser à la Présidence. Les conclusions du Conseil «Affaires étrangères» ne font aucune référence au Quartette pour le Proche-Orient. Le Conseil n'approuve-t-il pas le rôle du Quartette pour le Proche-Orient dans le processus de paix? Et dans le cas contraire, quelle est en est la raison?

Deuxièmement, la même chose s'applique au Hamas. Aucune mention n'est faite, dans les conclusions, de ce groupe qui, malheureusement, est politiquement important. Qu'est-ce qui se cache derrière tout cela?

**Frédérique Ries (ALDE).** - Monsieur le Président, M. Le Hyaric ayant quasiment doublé son temps de parole, je me sens autorisée ici à ne pas trop forcer la cadence, mais j'irai quand même droit au but.

La Présidence suédoise nous avait habitués à mieux, beaucoup mieux. Que M<sup>me</sup> la ministre, chère Cecilia, me pardonne d'être franche. Désigner, décréter, comme elle l'a fait, Jérusalem-Est – dans un premier temps, je sais – comme capitale du futur État palestinien est une erreur diplomatique à mes yeux peu commune

– j'use d'un euphémisme –, non sur le fond – qu'on ne se méprenne pas ici sur ce que je dis –, mais sur ce que cette déclaration, qui préjuge du résultat ultime des négociations, a de condescendant, voire de méprisant, par rapport aux parties concernées. Nombreux sont les États membres, d'ailleurs, qui sont montés au créneau pour prendre leurs distances avec cette première mouture du texte.

Alors oui, bien entendu, mille fois oui pour une capitale ouverte, une capitale partagée, ce partage qui, depuis les années 2000 maintenant, fait partie des paramètres Clinton pour une paix négociée, un principe qui a été accepté par Ehud Barak à Taba, et par d'autres également. Et on se souvient aussi, dans cette enceinte même, de la façon vigoureuse dont il a été défendu par Avraham Burg et Ahmed Korei. Jérusalem trois fois sainte, capitale des livres, capitale ouverte. La seule chose, c'est que notre rôle n'est pas d'imposer le partage, le calendrier et les modalités, mais, comme cela a été dit précédemment, d'encourager le dialogue pour permettre aux parties concernées, Palestiniens et Israéliens, d'arriver à une conclusion.

**Sarah Ludford (ALDE).** – (EN) Monsieur le Président, la conclusion du Conseil constitue en effet une affirmation vigoureuse et bienvenue de la position de l'Union européenne et de son intention de jouer un rôle beaucoup plus solide dans le cadre d'un engagement redynamisé du Quartette. Le Conseil et la Commission conviennent-ils donc de ce que la démarche exigée par certains, qui est le boycott d'Israël, est une façon erronée d'aborder cet engagement? On ne peut pas en même temps boycotter et discuter.

En effet, la bonne approche est celle que soulignent aussi les conclusions du Conseil, et qui consiste à réaffirmer la poursuite du développement des relations bilatérales avec Israël. Aussi tentant que cela puisse paraître, le Conseil ne pourra être un acteur influent au niveau politique, ainsi que par son soutien économique, que s'il résiste à la tentation – parfois motivée par la frustration éprouvée à l'égard de l'une ou l'autre des parties – d'adopter des formes de sanctions ou de punir l'un ou l'autre. Cette situation est trop complexe, et cela vient tout simplement affaiblir la pression cohérente et systématique exercée par l'UE sur les deux parties pour qu'elles reviennent à la table et parviennent à un accord de paix.

**Ivo Vajgl (ALDE).** – (*SL)* Je suis moi aussi opposé au langage des sanctions et des menaces, et moi aussi, je suis favorable à une politique constructive et de dialogue. Toutefois, je regrette que nous ayons beaucoup trop souvent entendu, aujourd'hui, le message selon lequel Israël est un État démocratique. Israël est un État qui ne se comporte pas démocratiquement dès lors qu'il s'agit des Palestiniens et de notre objectif commun, qui est la création de deux États indépendants, confiants et sûrs, qui coexistent côte à côte. C'est pourquoi, Madame la Baronne Ashton, je pense que vous avez reçu aujourd'hui de nombreuses incitations à élaborer une politique européenne plus constructive et plus efficace. Je suis au regret de dire qu'Israël continue à nous voir comme un tigre de papier, et non comme une entité réelle avec laquelle il devrait établir un dialogue et qui pourrait être utile pour résoudre le problème.

**Robert Atkins (ECR).** – (EN) Monsieur le Président, en tant que membre de la délégation qui s'est rendue en Palestine la semaine dernière, il est m'est clairement apparu qu'un certain nombre de gens sensés estiment que la solution à deux États est déjà morte, principalement en raison des actions israéliennes, et notamment des propositions visant à prolonger le mur encore plus loin à l'intérieur et au-delà de Jérusalem-Est, divisant ainsi la Cisjordanie entre le Nord et le Sud.

Quelles mesures et quelles actions pourrions-nous décider si l'option à un seul État devenait une réalité?

En second lieu, la Présidence et M<sup>me</sup> Ashton savent-elles à quel point l'idée selon laquelle le Quartette n'est qu'une comédie est répandue chez bon nombre de gens, encore une fois, sensés? Quelles sont les actions que nous allons entreprendre pour nous assurer que le coût de cette opération sera compensé par son efficacité, qui est actuellement nulle?

Charles Tannock (ECR). – (EN) Monsieur le Président, je suis d'accord avec le ministre israélien des affaires étrangères, M. Lieberman, pour dire que la déclaration finale du Conseil est peut-être bien meilleure que le précédent projet suédois que j'ai vu il y a quelques semaines, mais elle ne fait aucune mention des principes acceptés par le Quartette, et que le Hamas rejette à un moment où il continue de terroriser les responsables de l'Autorité palestinienne et les civils à Gaza.

Par ailleurs, pourquoi le ministre des affaires étrangères Carl Bildt n'a-t-il pas visité la région pour manifester sa solidarité avec l'Israël démocratique et les Palestiniens modérés?

De même, pourquoi a-t-on choisi de mentionner l'annexion de Jérusalem-Est en cette période critique?

L'Union européenne doit adopter une position plus équilibrée et reconnaître officiellement les valeurs démocratiques communes que nous partageons avec l'État d'Israël, mais aussi renforcer véritablement la participation d'Israël aux programmes de l'UE – exceptionnellement, je suis d'accord avec la baronne Ludford sur ce point – en vertu de l'accord d'association, afin de consolider la confiance d'Israël dans la bonne volonté de l'Union européenne à l'égard de l'État juif.

**Cecilia Malmström,** *présidente en exercice du Conseil.* – (SV) Monsieur le Président, je vous remercie pour ce débat très constructif. Je voudrais tout d'abord répondre à quelques questions spécifiques, puis je vais dire quelques mots pour conclure.

Le rapport Goldstone est très important. C'est un rapport sérieux. Il est important d'en étudier attentivement les conclusions, et l'Union européenne a appelé les deux parties, Israël et les Palestiniens, à ouvrir des enquêtes appropriées dans l'esprit recommandé par le rapport.

En ce qui concerne le Quartette, il est également fait référence, dans les conclusions adoptées par le Conseil, au Quartette lui-même, et à la nécessité pour lui d'intensifier ses efforts. En ce qui concerne les pourparlers avec le Hamas, le Conseil maintient le contact avec la direction palestinienne, qui comprend le président Abbas et le Premier ministre Fayyad. Les conditions des pourparlers avec le Hamas sont bien connues, et elles n'ont pas été respectées.

Enfin, je voudrais dire qu'il est extrêmement gratifiant de voir le niveau élevé du soutien que cette Assemblée apporte aux conclusions. Tout le monde, avec quelques avis légèrement différents, bien sûr, réalise à quel point il est important d'essayer par tous les moyens possibles de soutenir le processus de paix au Moyen-Orient, et nous ressentons tous une immense frustration que ses progrès soient aussi désespérément lents. La paix de Noël, qui va bientôt s'installer sur cette Assemblée et en bien des endroits dans le monde, ne sera pas, une fois de plus, vécue comme nous souhaiterions qu'elle le soit dans la région cette année.

Au début de la Présidence suédoise, nous avions espéré que les efforts du président américain Obama porteraient leurs fruits dans le cadre des négociations israélo-palestiniennes. Il importe que l'Union européenne et les États-Unis travaillent en étroite collaboration. Cela n'a pas encore été le cas, mais – comme toujours sur cette question – nous devons nous montrer patients et persévérants. L'Union européenne doit être cohérente et ferme dans son message concernant Jérusalem-Est, les frontières, les colonies et la sécurité. Je suis très heureuse du degré élevé de consensus au sein du Parlement, y compris en ce qui concerne nos conclusions, qui sont claires et cohérentes. Elles constitueront pour longtemps encore la base des travaux de l'UE. À cet égard, il sera important que toutes les institutions travaillent en étroite collaboration.

L'Union européenne poursuit sa mission politique européenne de sécurité et de défense dans la région, et le Bureau de coordination de l'Union européenne pour le soutien de la police palestinienne (EUPOL COPPS) a notamment apporté, l'année dernière, une contribution importante à l'amélioration de la situation sociale et économique des Palestiniens de Cisjordanie. L'UE soutient également les préparatifs de la création d'un État palestinien indépendant. Beaucoup de travail sera nécessaire sur ce point, et nous soutenons bien entendu le programme élaboré par les autorités palestiniennes et intitulé: «Palestine: fin de l'occupation, création d'un État».

Afin de mettre un terme à ce conflit, un règlement négocié doit être conclu entre les parties. Celui-ci doit inclure toutes les questions. Nous ne pouvons pas accepter une solution qui serait déterminée par des mesures unilatérales, et qui deviendrait alors un fait accompli. La solution doit être globale. Elle doit inclure les pistes libanaise et syrienne, et doit faire partie d'une stratégie régionale qui réussisse à régler le conflit israélo-arabe. Nous n'en sommes pas encore là, mais l'Union européenne a néanmoins accompli un très grand pas en avant. Toutes les institutions sont tout à fait d'accord sur la nécessité de ce règlement, et je me réjouis déjà de poursuivre la coopération sur cette question.

**Catherine Ashton,** *vice-présidente désignée de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, je tiens seulement à dire que la question de savoir où je siège reviendra, je le pense, sans cesse. Si je suis assise ici, c'est parce que le Conseil siège là-bas. Je pourrais aller m'asseoir là-bas, ou bien vous pourriez m'installer un siège à mi-distance, car je peux vous assurer que je serai en difficulté quelle que soit ma place. C'est une grande joie, cependant, d'être ici avec Cecilia et je me réjouis beaucoup de pouvoir collaborer avec elle.

Ce qui me frappe dans le débat que nous venons d'avoir, c'est que l'on peut dire – et je pense, Monsieur Atkins, que vous faites peut-être exception par vos propos, même si j'ai écouté avec beaucoup d'attention – il y a ici une conviction partagée de ce que nous sommes à la recherche d'une solution à deux États. Il y a une part énorme de passion chez tous les parlementaires, en particulier, si je puis dire, chez M. De Rossa et chez les

députés qui sont récemment revenus de mission, et qui ont pu constater par eux-mêmes la situation terrible qui existe sur le terrain.

Je crois que ce qui est important, en ce qui concerne les conclusions du Conseil, c'est qu'elles sont très claires. Elles me donnent vraiment une idée de la direction dans laquelle nous devons nous engager. Ce qui est également très clair – et je rends hommage à la Présidence pour le travail qu'elle a accompli sur ce point – c'est la frustration ressentie par cette Assemblée parce que les choses ne bougent pas, une frustration née d'opinions parfois très différentes, mais qui convergent néanmoins sur un désir de voir une solution. Les nuances sont importantes. Les points de vue que vous défendez au sujet des différences, ainsi que des similitudes, sont importants à mes yeux, car c'est moi qui suis à la barre pour diriger notre avenir dans ces discussions et ces négociations.

Il ne fait aucun doute pour moi que nous avons deux choses à faire. La première, ce sont les questions plutôt politiques que vous soulevez à juste titre. Que devra être notre future relation? J'en suis au tout début du parcours, et ce débat est extrêmement important pour moi, car j'écoute les opinions qui ont été avancées. Ce que j'en retire, c'est tout d'abord que le Quartette doit prouver qu'il vaut bien le prix qu'il coûte, et qu'il est réellement en mesure d'être redynamisé. J'ai déjà parlé avec le personnel, par liaison vidéo à Jérusalem, j'ai déjà parlé à M. Blair de son travail, et je me suis déjà entretenue des mêmes sujets avec la secrétaire d'État Clinton. Il est très important, si cela doit marcher, que le mot «redynamiser» se justifie pleinement.

Deuxièmement, il y a les problèmes de la région, que la Présidence a soulevés, quant à la question plus générale de ces autres pays avec lesquels nous devons prendre contact. Je pense que le plus important, à partir d'aujourd'hui, est la question suivante: qu'est-ce que l'Union européenne elle-même sera capable de faire?

Cela m'amène, en un sens, à ce que j'appelle l'aspect pratique. Un certain nombre de collègues ont soulevé des questions particulières, qu'il s'agisse de celle de savoir ce que fait le Royaume-Uni en matière d'étiquetage, qu'il s'agisse de questions relatives à l'accord d'association, ou de la question de savoir si ce rapport – celui des chefs de mission – ainsi que les recommandations qu'il contient et que je n'ai pas encore examinées sont bien respectés. Nous devons examiner attentivement toutes ces questions, mais ce que nous devons surtout faire, c'est la démonstration du soutien concret que nous apportons sur le terrain.

J'ai évoqué les 1 200 salles de classe qui étaient nécessaires, et j'ai décrit notre travail dans le domaine de la santé. Nous sommes très attachés au plan de construction de l'État du Premier ministre Fayyad et à l'amélioration des institutions, notamment en ce qui concerne le respect de l'État de droit. Nous devons être perçus comme engagés concrètement sur le terrain et travaillant concrètement à trouver des façons d'améliorer la situation pour les personnes qui doivent vivre là-bas au quotidien, et qui se tournent vers nous pour obtenir l'aide dont elles ont besoin.

C'est la chose la plus importante et la plus concrète, que je dois aborder avant toute autre chose. Je qualifierais ainsi le travail que je souhaite accomplir: nous avons le potentiel nécessaire pour réaliser le politique et l'économique. Ce que je veux faire, c'est réunir ces deux aspects, pour trouver un moyen d'améliorer ce que nous faisons déjà, soutenir les travaux en cours, rendre le Quartette plus efficace, et rassembler ce qui a été, en un sens, accompli par le Conseil et la Commission côte à côte pour le fondre en une seule action, afin que ce que nous faisons sur le terrain produise vraiment des résultats concrets.

En définitive, ce sont les deux parties qui se retrouveront pour prendre la décision et parvenir à la paix. Mais, sur le chemin qui mène à ce but, nous avons un rôle important à jouer, et je tiens absolument, en votre nom ainsi qu'au nom de la Commission et du Conseil, à ce que nous jouions pleinement notre rôle dans cette perspective.

Le Président. – Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

**Dominique Baudis (PPE),** par écrit. – Lors de son dernier conseil «Affaires étrangères», le Conseil de l'Union européenne a fait savoir qu'il souhaitait la création prochaine d'un État Palestinien, dans les frontières de 1967, ayant pour capitale Jérusalem-Est. L'Europe trace ainsi le cadre d'une solution viable au conflit du Proche-Orient, acceptable par les deux parties. La solution proposée par le Conseil est équitable. Israël et la Palestine peuvent engager sur cette base l'échange de la terre contre la paix. L'Union européenne a un grand rôle à jouer. Elle peut aider à la réconciliation inter-palestinienne, sans laquelle il n'y aura pas d'interlocuteur palestinien dans la négociation avec Israël. Dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, elle peut favoriser la reprise d'un dialogue israélo-palestinien.

**Daciana Octavia Sârbu (S&D)**, par écrit. – (EN) http://www.gstatic.com/translate/sound\_player.swf" Je salue les récentes conclusions du Conseil sur ce dossier, en particulier concernant la question de Jérusalem-Est. Le Conseil a défini une position claire sur plusieurs questions clés, y compris les frontières de 1967, les colonies israéliennes, l'accès à Gaza et le soutien à une solution à deux États, dans le cadre de laquelle Jérusalem serait une capitale commune. Celles-ci demeurent quelques-unes des principales pierres d'achoppement, et le Conseil a réussi à les aborder dans ses conclusions. Le Conseil a mis à la disposition de la haute représentante de l'Union européenne une liste d'objectifs concrets, et indiqué une direction claire dans laquelle l'Union européenne souhaite voir avancer les négociations. J'ai bon espoir que cette clarté, ainsi que l'unité des États membres, auront pour conséquences une implication plus efficace de l'Union européenne dans les négociations et une capacité accrue à s'engager, avec d'autres acteurs clés, dans le processus de paix.

# 14. Mesures restrictives affectant les droits des individus suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le débat sur:

- la question orale au Conseil sur les mesures restrictives qui affectent les droits individuels à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne de Emine Bozkurt, Louis Michel et Michèle Striffler, au nom de la commission sur les libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (O-0135/2009 B7-0233/2009);
- la question orale à la Commission sur les mesures restrictives qui affectent les droits individuels à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne de Emine Bozkurt, Louis Michel et Michèle Striffler, au nom de la commission sur les libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (O-0136/2009 B7-0234/2009);

Emine Bozkurt, auteure. – (NL) Monsieur le Président, la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales constituent la raison d'être de l'Union européenne. Dans la lutte contre le terrorisme, l'Union européenne est toutefois moins à cheval sur ses principes. Prenez la liste noire des Nations unies, par exemple. Les personnes ou entités soupçonnées d'avoir des liens avec Oussama Ben Laden, le réseau Al-Qaïda ou les talibans peuvent être placées sur cette liste, ce qui entraîne une interdiction de voyage et le gel de leurs actifs financiers. C'est bien beau d'adopter cette mesure en ce qui concerne le terrorisme, puisqu'il faut combattre ce terrorisme – c'est indiscutable – mais on ne doit pas laisser l'anarchie du *modus operandi* des terroristes s'insinuer dans la façon dont nous luttons contre le terrorisme.

Malheureusement, le système actuel se caractérise par des violations des droits fondamentaux. Les gens sont placés sur la liste, souvent sans en être pleinement informés, sans aucune intervention d'un pouvoir judiciaire. Les renseignements qui entraînent leur inscription sur la liste noire proviennent régulièrement des services secrets. Ces renseignements ne sont pas transparents à l'égard des suspects et, par conséquent, ils ne savent pas pourquoi ils ont été placés sur la liste. Ce manque de transparence les prive non seulement de leur droit à l'information, mais aussi de leur droit de défense.

Une fois que le nom d'une personne se trouve sur la liste, il est très difficile de l'en retirer. Il y a déjà eu suffisamment de cas de personnes placées sur la liste à tort pendant de nombreuses années et qui ont dû lutter pour obtenir des voies de droit en bonne et due forme. Ces personnes sont condamnées à la pauvreté, elles ne peuvent pas saisir leur code d'identification individuel (PIN) pour régler leurs achats et n'ont pas le droit de quitter leur pays. Aujourd'hui, je soutiens non pas que les personnes soupçonnées de terrorisme aient davantage de droits , mais uniquement la possibilité qu'elles puissent compter sur leurs droits comme n'importe qui d'autre. Je prône des procédures transparentes et des voies de droit en bonne et due forme pour chacun.

La liste a également des conséquences considérables. Les autorités pouvant décider de placer des gens ou des organisations sur la liste, cette faculté peut aussi être utilisée comme un outil politique. Des organisations non gouvernementales (ONG) luttant pour les droits de l'homme, par exemple, qui constituent une source d'irritation pour le gouvernement, peuvent être désignées comme des organisations terroristes afin de paralyser leurs activités. La Commission a été forcée de réviser les procédures actuelles par un jugement de la Cour de justice européenne. La Commission a donné un élan appréciable à cette révision, mais celle-là a échoué au niveau du Conseil.

Une nouvelle situation a maintenant surgi en conséquence de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Va-t-il s'agir de l'article 215 ou de l'article 75 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne? En d'autres termes, le Parlement européen ne va-t-il pas prendre part à l'examen des propositions, ou va-t-il participer par l'intermédiaire de la procédure normale, à savoir la codécision? La commission des affaires juridiques a

indiqué que l'article 75 est le bon fondement juridique, tout comme l'a fait le Service juridique du Parlement. Je souhaiterais que le Conseil et la Commission nous disent aujourd'hui sous quel angle ils voient la perspective de ces propositions de mesures restrictives. Quel rôle envisage-t-on ici pour le Parlement? Il est temps d'instaurer des procédures transparentes et démocratiques. La question est de savoir si nous pouvons compter sur votre coopération.

**Carlos Coelho (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, je crains que l'interprétation portugaise ne fonctionne pas. Je n'ai pas entendu un seul mot de la part de l'intervenant précédent. Il faut faire quelque chose, sans quoi je ne pourrai pas suivre le débat.

Le Président. – Nous allons demander ce qui se passe et nous reviendrons vers vous, Monsieur Coelho.

**Louis Michel**, *auteur*. – Monsieur le Président, Madame la Présidente de l'Union européenne, je souhaiterais tout d'abord remercier et féliciter mes collègues rapporteures, M<sup>mes</sup> Bozkurt et Striffler.

Je souscris entièrement aux conclusions des commissions LIBE et JURI ainsi qu'à celles du service juridique du Parlement. Le respect des droits de l'homme étant une des valeurs fondatrices de l'Union, il est essentiel que ces droits soient pleinement respectés. Les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme doivent être proportionnées, adaptées et efficaces.

Toujours dans le cadre du respect des droits fondamentaux et des droits de la défense, l'accès aux données à caractère personnel par les personnes concernées, ainsi que les communications des motifs sur lesquels se fonde la mesure, sont des étapes indispensables dans le processus d'élaboration de celle-ci. Les sanctions et les listes noires étant temporaires, j'estime qu'un suivi attentif et sérieux doit être mené et qu'une évaluation régulière s'impose avec une information obligatoire du Parlement.

Si l'on peut accueillir favorablement les mesures prises, notamment dans les dossiers qui concernent le Zimbabwe et la Somalie, il n'en faut pas moins garder à l'esprit que ces sanctions ne peuvent en aucun cas être un obstacle aux missions de développement, de promotion de la démocratie et des droits de l'homme effectuées par les organisations humanitaires, ni avoir des conséquences néfastes pour les populations locales.

Enfin, en ce qui concerne la protection des données personnelles, je partage entièrement les conclusions du contrôleur européen de la protection des données sur la collecte, le traitement et le transfert de ces données.

**Michèle Striffler,** *auteure.* – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, les citoyens européens estiment, à une très large majorité, que la lutte contre le terrorisme doit être conduite en priorité au niveau de l'Union européenne. Ils sont pleinement conscients de l'importance que l'Europe, par sa vision globale et la mise en œuvre de politiques cohérentes, peut avoir dans ce domaine.

Ainsi, je me félicite que le Parlement européen, grâce au traité de Lisbonne, puisse remplir pleinement ses fonctions de colégislateur dans ce domaine et apporter le nécessaire contrôle démocratique aux politiques européennes de lutte contre le terrorisme.

La première décennie du vingt et unième siècle s'achève. Nous nous rappelons tous qu'elle s'est ouverte sur l'un des drames les plus terribles que l'humanité ait connus. Nous ne pouvons laisser le terrorisme se développer et nous devons y trouver une réponse ferme et adéquate. Les talibans, le réseau Al-Qaïda, Oussama Ben Laden représentent le danger le plus vif, le plus pressant pour l'Union européenne.

L'islamisme extrémiste, détournement honteux de la région musulmane, et la haine de l'Occident et de ses valeurs alimentent ce réseau terroriste et meurtrier. Nous devons lutter contre ce phénomène et, je le répète, l'Union européenne doit faire preuve d'une extrême fermeté et d'une très grande vigilance face à cette menace.

Par ailleurs, à la vue des graves et constantes violations des droits de l'homme, des libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique commises au Zimbabwe, l'Union européenne ne peut se permettre de fermer les yeux. Les personnes physiques ou morales, qui appartiennent ou non aux gouvernements, dont les activités portent atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme les plus fondamentaux et à l'État de droit au Zimbabwe, doivent être sévèrement sanctionnées.

Chers collègues, dans le même ordre d'idée, l'Union européenne se doit de prendre des mesures ciblées à l'encontre de ceux qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité de la Somalie. Nous devons faire respecter l'embargo général et complet sur les livraisons d'armes à la Somalie et faire en sorte que l'acheminement de l'aide humanitaire, l'accès à cette aide et à sa distribution en Somalie soient assurés.

Car ce sont avant tout les populations les plus démunies, les plus vulnérables qui souffrent et nous ne pouvons pas rester sans agir. Je déplore cependant que, dans ce domaine, le rôle joué par le Parlement soit amoindri par le traité de Lisbonne, contrairement à l'esprit du Traité et à l'importance qu'il confère au Parlement.

Mais l'Union européenne doit sanctionner les responsables. Doit-elle pour autant oublier ses principes les plus fondamentaux? Non. L'action de l'Union européenne sur la scène internationale doit reposer sur les principes qui ont présidé à sa création, à son développement et à son élargissement, et elle doit promouvoir ces valeurs dans le reste du monde.

**Cecilia Malmström,** *présidente en exercice du Conseil.* – (*SV*) Monsieur le Président, les mesures restrictives auxquelles nous faisons référence sont très importantes et je sais que de nombreux membres ont leur opinion à ce sujet. Elles sont peut-être un peu difficiles à comprendre pour quiconque écoute ce débat. Je commencerai par expliquer la façon dont le Conseil utilise ces mesures. Ensuite, je parlerai du traité de Lisbonne.

Les mesures restrictives à l'encontre de pays tiers, d'individus, de personnes physiques ou morales, ou encore d'autres entités constituent un outil important pour l'Union européenne dans sa politique étrangère et de sécurité. En général, ont pourrait dire qu'elles sont utilisées pour entraîner un changement de politique ou d'activité précise. Elles doivent bien évidemment être utilisées dans le cadre d'une politique intégrée et exhaustive qui peut inclure un dialogue politique, diverses formes d'incitation, ainsi que des conditions à remplir. Les mesures restrictives seules ne suffisent pas toujours pour entraîner un changement, mais elles peuvent représenter une manière d'exercer une pression sur des régimes répressifs ou de faire cesser le flux d'argent et d'autres ressources qui soutiennent lesdits régimes ou réseaux terroristes.

Dans certains cas, des mesures restrictives sont introduites par le Conseil lorsque nous mettons en œuvre des résolutions qui ont été adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies conformément au chapitre III de la Charte des Nations unies. Dans lesdits cas, les différents instruments juridiques de l'Union européenne doivent adhérer strictement à ces résolutions. Elles ont trait aux situations et aux actes, y compris le terrorisme, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité. Elles peuvent uniquement faire partie de l'action extérieure de l'Union européenne et, de cette manière, elles sont différentes des mesures visant à créer notre propre zone de liberté, de sécurité et de justice, ce qui est bien sûr notre objectif dans l'Union.

Le Conseil interprète le traité de Lisbonne de façon à appliquer l'article 215 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à l'égard de ces mesures restrictives et autres dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne le terrorisme. L'Union européenne peut également décider d'appliquer d'autres mesures en parallèle à celles qui ont été décidées par les Nations unies, et nous pouvons, nous-mêmes, également introduire des mesures. Les sanctions dont décide l'Union européenne elle-même peuvent être introduites pour soutenir d'autres objectifs de politique étrangère et de sécurité – le respect des droits de l'homme, la démocratie, les principes de l'État de droit et la bonne gouvernance – qui seront tous conformes aux obligations de l'Union européenne en vertu du droit international.

Actuellement, les mesures visent le plus souvent directement les personnes ayant été définies comme les responsables de la politique ou des mesures auxquelles nous sommes opposés, ou elles visent leurs intérêts ou leurs sources de revenus. Ces mesures sont plus efficaces que les sanctions plus vastes qui prennent la forme d'embargos commerciaux généraux ou d'autres mesures plus arbitraires. Les sanctions ciblées ont pour but de minimiser les répercussions négatives que peuvent avoir ces mesures sur la population du pays en question. Il s'agit d'un facteur très important dont tient compte le Conseil lorsqu'il prépare une décision concernant l'introduction de nouvelles sanctions.

Toutes les sanctions sont révisées régulièrement pour évaluer leur efficacité. Elles peuvent être adaptées ou entièrement remodelées, selon l'évolution. En vertu du traité de Lisbonne, des mesures restrictives continueront aussi à être utilisées comme outil dans la politique étrangère et de sécurité commune au moyen des décisions du Conseil, conformément à l'article 29 du Traité. Un changement important dans le nouveau Traité est que les décisions liées aux mesures restrictives ayant trait à des personnes physiques ou morales sont maintenant soumises à un examen juridique. Cela signifie que le tribunal peut déterminer la légalité d'une décision concernant des sanctions. Ce qui n'était pas le cas auparavant.

Maintenant que le traité de Lisbonne est entré en vigueur, des règlements sont adoptés à la suite d'une proposition conjointe suggérée par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Commission, en accord avec l'article 215 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Le Parlement européen sera informé desdites décisions. Je crois comprendre que le Parlement n'apprécie pas ce changement, puisque le Conseil n'est plus obligé de le consulter pour les sanctions portant sur des personnes. Cependant, c'est notre façon d'interpréter le Traité.

Il est important de souligner que toute décision liée à des mesures restrictives, ainsi que la mise en œuvre de ces mesures, doit toujours respecter le droit international. Les mesures restrictives impliquent la limitation de certains droits pour les personnes auxquelles elles s'adressent. Dès lors, les sanctions doivent clairement respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. On parle ici de droits procéduraux et du droit à la protection juridique. Les mesures doivent aussi toujours être proportionnelles à l'objectif.

Avec l'expérience que nous avons acquise dans l'application des sanctions, nous avons mené à bien des évaluations approfondies et nous avons étudié la manière dont les sanctions peuvent être imposées de façon constructive. Plusieurs améliorations tangibles ont été introduites. Celles-ci comprennent l'exigence de préciser les critères d'utilisation de certaines sanctions ainsi que les motifs qui poussent à inclure une personne, une personne physique ou morale ou d'autres entités sur une liste de sanctions. Elles doivent être constamment révisées et adaptées si nécessaire. Dans ce travail, le Conseil a tenu compte de la résolution du Parlement de l'année dernière, qui concernait l'évaluation des sanctions de l'UE dans le cadre des actions et politiques de l'Union dans le domaine des droits de l'homme.

**Catherine Ashton**, *vice-présidente désignée de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, comme l'a dit la Présidence, les questions que vous avez soumises soulèvent des questions importantes en rapport avec la future gestion des mesures restrictives ou des sanctions dans l'Union européenne. Après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, nous devons à présent faire un choix en ce qui concerne la base juridique du règlement proposé, qui amende le règlement relatif aux sanctions contre Al-Qaïda et les talibans. Notre opinion est la suivante:

Tout d'abord, le nouveau Traité a ajouté une disposition précise à l'article du traité CE précédent sur les mesures restrictives ou sanctions liées à la politique étrangère. L'article 215, paragraphe 2, fournit une nouvelle base juridique pour les mesures restrictives qui s'adressent à des personnes physiques ou morales et à des groupes ou à des entités non gouvernementales. Il étend la portée du précédent article 301 et il doit être appliqué comme base juridique pour l'amendement du règlement relatif aux sanctions contre Al-Qaïda et les talibans.

Ensuite, l'article 215 est d'application en cas de décision de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Le règlement sur les sanctions contre Al-Qaïda et les talibans met en œuvre une décision de la PESC qui requiert l'élaboration d'une réglementation visant la mise en œuvre de certaines résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. Ces résolutions sont contraignantes pour les États membres de l'UE en vertu du droit international.

Enfin, nous considérons qu'une base juridique double – article 215, paragraphe 2, et article 75 – n'est pas possible, et ce parce que les objectifs, la portée et les procédures des deux articles sont différents. Je remarque que la commission des affaires juridiques du Parlement et les conseillers juridiques ont réalisé la même évaluation.

En conclusion, nous sommes d'avis que le nouveau Traité a fourni des précisions et des éclaircissements au sujet de la base juridique pour les mesures restrictives qui s'adressent à des personnes physiques ou morales et à des groupes ou à des entités non gouvernementales. L'article 215 aborde le rôle du Parlement et du Conseil et le législateur ne doit pas s'écarter du Traité.

Nous avons également été priés de fournir des renseignements sur les améliorations liées aux droits fondamentaux dans les travaux du comité des sanctions des Nations unies.

La proposition d'amendement du règlement sur les sanctions contre Al-Qaïda et les talibans met en œuvre les conclusions de la Cour de justice des Communautés européennes dans l'affaire Kadi. Dans ce jugement, la Cour a émis plusieurs commentaires sur les façons d'améliorer les procédures d'inscription sur les listes qui sont appliquées par le comité des sanctions des Nations unies contre Al-Qaïda et les talibans. Les points soulevés par la Cour motivent l'amendement des procédures d'inscription sur les listes du règlement.

Plusieurs résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies ont défini les procédures de gestion de la liste des sanctions à l'échelle des Nations unies. Il y a peu, la résolution 1822 du Conseil de sécurité des Nations unies prévoyait qu'un exposé des motifs devait être mis à disposition sur le site Web du comité des sanctions des Nations unies contre Al-Qaïda et les talibans en rapport avec chaque personne inscrite sur la liste; de même, elle fournissait une révision de tous les noms se trouvant sur la liste au 30 juin 2010, avec la possibilité d'effectuer des révisions régulières par la suite. La résolution exigeait que l'État compétent prenne des mesures pour informer la personne inscrite sur la liste de sa présence sur ladite liste, des raisons de cette inscription et des informations relatives aux dérogations et aux demandes de radiation de la liste.

Depuis lors, l'approche de la résolution 1822 été imitée dans la résolution 1844 relative aux sanctions concernant la Somalie et dans la résolution 1857 concernant la République démocratique du Congo.

La résolution 1822 fournit un examen des mesures qu'elle renferme après 18 mois. Cette période expire au terme de cette année. Les travaux se poursuivent en rapport avec la révision, mais la Commission n'est pas en mesure d'indiquer la nature des changements à apporter aux procédures dont décidera le Conseil de sécurité des Nations unies.

**Nuno Melo,** *au nom du groupe* PPE. – (PT) Le renforcement des pouvoirs du Parlement a été un thème central dans les discours de plusieurs responsables politiques concernant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Le président de la Commission, M. Barroso, par exemple, a déclaré les propos suivants ici à Strasbourg le 25 novembre, au sujet de la préparation du Conseil européen: «À présent, le traité de Lisbonne nous offre une nouvelle occasion d'aller de l'avant. Nous savons tous que la liberté, la sécurité et la justice seront les témoins de certains des changements les plus importants entraînés par le Traité. [...] En outre, plus précisément, il étend le cadre démocratique de ces politiques par la pleine participation de votre Parlement. J'aimerais insister sur la pleine participation de votre Parlement».

Dans son premier discours officiel, le président du Conseil, M. Van Rompuy, a dit également que le Traité était un outil puissant avec lequel nous pouvions relever les défis de notre époque. Si c'est le cas, alors, cela n'aurait aucun sens de souligner le renforcement de nos pouvoirs et compétences dans un discours officiel et d'adopter ensuite une interprétation restrictive du traité de Lisbonne, une attitude qui priverait le Parlement de prérogatives dont il disposait auparavant, une privation totalement illogique.

Les questions qui ont été posées sont donc fondées sur le bon sens, mais ce bon sens dépasse une simple évaluation de la doctrine et l'uniformité entre les intentions déclarées et leur interprétation. Cela comporte également une conséquence pratique, qui provient du vieux dicton «qui peut le plus, peut le moins», et elle concerne le fait suivant: à quoi cela rime-t-il qu'un organisme compétent dans des affaires pénales et dans la lutte contre les attaques terroristes et leur prévention, par sa participation à un processus de codécision, soit *a priori* exclu ultérieurement lorsque d'autres mesures sont en jeu, des mesures qui, en affectant les droits des citoyens, peuvent même être aussi importantes dans ce contexte?

Par conséquent – je termine, Monsieur le Président – il est capital que la manière d'interpréter le traité de Lisbonne dans la législation corresponde dans la réalité au renforcement spécifié des pouvoirs et compétences du Parlement. À tout le moins, dans certains cas, comme il a été mentionné dans la question, il devrait être possible de disposer d'une base juridique duale lorsque les droits des citoyens sont en jeu et que les politiques contre le terrorisme sont menacées. Dans d'autres cas, par exemple le Zimbabwe et la Somalie, la consultation facultative doit être envisagée, comme elle est en fait enchâssée dans la déclaration du Conseil européen de Stuttgart sur l'Union européenne, qui a aussi été mentionnée dans la question. Voilà la position que je voulais formuler ici, Monsieur le Président.

**Monika Flašíková Beňová**, *au nom du groupe S&D*. – (*SK*) Je voudrais dire que, selon moi, en regard au thème débattu actuellement, les efforts réalisés par les membres du Parlement européen dans le processus de ratification du traité de Lisbonne n'étaient pas appréciés à leur juste valeur en augmentant notre participation à ces processus.

Je considère que les mesures restrictives et les sanctions constituent un instrument important de la politique de l'Union européenne dans les domaines de la politique étrangère et de sécurité ainsi que, bien sûr, dans les questions de justice et la défense des droits fondamentaux de l'homme. Naturellement, nous espérons une possibilité (comme le Parlement européen) de participer davantage à la prise de décisions dans ce domaine.

Nous admettons également que les mesures ciblées et les sanctions ont pour objectif de minimiser l'impact sur la population civile et je suis ravie que vous ayez précisément mentionné cette clause, Madame Malmström. Cependant, comme étant les seuls représentants directement élus des institutions européennes, nous pensons néanmoins, avec raison, que nous serons simplement une sorte d'annexe dans le processus de création, et que par la suite, nous serons exclus du processus décisionnel et de contrôle.

Je ne considère pas que ceci soit totalement correct, surtout dans un cas comme celui-là, qui implique un point extrêmement sensible lié au domaine de la justice et de la protection des droits fondamentaux, parce que la lutte contre le terrorisme est un thème extrêmement sensible pour les citoyens de nos pays et pour l'Union européenne tout entière. J'attendrai donc patiemment que le processus complet soit mis en marche pour voir à quoi ressemblera notre coopération.

**Hélène Flautre**, *au nom du groupe Verts/ALE*. – Monsieur le Président, je parle ici des sanctions ciblées, comme on dit, des sanctions intelligentes, celles qui ont un impact direct aussi sur les droits fondamentaux, ceux des individus, d'organisations ou d'entités juridiques quelconques. Et ces droits fondamentaux sont importants. Cela peut être, par exemple, la liberté de mouvement, mais aussi la protection de la propriété.

Et c'est pour ces raisons que ces sanctions ciblées doivent respecter un certain nombre de normes minimales de procédure et de sécurité juridique. J'ajouterai d'ailleurs que le respect de ces normes juridiques et de procédure sont indispensables à la crédibilité même et donc, à l'efficacité de ces sanctions ciblées.

C'est l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – on s'en souvient dans cette Assemblée – qui, par la voix d'un de ses parlementaires de l'époque, Dick Marty, a demandé transparence et droit de la défense, et a montré les absurdités de ce manque de transparence dans l'efficacité du listage et du délistage, susceptibles d'affecter également des innocents qui, eux-mêmes, n'étaient pas au courant de leur situation et se trouvaient dans l'incapacité de répondre à la situation qu'ils découvraient, en général, par hasard.

C'est pour cela que l'accès aux données tel que mentionné par Louis Michel, la communication des éléments qui motivent le listage, la protection dans le transfert des données personnelles, sont des éléments indispensables de cette procédure.

Ensuite, il a quand même fallu une grande persévérance de la part des victimes du système de sanctions des Nations unies et de l'Union européenne et la mobilisation de la société civile, des organisations des droits de l'homme et aussi du Parlement européen, pour que leurs droits soient reconnus par la Cour de justice des Communautés européennes.

Et d'ailleurs, les amendements proposés par le Conseil sur les «black lists» dépendent des propositions qui ont été faites, y compris par le Parlement européen. C'est pour cela que le Parlement européen doit être absolument impliqué dans ces décisions, dans leur mise en œuvre et dans leur contrôle, puisque l'histoire montre que c'est le Parlement européen qui a permis la réforme du règlement du Conseil.

**Derek Roland Clark,** *au nom du groupe EFD.* – (EN) Monsieur le Président, comme la charité, les droits commencent chez soi. Je m'enquiers des droits des Sikhs européens. Comme ils portent un kirpan, une petite dague de cérémonie, sous leurs vêtements, on les a empêchés d'entrer dans le Parlement européen.

Le kirpan est un acte de foi qu'ils ne peuvent pas enlever, donc leur exclusion est une question d'intolérance religieuse et raciale. Pendant plusieurs années d'affilée, j'ai écrit à chacun des deux présidents de la Commission précédents, qui ont tous les deux répliqué que l'exclusion est justifiée par des raisons de sécurité.

Pour la célébration de son jubilé de diamants, la reine Elizabeth s'est rendue dans ma région, les Midlands de l'Est, où elle a parlé aux Sikhs sur leur lieu de culte de Leicester; ceux-ci portaient tous un kirpan et la reine se tenait aussi près d'eux que vous l'êtes de vos collègues.

J'ai envie d'en parler aujourd'hui, car il y a un mois, je me trouvais au palais de Westminster. Dans notre Parlement démocratique, à proximité de la Chambre des lords et de la Chambre des communes, j'y ai rencontré plusieurs Sikhs, qui portaient tous un kirpan. Avec eux se trouvait un Sikh de premier rang, dont j'ai fait la connaissance. Ses aïeux et les miens ont lutté côte à côte pour la démocratie dans les conflits qui ont tellement défiguré cette Europe qui est la nôtre. Par conséquent, vous et 700 autres personnes sont libres de venir des quatre coins d'Europe pour se réunir à cet endroit.

Ainsi, qu'en est-il du traité de Lisbonne qui parle d'une Union fondée sur le respect de la liberté, de l'égalité, des droits des minorités, des valeurs de non-discrimination? Serez-vous à la hauteur de votre traité, ou s'agit-il simplement de propos vides de sens?

**Le Président.** – Monsieur Clark, il m'est difficile de voir exactement le rapport entre ces paroles et le débat actuel sur la question orale, mais merci.

**Andrew Henry William Brons (NI).** – (EN) Monsieur le Président, dans la liste originale, quelle est la justification de la catégorisation des talibans au même titre qu'Oussama Ben Laden et Al-Qaïda?

Oussama Ben Laden et Al-Qaïda sont des terroristes qui ont déjà commis des actes terroristes à l'échelle mondiale et qui ont l'intention d'en commettre d'autres à l'avenir. Nous devons poursuivre ces gens jusqu'au bout de la Terre et les limiter autant que possible.

Bien que les talibans soient une organisation épouvantable, répressive et antidémocratique, le monde est plein de régimes désagréables et les talibans ne sont même pas au gouvernement.

Ils tuent et mutilent aussi nos troupes en Afghanistan, un fait pour lequel on les déteste à juste titre. Cependant, ils ne tueraient pas et ne mutileraient pas nos troupes si nos troupes n'étaient pas déployées là-bas. Les talibans, pour autant que je sache, n'ont aucune ambition au-delà de leurs frontières.

En plaçant les talibans dans la même catégorie qu'Al-Qaïda, ne risque-t-on pas de nourrir les arguments des bellicistes des gouvernements américain et britannique quant à la poursuite d'une guerre absurde, meurtrière et dont personne ne sortira vainqueur en Afghanistan pendant les années à venir? De plus, les guerres menées à l'encontre de pays musulmans ne font que provoquer des attentats terroristes.

Pour en revenir un instant à Al-Qaïda, on doute fortement de son existence en tant qu'entité organisationnelle, par opposition à une entité idéologique. Il n'est pas possible de dresser une liste définitive et exhaustive de ses agents. La seule stratégie est de faire preuve de vigilance à l'égard des communautés parmi lesquelles le réseau recrute, malheureusement, y compris des personnes innocentes et les coupables.

**Georgios Papanikolaou (PPE).** – (*EL*) Monsieur le Président, le traité de Lisbonne a un but précis et il fixe de nouveaux cadres de coopération entre les institutions de l'Union européenne. Je suis d'accord avec ce nouveau régime; le rôle du Parlement européen a pris de l'importance en ce qui concerne les droits individuels, comme les décisions seront maintenant prises conformément à la procédure de codécision.

Je considère donc qu'il est légèrement contradictoire aujourd'hui, au cours de la première séance plénière après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, que nous soyons obligés d'examiner et de dispositions juridiques relatives aux limites de notre nouveau rôle avant même d'avoir commencé à fonctionner et à nous adapter à nos nouvelles fonctions.

Nous sommes tous d'accord, sans exception, sur le fait que nous devons agir de manière résolue contre le terrorisme. Dans cet effort, il est souvent nécessaire de prendre des mesures strictes, comme le gel des comptes bancaires et des mouvements de fonds dans le cas présent.

D'un autre côté, le respect et la protection des droits individuels constituent une valeur fondamentale et essentielle de l'Union européenne et nous n'avons pas le droit de l'ignorer lorsque nous prenons des mesures pour la sécurité des citoyens, sans que – évidemment – cela veuille dire que nous ne sommes pas déterminés à accorder la priorité à la lutte contre le terrorisme et d'autres actes criminels. L'opinion du Service juridique du Parlement et la jurisprudence de la Cour de justice européenne vont toutes deux, évidemment, dans cette direction.

Nous sommes directement élus par les citoyens de l'Union européenne et c'est précisément la raison pour laquelle nous avons une responsabilité précise pour ce qui est d'expliquer aux citoyens comment, d'une part, nous préservons leur sécurité et comment, d'autre part, nous luttons en même temps pour protéger leurs droits. Nous sommes les personnes les plus compétentes pour ce job.

**Debora Serracchiani (S&D).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'Union européenne s'est engagée à combattre toutes les formes de terrorisme. Lorsque nous parlons de prendre de front les infractions terroristes, nous devons nous assurer que les droits fondamentaux sont pleinement soutenus et que les mesures adoptées pour lutter contre le terrorisme sont adaptées et efficaces

Les droits de défense et les garanties procédurales fondamentales doivent dès lors être entièrement respectés par les institutions de l'Union européenne, notamment lorsqu'elles dressent des listes de personnes et d'organismes, dans ce cas ceux qui ont des liens avec Al-Qaïda, soumis à des mesures restrictives. Il est tout aussi essentiel que ces mesures soient soumises à un scrutin démocratique et parlementaire convenable, comme le prévoit à juste titre le traité de Lisbonne.

Dès lors, il est clair, comme l'a également affirmé le Service juridique du Parlement, que chaque mesure de ce type doit respecter la procédure législative ordinaire, ce qui permettra aux représentants des citoyens européens de remplir pleinement leurs rôles de législateurs et de garants.

Franz Obermayr (NI). – (DE) Monsieur le Président, l'article 75 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne régit la mise en œuvre de mesures restrictives pour combattre le terrorisme et, donc, les intrusions dans les droits de propriété des citoyens, notamment le gel des comptes bancaires. Bien que ces dispositions concernent la coopération de la police dans des affaires pénales, l'article 215 fait référence à la politique étrangère et de sécurité commune. Toutefois, le Conseil a compétence exclusive dans ce domaine. Par conséquent, à une page, à l'article 75, le Parlement est un colégislateur et, à une autre page, à l'article 215, le Parlement doit seulement être informé des événements. Néanmoins, les deux articles concernent des intrusions éventuelles dans les droits individuels de citoyens ou de personnes morales; c'est pourquoi le Conseil et la

Commission doivent expliquer la nature de la relation entre ces deux dispositions et la raison pour laquelle le Parlement n'est pas impliqué, dans le cas de l'article 215 en particulier.

**Petru Constantin Luhan (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les trois propositions en question étaient fondées sur les articles 60, 301 et 308 du traité de Lisbonne, qui instauraient la Communauté européenne. À présent, cela présente un intérêt purement historique, étant donné que la base juridique a changé et que nous devons nous reporter aux articles 215 et 75 du nouveau Traité

Aussi incroyable que cela puisse paraître, le traité de Lisbonne a limité le rôle du Parlement européen dans ce cas précis. L'article 215 énonce clairement que le Conseil doit seulement informer le Parlement européen des mesures adoptées, contrairement à l'ancienne procédure, qui impliquait la consultation du Parlement sur lesdites affaires. Je ne peux accepter cela, et je soutiens vivement l'initiative de mes collègues relative à l'éclaircissement de la participation du Parlement dans ce domaine.

Sans parler de l'aspect juridique dont j'espère qu'il sera résolu grâce à une bonne coopération entre les institutions européennes, je voudrais attirer votre attention sur le problème important dont nous débattons ici, qui est la lutte contre le terrorisme et les activités liées au terrorisme, notamment celles qui ont été perpétrées par Oussama Ben Laden et le réseau Al-Qaïda. Je pense que lorsqu'il s'agit de sujets aussi sensibles, nous ne pouvons pas nous permettre de les classer dans des catégories strictes telles que des questions internes et externes à l'UE, car les actions terroristes pourraient être planifiées en dehors de l'Union, mais elles peuvent toucher les personnes vivant à l'intérieur de l'UE.

Nous avons pour responsabilité de protéger ces citoyens européens contre l'action terroriste, nous devons donc recevoir les outils nécessaires à cette fin. Je m'en remets à votre bon jugement pour résoudre ce problème procédural et je me réjouis d'entendre l'opinion des représentants du Conseil et de la Commission.

**Carlos Coelho (PPE).** – (*PT*) Madame Malmström, Madame la Baronne Ashton, Mesdames et Messieurs, je souhaite revenir à un sujet abordé par plusieurs de mes collègues, plus particulièrement lors des derniers discours de MM. Papanikolaou et Luhan.

Examinons un aspect à la fois, en commençant par les propositions liées au Zimbabwe et à la Somalie. J'admets que nous traitons ici de l'application de sanctions imposées par les Nations unies, et à ce titre, elles s'insèrent clairement dans les actions extérieures des Nations unies. En principe, l'article 215 semble être le plus approprié. En vertu de cet article, toutefois, les lois adoptées en accord avec celui-ci doivent comprendre les dispositions nécessaires sur les garanties juridiques, mais cette exigence n'est respectée dans aucune des propositions.

Ces initiatives proviennent exclusivement de la Commission et non d'une proposition conjointe de la Commission et de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Il n'y a donc pas l'ombre d'un doute que ces propositions ne remplissent pas les exigences nécessaires en matière d'adoption visées par l'article 215.

En ce qui concerne la troisième proposition sur les personnes et les groupes associés à Oussama Ben Laden, au réseau Al-Qaïda ou aux talibans, l'idée selon laquelle elle fait partie des actions extérieures de l'Union est indéfendable, comme vient de le dire M. Luhan. Comme la lutte contre le terrorisme et la prévention en la matière constituent l'une des principales priorités des actions intérieures de l'Union européenne, cet objectif est explicitement inclus dans l'article 75 du traité de Lisbonne. Alors, cet objectif devrait être la base juridique la plus appropriée, en accord avec la procédure législative ordinaire.

Madame Malmström, nous commençons tout juste à mettre en œuvre le traité de Lisbonne. Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le Conseil fera-t-il preuve de bonne volonté en faisant repartir nos relations internationales du bon pied, ou a-t-il l'intention de mener une analyse restrictive? Je pense que nous voudrions tous commencer de la meilleure façon possible.

**Agustín Díaz de Mera García Consuegra (PPE).** – (*ES*) Monsieur le Président, en ce qui concerne les mesures restrictives spécifiques, le gel des fonds appartenant à des personnes et à des entités ayant des liens avec Al-Qaïda et les mesures prises à l'encontre des membres des gouvernements du Zimbabwe et de la Somalie, le 5 novembre, la Commission et le Conseil ont déclaré qu'à l'issue de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les propositions seraient fondées sur l'article 215 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne plutôt que sur l'article 75.

L'article 215 prévoit que le Conseil informera le Parlement des décisions qui entraînent l'interruption ou la réduction des relations économiques, etc. Toutefois, l'article 75 énonce clairement que lorsque cela sera nécessaire pour atteindre les objectifs présentés à l'article 67, le Parlement et le Conseil définiront, en d'autres termes, décideront ensemble de mesures réglementaires pour le gel des fonds, des actifs financiers ou des gains économiques appartenant à des personnes physiques ou morales, des groupes ou des entités associés à des activités terroristes, possédés ou détenus par ceux-ci.

L'article 67 définit également les objectifs des fondements du domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice.

Il semble donc clair qu'en ce qui concerne des personnes ou des entités associées à des activités terroristes, la base juridique pour les propositions de règlement du Conseil doit être l'article 75.

Pour ce qui est du Zimbabwe et de la Somalie, le Conseil et la Commission pourraient également prendre en considération la déclaration solennelle de Stuttgart, qui prévoit la consultation facultative du Parlement dans des affaires internationales, notamment lorsque les traités ne font aucune allusion à cette option.

Je précise simplement ma position, Monsieur le Président. Je veux revendiquer le rôle du Parlement en tant que colégislateur, ici et maintenant, et je demande des explications plus raisonnables au Conseil et à la Commission. C'est tout pour l'instant.

**Seán Kelly (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, d'abord, je voudrais dire qu'il s'agit d'un sujet pour lequel il est très difficile d'obtenir une réponse définitive en discernant le bien du mal.

Nous savons tous, depuis le 11 septembre, que nous vivons dans un monde très dangereux dans lequel des terroristes circulent en liberté; ils disposent, tous les jours et de toute la journée, pour planifier leurs missions meurtrières et ils disposent de ressources économiques, dont certaines sont soutenues par des États, pour exécuter leurs missions.

Pour cette raison, il est difficile pour ceux qui tentent de combattre le terrorisme de prouver leur degré d'efficacité, mais je crois que nous pourrions dire sans danger que si les terroristes pouvaient agir à leur guise, cet endroit aurait explosé il y a longtemps.

Même s'il est important que le Parlement exerce un contrôle sur les restrictions relatives aux droits individuels, etc., en même temps, nous devons faire confiance aux responsables de la sécurité. Je pense que les preuves sont là pour montrer qu'ils ont fait du bon travail. Parfois, nous ne pouvons peut-être pas connaître tous les détails des personnes concernées, mais en même temps, le principe général est bon.

**Janusz Władysław Zemke** (S&D). – (PL) Je vous remercie vivement de m'avoir permis d'évoquer ce sujet.

Je crois que personne dans cette Assemblée ne doute du fait que le terrorisme est le fléau du XXI<sup>e</sup> siècle et que nous devons l'arrêter. Par conséquent, je comprends, d'une part, notre souci de faire respecter les droits fondamentaux, tandis que d'autre part, nous savons que nous travaillons ici dans un domaine où tout ne peut pas être exposé.

Dès lors, la question que je voudrais soumettre à M<sup>me</sup> Ashton est la suivante: en tant que Parlement, devons-nous recevoir des informations sur une affaire dont j'estime qu'elle est très importante, à propos de différentes restrictions portant sur l'application de certaines lois? Ma question est donc la suivante: quelle gamme d'informations sera communiquée au Parlement? D'après moi, cette discussion porte non pas sur la question de savoir si le Parlement peut espérer recevoir ces informations, mais sur la portée de ces informations.

**Miroslav Mikolášik (PPE).** – (*SK*) À la lumière du fait que le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative et que les citoyens de l'Union sont représentés à une échelle européenne au Parlement européen, je pense que l'évaluation de mesures restrictives affectant les droits individuels fondamentaux doit, dans ce cas, avoir impliqué clairement la participation du Parlement européen.

J'ai le sentiment qu'il n'est pas cohérent que le Parlement européen soit chargé, d'un côté, des affaires pénales et surtout de la lutte contre le terrorisme et de sa prévention et que, d'un autre côté, il soit exclu de l'adoption de plusieurs mesures contraignantes contre le terrorisme qui s'appliqueront à l'Union européenne.

L'article 215 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui fonctionne comme une exception aux dispositions de l'article 75, en vertu duquel le Parlement européen est un organe législatif conjoint, ne devrait donc pas avoir été appliqué ou interprété de sorte à affaiblir la protection des droits fondamentaux et le processus décisionnel démocratique dans l'Union européenne.

**Le Président.** – Avant de donner la parole à M<sup>mes</sup> Malmström et Ashton, je dirai simplement que ce Parlement a vraiment confiance en chacune de vous et qu'il vous connaît très bien, essentiellement en raison de votre participation personnelle à ces questions par le passé. Nous avons vraiment hâte de travailler en étroite collaboration avec vous et nous nous réjouissons que vous apportiez votre soutien, comme par le passé, au rôle important que peut jouer le Parlement sur ce terrain extrêmement sensible.

**Cecilia Malmström,** *présidente en exercice du Conseil.* – (*SV*) Monsieur le Président, la Présidence suédoise a mis un temps considérable à mettre en place le traité de Lisbonne. Nous sommes extrêmement fiers du fait qu'il est maintenant entré en vigueur. Il contient des améliorations significatives, qui seront bénéfiques pour l'Union européenne et les citoyens européens. Un des changements les plus importants entraînés par le traité de Lisbonne est précisément l'introduction du pouvoir de codécision pour le Parlement européen dans le domaine de la justice, de la sécurité et de la liberté. Celui-ci octroiera au Parlement européen le pouvoir de codécision dans de nombreux domaines. Ce changement est une bonne chose et il rehaussera la qualité de la législation que nous produisons ensemble. Il augmentera aussi la sécurité juridique et c'est très important, comme il s'agit de domaines sensibles et difficiles.

Je tiens aussi à vous remercier pour votre soutien à l'égard de l'introduction de sanctions contre les terroristes, les personnes ou les régimes qui oppressent la population et lui refusent les droits de l'homme. Les sanctions et le respect des droits de l'homme et de la sécurité juridique ne sont pas incompatibles – bien au contraire. Les sanctions peuvent être très efficaces et légitimes si, en même temps, elles disposent d'une sécurité juridique. Je peux vous assurer que le Parlement européen participera à l'élaboration de nouvelles règles, notamment celles qui ont trait au terrorisme, avec le pouvoir de codécision instauré par l'article 75, en ce qui concerne les sanctions au sein de l'Union européenne.

Néanmoins, pour ce qui est de l'action extérieure, en d'autres termes les sanctions à l'encontre de pays tiers adoptées par les Nations unies, le Parlement européen n'aura aucun pouvoir de codécision. Voici ce que la Commission et nous-mêmes comprenons clairement dans la formulation du Traité. Cependant, nous accorderons une grande attention à votre résolution sur la question et nous garderons toujours à l'esprit l'aspect des droits de l'homme lorsque nous aurons recours à l'instrument des sanctions, au sein de l'Union européenne et aux Nations unies. Nous tentons continuellement d'améliorer la procédure.

Nous prenons note de votre demande de consultation et de l'échange d'informations au sujet de propositions de systèmes de sanctions. Je crois que nous pouvons travailler ensemble de façon efficace et je ne doute nullement que nous trouverons des modes de coopération adéquats dans le cadre institutionnel actuel.

### PRÉSIDENCE DE M. LIBOR ROUČEK

Vice-président

**Catherine Ashton,** *vice-présidente désignée de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, je serai brève. Je pense qu'il y a trois points précis auxquels je voudrais faire référence.

D'abord, les députés ont à juste titre évoqué l'importance des droits fondamentaux, et je crois que nous sommes tous d'accord sur le fait que, bien évidemment, la Cour de justice européenne a un rôle important à jouer en la matière; en effet, elle s'assurera notamment que les droits sont respectés dans les actions du Conseil ou de la Commission. Toutefois, je prends bonne note de ce point.

Le deuxième élément que je voulais aborder était cette question de bonne coopération. Le président précédent nous a enjoint, à M<sup>me</sup> Wallström et à moi, d'être très claires au sujet de l'importance qu'on attache à notre rôle et à notre approche à l'égard du Parlement.

On m'a demandé précisément tous ces renseignements. À ce stade, je n'en sais rien. Je crois que l'une des choses que je devrai faire lorsque j'endosserai ce nouveau rôle, ce sera de travailler avec le Parlement, ce que je ferai, afin d'examiner de quoi il s'agit. Nous devons déterminer si notre mode de coopération est efficace et si tous les renseignements sont inclus, en gardant à l'esprit les propos précédents relatifs à ce qui relève du domaine public ou non.

Je respecterai scrupuleusement toutes les raisons, en accord avec les attentes des membres du parlement à cet égard.

Le troisième et dernier élément que je souhaite aborder concerne la sécurité juridique. J'ai passé des heures à faire adopter le traité de Lisbonne par un Parlement, donc à un moment donné, je connaissais extrêmement

bien le Traité. Évidemment, l'interprétation de l'article 75 est la façon dont vous faites référence à l'article 67 et sa pertinence dans le contexte; ainsi, les conseils juridiques que nous avons reçus sont de tenter de préciser en quoi à présent, tout ceci concorde effectivement. Les conseils reçus sont clairs. Les membres du Parlement sont tout à fait libres de les contester, mais je crois qu'il est très important que règne une sécurité juridique, quelle que soit notre progression dans cette affaire.

C'est extrêmement important, étant donné que le traité de Lisbonne entre en vigueur. Il est extrêmement important que je découvre comment remplir le rôle que l'on à fait l'honneur de me confier. Il est extrêmement important que nous aboutissions à une conclusion sur ce point. Pour ma part, je crois que nous avons la réponse en matière de sécurité. Je comprends la préoccupation du Parlement; je comprends pourtant la nécessité d'une totale coopération.

**Le Président.** – J'ai reçu, conformément à l'article 115, paragraphe 5, du règlement, une proposition de résolution<sup>(1)</sup>.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

# 15. Améliorations à apporter au cadre juridique de l'accès aux documents suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le débat commune sur:

- la question orale au Conseil sur les améliorations à apporter au cadre juridique de l'accès aux documents à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne de Michael Cashman, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (O-0122/2009 B7-0230/2009);
- -la question orale à la Commission sur les améliorations à apporter au cadre juridique de l'accès aux documents à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne de Michael Cashman, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (O-0123/2009 B7-0231/2009).

**Michael Cashman**, *auteur*. – (*EN*) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire qu'il est particulièrement réjouissant de voir la commissaire Wallström dans la salle, ainsi que Cecilia Malmström, qui représente la Présidence en exercice, car nous avons tous deux travaillé sur ce dossier dès le début, en 1999.

Il est intéressant d'observer que ce que nous avons réalisé dans le cadre de notre accord de mai 2001 a été en quelque sorte historique: 15 États membres ont abandonné des traditions et des cultures différentes, des approches différentes, en faveur de l'ouverture et de la transparence. Nous sommes parvenus à un accord et, fait intéressant, c'est essentiellement grâce à la détermination de la Présidence suédoise de l'époque.

C'est également grâce à la détermination de la Commission à reconnaître que les trois institutions avaient besoin d'un changement culturel. Nous avions besoin de voir que l'ouverture et la transparence n'avaient pas empêché la démocratie de s'épanouir, mais qu'elles l'avaient en fait améliorée. Cette démarche a permis une responsabilisation. Elle a permis aux citoyens de voir ce qui se faisait en son nom et elle nous a probablement aidés à lever le rideau et à prouver une fois pour toutes qu'il n'y avait pas de terribles secrets cachés dans les coffres-forts de la Commission ou du Conseil - je n'en suis pas si sûr pour le Parlement, mais, je l'espère, pas dans les coffres du Parlement non plus!

Je tiens en particulier à remercier la commissaire et, si je puis me permettre, ma chère ancienne collègue, Cecilia Malmström, pour cet engagement. Nous avons maintenant besoin d'un autre engagement. Comme je l'ai expliqué, nous avons réussi quelque chose de colossal. Nous disposons d'un registre de documents. Nous avons la jurisprudence de la CJE, qui définit et redéfinit actuellement ce qui était initialement convenu sur l'accès aux documents. Nous avons accepté le principe selon lequel tous les documents doivent rester accessibles et que, lorsqu'ils ne sont pas accessibles, l'impossibilité d'y accéder doit être motivée très clairement et très précisément en référence à l'article 4 - exemptions - ou à l'article 9 - documents sensibles.

<sup>(1)</sup> Voir procès-verbal.

Cependant, à mesure que le temps passait, le Parlement a réclamé à maintes reprises une révision. Je crois que la révision que la Commission a présentée au Parlement, sur laquelle nous avons ensuite voté en commission et dont la première lecture a été reportée en mars de cette année, ne va pas assez loin, et je sais que nos opinions divergent sur ce point. De même, d'aucuns se sont inquiétés - et ces inquiétudes persistent dans cette Assemblée - d'une tentative de reprise en main de l'accès aux documents, en particulier au niveau de la redéfinition des documents - la notion que des fichiers entiers pourraient être exemptés - et de la tentative de redéfinition de la notion de droit de veto des tierces parties.

Il est intéressant de relever que nos concitoyens, assis dans la galerie, doivent s'imaginer que nous parlons de choses qui se déroulent dans l'espace intersidéral - des articles, des vetos de tierces parties. Or, ce que nous évoquons, c'est un texte qui leur permette de s'assurer que nous devrons rendre des comptes: des députés responsables de ce qu'ils font en leur nom, la Commission pour ce qu'elle fait en leur nom et, également, le Conseil. Comment peuvent-ils, au même titre que les ONG, avoir cette assurance si notre manière de travailler et si les noms de ceux qui agissent au sein des différentes unités demeurent un secret bien gardé, connu des seuls lobbyistes et avocats dans le secret des dieux?

C'est ce qui est au cœur du traité de Lisbonne, je crois. Il nous dit que nous devons continuer à renforcer la démocratie. Nous devons améliorer l'accès aux documents. C'est pourquoi le Parlement, dans cette question orale, réclame la mise en œuvre de toute une série de recommandations. Fondamentalement, il s'agit de s'assurer que nos droits seront développés, qu'ils ne seront pas rabotés, et de reconnaître qu'avec Lisbonne, les trois institutions ne sont plus les seules concernées, mais aussi de tous les organismes et agences qu'elles ont créés, y compris la Banque centrale européenne, dans certains cas, la Cour de justice européenne, la Banque européenne d'investissement, Europol et Eurojust. Toutes ces institutions sont désormais responsables en vertu du règlement (CE) n° 1049/2001.

Nous estimons que les propositions présentées depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne ne respectent ni l'esprit ni la lettre de ce Traité ni, bien entendu, les obligations établies par le règlement initial (CE) n° 1049/2001 qui régit, au bénéfice de nos auditeurs, l'accès du public à tous les documents détenus, reçus ou produits par les trois institutions.

**Cecilia Malmström,** présidente en exercice du Conseil. – (SV) Monsieur le Président, comme vous le savez, l'amélioration de transparence est une question primordiale pour la Présidence suédoise. Nos institutions communautaires ont parcouru un long chemin en matière de transparence. Toutefois, il ne s'agit pas seulement de lois et de règlements. La transparence, c'est une question d'attitudes et de manière de transposer les lois et les règlements dans la pratique.

Ce matin, j'ai eu le grand plaisir de rencontrer la vice-présidente de la Commission, Margot Wallström, la vice-présidente du Parlement, Diana Wallis, au sein de la commission interinstitutionnelle chargée de l'accès public aux documents. La réunion a eu lieu à l'initiative de la Présidence suédoise. La commission ne s'était pas réunie depuis deux ans. Nous avons mené des entretiens très positifs et très concrets sur la manière d'améliorer les possibilités dont disposent les citoyens en matière d'accès aux documents des institutions dans la pratique. Nous devrions également nous réunir plus souvent, c'était d'ailleurs l'une de nos conclusions conjointes.

Je me réjouis que le traité de Lisbonne accorde une importance majeure à la transparence, au contrôle public et à la démocratie. Nous nous en félicitons. En ce qui concerne la révision du règlement (CE) n° 1049, que nous appellerons le règlement sur la transparence, la Présidence souhaite, avant toute chose, se concentrer sur la nouvelle base juridique du règlement. Elle se trouve à l'article 15, paragraphe 3, du traité de Lisbonne. La principale modification de la nouvelle base juridique concerne l'extension du champ institutionnel. En clair, cela signifie que si l'article précédent s'appliquait uniquement aux documents du Parlement, du Conseil et de la Commission, le nouvel article étend le droit d'accès public aux documents à l'ensemble des institutions, organes, organismes et agences de l'Union européenne. Il existe certaines restrictions en ce qui concerne les documents de la Cour de justice européenne, de la Banque centrale européenne et de la Banque européenne d'investissement, mais il couvre un domaine sensiblement plus vaste qu'auparavant.

La Commission a annoncé qu'elle soumettrait une proposition au Parlement et au Conseil en vue de l'adaptation de l'actuel règlement sur la transparence suivant les nouvelles dispositions du Traité.

Dans l'intervalle, les travaux du Conseil concernant la révision du règlement sur la transparence resteront basés sur la proposition que la Commission a présentée au Parlement en mai 2008.

Depuis mai 2008, le groupe de travail interinstitutionnel d'information a examiné la proposition à deux reprises. Le deuxième passage en revue technique a été terminé en juin et en juillet de cette année et comprend plusieurs amendements que le Parlement a approuvés lors de la session plénière de mars 2009. En mai, le Parlement a décidé de ne pas clôturer sa lecture formelle de la proposition de la Commission devant le Parlement européen. Je tiens à rappeler au Parlement que ma collègue, Beatrice Ask, ministre suédoise de la justice, a expliqué à la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, le 2 septembre 2009, au début de la Présidence suédoise, qu'elle était disposée à lancer des discussions interinstitutionnelles. Elle a demandé spécifiquement si le Parlement nouvellement élu souhaitait continuer à travailler sur la base des 92 amendements qui avaient été adoptés par le Parlement en mars 2009. Si elle a posé cette question, c'est parce que la Présidence a besoin de connaître la position du Parlement, même si elle ne se présentait pas nécessairement sous les traits d'une première lecture finalisée.

Si je comprends bien, le nouveau Parlement n'a pas encore eu l'occasion de débattre de la proposition de la Commission, il s'est plutôt concentré sur les effets potentiels du traité de Lisbonne sur la révision en cours.

Le Conseil attend la proposition de la Commission qui a été annoncée au sujet de l'impact du traité de Lisbonne sur le règlement sur la transparence. Nous resterons, bien entendu, disponibles pour discuter de la présente proposition avec vous et il va sans dire que ces discussions devront prendre en considération les effets du nouveau Traité.

Selon moi, l'article 15, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne constitue une base juridique tout à fait pertinente pour la proposition dans le cadre du nouveau Traité. D'autres articles relatifs au contrôle public en général, à l'amélioration de la communication entre les institutions et les citoyens et à la bonne gouvernance sont de la plus haute importance pour les travaux des institutions afin de renforcer la démocratie, l'efficacité et la légitimité. Nous devons également nous pencher sur la manière d'atteindre ce type d'objectif. Cependant, je ne suis pas persuadée qu'il y ait de la place pour eux dans le cadre du règlement sur la transparence. Par souci de clarté, le règlement doit contenir des règles précises concernant simplement l'accès du public aux documents, sans aller beaucoup plus loin.

**Margot Wallström,** *vice-présidente de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, chers collègues, si vous me le permettez, je m'adresserai tout d'abord à M. Cashman. Je pense que c'est la dernière possibilité ou la dernière occasion qui m'est offerte de vous dire merci. Vous êtes le visage de la lutte en faveur de ce règlement et de l'ouverture et de la transparence au Parlement. Vous êtes devenu le visage, le symbole et l'avocat de cette cause.

Je pense aussi que nous sommes très crédibles en tant que Suédoises, Cecilia Malmström et moi, et je pense que les gens ne douteront pas que nous continuerons à lutter pour l'ouverture et la transparence. Bien sûr, nous avons eu des différends, car nous jouons également des rôles différents et parfois, nous devons être très réalistes sur ce que nous pouvons atteindre et nous devons nous imposer dans chaque institution. Ce n'est pas toujours facile. Je pense que le climat politique global a changé lui aussi, au même titre que l'équilibre politique, ce qui a affecté nos discussions sur ces questions.

Toutefois, notre point de départ est, je dirais, absolument identique et nous affirmons également que ce règlement particulier relatif à l'accès aux documents nous a très bien servis. Au fil des ans, il a été un excellent outil et nous souhaitons qu'il ne soit pas réservé aux seuls lobbyistes ni à ceux qui sont payés pour examiner tous les documents. Nous voulons que le grand public et les journalistes puissent l'utiliser et avoir un accès intégral aux documents. C'est mon point de départ. Je sais que je partage ce point de vue, comme vous avez pu le constater, avec la ministre.

Je pense également que la Présidence suédoise a représenté une superbe occasion de faire progresser ce dossier. Je souhaite remercier de tout cœur le Parlement pour cette opportunité de participer au débat sur la transparence et sur le nouveau traité de Lisbonne, car il met davantage l'accent sur l'ouverture et sur ce que nous appelons la «démocratie participative». Nous reconnaissons tous qu'il s'agit d'une avancée particulièrement bienvenue.

La question concrète que nous examinons aujourd'hui est la suivante: quelles mesures la Commission prendra-t-elle en ce qui concerne la révision du règlement (CE) n° 1049/2001?

Comme vous le savez, et comme nous l'a expliqué la ministre, le traité de Lisbonne étend le droit d'accès public aux documents de l'ensemble des institutions, organes et organismes de l'Union, même s'il existe certaines restrictions tout à fait compréhensibles pour la Cour de justice, la Banque centrale européenne et la Banque européenne d'investissement.

En ce qui concerne la révision du règlement (CE) n° 1049/2001, je tiens à souligner que la nouvelle base juridique, l'article 15, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, est très similaire à l'ancien article 255 et que la principale différence concerne l'extension du champ institutionnel.

Cette question a été abordée par la Commission dans sa communication du 2 décembre de cette année. Elle visait à aligner les propositions relatives au droit dérivé sur le nouveau Traité - certains d'entre vous la connaissent peut-être, dans le jargon communautaire, sous l'appellation de «loi omnibus» - oublions ce que je viens de dire!

Par conséquent, les différents législateurs ont désormais la possibilité d'introduire un amendement élargissant le champ d'application du règlement aux autres organes et institutions. Il s'agit également de faire savoir au Conseil que cette disposition a été présentée par la Commission et adoptée par celle-ci.

La poursuite de la progression du processus législatif en vue de l'adoption d'une version modifiée du règlement (CE) n° 1049/2001 est entre les mains des législateurs: le Parlement et le Conseil. Nous en sommes encore au stade de la première lecture. Nous n'avons pas de résolution législative et nous n'avons pas la position du nouveau Parlement. Bien sûr, la Commission continuera à contribuer à l'émergence d'un accord - comme dans d'autres procédures législatives.

Le traité de Lisbonne établit un cadre juridique en matière de démocratie participative. La Commission, de son côté, a déjà pris un certain nombre d'initiatives visant à renforcer la consultation et la participation du public sur les nouvelles politiques proposées. Par exemple, nous évaluerons les lignes directrices de consultation de la Commission à l'aune des nouvelles dispositions du Traité et nous déciderons si des ajustements sont nécessaires en vue de leur amélioration. Nous avons déjà entamé les travaux sur l'initiative citoyenne en lançant une consultation publique, afin d'écouter les citoyens et les parties prenantes avant de présenter une proposition.

L'importance majeure de l'initiative citoyenne a également été reconnue par le Conseil européen la semaine dernière. Et la Présidence espagnole à venir, comme j'ai pu le comprendre, a placé cette question parmi les points cruciaux de son agenda. Elle souhaite un résultat rapide.

Ce matin, comme nous l'avons entendu, la commission interinstitutionnelle chargée de l'accès public aux documents s'est réunie à l'invitation de la Présidence suédoise. Ce groupe a pour mission d'examiner les meilleures pratiques, de résoudre les différends éventuels et discuter des développements ultérieurs concernant l'accès public aux documents.

Nous avons donc conjointement décidé la mise en place d'un portail Internet «Ouverture». Les registres publics de nos institutions seront complémentaires, nos services informatiques respectifs se concerteront et coordonneront leurs efforts en matière d'accès et nous allons maintenant examiner l'impact de la création ou de la modification, par nos institutions, des systèmes de stockage électronique sur l'accès aux documents.

Je sais que c'est à cette période de l'année que vous rédigez des listes de souhaits. Toutefois, je pense qu'en matière d'ouverture et de transparence, il vaut mieux éviter de s'en remettre au Père Noël. Il nous incombe réellement d'obtenir un résultat aujourd'hui: le Parlement, le Conseil et la Commission. Un résultat réel, concret et direct. Je pense que nous avons déjà commencé et que nous devons poursuivre dans cette voie. Par conséquent, je me réjouis de notre débat.

Renate Sommer, au nom du groupe PPE. – (DE) Monsieur le Président, nous avions convenu avec le rapporteur et les rapporteurs fictifs des autres groupes de présenter une question orale sur l'état de la procédure et les étapes à venir. Nous avions prévu de discuter de la façon de procéder, sur la base de la réponse du Conseil et de la Commission. Nous venons de recevoir cette réponse en principe. Je n'ai pas tout à fait compris pour quelle raison le rapporteur, contrairement à l'accord conclu entre les groupes, a soudainement présenté une résolution anticipant son point de vue personnel. Quelle réponse attend-il de la Commission et du Conseil? Monsieur Cashman, je vous tiens en haute estime, mais tout ceci s'est déroulé en silence et en secret, avec un manque total de transparence. C'est pourtant bien vous qui demandez de lutter pour la transparence. Vous avez essayé de nous doubler. En outre, je crois que la légitimité de cette résolution est très discutable selon les termes du règlement. En tout cas, la teneur de la résolution est une répétition du rapport que vous avez présenté durant la législature précédente. Elle est par conséquent totalement superflue.

Je sais que vous avez essayé de négocier avec les rapporteurs fictifs en vue de la présentation d'une résolution commune, mais je suis fondamentalement opposée à cette résolution. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne n'a pas, à mon avis, modifié la base juridique du dossier au point d'entraîner un changement au niveau du rôle du Parlement européen. Le rapport était et demeure un dossier relevant de la procédure de codécision.

Cette situation explique également les inquiétudes de mon groupe concernant la légitimité d'une résolution en vertu des termes du règlement.

Je ne souhaite pas discuter du contenu. Vous rassemblez de nombreux éléments disparates, notamment des citations du traité sur l'Union européenne, du traité de Lisbonne et de la Charte des droits fondamentaux, tous sortis de leur contexte, afin de légitimer votre proposition de résolution. Ce n'est certainement pas défendable du point de vue juridique sous la forme absolue dans laquelle la résolution est présentée. Vous n'avez pris aucun engagement de confidentialité, ce qui est clairement nécessaire, du moins jusqu'à un certain point. Cette mesure est nécessaire dans le cadre des accords internationaux conclus avec des tierces parties, par exemple, et constitue une condition sine qua non. Il suffit de penser à l'accord conclu avec les États-Unis concernant SWIFT. Aucune solution de médiation n'est par ailleurs prévue, sous la forme, par exemple, de la transparence ex-post. Vous ne prévoyez pas cela. En outre, d'autres droits protégés par la loi, notamment la protection des données ou le droit à la vie privée, ne sont pas respectés.

Nous devons rejeter cette résolution. Nous avons reçu une bonne réponse de la Commission et du Conseil et nous devons poursuivre sur cette base, à savoir la réponse à notre question orale. Je voudrais vous demander, Monsieur Cashman, de retirer votre proposition de résolution.

**Vilija Blinkevičiūtė**, *au nom du groupe S&D.* – (*LT*) Je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je suis parfaitement d'accord avec l'avis exprimé par notre collègue, M. Cashman: compte tenu de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et de l'évolution de la situation juridique, le moment est venu de reprendre les discussions sur le règlement de 2001 concernant l'accès du public aux documents, l'amélioration et la modification fondamentales de ce règlement.

Avec le traité de Lisbonne, nous entendons assurer une ouverture beaucoup plus grande à l'égard de la société, ce qui signifie que les décisions doivent être prises de manière aussi ouverte et être aussi compréhensibles que possible pour les citoyens. C'est d'autant plus vrai que l'évaluation des travaux de l'Union européenne et la confiance à l'égard de ceux-ci dépendent de la compréhension, par nos concitoyens, des travaux et documents adoptés par l'Union européenne, et de leur capacité à y accéder.

L'ouverture dans cette Assemblée, en particulier, est nécessaire pour renforcer les principes de démocratie et de respect des droits fondamentaux. Par conséquent, la possibilité, pour la société, d'accéder aux documents doit devenir un principe fondamental, et le secret ne doit être appliqué que dans des circonstances exceptionnelles.

Le Parlement européen a déjà beaucoup travaillé dans ce domaine. En mars de cette année, il a préparé son rapport sur la proposition de la Commission visant à modifier le règlement actuellement en vigueur, et cette nouvelle proposition du Parlement européen constitue une base adéquate en vue de nouvelles discussions. Cependant, n'oublions pas que nous débattons ici de l'amendement d'un règlement. Par conséquent, la coopération continue de toutes les institutions de l'Union européenne, est impérative, au même titre qu'un accord commun accord sur la révision des règles de transparence.

L'amélioration de la réglementation permettrait d'augmenter le niveau de transparence. Sachant que le traité de Lisbonne renforce les principes visant à accroître la transparence dans l'Union européenne et à établir une coopération plus étroite avec les citoyens, il importe d'appliquer des mesures concrètes et de jeter les bases de l'administration des institutions de l'Union européenne pour réaliser cet objectif.

Par conséquent, je demande à la nouvelle Commission de présenter une proposition dans les meilleurs délais et de convenir d'une position commune avec le Conseil, afin de garantir pleinement un dialogue ouvert et continu avec les citoyens et les associations qui les représentent.

**Diana Wallis,** *au nom du groupe ALDE.* – (*EN*) Monsieur le Président, je me réjouis de la question et je remercie M. Cashman d'avoir présenté ses points de vue. En effet, je pensais que tous les groupes politiques de cette Assemblée étaient d'accord sur la résolution. Tel était, d'après ce que l'on m'avait dit, le résultat de la réunion de cet après-midi.

Il est clair qu'avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, nous pouvons aller de l'avant avec un changement majeur sur la question de la transparence. En tant que vice-présidente de cette Assemblée, chargée de la transparence, le sujet ne m'a pas toujours paru aisé, mais je crois que nous avons maintenant la chance de faire mieux et de tendre davantage la main à nos concitoyens. Nous examinons, au sein de cette Assemblée, nos propres dispositions en matière d'accès aux documents et d'accès à l'information. J'ai eu le grand plaisir de pouvoir rencontrer ce matin Cecilia Malmström et Margot Wallström. Nos trois institutions ont donc pu,

pour une fois, s'asseoir autour d'une même table et réellement avancer. Cela a déjà été mentionné, et je pense qu'il s'agit pour nous de la grande avancée: au lieu de cet organe interinstitutionnel qui se réunit occasionnellement, suivant des intervalles de deux à trois ans, nous nous sommes fixés un délai de six mois pour nous rencontrer à nouveau et nous avons défini un calendrier beaucoup plus régulier. Nous sommes sérieux, et c'est un signal sérieux que nous avons lancé ensemble: nous voulons un véritable portail consacré à la transparence entre nous tous, nous entendons nous assurer que nos concitoyens pourront voir le processus législatif avancer au fil de ses diverses étapes et nous voulons qu'ils puissent apporter une contribution réelle et disposer d'un véritable droit de regard sur ce que nous faisons.

Dès lors, mon groupe - et je crois tous les groupes - ont approuvé des amendements qui permettront de tenir compte des avancées de ce jour. Il me reste uniquement à dire merci, au nom des trois femmes que nous sommes, pour les progrès réalisés sur cette question.

**Zbigniew Ziobro**, *au nom du groupe ECR*. – (*PL*) Monsieur le Président, de l'avis de nombreux publicistes s'intéressant aux affaires européennes, ce que l'on considère comme un déficit démocratique est visible depuis de nombreuses années au sein des institutions européennes. Cette accusation est parfois portée injustement, mais il arrive qu'elle ait un fond de vérité. Dans ce dernier cas, on souligne que le mécanisme démocratique ne fonctionne pas correctement lorsque des décisions importantes sont perçues comme étant prises par d'anonymes fonctionnaires européens, quelque part, dans la lointaine Bruxelles. C'est pourquoi il convient de souligner que l'ouverture constitue un élément extrêmement important de l'activité de l'Union européenne. L'autorité doit devoir rendre des comptes à la société. À défaut, comme l'histoire l'a toujours démontré, le pouvoir corrompt.

La société européenne se compose de différentes nations vivant dans des pays particuliers. Par conséquent, les institutions de l'Union européenne doivent répondre aux citoyens de chaque État membre et il convient, pour assurer une surveillance continue de tous les pouvoirs conférés à l'Union européenne, de donner un accès complet aux documents. Je pense principalement aux documents de travail, aux analyses et aux consultations menées par la Commission européenne ou le Conseil. Il est essentiel que l'influence des groupes d'intérêt sur l'élaboration des règlements soit enregistrée et ouverte à tous. Il est important que le Parlement ne soit pas le seul à disposer d'un accès total à ces documents. Les citoyens de tous les États membres de l'Union européenne doivent disposer d'un droit de contrôle démocratique, pour que toutes les organisations concernées de la société et tous les journalistes puissent le mettre en pratique. Seule la transparence peut garantir que les autorités et le personnel de l'Union européenne utiliseront les pouvoirs qui leur sont conférés pour le bien commun des citoyens des États membres.

**Rui Tavares**, au nom du groupe GUE/NGL. – (PT) Mesdames et Messieurs, ce débat concerne une question de confiance. Les institutions européennes demandent en permanence aux citoyens de leur faire confiance. Durant le processus relatif au traité de Lisbonne, pour le meilleur ou pour le pire, elles ont demandé aux citoyens de leur faire confiance. La crise financière a commencé, et elles ont demandé aux citoyens de leur faire confiance est une voie à double sens, et vous ne pouvez pas toujours demander aux citoyens de vous faire confiance si, dans le même temps, vous ne faites pas suffisamment confiance aux citoyens pour leur montrer l'ensemble des processus et des mécanismes internes qui guident l'action de la Commission. Les personnes au pouvoir ne peuvent se plaindre que les citoyens ne font pas confiance aux responsables politiques si ceux-ci ne font pas confiance aux citoyens.

C'est un problème de démocratie, mais aussi un problème de gâchis. La société est elle-même un vaste réservoir de connaissances que nous perdrons si nous n'impliquons pas les citoyens dans le processus de leadership et de gouvernance de l'Union européenne. Je n'ai par conséquent absolument aucun scrupule à affirmer que je soutiens pleinement les efforts du rapporteur, qu'il rend service à la démocratie et que nous devrions progresser dans le sens de la transparence mais aussi, et surtout, pour nous assurer que la transparence n'est pas une parole en l'air et qu'elle possède un sens concret.

**William (The Earl of) Dartmouth,** *au nom du groupe EFD.* – (*EN*) Monsieur le Président, l'Union européenne a, dans mon pays et dans d'autres, la réputation bien méritée de prendre ses décisions à la dérobée, en secret et en catimini. On pourrait donc croire que la Commission fera désormais de son mieux pour être ouverte et transparente. Au lieu de cela, la Commission a élaboré cette proposition - je pense que c'est la 1049 - dont une partie restreint effectivement l'accès aux documents qui sont actuellement publics.

Au-delà de cela, il est un point objectif important dont je me souviens de l'époque où j'étais à l'université d'Harvard: les décisions qui sont prises sans transparence et sans contrôle public approprié ont tendance à être de mauvaises décisions. Il faut reconnaître que si la Commission présente tant de propositions inadéquates,

mal pensées, inadaptées et mal formulées, propositions que nous devons supporter, en Angleterre et dans d'autres pays, c'est en raison du manque de transparence. Par conséquent, en ce qui concerne ce cadre juridique, j'invite la Commission à se remettre à réfléchir, pour autant qu'une seconde réflexion soit une possibilité pour une institution lacunaire, dans un système de gouvernement lacunaire.

**Salvatore Iacolino (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai écouté très attentivement les interventions de la Commission, de la Présidence et de mes collègues. Le programme de Stockholm a bel et bien clarifié l'importance du droit d'accès aux documents produits par les institutions de l'Union.

Le traité de Lisbonne réaffirme également le droit d'accès aux documents des personnes physiques ou morales, tout en assurant la mise en place d'une réglementation fixant des critères et des limites conformes aux caractéristiques de chaque organe. Comme indiqué précédemment, le Parlement a déjà eu l'occasion de se pencher sur l'accès aux documents cette année et les points de vue avaient été relativement partagés à l'époque.

Aujourd'hui, nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'une adaptation réelle du règlement de 2001, mais la solution proposée par M. Cashman ne semble pas plausible, dans la mesure où il étend, au-delà de toute limite raisonnable, la possibilité d'obtenir des documents, ce qui pourrait parfois aller à l'encontre de l'intérêt public prédominant. Permettez-moi de citer quelques exemples: les négociations avec les pays tiers ou d'autres activités sensibles exigent une définition claire, un contrepoids entre le droit légitime à la transparence, à l'information et à la connaissance, et le déni d'accès aux documents conformément à l'intérêt public prédominant et reconnu.

Nous demeurons convaincus de la nécessité de promouvoir le droit d'accès aux documents des personnes physiques et morales, en sachant que nous devons définir un principe raisonnable pour équilibrer des besoins contradictoires: extension du rôle du médiateur européen, définition de critères précis et appropriés en matière d'accès et mise en place de dispositions transitoires qui aboutiront progressivement à des règles répondant aux besoins des citoyens, compatibles avec le bon fonctionnement des institutions. Nous comptons sur le rôle de l'actuelle Présidence, la Présidence espagnole, et sur les travaux de la Commission pour réaliser cet objectif.

**Cornelis de Jong (GUE/NGL).** – (*NL*) Monsieur le Président, quel document cherchez-vous exactement? Quel est le nombre de documents? Ce ne sont que quelques-unes des réponses auxquelles les citoyens peuvent s'attendre lorsqu'ils posent une question aux institutions européennes. Les citoyens veulent des informations, pas des documents promotionnels ni des documents de politique indéchiffrables. Un changement de cap fondamental est donc nécessaire. L'accent doit être mis sur les citoyens. Telle est la base des questions posées par M. Cashman, que je tiens à remercier pour la collaboration d'excellente facture et - je m'adresse à M<sup>me</sup> Sommer, qui a malheureusement déjà quitté l'Assemblée – et très transparente dont il a fait preuve ces derniers mois.

Je voudrais qu'une partie du budget européen de l'information serve à garantir, par l'intermédiaire d'outils d'information numériques et de contacts humains, que les citoyens reçoivent des informations authentiques et complètes à des questions telles que «Pouvez-vous me dire l'état d'avancement précis des décisions prises par l'Europe concernant l'effort européen au cours de la Conférence sur le changement climatique de Copenhague?» C'est ce que les citoyens veulent savoir. Aussi, j'appelle la Commission, le Conseil et, surtout, les députés, à soutenir nos initiatives en faveur d'une plus grande transparence. Cela me semble être le seul message vraiment clair.

**Heidi Hautala (Verts/ALE).** – (FI) Monsieur le Président, l'accès du public aux documents désigne le droit des citoyens de participer au processus décisionnel et d'obtenir des informations à ce titre. Le traité de Lisbonne soutient ce droit fondamental des citoyens de l'Union. Si le Parlement européen ne défend pas ce droit fondamental, qui le fera?

C'est pourquoi il est très important que nous adoptions une position forte et claire en faveur de la transparence durant cette séance. Nous ne pouvons accepter aucun retour en arrière, à l'instar de celui que propose la Commission.

Je peux vous assurer qu'un grand nombre d'idées fausses circulent au sujet de ce que nous décidons ici. Nous ne voulons pas mettre en péril les négociations internationales, mais nous pensons que les citoyens ont le droit de connaître les questions abordées avec des puissances étrangères qui affectent leurs droits. Nous n'affirmons cependant pas que chaque député européen devrait rendre public le contenu de sa boîte de courrier électronique. Si quelqu'un craint une évolution de ce type, sa crainte est infondée

**Andreas Mölzer (NI).** – (*DE*) Monsieur le Président, la question de la transparence et de l'accès des citoyens aux documents dans l'Union européenne est particulièrement importante dans la mesure où des citoyens de toute l'Europe restent très mécontents de la politique d'intégration européenne.

C'est le cas en Autriche, où une large frange de la population est mécontente, ou sceptique, au sujet de l'Union européenne, car elle a le sentiment qu'il n'existe aucune transparence et aucun accès à la politique. Les processus de présentation, et ensuite d'adoption, du traité de Lisbonne, avec l'élection du président du Conseil européen et de la haute représentante, a donné aux citoyens le sentiment qu'ils ne pouvaient pas voir ce qui se passait, qu'il n'y avait aucune transparence et qu'ils n'avaient aucune idée de la raison pour laquelle ces choses ont été faites. Je crois qu'il importe, afin de garantir le succès du traité de Lisbonne auprès des citoyens de l'Europe, de donner aux gens le sentiment qu'ils peuvent identifier les personnes qui prennent les décisions au sein de l'Union, ainsi que la raison et la manière dont elles sont prises.

**Michael Cashman**, *auteur*. – (EN) Monsieur le Président, il m'a semblé nécessaire de faire deux remarques.

M<sup>me</sup> Sommer est encore dans l'hémicycle et je pense qu'il convient, même si elle ne m'écoute pas, de répondre à ses propos. Elle a porté plusieurs accusations. L'une d'elles concerne un manque de transparence de ma part. Permettez-moi de corriger en indiquant que tous les groupes politiques et tous les rapporteurs ont été invités à toutes les réunions. Lorsqu'ils n'ont pu être présents, leurs points de vue ont été fidèlement représentés. Toutes les décisions prises par la suite ont été communiquée à l'ensemble des rapporteurs fictifs et des groupes politiques.

Il a été affirmé que nous devrions retirer cette proposition de résolution, non démocratique et non transparente selon M<sup>me</sup> Sommer, et dont son groupe aurait ignoré l'existence. Soit, je trouve cela intéressant, puisque j'ai négocié, cet après-midi, avec son groupe, le PPE, sur son projet de résolution concernant la question orale. Par conséquent, il me reste à conclure que l'intéressée est mal informée et, sur cette base généreuse, je me réjouis de négocier sincèrement et de bonne foi avec le PPE et avec tous les autres groupes.

Enfin, une négligence de ma part. C'est la dernière fois, que la commissaire Wallström et moi-même nous ferons face dans l'hémicycle et je voulais simplement faire consigner, si je puis me permettre, que moi-même et le Parlement n'avons jamais douté de votre engagement en matière d'ouverture et de transparence. Vous avez eu tout à fait raison: nous avons toujours dû défendre notre pré carré pour nos institutions et vous avez défendu le vôtre de manière brillante, sans jamais vous écarter du principe d'ouverture et de transparence.

Vous avez été et resterez, j'en suis certain, un fonctionnaire remarquable au bilan exemplaire. Vous n'avez jamais hésité à faire ce que vous considériez comme juste et approprié et, au nom des personnes qui n'auront jamais le privilège de vous rencontrer, je me permets de vous remercier.

**Cecilia Malmström,** *présidente en exercice du Conseil.* – (SV) Monsieur le Président, la législation concernant l'accès du public aux documents, en d'autres termes, le règlement (CE) n° 1049 que nous évoquons ici, nous a bien servis. Je suis très fière d'avoir joué un rôle dans son avènement, en collaboration avec M. Cashman, avec la contribution de la Commission représentée par M<sup>me</sup> Wallström.

Le traité de Lisbonne nous donne l'occasion de faire un pas supplémentaire, car son champ d'application est étendu. C'est une chose très positive. Je regrette qu'il n'ait pas été possible d'engager un dialogue interinstitutionnel avec le Parlement européen au cours de l'automne. Nous attendions l'avis du Parlement européen avant de pouvoir continuer. Je pense que la Présidence espagnole aura également besoin de quelques indications sur la position du Parlement européen sur cette question afin d'être en mesure de faire progresser les négociations interinstitutionnelles.

En attendant, nous pouvons faire beaucoup de choses. M<sup>me</sup> Wallström et M<sup>me</sup> Wallis ont toutes deux fait référence à la réunion que nous avons eue ce matin, laquelle constitue un moyen concret de promouvoir la transparence et l'accès aux documents et de rendre nos institutions plus conviviales. L'un des aspects dont nous avons discuté est savoir comment nous pouvons utiliser nos systèmes informatiques pour que les citoyens, les journalistes, les ONG et d'autres puissent suivre l'avancement d'un projet législatif, de la proposition de la Commission jusqu'à son vote final.

Je pense que cela pourrait grandement contribuer à accroître la compréhension, la connaissance et la confiance à l'égard de l'Union européenne. Comme cela a été déclaré dans cette Assemblée, la transparence est positive. Elle est nécessaire et importante. Elle accroît l'efficacité des décisions, elle accroît la confiance dans les décisions et elle réduit le risque d'irrégularités et de soupçons.

Si la légitimité de l'Union progresse sur le plan des décisions, cette évolution sera également favorable à la qualité de nos décisions. Il est donc particulièrement réjouissant que le Parlement européen mène ce débat et j'espère qu'il ira plus loin, même si la Présidence suédoise n'a pas la possibilité de le faire. Je vous remercie chaleureusement, Monsieur Cashman, ainsi que le Parlement, d'avoir soulevé cette question.

**Margot Wallström,** *vice-présidente de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, c'était vraiment le bon moyen de m'attendrir un peu, puisque je m'exprime maintenant pour la dernière fois. Je n'aurais pas pu choisir un meilleur sujet que l'ouverture et la transparence pour effectuer ma dernière intervention probablement - devant le Parlement européen.

Permettez-moi de vous soumettre quelques éléments fondamentaux. La Commission européenne a présenté une proposition. C'est la seule proposition sur la table. Nous l'avons fait sous la forme d'une refonte, ce qui signifie que nous pensons que les principes de base de ce règlement sont solides, ils sont bons. Nous pouvons les utiliser, mais nous devons les moderniser, les actualiser et les rendre plus efficaces. Telle était l'idée à l'origine de la refonte.

Nous avons des points de vues différents sur un certain nombre d'éléments - comment définir les documents, etc. -, mais c'est le genre de négociations dans lequel nous devons nous engager pour nous assurer que nous faisons avancer les choses. Pour ce faire, nous avons besoin d'une première lecture du Parlement. Tel est notre message fondamental

Nous pensons également, sur la base d'un nouveau Traité, que nous pouvons le faire en élargissant le champ d'application de ce règlement. Telle est la principale différence, suivant le point de vue de la Commission. Il couvrira désormais tous les organes et organismes de l'Union européenne. Voilà où nous en sommes aujourd'hui, et nous espérons toujours que le Parlement fournira, dès que possible, une première lecture. Ensuite, nous pouvons aussi obtenir l'avis du Conseil pour pouvoir engager des discussions et des négociations appropriées, avant de parvenir à une décision.

En ce qui concerne un certain nombre de questions très importantes que vous avez également soulevées, Monsieur Cashman, dans votre rapport, je pense qu'il existe d'autres moyens que nous pouvons utiliser, puisqu'ils se trouvent légèrement en dehors du champ d'application de ce règlement. Toutefois, ce sont encore des initiatives très importantes. Elles concernent les registres, des choses, dont nous avons discuté aujourd'hui, par exemple - sur lesquelles nous pouvons améliorer l'ouverture et la transparence via d'autres méthodes, et non seulement par l'intermédiaire du règlement. C'est sur ce point que nous poursuivrons. Je sais que vous n'aimez pas beaucoup cela, mais j'ai pris l'initiative de faire un plan d'action sur l'ouverture, dont certains éléments ont été évoqués aujourd'hui, sur lequel nous pourrons nous unir et œuvrer afin de poursuivre l'action en matière d'ouverture et de transparence et lutter pour cet objectif.

Sur cette note positive - je souhaite réellement que ce soit une note positive - je tiens à vous remercier et je tiens également à profiter de l'occasion pour vous souhaiter à tous joyeux Noël et bonne année.

**Président.** – Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous remercier une nouvelle fois de votre coopération durant toutes ces années. Joyeux Noël et bonne chance à vous.

J'ai reçu, conformément à l'article 115, paragraphe 5, du règlement, cinq propositions de résolution<sup>(2)</sup>.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu jeudi 17 décembre 2009.

Déclaration écrite (article 149)

**Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz (PPE),** *par écrit.* – (*PL*) Monsieur le Président, le problème de l'accès aux documents des organismes et institutions de l'Union européenne, dont nous discutons aujourd'hui, présente, à mon avis, une extrême importance au niveau du processus législatif de l'Union européenne. La transparence est essentielle sur ce plan. C'est grâce à elle que chaque citoyen européen dispose d'un droit d'accès aux documents qui, selon l'article 15, paragraphe 3 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, ne couvre pas uniquement les éléments de l'ordre juridique en vigueur mais aussi les projets d'actes juridiques. Cela signifie que toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège officiel dans l'Union européenne peut avoir une influence directe sur la nouvelle législation, ce qui constitue une forme particulière

<sup>(2)</sup> Voir procès-verbal.

de contrôle public. Le règlement n° 1049/2001 actuellement en vigueur assure un accès approprié aux documents de l'Union, mais avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1<sup>er</sup> décembre 2009, nous sommes confrontés à un défi exceptionnel, lequel voit progresser le rôle et la participation réelle des citoyens de l'Union. L'accès sans restriction aux documents est donc un élément significatif de la forme et de la fonction futures de l'Union.

## 16. Situation en Géorgie (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur la situation en Géorgie.

**Cecilia Malmström,** présidente en exercice du Conseil. – (SV) Monsieur le Président, nous abordons de nombreux domaines cet après-midi et c'est ce qui rend particulièrement excitant le fait d'occuper le siège de la Présidence du Conseil. Nous allons à présent discuter de la Géorgie. C'est un thème qui, je le sais, intéresse le Parlement européen, et à propos duquel, je me sens moi-même très impliquée. Je voudrais que cela soit clair dès le départ: l'UE apporte son soutien plein et entier à la stabilisation et à la normalisation de la situation en Géorgie, ainsi qu'aux réformes démocratiques dans le pays.

Nous aidons la Géorgie de plusieurs manières bien spécifiques: par la mission d'observation de l'UE (EUMM), par notre participation active et le rôle clé que nous avons joué dans les pourparlers de Genève, ainsi que par une aide financière accrue visant à améliorer la situation humanitaire et à soutenir la reprise économique en Géorgie.

En lançant le partenariat oriental, l'UE a renforcé ses relations avec la Géorgie, ainsi qu'avec d'autres pays. Nous offrons la possibilité de renforcer les relations au moyen d'un accord d'association et de vastes zones de libre-échange. L'objectif de la Géorgie est naturellement de parvenir à la stabilité et à la prospérité. Nous les aiderons à atteindre cet objectif. Cependant, pour que de réels progrès soient possibles, la Géorgie doit absolument poursuivre sur la voie des réformes démocratiques. Nous accordons beaucoup d'importance aux questions relatives à la bonne gestion sociale et aux droits de l'homme. Nous apprécions le fait que la Géorgie soit déterminée à poursuivre ses réformes démocratiques et fermement résolue à procéder à une deuxième vague de réformes.

La Géorgie a tout à gagner à devenir une démocratie à part entière, où les libertés fondamentales et les droits de citoyens sont respectés. Cela sera une bonne chose pour le pays lui-même et pour sa population, mais cela permettra également d'offrir de meilleures chances à ceux qui vivent dans les régions séparatistes. Le climat politique rend les choses plus difficiles. Le gouvernement et l'opposition doivent continuer à discuter afin de dégager un consensus sur les éléments centraux du renforcement des institutions et sur les questions relatives aux réformes constitutionnelles, aux réformes électorales, à la liberté des médias et aux droits de l'homme. Le gouvernement géorgien doit également maintenir le contact avec l'opposition et la société civile.

L'UE est prête à lui apporter toute l'assistance dont il a besoin pour ce faire. Outre la coopération décrite dans le plan d'action de la politique européenne de voisinage, le volet bilatéral du partenariat oriental offre une occasion unique de réaliser des progrès dans ce domaine. Nous sommes également en train d'examiner les directives de négociation en vue de conclure un accord d'association avec la Géorgie, ainsi qu'avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Le processus de renforcement de nos relations avec ces pays sera guidé par les principes de participation, de différenciation et de conditionnalité, ainsi que par le principe de la responsabilité partagée. Nous nous félicitons que la Géorgie se soit engagée à œuvrer pour améliorer ses relations avec l'UE sur la base des perspectives qu'offre le partenariat oriental.

La mission d'observation de l'UE est un facteur déterminant pour promouvoir la stabilité dans la conjoncture actuelle. Son mandat a désormais été prorogé jusqu'en septembre 2010. Notre objectif est de prendre des mesures pour rétablir la confiance entre les parties. Conformément à ce que prévoit l'accord de Genève sur le mécanisme de prévention et de réaction en matière d'incidents, la mission d'observation joue un rôle déterminant en assurant la coordination des mécanismes mis en place par les différentes parties. Je pense ici aux Géorgiens, aux Russes ainsi qu'aux autorités de facto d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie.

En dépit des difficultés rencontrées, les parties sont parvenues à un accord sur un certain nombre de points, parmi lesquels l'établissement d'un numéro d'appel d'urgence permettant de résoudre les problèmes de sécurité aux frontières administratives de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie. La mission d'observation a utilisé ce mécanisme pour réduire les tensions entre les parties après les incidents survenus dans la mer Noire et

pour résoudre un incident à la frontière administrative de l'Ossétie du Sud, lors duquel 21 citoyens géorgiens ont été mis en détention puis libérés.

La mission de surveillance continuera à travailler avec les parties impliquées. La transition de la prévention d'incidents à des mesures visant à restaurer la confiance sera essentielle pour normaliser la situation. La mission surveille les implantations nouvellement construites et la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de la guerre qui a éclaté en août dernier et s'efforce de faciliter les contacts entre ces personnes et les autorités géorgiennes, les ONG et les organisations internationales. À cet égard, même si la situation s'est améliorée depuis 2008, il est clair que la quasi-totalité des personnes déplacées à l'intérieur des frontières en raison des conflits passés vivent encore dans des conditions qui ne répondent pas aux normes minimales fixées au niveau international. La mission continuera à utiliser tous les moyens en sa possession pour faciliter les contacts avec les autorités.

La mise en œuvre des deux protocoles d'accord conclus avec les ministères géorgiens de la défense et des affaires intérieures a été un événement déterminant pour la mission d'observation. Cependant, nous restons vigilants, car nous savons qu'il y a un risque que les autorités géorgiennes cessent d'appliquer ces protocoles d'accord, compte tenu du manque de confiance mutuelle qui subsiste entre les parties.

Comme vous le savez, un rapport a été publié récemment par la mission d'enquête internationale indépendante sur le conflit en Géorgie. Toutes les parties impliquées, et la communauté internationale dans son ensemble, peuvent tirer des enseignements de ce rapport. Cependant, celui-ci doit être considéré dans son intégralité et non de manière sélective. L'UE a régulièrement réaffirmé son soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières reconnues au niveau international. Nous sommes fermement convaincus qu'une présence internationale est nécessaire en Géorgie et nous nous efforcerons d'assurer cette présence. Nous déplorons qu'en dépit du soutien de la majorité des États, il n'ait pas été possible de trouver un accord au sein de l'OSCE.

En ce qui concerne le respect des accords du 12 août et du 8 septembre, la position de l'UE n'a pas changé: la Russie doit respecter toutes les dispositions contenues dans ces accords. À cet égard, certaines questions importantes doivent encore être réglées, par exemple, en ce qui concerne les contrôles aux frontières et l'accès général de l'UE aux territoires des deux provinces séparatistes. Nous aborderons ces questions lors de nos négociations avec la Russie.

Nous devons également regarder vers l'avenir. Les pourparlers de Genève revêtent une importance capitale à cet égard, même s'ils s'annoncent difficiles. C'est le seul endroit où seront réunis des représentants de toutes les parties et il est essentiel que nous soyons capables de mener des discussions pragmatiques concernant le non-recours à la violence et les arrangements internationaux en matière de sécurité. C'est la seule manière réaliste de progresser. C'est pourquoi nous attendons avec impatience la consultation qui est prévue à la fin janvier 2010. Celle-ci devrait s'avérer bénéfique pour tous ceux qui essaient d'instaurer les conditions d'un développement et d'une stabilité à long terme en Géorgie et dans l'ensemble de la région.

**Benita Ferrero-Waldner**, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, Madame la Présidente en exercice du Conseil, chère future collègue, Mesdames et Messieurs les députés, c'est un honneur pour moi d'être parmi vous aujourd'hui. Permettez-moi de dire également que je suis ravie que nous ayons à nouveau l'occasion de partager nos points de vue sur la Géorgie.

Comme vous le savez, au cours des deux dernières années, la Géorgie a traversé une situation extrêmement difficile, aussi bien au niveau extérieur qu'intérieur.

La guerre avec la Russie en août dernier, qui vient d'être mentionnée, a laissé des cicatrices dans toute la région et la Géorgie s'efforce encore de résoudre des problèmes de base, tels que la nécessité de pourvoir aux besoins fondamentaux de plus de 200 000 personnes déplacées, dont certaines sont déjà ballottées d'une place à l'autre depuis le début des années 90. Au niveau interne également, le conflit de l'an dernier a ravivé les tensions à l'intérieur même de la Géorgie. Ainsi, des élections contestées, par exemple, ont entraîné des protestations dans les rues, qui ont duré pendant plusieurs mois.

Nous faisons tout ce que nous pouvons pour aider le pays à prendre les mesures nécessaires pour résoudre ces difficultés. Tout d'abord, nous avons promis d'offrir une aide allant jusqu'à 500 millions d'euros pour soutenir le redressement de la Géorgie et nous sommes en train d'honorer cet engagement. La mise en œuvre du paquet d'aide post-conflit est en bonne voie et les conditions de vie de nombreuses personnes ont déjà pu être améliorées.

Nous tenons nos promesses et l'aide non négligeable que nous avons débloquée permet de soutenir non seulement la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays, mais aussi la stabilisation économique et le développement des infrastructures en Géorgie. Dans les jours qui viennent, la Commission libèrera également la première tranche de l'assistance macrofinancière de 46 millions d'euros accordée sous forme de subventions à la Géorgie, qui forme une autre partie de ce vaste paquet.

Cependant, pour pouvoir surmonter ses difficultés actuelles, la Géorgie doit également y mettre du sien et redoubler d'efforts, notamment dans trois domaines:

Premièrement, la Géorgie devrait promouvoir la poursuite des réformes démocratiques. La démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales constituent la colonne vertébrale de nos relations avec tous nos partenaires orientaux. À cet égard, nous nous félicitons que le président géorgien ait, dans une déclaration prononcée un peu plus tôt dans l'année, annoncé une «nouvelle vague de réformes démocratiques» et déclaré que la Géorgie répondrait à l'agression russe par plus de démocratie, plus de liberté et plus de progrès.

Les élections locales à Tbilissi en mai seront l'occasion de concrétiser cet engagement. Celles-ci revêtent une importance cruciale, puisque le maire de Tbilissi sera - pour la première fois - élu au suffrage direct.

C'est l'occasion ou jamais pour la Géorgie de restaurer la confiance de ses citoyens dans le processus électoral. Il est essentiel que les autorités la saisissent, car les défaillances du système électoral restent une source potentielle importante d'instabilité politique en Géorgie.

Deuxièmement, la Géorgie doit traduire dans les faits l'attitude de «patience stratégique» qu'elle a adoptée au sortir du conflit. Ces mots sont ceux du président Saakachvili lui-même. Comme vous le savez, l'Union européenne a joué un rôle déterminant dans l'arrêt des hostilités et elle continuera à œuvrer en faveur d'une solution durable.

Comme nous l'avons dit, nous sommes attachés à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Géorgie et nous serons intransigeants sur ce point. Nous ferons tout ce qui est notre pouvoir, par la mission d'observation et par notre rôle de médiateur lors des pourparlers de Genève, pour contribuer à la normalisation de la situation.

Dans le même temps, il convient de veiller à ne pas isoler les régions séparatistes, car cela ne ferait que saper les efforts déployés en vue de résoudre le conflit. Au contraire, il est essentiel de mettre en place une politique d'engagement constructive avec l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud.

C'est pourquoi nous apprécions que la Géorgie ait décidé d'adopter une politique de patience stratégique, reconnaissant la nécessité de maintenir sans restrictions des liens avec les régions séparatistes, dans l'intérêt des citoyens, et de rétablir la stabilité dans la région.

Les efforts déployés par le gouvernement géorgien en vue d'élaborer une stratégie nationale pour les régions d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud méritent notre soutien, en particulier les efforts visant à coopérer de manière plus étroite dans l'intérêt de la population.

Cependant, nous continuons à penser que la loi sur les territoires occupés - si elle est appliquée de manière trop stricte - pourrait contribuer à exacerber inutilement les frictions entre les entités et, ainsi, compliquer l'octroi de l'aide. Les relations économiques pourraient s'en trouver entravées et les mesures visant à normaliser les contacts quotidiens ne pourront pas être mises en œuvre. En dépit des conseils très judicieux formulés par la commission de Venise du Conseil de l'Europe, cette loi n'a toujours pas été amendée et nous continuerons d'exhorter la Géorgie à procéder aux ajustements suggérés.

J'en viens maintenant à mon troisième point. La Géorgie devrait se préparer activement aux négociations en vue d'un nouvel accord d'association UE-Géorgie dans le contexte du partenariat européen et oriental. Nous ne ménageons pas nos efforts pour soutenir la Géorgie.

Les préparatifs concernant l'établissement d'un nouveau cadre juridique pour nos relations bilatérales vont bon train. Nous avons promptement préparé les directives de négociation pour un accord d'association UE-Géorgie, qui sont désormais à l'examen au sein du Conseil. Le projet de directives de négociation couvre notamment l'établissement d'une zone de libre-échange approfondie et complète.

Nous avons déjà présenté à la Géorgie une série de recommandations clés, concernant les mesures à prendre, avant que nous puissions considérer que le pays est prêt à entamer ce volet des négociations. Le fait que la Géorgie soit résolue à profiter de l'élan généré à l'approche des négociations, pour accélérer ses propres

préparatifs, est une bonne chose et je pense qu'il est essentiel qu'elle se penche très activement sur les recommandations clés que nous avons formulées.

Entre-temps, les négociations sur l'accord visant à faciliter la délivrance de visas et sur l'accord de réadmission ont été achevées au niveau technique en novembre et nous attendons désormais l'approbation finale des deux parties. Ces accords constituent un jalon important dans notre partenariat et prouvent, encore une fois, les avantages concrets que peut tirer la population géorgienne du renforcement de nos relations. Une mobilité accrue va de pair avec une plus grande sécurité. J'ai récemment signé une déclaration commune sur un partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et la Géorgie, qui sera maintenant traduite dans la pratique.

Pour conclure, nous sommes plus que jamais déterminés à soutenir la Géorgie dans cette période difficile. Nous offrons de nouvelles possibilités qui pourront apporter des avantages concrets au pays et à ses citoyens, mais la Géorgie doit également y mettre du sien. Si elle prend les bonnes décisions, nous serons là pour l'aider à chaque étape du chemin.

**György Schöpflin**, au nom du groupe PPE. – (EN) Monsieur le Président, je suis très impressionné par le rapport détaillé dressé par la commissaire et la présidente en exercice du Conseil concernant l'état actuel des relations. Les relations de l'UE avec la Géorgie soulèvent en effet un grand nombre de questions quant à notre raison d'être, ce qu'est l'Union européenne et ce qu'elle aspire à devenir. Cette relation pourrait bien constituer une sorte de test de notre engagement en faveur des droits de l'homme et des valeurs de solidarité et de démocratie - des valeurs que nous proclamons être les nôtres.

Il est clair que les Géorgiens - aussi bien les élites que la société dans son ensemble - se considèrent comme des Européens à part entière. Dans le même temps, il faut admettre que ce pays se trouve dans une situation précaire, puisque la Russie, l'ancienne puissance coloniale, n'a pas renoncé à ses prétentions impérialistes sur la Géorgie comme sur le reste du Caucase du Sud. En Russie, de nombreuses personnes ne considèrent pas la Géorgie comme un État réellement indépendant et pensent que le retour de la Géorgie vers la Russie n'est qu'une question de temps. Il n'est donc pas étonnant que la grande majorité de la population géorgienne ne se sente pas en sécurité. Ce sentiment d'insécurité s'est considérablement intensifié après le conflit qui a éclaté l'an dernier avec la Russie. Aucun pays n'aime être dépouillé d'une partie de son territoire souverain, comme l'a été la Géorgie.

Tout cela concerne l'UE - d'où l'importance du partenariat oriental. La Géorgie aspire à un avenir européen, notamment parce qu'elle espère ainsi garantir sa sécurité. Naturellement, il ne faut pas non plus oublier que le Caucase du Sud constitue un corridor énergétique important pour les approvisionnements en énergie de l'Europe. Ces raisons suffisent déjà à elles seules à expliquer pourquoi l'Union européenne doit prendre au sérieux les aspirations européennes de la Géorgie - ce que nous faisons, bien évidemment. Mais au-delà de cela, nous devons nous rappeler que, si l'Europe néglige ces aspirations, c'est notre crédibilité dans le monde qui sera remise en question et nos adversaires ne seront que trop heureux de ce signe de faiblesse de la part de l'Europe.

**Roberto Gualtieri,** au nom du groupe S&D. -(IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la Géorgie se trouve actuellement dans une situation difficile qui requiert, selon moi, une approche alliant défense du droit international, pragmatisme et sens des responsabilités.

Nous pensons que l'UE a eu raison de réaffirmer son soutien à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Géorgie et, dans le même temps, nous apprécions la prudence manifestée au moment de prendre acte du résultat des élections en Abkhazie. Cette approche nous semble cohérente avec une méthode axée sur la recherche constante du dialogue et du débat politique et sur le soutien aux processus démocratiques. Le développement interne de la région et l'évolution du contexte international confortent la nécessité d'établir un dialogue et obligent l'Europe à assumer ses responsabilités dans les divers domaines dans lesquels elle s'est engagée: les initiatives de la Commission visant à soutenir le processus démocratique en Géorgie et le retour des réfugiés, les efforts pour maintenir en vie les pourparlers de Genève et les activités de la mission européenne d'observation, cette dernière étant d'autant plus précieuse qu'il s'agit pour l'instant de la seule mission internationale présente en Géorgie.

Nous saluons les travaux entrepris par la mission ainsi que sa contribution à la stabilisation de la région, au fonctionnement du mécanisme de prévention et de réaction en matière d'incidents et au processus ardu consistant à rétablir la confiance entre les parties. Dans le même temps, nous sommes conscients que le développement du processus démocratique, à l'égard duquel nous devons nous montrer à la fois généreux et exigeants, ainsi que l'accord d'association pourraient être l'amorce d'un changement durable en Géorgie.

**Ulrike Lunacek**, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Présidente en exercice du Conseil, Madame la Commissaire, je voudrais aborder deux points en particulier. Le premier concerne le lien entre l'aide économique et le développement démocratique, tandis que le deuxième a trait à plusieurs questions fondamentales soulevées dans le rapport Tagliavini.

Madame Ferrero-Waldner, vous avez dit - à juste titre - que la Géorgie avait besoin d'une aide économique et financière et que l'Union européenne devait continuer à lui apporter cette aide. Vous avez également subordonné l'octroi de cette aide à trois conditions, à savoir la poursuite des réformes démocratiques, le respect des libertés fondamentales et la certitude juridique. Une question me taraude cependant. Il est déjà arrivé - malheureusement - que la Géorgie et son gouvernement achètent d'énormes quantités d'armes. Ce fut notamment le cas à la veille du conflit de l'an dernier. Comment comptez-vous vous y prendre pour veiller à ce que le financement européen ne soit pas utilisé à de telles fins?

Deuxièmement, je voudrais mentionner une affaire concernant les droits de l'homme, que le Conseil de l'Europe et M. Hammerberg ont également examinée. Deux adolescents sont toujours détenus en Ossétie du Sud, bien que M. Hammerberg ait obtenu la promesse que ceux-ci allaient être libérés. Avez-vous pris des mesures à cet égard? Pensez-vous qu'ils pourront être libérés rapidement?

Un dernier point: le rapport Tagliavini a clairement décrit, pour la première fois, la montée de la xénophobie et des discours de haine qui a conduit à l'éclatement du conflit. Quelles actions la Commission et le Conseil entendent-ils entreprendre afin de désamorcer la situation et de faire prendre conscience que ces comportements sont des éléments précurseurs des conflits armés et qu'il est crucial d'y mettre un terme avant même qu'ils ne commencent?

**Michał Tomasz Kamiński**, *au nom du groupe ECR*. – (*PL*) Monsieur le Président, je ne vous cacherai pas que je suis déçu par les deux déclarations que nous venons d'entendre. Aujourd'hui, au sein du Parlement européen, nous, les représentants de l'autorité de l'Union européenne, avons, à juste titre, souligné le rôle de la démocratie. Nous faisons la leçon au président Saakachvili sur les changements qu'il doit introduire dans son pays. Je voudrais dire qu'il a déjà introduit de nombreux changements et que la Géorgie d'aujourd'hui et la Géorgie d'il y a quelques années sont des pays complètement différents. Cependant, nous n'avons pas oublié qu'à l'heure où je vous parle, des tanks russes occupent une large partie du territoire géorgien. Mes chers collègues, si vous pensez que les tanks russes ont, à un moment ou à un autre de l'histoire, contribué à amener la démocratie, permettez-moi de vous dire que vous faites fausse route. Les tanks russes n'amènent pas la démocratie, ils amènent l'asservissement.

Nous parlons aujourd'hui de la situation en Géorgie, mais, dans son discours, la représentante du Conseil a prononcé le mot «Russie» une seule fois, alors que la Russie est naturellement pour beaucoup dans la situation de la Géorgie. Je ne dis pas que tout est parfait en Géorgie. Il y a sans aucun doute beaucoup de choses à améliorer. Cependant, les Russes se moquent ouvertement de nous en ne respectant pas l'accord en cinq points négocié par le président Sarkozy au nom de l'Union européenne. Je me dois de poser la question: pourquoi l'armée russe est-elle toujours présente dans le village de Pereva? Cette question a-t-elle jamais été abordée avec les Russes?

Si nous parlons de la nécessité de la démocratie, des droits de l'homme, de la tolérance et de la liberté d'expression, je ne peux que souscrire à tout cela. Cependant, pouvons-nous penser une seule seconde que la Russie contribue aujourd'hui à promouvoir ces valeurs en Géorgie ou que l'agression russe contre ce pays s'inscrit dans le cadre de la lutte pour la démocratie? Bien sûr que non: il s'agit d'un acte d'impérialisme brutal. L'Union européenne a le devoir de s'opposer à un tel impérialisme. Alors seulement, nous pourrons être crédibles lorsque nous disons à nos amis Géorgiens qu'il leur reste encore beaucoup à faire - et je suis d'accord sur ce point - avant que leur pays ne satisfasse pleinement à nos normes européennes.

Cependant, nous ne pouvons pas montrer la Géorgie du doigt alors que, de l'autre côté, nous avons la Russie, un pays où les journalistes un peu trop curieux sont assassinés et où le discours de haine à l'égard des voisins et des minorités est dicté par les hommes politiques au pouvoir et propagé par les médias. Nous devons nous opposer à cela. Alors seulement, nous pourrons être crédibles lorsque nous parlons de démocratie aux autres pays, dont la Géorgie. Je voudrais appeler l'Union européenne à défendre fermement et de façon résolue l'intégrité territoriale de la Géorgie, au nom des valeurs que nous partageons tous, et à protéger la liberté et la démocratie en Géorgie contre l'agression russe.

**Andreas Mölzer (NI).** – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, selon moi, la politique étrangère de l'UE dans cette région n'est pas vraiment cohérente. Le Caucase est une région de transit de ressources énergétiques, au même titre que la Russie, qui est un partenaire stratégique important et compte beaucoup

pour nous. Compte tenu du caractère délicat de la situation, l'UE s'est laissée abuser par le président Saakachvili, sans doute influencée par la politique pro-américaine de certains États membres. Le manque de discernement politique dans la crise géorgienne aura pour effet non seulement d'exacerber les divisions internes au sein de l'Union, mais aussi de détériorer nos relations avec la Russie. Au final, tout ce que nous récolterons sera un conflit gazier. Reste à savoir si les nouvelles personnes à la tête de l'UE sauront se montrer plus intelligentes.

Si Bruxelles veut réellement soutenir les droits de l'homme, son intervention en Géorgie devrait plutôt se concentrer sur les possibles manipulations électorales, les conditions de travail proches de l'esclavage et les restrictions imposées au droit de manifester, qui constituent une violation de la charte des droits fondamentaux.

Bruxelles devrait aborder la question géorgienne en adoptant une approche équilibrée tenant compte des intérêts légitimes des deux parties concernées, à savoir la Géorgie et la Russie.

**Vytautas Landsbergis (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, je n'étais encore qu'un petit garçon lorsque les Soviétiques ont envahi mon pays. Dans mon école primaire, nous avons alors dû apprendre plusieurs nouvelles chansons. L'une d'entre elles était d'origine géorgienne et racontait l'histoire d'une jeune fille répondant au nom du Suliko. L'occupation fut terrible à tous les points de vue; seule cette chanson était sympathique.

De nombreuses années ont passé, et puis, récemment, nous avons de nouveau croisé le chemin de cette Suliko. Mais cette fois, ses yeux noirs étaient pleins de larmes et on aurait dit qu'elle avait été battue. Il y a un an, elle a une nouvelle fois été maltraitée - volée, battue et violée. Nous, les 27 gentlemen de l'UE, la regardons aujourd'hui en nous demandant: comment cela a-t-il pu se produire? Qu'a-t-elle fait de mal? Son comportement a-t-il irrité le violeur? C'est en tout cas ce que ce dernier affirme: «Elle m'a provoqué!» S'est-elle opposée à ses assauts? Dans ce cas, c'était très imprudent de sa part: personne n'aime être contrarié ou diabolisé, et encore moins les voleurs et les violeurs. Elle aurait pu se montrer plus flexible et subir ses assauts en silence, mais elle a essayé de se défendre pendant deux jours entiers - c'est là sa plus grande erreur. Maintenant, plus personne ne sait qui était l'agresseur: il dit que c'est elle qui l'a attaqué.

C'est ce qui se dit dans un lointain tribunal situé dans un pays à la périphérie de l'Europe, où le maître des lieux ne peut être condamné - alors qu'elle, elle le peut. Mais voilà qu'aujourd'hui, nos relations avec M. Le violeur se sont légèrement détériorées, et tout cela à cause d'elle. La prochaine fois, nous donnerons à M. Le violeur notre pilule spéciale «Mistral» afin de stimuler sa puissance masculine.

Mesdames et Messieurs les Européens, cessez de réunir ainsi toutes les conditions pour une nouvelle guerre.

**Kinga Göncz (S&D).** – (HU) Je voudrais tout d'abord remercier la commissaire Ferrero-Waldner ainsi que Cecilia Malmström, qui se présente aujourd'hui devant nous en tant que ministre mais sera bientôt elle-aussi commissaire. Je tiens également à remercier chaleureusement la personne qui a rédigé le rapport, lequel contenait des informations très importantes. Permettez-moi également de dire que, depuis les deux derniers élargissements, les voisins orientaux de l'Union européenne se sont considérablement rapprochés de cette dernière, ce qui constitue une évolution positive à de nombreux points de vue, non seulement en raison de leur proximité géographique, mais aussi parce que cela met un terme à une politique étrangère reposant sur l'idée de sphères d'influence russes - et je ne parle même pas de l'importance que revêtent ces pays pour notre sécurité énergétique.

Vu sous cet angle, le programme de partenariat oriental sera déterminant, puisqu'il permettra de nouer des liens plus étroits avec ces pays, tout en respectant le principe de différenciation. De tous les pays du Caucase, la Géorgie est sans doute celui qui est le plus attaché aux valeurs de l'Union européenne. Je voudrais mentionner un certain nombre de points, à commencer par les préparatifs du processus visant à faciliter la délivrance de visas. Cette mesure est essentielle, non seulement pour les relations humaines, mais aussi parce que nous savons que les citoyens d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, qui détiennent un passeport russe, profitent déjà de cet avantage et que les tensions qui découlent de ce privilège ne font qu'envenimer la situation. Je voudrais également attirer votre attention sur le fait qu'il y a encore des conflits non résolus dans quatre des pays qui sont visés par la politique européenne de voisinage. Nous devons absolument nous pencher sur ce problème.

Enfin, je voudrais remercier la commissaire Ferrero-Waldner pour tous les efforts qu'elle a déployés afin de rapprocher cette région de l'Union européenne.

**Milan Cabrnoch (ECR).** – (CS) Le Parlement européen surveille de près la situation en Géorgie et consacre beaucoup d'attention à ce pays. Le Président du Parlement européen, Jerzy Buzek, a rencontré le président

Saakachvili à la fin du mois d'octobre, tandis qu'au début du mois de novembre, lors d'une réunion conjointe entre la commission des affaires étrangères, la délégation pour les relations avec la Russie et la délégation pour les relations avec le Caucase du Sud, les députés européens ont discuté du rapport Tagliavini sur la situation en Géorgie. Par ailleurs, lors de sa réunion extraordinaire du 26 novembre à Strasbourg, les membres de la délégation pour les relations avec le Caucase du Sud ont rencontré le ministre géorgien Giorgi Baramidze.

Nous restons attachés à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Géorgie. Nous voulons contribuer à trouver une solution pacifique à la situation en Géorgie et au conflit qui l'oppose à la Russie. Nous faisons pression sur ces deux pays afin que des observateurs de paix puissent accéder non seulement aux zones administrées par le gouvernement géorgien, mais aussi aux territoires occupés. Dans le même temps, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'une aide humanitaire puisse également être fournie sur ces territoires. Nous sommes préoccupés par la situation des réfugiés qui ont été forcés de quitter leur maison et ne peuvent y retourner et nous apprécions les efforts consentis par le gouvernement géorgien afin d'assurer des conditions de vie dignes à tous ces réfugiés. Nous exhortons les deux parties au conflit à respecter l'accord de cessez-le-feu et à honorer les engagements qu'ils ont pris en faveur d'une solution pacifique.

**Elena Băsescu (PPE).** – (*RO*) Mesdames et Messieurs, il y a plusieurs années de cela, certaines personnes avaient vivement critiqué ceux qui soulignaient l'importance stratégique de la région de la mer Noire pour l'Europe. Cependant, le temps a démontré que l'Europe était étroitement liée aux pays de cette région.

La Géorgie, en particulier, revêt une importance stratégique pour notre sécurité énergétique, puisque les routes d'approvisionnement telles que le gazoduc Nabucco, l'oléoduc Baku-Tbilissi et le terminal pétrolier de Supsa sont étroitement liées à la stabilité de ce pays. La guerre qui a éclaté en Géorgie en août 2008 a démontré que les conflits non résolus pouvaient ressurgir à tout moment, entraînant avec eux des conséquences graves pour la stabilité et la sécurité de l'ensemble de la région.

Il est de notre devoir d'accueillir la Géorgie dans l'espace euro-atlantique de stabilité et de sécurité, même si l'influence de la Russie se fait encore fortement sentir. Il est tout aussi vital de reconnaître le droit des réfugiés, des personnes déplacées et de leur famille, à retourner en Abkhazie, quelle que soit leur origine ethnique.

Dans le même temps, le fait que la Russie ait accordé la citoyenneté aux habitants d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud place les citoyens géorgiens dans une position clairement désavantageuse, puisqu'il n'existe pour l'instant aucun accord sur les visas avec l'UE, bien que la représentante de la Commission ait déclaré un peu plus tôt que des mesures étaient en train d'être prises en ce sens.

La Roumanie a pris part à la mission d'observation de l'UE en Géorgie, à la fois au niveau opérationnel et sur le terrain, ainsi qu'au sein du quartier-général à Tbilissi. Notre pays réaffirme également son engagement à déployer des efforts particuliers pour rapprocher la Géorgie de l'UE et de l'OTAN. Par ailleurs, nous allons également envoyer un expert national qui opèrera depuis le bureau de l'OTAN à Tbilissi. Nous saluons la position adoptée par la Présidence de l'UE. En aucun cas nous n'accepterons de reconnaître les soi-disant États créés illégalement à la suite de conflits dans des régions séparatistes, pas plus que nous ne prendrons en considération le résultat d'élections organisées en toute illégalité, telles que celles menées récemment en Abkhazie. Le président de cette république séparatiste pro-russe a gagné l'élection avec 59,4 % des votes. Je dois également mentionner qu'aucun des cinq candidats à la présidentielle n'avait rejeté complètement l'idée d'une réunification avec la Géorgie.

**Maria Eleni Koppa (S&D).** – (*EL*) Monsieur le Président, l'Union européenne a le devoir de contribuer de manière décisive à la stabilité dans son voisinage immédiat, dans le respect du droit international et en accord avec ses principes.

S'agissant plus particulièrement de la Géorgie, nous devons continuer à insister sur le respect de l'intégrité territoriale et des frontières reconnues au niveau international. Dans le même temps, cependant, nous devons également accorder une attention particulière aux conflits non résolus. L'Union européenne doit être capable de jouer un rôle de médiateur et d'apporter une contribution constructive aux deux parties, à la Géorgie comme à la Russie, afin qu'une solution puisse être trouvée.

Pour l'heure, il nous faut envoyer trois messages essentiels:

premièrement, que les solutions unilatérales et violentes ne sont pas acceptables; deuxièmement, que le débat sur la question de savoir si la Géorgie devrait, oui ou non, rejoindre l'OTAN est prématuré et qu'au contraire, l'accent devrait être placé sur la poursuite et le succès des pourparlers de Genève et, troisièmement, que la mission d'observation de l'UE en Géorgie vise avant tout à restaurer la stabilité et à rétablir la confiance. Sa

contribution positive devrait donc être reconnue et son action renforcée. Elle devrait être encouragée à poursuivre ses efforts, notamment en ce qui concerne les cas de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international.

**Marek Henryk Migalski (ECR).** – (*PL*) Monsieur le Président, malheureusement, ni M<sup>me</sup> Malmström, ni M<sup>me</sup> Ferrero-Waldner n'ont évoqué, dans leur discours, les véritables problèmes qui se posent en Géorgie. Je parle bien sûr de la situation dramatique au niveau humanitaire et humain. J'ai eu l'impression que ni nous, ni les deux dames concernées n'étions responsables du manque de réaction de l'Union européenne.

La situation est pourtant réellement catastrophique. L'accord en six points n'est pas respecté. Un nettoyage ethnique est en train d'être perpétré sur le territoire géorgien. La langue géorgienne est bannie à de nombreux endroits. Notre mission d'observation n'est pas autorisée à accéder partout, et c'est nous qui sommes responsables de cette situation. M<sup>me</sup> Ferrero-Waldner a parlé de l'assistance macrofinancière à long terme que nous prévoyons d'octroyer à la Géorgie ainsi que de l'accord d'association que nous allons conclure avec elle. Tout cela est bien beau, mais la vraie question est: qu'avons-nous réellement fait? Je suis profondément déçu, non seulement par ce qui a été dit aujourd'hui par les personnes responsables de la politique de l'UE, mais aussi par cette politique elle-même.

**Jacek Protasiewicz (PPE).** – (*PL*) Madame la Commissaire, Madame Malmström, mon évaluation des activités de l'Union européenne dans ce domaine ne sera pas aussi critique que celle de mes collègues polonais. En effet, je voudrais exprimer ma satisfaction en ce qui concerne la déclaration du Conseil du 12 décembre, qui commente explicitement les récentes élections présidentielles en Abkhazie. Je voudrais également apporter mon soutien aux activités de l'Union européenne, car l'UE est on ne peut plus claire en ce qui concerne l'indépendance de ces deux régions et leur reconnaissance au niveau international. Je sais de quoi je parle: j'ai l'habitude de traiter avec le Belarus.

Néanmoins, je suis d'accord avec ceux qui disent que l'Union européenne doit absolument faire respecter le plan de cessez-le-feu en six points négocié par le président Sarkozy. Je dis cela par rapport aux déclarations inquiétantes de la haute représentante pour les affaires étrangères, M<sup>me</sup> Ashton, qui a annoncé son intention de mener une diplomatie discrète. J'espère que mener une diplomatie discrète ne signifie pas laisser la Russie bafouer les accords qu'elle a conclus avec des représentants de l'Union européenne.

**Alexander Mirsky (S&D).** – (*LV*) Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, je voudrais poser une question à tous ceux qui défendent la position de M. Saakachvili: vous-êtes vous rendu en Ossétie du Sud? Avez-vous vu ce que l'armée géorgienne a fait de Jinvali? J'étais là-bas pendant la guerre et j'ai tout vu de mes propres yeux. Ce qu'ont fait les autorités nationales géorgiennes est un crime contre les peuples d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie. S'agissant de l'occupation, j'ai parlé avec de nombreuses personnes provenant d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie. Les habitants de ces régions ne veulent pas vivre dans le même pays que M. Saakachvili. Si quelqu'un souhaite encore résoudre ce problème international majeur par les armes, comme l'a fait M. Saakachvili, il y a une expression russe qui s'applique parfaitement à la situation: «*Zamučujutsja pilj glatatj*». Cela signifie que cela ne réussira jamais. Merci.

**Tomasz Piotr Poręba (ECR).** – (*PL*) Monsieur le Président, si nous ne soutenons pas Tbilissi politiquement et économiquement, nous aiderons en fait la Russie à accomplir sa politique néo-impérialiste envers la Géorgie, ce qui ne fera que déstabiliser encore plus la situation dans le Caucase. L'Union doit intensifier ses efforts.

Lorsque nous réaffirmons notre attachement à l'intégrité territoriale, avons-nous bien conscience que le plan en six points n'est, en réalité, pas du tout respecté? D'un côté, nous déclarons vouloir une Géorgie démocratique, libre et territorialement intacte, mais de l'autre, nos observateurs ne peuvent même pas accéder aux zones qui longent les frontières avec les républiques séparatistes. L'augmentation du nombre d'enlèvements est un autre phénomène inquiétant. Il semble que la Russie ait de plus en plus fréquemment recours à cette pratique dans les zones occupées. Au début du mois de novembre, plusieurs adolescents en ont fait les frais. Le plus jeune avait à peine 14 ans. De toute évidence, le Kremlin essaie de discréditer le président géorgien en s'efforçant de démontrer que celui-ci est incapable d'assurer la sécurité de ses concitoyens. Les activités de déstabilisation menées par la Russie constituent une grave menace pour la sécurité des personnes qui résident dans les régions frontalières et ne font qu'entraîner une escalade du conflit.

Monsieur le Président, nous devons agir avec plus de détermination, car une Géorgie démocratique et territorialement intacte signifie une plus grande sécurité pour l'Union européenne et pour l'Europe dans son ensemble.

**Kristiina Ojuland (ALDE).** – (*ET*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs, il y a quelques temps, alors que nous discutions de la situation en Géorgie, je vous ai rappelé qu'à la veille de l'anniversaire de la chute du mur de Berlin, il était opportun de se demander si nous pourrions un jour célébrer la réunification de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie avec leur pays, la Géorgie. Aujourd'hui, cette question reste sans réponse, bien que dans tous nos documents, que ce soient ceux du Parlement européen ou d'autres institutions, nous soulignons notre attachement à l'intégrité territoriale de la Géorgie en vertu du droit international. C'est également au nom de cet attachement que nous sommes tous réunis ici aujourd'hui.

La semaine dernière, à Bruxelles, nous avons eu un débat très constructif avec Carl Bildt, le représentant du pays qui assure la Présidence. Celui-ci a affirmé que la Géorgie constituait un test décisif pour l'Union européenne. Il s'est notamment demandé si nous serions un jour capables de prendre position pour que l'intégrité territoriale de la Géorgie soit restaurée et que les droits de l'homme et des réfugiés soient respectés conformément au droit international. Je rejoins les collègues qui ont évoqué la situation catastrophique des droits de l'homme en Géorgie - cette situation est intolérable.

Enfin, je voudrais terminer par une requête. La semaine dernière, j'ai rencontré le vice-Premier ministre géorgien, Giorgi Baramidze, qui a formulé cette requête: s'il vous plaît, Madame l'Union européenne, prenez des mesures de diplomatie préventive pour empêcher une nouvelle escalade des conflits.

**Tunne Kelam (PPE).** – (EN) Monsieur le Président, je ne peux que souscrire à la déclaration selon laquelle la meilleure manière pour la Géorgie de répondre à l'agression russe est d'entreprendre de nouvelles réformes démocratiques.

Dans le même temps, l'UE a aussi sa part de responsabilité, car, comme cela a été très justement dit, les relations UE-Géorgie permettront de tester l'efficacité du partenariat oriental et de l'action de l'UE dans la région.

Compte tenu de l'importance que revêt la Géorgie, je me demande si la situation dans ce pays a été abordée lors du récent sommet UE-Russie. En effet, cette dernière ne respecte pas l'accord en six points et la mission de l'UE se trouve dans une situation embarrassante, puisqu'elle n'est pas autorisée à pénétrer dans les territoires séparatistes. L'UE devrait se montrer plus ferme à cet égard.

Madame la Commissaire, vous avez parlé d'une aide de 46 millions d'euros. Je voudrais simplement savoir si cette aide parviendra à la Géorgie cette année. Quel est le calendrier prévu?

**Paweł Robert Kowal (ECR).** – (*PL*) Je pense qu'à la lumière de notre débat, nous devrions nous recentrer sur ce qu'à dit M<sup>me</sup> Malmström dans son discours d'introduction - la Géorgie a besoin que l'Union européenne fasse preuve d'une plus grande ouverture. Celle-ci devrait notamment se manifester par l'octroi d'une assistance macrofinancière ainsi que par le lancement immédiat des négociations en vue d'un accord d'association. Elle devrait également se traduire par le lancement des discussions - c'est là mon troisième point - sur la facilitation des visas. Enfin, nous devrions aider la Géorgie à assurer sa sécurité en lui permettant de rejoindre l'OTAN.

Cependant, ce n'est pas tellement pour souligner ces quelques points que j'ai voulu intervenir à ce stade de la discussion. Je voulais poser une question rhétorique à M<sup>me</sup> Ferrero-Waldner: pourquoi, selon vous, presque tous les orateurs ont-ils attiré votre attention sur le plan Sarkozy? Je voudrais que vous répondiez à cette question. Expliquez-nous pourquoi, ni dans votre discours introductif, ni dans vos déclarations ultérieures, ni dans les déclarations de M<sup>me</sup> Ashton, nous n'avons pu entendre ne fût-ce qu'une simple évaluation de l'état de la mise en œuvre du plan Sarkozy? Se pourrait-il que les institutions les plus importantes de l'Union européenne ne soient pas dignes de recevoir une déclaration claire de votre part sur cette question?

Mairead McGuinness (PPE). – (EN) Monsieur le Président, hier, en Irlande, une conférence a été organisée sur le thème de l'aide et de l'Europe orientale. La Géorgie est l'un des pays dont nous avons discuté. Il était à la fois vraiment rafraîchissant d'entendre les progrès réalisés en faveur d'un groupe spécifique d'individus qui n'ont généralement pas le droit à la parole - les enfants qui présentent un handicap, intellectuel ou physique, ainsi que les jeunes adultes - mais aussi terriblement déprimant d'apprendre que les personnes actives sur le terrain estiment être revenues dix ans en arrière à cause du conflit.

Ayant participé à cette conférence, je voudrais simplement vous demander de ne pas oublier les plus vulnérables lorsque vous passez des accords commerciaux ou menez des négociations. Le débat d'aujourd'hui était très important, mais d'autres collègues ont déjà évoqué la situation humanitaire catastrophique et il y a un groupe de personnes qui est systématiquement oublié. Je voulais juste que leur voix soit entendue aujourd'hui.

**Tadeusz Zwiefka (PPE).** – (*PL*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous ne devons pas oublier que la Géorgie est un petit pays situé à un endroit extrêmement stratégique du Caucase du Sud, ce qui engendre forcément des frictions avec son puissant voisin au nord, la Russie. C'est pourquoi je tiens à remercier la commissaire de nous avoir appris que l'aide tant attendue par la Géorgie serait enfin libérée dès demain.

N'oublions pas que, lorsque la Géorgie s'est engagée sur la voie des réformes démocratiques et a décidé de se rapprocher davantage de l'Europe occidentale au détriment de la Russie, avec qui elle nouait des liens étroits depuis des décennies et peut-être même des siècles, elle a de fait perdu un partenaire économique qui achetait 80 % de sa production. Nous n'avons rien fait pour combler ce vide. Nous n'avons pas acheté des marchandises produites en Géorgie pour faire en sorte que le pays puisse continuer à fonctionner. C'est pourquoi je me félicite de la prochaine mise en place d'un plan macrofinancier pour la Géorgie.

Encore une chose: Madame la Commissaire, d'un point de vue politique, nous ne devrions pas considérer la Géorgie comme un partenaire somme toute lointain, car ce pays est pris au piège dans une situation géopolitique extrêmement compliquée. D'ailleurs, je ne peux pas croire que la situation en Géorgie n'ait pas été évoquée une seule fois au cours des discussions que l'Union européenne mène avec la Russie. Je ne vais pas parler du plan Sarkozy en six points, car d'autres l'ont déjà fait. Cependant, nous devons nous rappeler que lorsque nous avons des contacts - qui sont bien sûr extrêmement importants pour nous - avec un partenaire aussi puissant que la Russie, nous devons également évoquer nos partenaires plus petits, qui sont proches de nous et qui nous sont chers.

**Seán Kelly (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, quand elle est intéressée, la politique n'est qu'un travail comme les autres. Elle devient une vocation lorsqu'elle sert à aider les autres - lorsque les Goliath viennent au secours des David. Dans le cas présent, l'Union européenne est le Goliath qui vient au secours de David, la Géorgie, et je me félicite qu'il en soit ainsi. Il semble cependant qu'un autre Goliath, la Russie, ait prévu un programme différent pour la Géorgie. Il faut que l'Union européenne s'affirme pour pouvoir résister à cette intrusion injustifiée.

La semaine dernière, je me suis rendu à Bonn pour assister au congrès du PPE, lors duquel le président géorgien s'est exprimé. Il a évoqué les efforts déployés par son pays pour lutter contre la corruption, son programme de réformes en vue d'assurer la croissance économique, ainsi que sa volonté de conclure un accord de libre-échange. Ma question est la suivante: quand la Commission pense-t-elle que cet accord de libre-échange pourra voir le jour, pour peu que les conditions soient remplies?

**Lena Kolarska-Bobińska (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, nous discutons des aspirations de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie. Elles aspirent toutes à se rapprocher de l'Union européenne.

Il semblerait que nous considérions cela comme un problème. Je me demande ce qu'il adviendra dans dix ans, lorsque ces aspirations se seront transformées en déceptions et que plus personne n'aspirera à rejoindre l'Union européenne, lorsque plus personne n'attendra plus rien de sa part. Cette situation sera bien plus difficile pour nous. De tous les pays du partenariat oriental, la Géorgie est celui où la société est la plus favorable à une adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN. C'est également celui qui a le plus progressé en matière de réforme des marchés.

Si nous ne nous décidons pas plus rapidement, nous aurons la même situation qu'en Turquie, où la société est progressivement en train de renoncer à ses aspirations européennes. Cela pourrait conduire à une situation très dangereuse, même si - et je devrais peut-être même dire parce que - d'autres mouvements politiques gravitent autour de ces pays. Nous voyons ce qui se passe en Russie. Si les aspirations européennes de la Géorgie venaient à s'affaiblir, nous pourrions nous retrouver dans une situation qui serait très inconfortable pour tous les pays de l'Union européenne.

**Cecilia Malmström,** présidente en exercice du Conseil. – (SV) Monsieur le Président, je sais que cette question suscite un grand intérêt. Ceux d'entre vous qui ont suivi de près ce dossier savent également que la Présidence suédoise a consacré beaucoup de temps à la Géorgie. Le ministre suédois des affaires étrangères, Carl Bildt, a eu l'occasion de discuter avec vous de cette question lors de la réunion de la commission des affaires étrangères jeudi dernier.

L'UE continuera à apporter une aide politique, technique et financière considérable à la Géorgie. Cela passera probablement par des appels répétés en faveur du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie, ainsi que par le maintien de la mission européenne d'observation et de notre rôle de médiateur dans le cadre des pourparlers de Genève. C'est à Genève que tout se joue. Ces négociations progressent lentement, mais elles progressent malgré tout, et toutes les parties y sont représentées.

Nous offrirons également une assistance financière supplémentaire pour aider le pays à se reconstruire au lendemain du conflit. Comme beaucoup d'entre vous l'ont souligné, la situation humanitaire est encore extrêmement préoccupante. M<sup>me</sup> McGuinness a évidemment raison de dire que ce sont les plus vulnérables qui souffrent de cette situation.

Lors de chaque réunion avec les partenaires russes, l'UE continuera à insister sur la nécessité de mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu en six points ainsi que les mesures d'exécution qui en découlent - le retrait des forces armées jusqu'aux positions qu'elles occupaient avant le 7 août 2008. Perevi, Akhalgori et la haute vallée de Kodori seront notamment évoqués, comme bon nombre d'entre vous viennent de le faire.

La fermeture de la mission de l'OSCE et de la mission d'observateurs des Nations unies en Géorgie a entraîné la suppression d'éléments qui jouaient un rôle important dans la structure de sécurité internationale. La mission d'observation de l'UE est la seule présence internationale qui subsiste actuellement. Celle-ci contribue de manière significative à la sécurité et à la normalisation. C'est pourquoi il est essentiel que la mission d'observation puisse avoir accès aux régions séparatistes. C'est important pour la sécurité et la stabilité de la Géorgie. C'est un point crucial que l'UE continuera à soulever auprès de tous ses partenaires de dialogue.

L'Union continuera bien sûr à soutenir l'intégrité territoriale de la Géorgie, mais nous avons également tout intérêt à maintenir le contact avec les régions séparatistes et à offrir aux populations de ces régions une fenêtre ouverte sur le monde extérieur. Cela pourrait nous aider progressivement à jeter les bases d'une solution au conflit. Pour cela, l'UE doit poursuivre son engagement et continuer à prendre des mesures pour rétablir la confiance des deux côtés de la frontière administrative, en permettant notamment aux différentes populations de se parler.

L'UE restera très active dans ce domaine. La Commission et M<sup>me</sup> Ferrero-Waldner se sont largement investies dans ce dossier, tout comme s'est investi également le Parlement européen, et je tiens à vous en remercier.

**Benita Ferrero-Waldner,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à vous remercier pour la discussion franche que nous avons eue aujourd'hui.

Je pensais que la plupart d'entre vous savaient ce que nous avions fait pour la Géorgie. Nous lui avons offert une aide considérable, aussi bien au niveau politique qu'économique et humanitaire, mais à vous entendre, on dirait que nous sommes restés les bras croisés. Ce n'est pas du tout le cas.

Premièrement, la guerre a cessé grâce à l'Union européenne et à M. Sarkozy. Deuxièmement, vous avez raison, il y a un plan en six points qui, malheureusement, n'a pas encore été pleinement mis en œuvre, mais ce point figure à l'ordre du jour de chaque réunion que nous avons avec nos partenaires russes. Que cela soit bien clair une fois pour toute.

Comme vient de l'expliquer la présidente du Conseil, le seul endroit où nous pouvons vraiment commencer à avancer, même doucement, c'est à Genève, et c'est pourquoi les pourparlers de Genève doivent se poursuivre.

Nous avons également besoin que toutes les parties fassent preuve d'ouverture et de bonne volonté, parce qu'il s'agit d'un conflit difficile et que nous tenons, d'une certaine manière, le rôle de médiateur. C'est notre première priorité politique.

Nous devons poursuivre nos efforts et sommes conscients d'avoir en face de nous un partenaire de taille avec la Russie. Dans le même temps, nous avons un voisinage commun et avons donc l'habitude de parler sans détours de ces questions avec la Russie. Comme je l'ai dit, nous ne pourrons avancer que si les deux parties y mettent du leur - ce que j'ai déjà dit dans mon discours d'introduction si vous vous rappelez bien. C'est le premier point.

Le deuxième concerne la situation économique et humanitaire, que nous suivons naturellement de très près. Ce paquet de 500 millions d'euros est le plus gros que j'ai réussi à faire adopter. Le budget alloué à la politique de voisinage était limité, mais nous avons fait un effort, car nous avons pensé que la Géorgie en avait bien

besoin après le conflit qu'elle a traversé et tous les dommages qui ont été causés - notamment aux plus vulnérables.

J'ai moi-même visité des camps de personnes déplacées et j'ai visité des maisons qui ont été reconstruites grâce à nos programmes.

Je peux assurer à M<sup>me</sup> Lunacek que j'ai moi-même signé un accord avec les Géorgiens, par lequel ceux-ci s'engagent à ne pas utiliser un seul cent de l'aide européenne. Nous vérifions toujours où va notre argent, donc normalement, la Géorgie ne devrait pas utiliser un seul cent de notre argent pour se réarmer.

Je ne peux évidemment pas contrôler tout ce que fait la Géorgie dans d'autres domaines, mais en ce qui concerne notre argent, je peux vous assurer que nous contrôlons la situation.

D'autres points ont été soulevés. Par exemple, le cas de ces deux adolescents qui sont toujours détenus en Ossétie du Sud. Ce sont des questions que, bien entendu, nous évoquons avec les Russes. Nous en discutons, mais pour le moment, malheureusement, nous ne trouvons aucune solution et nous-mêmes ne sommes pas en mesure de pénétrer en Ossétie du Sud.

S'agissant des principes, bien sûr que nous sommes clairs sur les principes. Ces principes sont ceux de l'intégrité territoriale et de la souveraineté et nous n'avons de cesse de les répéter chaque fois que nous parlons de la Géorgie. Absolument. Mais énoncer des principes, c'est une chose; les mettre en œuvre immédiatement en est une autre. Ce n'est malheureusement pas si facile.

Permettez-moi également de dire un mot à propos du rapport Tagliavini. Le simple fait que ce rapport ait pu être publié est en soi un événement important. Vous savez que nous avons soutenu ce rapport indépendant.

Je connais M<sup>me</sup> Tagliavini depuis des années. En fait, je l'ai rencontrée en 2000, alors que j'étais présidente en exercice de l'OSCE en ma qualité de ministre autrichienne des affaires étrangères. Elle était alors ma représentante spéciale pour le Caucase. C'est une femme indépendante, très courageuse, et je dois dire que le rapport qu'elle a rédigé est excellent.

Il est surtout utile, car il permet de mettre les choses au clair. Nous en avons tiré les leçons, mais nous ne pouvons aider la Géorgie que par des moyens diplomatiques.

Finalement, je peux encore vous dire que nous avons énormément travaillé, tout d'abord sur la politique de voisinage à l'Est, et maintenant sur le partenariat oriental.

Dernièrement, la Présidence suédoise a organisé une réunion ministérielle très importante en présence des ministres des affaires étrangères des six pays du partenariat oriental, dont la Géorgie.

Nous y avons également discuté de toutes les options envisageables, mais pensez-vous réellement que nous puissions tout donner à tous les pays sans que ceux-ci y mettent un peu du leur? Non, nous ne le pouvons pas. Nous devons leur demander de faire leur part du travail. Et c'est également vrai dans le domaine commercial, dans la mesure où un accord de libre-échange étendu ne peut être mis sur pied que lorsque la législation appropriée est en place. Nous ne pouvons pas leur demander d'intégrer l'Union européenne si le Conseil n'est pas unanime sur ce point.

Bien sûr, chaque médaille à son revers, mais nous soutenons la Géorgie plus que quiconque. Par conséquent, j'aurais espéré que cette politique, comme certains d'entre vous l'ont dit, bénéficient réellement de votre soutien à tous. Avec cette politique, nous essayons d'aider la Géorgie autant que nous le pouvons, mais nous voulons également que celle-ci adopte le bon comportement.

**Le Président.** – Le débat est clos.

(La séance, suspendue à 19 h 55, est reprise à 21 heures)

## PRÉSIDENCE DE M. MIGUEL ANGEL MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

## 17. Réponses à apporter pour relancer l'économie dans les États membres de l'Union européenne en Europe centrale et orientale

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur les réponses à apporter pour relancer l'économie dans les États membres de l'Union européenne en Europe centrale et orientale.

Joaquín Almunia, membre de la Commission. — (ES) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la crise économique a touché l'ensemble de l'Europe. L'on pourrait dire qu'elle a touché le monde entier, mais ici, au sein de l'Union européenne, ce sont les pays d'Europe centrale et orientale, les nouveaux États membres, qui ont été le plus touchés, et ce pour toute une série de raisons. Premièrement, parce que ce sont à l'évidence des économies plus fragiles que les économies plus matures, plus industrialisées et plus consolidées d'Europe occidentale, et aussi parce que ce sont des économies qui ne disposent pas d'un système financier dans lequel la crise a été générée, et qu'ils sont donc dans une très large mesure dépendants des investissements directs de l'extérieur pour financer leurs croissance. Lorsque la crise a éclaté, et surtout lorsqu'elle s'est aggravée en 2008, ces investissements se sont taris et ont laissé ces économies en manque de financement pour leur croissance, un manque qu'elles n'ont pas pu combler avec leurs épargnes et leurs ressources internes.

Cela dit, il va de soi que toutes les économies des pays d'Europe centrale et orientale n'ont pas été touchées de la même manière. Certaines économies étaient mieux préparées pour résister aux assauts de la crise. Certaines économies ont eu la sagesse, avant la crise, de procéder à des réformes politiques qui ont donné à leur modèle de croissance une assise plus solide.

En tout état de cause, l'Union européenne, ainsi que la Commission et toutes les autres institutions européennes ont réagi à la crise, notamment par une série de mesures destinées à répondre à une préoccupation spécifique, lesquelles étaient, en termes relatifs, plus bénéfiques pour les pays d'Europe centrale et orientale.

Le plan européen de relance économique, qui a été adopté fin 2008, repose sur des stimuli budgétaires qui, en toute logique, ont été plus puissants dans les grandes économies de la zone euro en Europe occidentale. Cependant, en encourageant l'offre interne dans les pays d'Europe occidentale, ces stimuli ont permis au marché de continuer à être une source de croissance via la demande extérieure pour les pays d'Europe centrale et orientale.

Outre le plan européen de relance économique, des décisions adoptées par les institutions européennes ont accru les prêts accordés par la Banque européenne d'investissement. Bien entendu, les chiffres pour 2009 ne sont pas encore clôturés, mais je peux déjà dire que les prêts consentis par la Banque européenne d'investissement en cette fin d'année seront probablement 50 % plus élevés que ceux de 2007, l'année qui a précédé la crise.

Dans ses activités de financement, la Banque européenne d'investissement a accordé une priorité toute particulière aux pays d'Europe centrale et orientale dans toute une série de lignes et d'activités. Pour ce faire, elle a utilisé des instruments qu'elle avait mis en place avant la crise, tels que Jeremie, Jessica et Jaspers, parmi d'autres actions. En outre, comme elle n'est pas une institution de l'Union européenne à proprement parler, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a renforcé ses activités sous l'impulsion des pays européens et de la Commission européenne, qui sont actionnaires de cette banque.

Les Fonds structurels ont aussi joué un rôle positif, ce qu'ils font toujours pour les pays qui doivent bénéficier de la politique de cohésion, mais lorsque la crise a commencé, il a été décidé, par exemple, d'augmenter les ressources disponibles aux Fonds structurels pour les pays qui en ont besoin, en particulier ceux d'Europe centrale et orientale.

Malheureusement, le Conseil n'a pas soutenu une initiative de la Commission visant à ce que le Fonds social européen fournissent jusqu'à 100 % des financement durant la crise (2009 et 2010) en faveur d'une série d'activités destinées à soutenir les travailleurs et de politiques actives sur le marché du travail.

Comme vous le savez, le mécanisme de soutien des balances des paiements n'avait pas été utilisé depuis 1993. Cet instrument sert à fournir un financement aux pays qui ont des difficultés à obtenir des fonds extérieurs, en raison de leur balance des paiements, ou aux pays qui ont des difficultés à financer leurs besoins budgétaires. Son plafond a été relevé de 12 milliards d'euros à 50 milliards d'euros, et ce à l'initiative de la

Commission, soutenue par le Conseil. Par ailleurs, sur ces 50 milliards d'euros, 15 milliards d'euros ont été utilisés pour des opérations de soutien financier en faveur de trois pays d'Europe centrale et orientale membres de l'Union européenne: la Hongrie, la Lettonie et la Roumanie.

Enfin, je voudrais mentionner l'initiative de Vienne, qui est promue et encouragée par les institutions européennes ainsi que par les institutions financières internationales. Elle coordonne l'action du système financier privé qui, dans bon nombre de ces pays, s'organise essentiellement autour des banques d'Europe occidentale qui ont investi dans les pays d'Europe centrale et orientale et qui y ont des filiales et des bureaux.

L'initiative de Vienne a permis de coordonner les actions, et notamment de maintenir les positions et les risques pris par les banques privées dans ces pays. Il a été possible de maintenir un système financier au niveau maximal, afin de contribuer à financer les conséquences de la crise et les investissements nécessaires pour sortir de cette crise. En effet, les banques d'Europe occidentale établies dans ces pays ont annoncé une prise de risques excessifs. À vrai dire, jusqu'à présent, nous n'avons eu à déplorer aucune «victime» parmi ces banques, qui ont plutôt maintenu un niveau raisonnable de capitalisation et d'activité financière dans le contexte des conditions difficiles dans lesquelles le système doit actuellement opérer.

Nous assistons déjà à des signes encourageants. Bien entendu, nous constatons aussi qu'il reste d'importants défis à relever. Cela veut dire que nous n'avons pas encore fini. Nous devons continuer à réfléchir toute particulièrement à la façon dont les instruments à la disposition des institutions européennes peuvent être utilisés au mieux pour aider ces pays à s'engager sur la voie de la reprise et à émerger de cette crise.

Si vous me permettez de vous donner un exemple positif, je vous parlerai de la Pologne, qui est le seul pays de l'Union européenne à avoir gardé une croissance positive et à n'avoir enregistré de croissance négative à aucun moment de cette crise. Le seul pays à y être parvenu dans toute l'Union européenne est un pays d'Europe centrale et l'un des nouveaux États membres.

Enfin, je voudrais mentionner l'importance de l'euro pour ce qui est d'ancrer les stratégies visant à résister aux assauts de la crise et à en émerger. Un des pays de cette région a rejoint la zone euro au milieu de cette crise: la Slovaquie. Hier, les autorités slovaques ont tenu une conférence à Bratislava, à l'occasion de laquelle elles se sont félicitées de la façon dont l'euro les protégeait des pires conséquences de la crise et dont il leur permettait de la traverser dans de bien meilleures conditions que si elles n'avaient pas fait partie de la zone euro.

Un autre pays de la région, l'Estonie, souhaite rejoindre la zone euro et intégrer sa devise dans l'euro en 2011. Pour l'heure, les indicateurs et le degré de conformité aux critères du traité de Maastricht, aujourd'hui traité de Lisbonne, indiquent que cet objectif est réalisable. Nous ne pourrons pas le confirmer avant la publication, au printemps, du rapport de convergence correspondant, mais il est possible que l'Estonie fasse partie de la zone euro en 2011.

Pour les pays de cette région qui ne sont pas membres de l'Union européenne, les pays candidats et les candidats potentiels, la perspective d'adhésion à l'Union européenne constitue également un point d'ancrage puissant afin de garantir qu'ils adoptent les stratégies et les politiques adéquates.

Par conséquent, certes, les difficultés sont légion. Certes, ces pays ont des économies plus fragiles. Certes, les conséquences d'une crise telle que celle que nous traversons sont, pour les citoyens de ces pays, bien plus douloureuses que pour les citoyens de pays avec des systèmes de protection sociale et des services sociaux bien plus établis, plus forts et plus consolidés.

Il convient toutefois de signaler que les instruments dont les institutions européennes disposent et le fait même que ces pays appartiennent à l'Union européenne et qu'ils aient la possibilité de faire partie de l'Union économique et monétaire est un facteur positif plus qu'un obstacle pour ce qui est de surmonter une crise telle que celle que nous connaissons.

**Arturs Krišjānis Kariņš**, *au nom du groupe PPE.* – (*LV*) Monsieur le Président, Monsieur Almunia, si l'on veut aider les économies des États membres d'Europe centrale et orientale à relancer leurs économies, deux approches sont possibles: leur donner du poisson, ou leur donner une canne à pêche. Bien entendu, le mieux est de leur donner une canne à pêche. Toute la difficulté est de savoir quel genre de canne à pêche. La clé de voûte de la reprise, et son indicateur, est la création d'emplois. Pour ce faire, il faut des investissements. Un des principaux obstacles à l'investissement dans la région est le manque de certitude quant à la stabilité du taux de change national et à l'introduction de l'euro. Pour le moment, l'introduction de l'euro dans les nouveaux États membres est comme une course de chevaux, chaque pays essayant de sortir du lot et d'atteindre la zone euro.

Il peut arriver que, dans cette situation de crise, certains États membres se blessent; par exemple, en réduisant rapidement les dépenses budgétaires, ils augmentent le chômage au-delà du niveau que leurs économies peuvent supporter. Il peut aussi arriver qu'un État membre, en rejoignant la zone euro, nuise à l'économie d'un pays voisin non membre de la zone euro, en attirant à lui les investissements et en augmentant le taux de chômage dans ce pays. L'Union européenne est fondée sur le principe de solidarité. Lorsque l'UE a augmenté le nombre de ses États membres en 2004, une stratégie uniforme pour l'accueil de ces États membres au sein de l'Europe a été élaborée et adoptée. Je pense que la Commission européenne devrait repenser son processus d'introduction de l'euro et qu'elle devrait préparer une stratégie claire en vue de son introduction qui n'entraîne de nuisances ni pour les États membres ni pour leurs voisins. Il n'est pas nécessaire de modifier les critères de stabilité, mais il faudrait élaborer un programme et un calendrier conjoints pour l'ensemble de la région, de façon à ce que nous puissions introduire une monnaie unique en Europe au moyen d'une procédure établie qui soit claire pour chacun. Telle serait la canne à pêche qui aiderait les économies de cette région à sortir de la crise, en ouvrant la porte à l'investissement et à la création d'emplois.

**Sergio Gaetano Cofferati,** *au nom du groupe S&D.* -(IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ainsi que vous l'avez indiqué à juste titre, Monsieur le Commissaire Almunia, les conséquences de cette crise économique et financière majeure se sont fait sentir partout dans le monde et, bien entendu, dans les pays d'Europe. Au sein de l'UE, ce sont les pays les plus faibles, dont nous discutons à présent, qui ont été le plus durement touchés.

Ce sont les pays qui ont rejoint l'Union il y a peu et qui ne font pas partie de la zone euro. Il est dès lors essentiel de leur rappeler et d'identifier les mesures les plus efficaces qui leur permettront de faire partie de l'Europe dans son ensemble et, ensuite, de participer à la vie en Europe sur un pied d'égalité avec les autres pays. Pour ce faire, des interventions de politique monétaire s'imposent, à commencer par celles de la Banque centrale européenne, car, à moins que nous ne les aidions à augmenter leur PIB et à investir dans leurs systèmes de production, ils ne seront pas en mesure de redresser les déséquilibres qui les accablent actuellement, de satisfaire aux critères de Maastricht et de rejoindre la zone euro. Comme vous l'avez souligné, il importe aussi que d'autres mesures soient prises, telles qu'un accès plus facile aux ressources dégagées au titre des fonds européens et aux financements de la BEI.

Néanmoins, je pense que nous ne devons pas oublier que tout cela doit faire partie d'un cadre de mesures simultanées en faveur d'autres pays faibles en Europe également. Il ne s'agit pas seulement des pays dont nous discutons aujourd'hui, comme nous le savons malheureusement tous, et, pour toutes ces raisons, nous ne pouvons plus ajourner la création d'un système européen de financement capable de soutenir des investissements avec une vision globale pour l'Europe. Je veux parler de l'établissement d'un fonds financé par des euro-obligations, ce qui est à mon sens la seule solution pratique qui s'offre aux États membres et à l'Union européenne.

À ce stade, il est temps de faire preuve de courage et de vision politiques si l'on veut surmonter la crise et créer les conditions pour le développement compétitif de l'Europe, un développement qui garantisse le bien-être de tous les Européens.

**Guy Verhofstadt**, *au nom du groupe ALDE*. – Monsieur le Président, la raison pour laquelle nous avons sollicité ce débat, avec d'autres membres ici présents, c'est parce qu'un nouveau rideau de fer est apparu avec la crise économique, Monsieur le Commissaire. Ce rideau de fer au niveau monétaire sépare ceux qui sont en dehors de la zone euro et ceux qui sont à l'intérieur.

Bon nombre de problèmes qui touchent aujourd'hui la plupart des États baltes, par exemple – vous avez cité la Pologne, mais je peux naturellement citer la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie –, sont dus au fait qu'ils ne sont pas dans la zone euro. Ils doivent ainsi continuer à utiliser leur monnaie locale, ce qui engendre des conséquences néfastes, dévastatrices pour le moment. On peut parler du redressement économique, mais dans ces pays-là, il n'y a, pour le moment, pas de redressement économique. Ils ont un pourcentage de chômage qui, dans certains pays, dépasse 20 %. Dans certains de ces pays, on a dû assainir les salaires du secteur public de plus de 20 %. Les chiffres sont vraiment très négatifs en ce qui concerne leur croissance économique.

L'important, c'est de leur permettre d'entrer au plus vite dans la zone euro. Toutefois, à l'heure actuelle, ils subissent les effets néfastes de cette situation. L'idée, ce n'est naturellement pas de changer les conditions du pacte de stabilité – personne n'a demandé cela. Il ne faut pas le faire, parce que, comme vous l'avez dit à juste titre, la zone euro a été une défense contre la crise économique et financière. Mais il faut quand même aider ces pays d'une autre façon, non pas en changeant les conditions du pacte de stabilité, mais en compensant

l'effet négatif qu'ils subissent du fait qu'ils sont en dehors du système. Autrement, il faudra encore plusieurs années avant qu'ils n'adhèrent à la zone euro.

Nous avons fait un certain nombre de suggestions, nous avons élaboré un plan en six points et demandons que la Commission européenne en tienne compte. Nous avons donc besoin d'une coopération entre la Banque centrale européenne, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement. Quelles mesures faut-il mettre en œuvre dans ce cadre? Il faut d'abord que la Banque centrale procure aussi des liquidités aux banques locales. Elle a octroyé des liquidités aux banques en Europe occidentale, elle a également donné indirectement des moyens aux banques suédoises, par exemple, mais certaines banques locales n'ont rien reçu de la Banque centrale européenne.

Ces six points comprennent d'autres propositions. Par exemple, pourquoi ne pas augmenter la part de financement de l'Union européenne et diminuer la part de financement des États des fonds sociaux, régionaux, de cohésion, etc.? En effet, les États n'ont pas, pour le moment, les moyens budgétaires pour financer certains projets. On pourrait donc s'orienter, par exemple, vers 75 % de financement par l'Europe et 25 % par les États membres, notamment les États baltes.

Je ne prends que deux des six idées très concrètes que nous avons avancées et qui peuvent être décidées par la Banque centrale européenne ou par la Commission, par la Banque européenne d'investissement. C'est de cela que ces pays ont besoin. Personnellement, je ne considère pas comme un progrès le fait que le Fonds monétaire international intervienne dans ces pays et qu'il leur dicte la conduite à suivre. À mon sens, c'est plutôt à l'Europe de décider de ce qui doit être fait.

Voilà la demande que nous formulons. En tout cas, j'ai été là-bas et j'ai été choqué par le fait que ces gens se sentent abandonnés par l'Union européenne dans leur lutte quotidienne. J'insiste pour que la prochaine Commission européenne revienne avec un plan crédible pour les États d'Europe centrale et orientale, et plus particulièrement pour les États baltes.

**Tatjana Ždanoka**, au nom du groupe Verts/ALE. – (EN) Monsieur le Président, je suis originaire de Lettonie, un pays qui est durement touché par la crise financière. En raison de la politique irresponsable des gouvernements de droite, la Lettonie risquait la faillite en l'absence d'aide financière extérieure. Nous discutons à présent de différents solutions financières et économiques afin d'améliorer la situation. Bien entendu, nous devons bien discuter de toutes les solutions, y compris l'introduction rapide de l'euro. Dans l'intervalle, je crains que les perspectives financières et économiques ne soient qu'une facette du problème. Nous devons discuter des perspectives sociales également.

Les institutions européennes sont pour l'instant perçues comme des «méchants» par de nombreux résidents lettons: les méchants qui obligent notre pauvre gouvernement à réduire les pensions et les allocations, les méchants qui sont responsables de l'exclusion sociale et de la pauvreté. Les responsables politiques qui cultivent cette perception sont nombreux, principalement au sein de la coalition au pouvoir, car si la population pense que le gouvernement est responsable de la crise sociale actuelle, ce dernier ne survivra pas aux prochaines élections générales.

Si je pense que la Lettonie et d'autres pays de la région ont d'urgence besoin du soutien de l'UE? Oui. Mais, j'ai l'intime conviction que nous avons besoin d'un mécanisme de contrôle fort et de conditions strictes dans le domaine de la politique sociale. Les fonds communautaires doivent d'abord sauver les citoyens ordinaires, pas les banques ni la bureaucratie d'État. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour inviter tous mes collègues à signer la déclaration écrite 0056/2009, qui a été déposée à l'initiative de représentants de trois groupes politiques, sur la conditionnalité sociale de l'aide de l'Union européenne.

**Roberts Zīle,** *au nom du groupe ECR.* – (*LV*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je vous sais gré, Monsieur Verhofstadt, d'avoir posé la question. Toutefois, le fait de poser cette question au cours du débat de ce soir pourrait jeter la confusion parmi les citoyens de l'Union européenne en Europe occidentale. «Regardez, nous avons nous aussi à subir la crise financière, parce que l'Europe centrale et orientale, par sa gouvernance maladroite, a causé ses propres problèmes et nous y a entraînés.» Cette perception ébranle la confiance déjà sérieusement entamée dans la politique de cohésion de l'Union européenne. L'exemple des États baltes montre néanmoins que nous sommes dans le même bateau. La recherche, par le secteur bancaire scandinave, de parts de marché et de profits élevés a pratiquement évincé les devises des États baltes du marché des prêts, en particulier du marché des prêts hypothécaires. Avec un taux de change national fixe, la responsabilité civile des emprunteurs vis-à-vis des prêteurs était très élevée: tous les risques liés à la devise au niveau de la valeur d'un gage surévalué étaient supportés par les emprunteurs.

Fin 2008, dans le cadre de pourparlers tendus entre le gouvernement letton, le Fonds monétaire international, la Commission européenne et le gouvernement suédois, il a été décidé de racheter la deuxième plus grande banque commerciale, en utilisant uniquement l'argent des contribuables lettons, et de conserver un taux de change national fort. Ainsi, c'est nous, les Lettons, qui, des années durant, avons perdu nos revenus, notre compétitivité et, peut-être, notre qualité de société, qui avons sauvé le secteur bancaire des Scandinaves et d'autres investisseurs, du moins dans les États baltes, parce que l'effet de domino en cas de faillite bancaire aurait vite dépassé les frontières de la Lettonie et aurait pu se faire sentir jusqu'à toucher, disons, les fonds de pension scandinaves, en tant qu'actionnaires des banques. Certes, la Commission européenne nous a aidés et le Fonds monétaire international a financé ce choix, mais la part du lion de ce prêt sert à stabiliser le secteur bancaire.

En ne permettant pas une cessation de paiements et en conservant un taux de change fort, nous avons dévalué notre économie de 20 % du PIB, mais, en réalité, nous avons nos voisins estoniens, dont l'avantage était, bien entendu, d'avoir eu un équilibre budgétaire responsable pendant de longues années, afin d'introduire l'euro dès 2011. Le plus étrange, c'est que pour l'union monétaire de l'Europe, un exemple comme l'Estonie est vital. Cet exemple montre que les critères de Maastricht en vue de l'introduction de l'euro fonctionnent même en temps de crise. Ce n'est pas que nous ne nous réjouissons pas pour les Estoniens, mais notre sacrifice, en rachetant la banque, était une preuve de solidarité, en ce sens que nous n'avons pas refilé notre infortune à nos voisins ni aux investisseurs agressifs. Nous souhaitions seulement une certaine solidarité de la part des décideurs financiers européens, notamment au sujet des obstacles aux nouveaux États membres de la zone euro.

Les dirigeants politiques de Lettonie ont dû prendre des décisions extrêmement difficiles, que la majorité de mes collègues dans les anciens pays européens n'auraient pas à prendre même dans leurs pires cauchemars. Néanmoins, nous n'avons pas le pouvoir de supprimer le risque lié à la devise de la dette privée de nos concitoyens, et nous ne voulons pas non plus nous comporter comme des hooligans en introduisant unilatéralement l'euro ou en permettant à l'euro de circuler en tandem avec notre devise nationale. L'objectif de notre société à la démographie vieillissante ne peut toutefois pas être de passer des années à échanger un lats épargné sur deux contre des euros pour rembourser les banques, tout en priant le soir pour que le lats tienne bon face à l'euro.

Alfreds Rubiks, au nom du groupe GUE/NGL. – (LV) Je vous remercie, Monsieur le Président. À mon sens, il y a, au sujet de la modernisation de la politique sociale et de l'aide aux États d'Europe centrale et orientale, beaucoup de paroles, mais peu de choses se produisent réellement. Une nouvelle politique sociale n'a pas été pleinement intégrée à la politique macroéconomique de l'Union européenne. Le budget est maigre et ne suit pas l'élargissement de l'Union européenne. En tâchant d'étendre sa zone d'influence, l'Union européenne en vient bien souvent à aider davantage certains pays en dehors de l'UE qu'elle n'aide les nouveaux États membres. Ce n'est donc pas un hasard si en Lettonie, par exemple, la majorité des habitants se trouvent aujourd'hui dans une situation pire qu'avant l'adhésion à l'Union européenne. Plus de 90 % des retraités vivent avec un revenu inférieur au niveau de subsistance.

En Lettonie, le chômage a atteint la barre des 20 %, le produit intérieur brut a baissé de 19 %, la dette publique dépasse le budget annuel et les pensions ont diminué de 10 %. Les habitants protestent, quittent le pays, annoncent des grèves de la faim à durée indéterminée ou proposent de vendre leurs organes pour pouvoir nourrir leurs familles. Le nombre de suicides est en hausse. La politique de sécurité sociale néolibérale de l'Union européenne doit changer. C'est le capitalisme qui a provoqué la crise, mais ce sont les travailleurs et les retraités qui paient la solution pour en sortir. L'investissement consenti par les grandes multinationales capitalistes et les banques afin de résoudre les problèmes entraînés par la crise est minime. L'Union européenne permet que les classes supérieures et les banques soient sauvées grâce aux recettes fiscales de l'État, c'est-à-dire avec l'argent de la population.

Les pays d'Europe orientale réclament une allocation égalitaire des subventions à l'agriculture, car, pour le moment, les subventions se concentrent davantage sur les anciens États membres, qui, dans le même temps, faussent la libre concurrence sur le marché du travail. Il convient de mettre un terme à l'approche inégale dans le calcul et le versement des paiements directs, ainsi qu'à la séparation de ces paiements de la fabrication de produits spécifiques. La Commission européenne et le Parlement doivent adopter, par la voie démocratique, des règlements visant à protéger non seulement les intérêts des grands producteurs et de banquiers, mais aussi ceux qui sont dans le besoin au sein de cette Union européenne riche et démocratique.

**Jaroslav Paška**, au nom du groupe EFD. – (SK) La crise économique et financière a eu un effet bien plus marqué sur les pays en mutation de l'Europe centrale et orientale que sur les démocraties stables d'Europe occidentale.

Il est donc justifié de chercher des moyens de contrer cette évolution économique défavorable. Nous ne devons toutefois pas oublier que les miracles ne se produisent que dans les contes de fée. Par conséquent, l'exigence essentielle et fondamentale, en vue d'une amélioration, consiste en une politique financière et économique responsable de la part du gouvernement et en un pouvoir législatif moderne et de droite à l'œuvre dans tous les pays concernés. Alors seulement, il sera possible, par des mesures industrielles ciblées, de contribuer progressivement au développement économique.

Si l'on veut que cette contribution soit efficace, il ne faut pas que les ressources financières soient dépensées en allocations sociales ni en consommation, ni en emplois insensés créés artificiellement. Par exemple, cette assistance ne doit pas pouvoir être utilisée par un gouvernement afin de remettre en service une ancienne centrale thermique qui produit plus d'émissions que l'énergie électrique uniquement parce qu'elle crée prétendument de l'emploi.

Si nous voulons vraiment aider les pays touchés, nous ne devons soutenir que les projets financiers présentant un degré élevé d'innovation et qui protègent constamment l'environnement. Veillons à ce que les fonds investis dans ces programmes d'aide contribuent à une restructuration des entreprises et aient un effet à long terme sur les pays touchés et, partant, sur l'ensemble de l'Europe.

**Zoltán Balczó (NI).** – (HU) Avant toute chose, nous devons trouver une solution afin d'éviter qu'une crise similaire ne se reproduise à l'avenir. Le système financier mondial a semé le chaos dans le monde entier et a un effet direct sur l'économie réelle, parce que les entreprises n'ont pas accès au crédit, qui constitue la sève de l'économie. La leçon à en tirer n'est pas évidente. Il est clair que nous devons nous débarrasser de la foi en l'autorégulation et en la suprématie du marché, de même qu'accepter et appliquer un rôle réglementaire de l'État.

Nous parlons de reprise économique, mais, à l'évidence, l'objectif ultime que nous cherchons à atteindre par cette voie est la protection de l'emploi. Cela signifie que nous devons soutenir en priorité les petites et moyennes entreprises en Europe aussi, puisque ce sont elles qui assurent la majorité des emplois. Les conditions d'accès au crédit sont fondamentales. Assurément, les banques ont agi de façon sensée, ainsi que M. Almunia l'a indiqué. Cela vaut aussi pour la Hongrie, par exemple, où les banques commerciales sont des filiales de banques étrangères. Par conséquent, en raison de leur prudence, elles ont refusé des crédits et, de cette façon, elles ont aussi paralysé l'économie nationale.

Les subventions directes, que l'UE autorise également, sont bien entendu nécessaires. Elles ne doivent toutefois pas être octroyées aux gouvernements qui, comme l'actuel gouvernement hongrois, soutiennent essentiellement l'installation de multinationales plutôt que de petites et moyennes entreprises. Aujourd'hui, nous avons discuté du Fonds européen agricole pour le développement rural à propos de la modification du projet de financement de la Commission européenne de 2009. Dans sa proposition, la Commission a adopté cette mesure importante et drastique de retenir ces fonds, alors même qu'ils ont été dégagés précisément pour maintenir la population rurale.

Pourquoi discuter séparément de cette région? Parce que cette région est devenue bien plus vulnérable que la partie occidentale de l'Europe. Il faut remonter dans les années 90, lorsqu'il est devenu clair que notre espoir – que notre économie hongroise devienne aussi indépendante dans cette démocratie – était vain. Cette région a souffert de la charge toujours plus lourde des remboursements échelonnés pour couvrir les dettes héritées, ainsi que de l'utilisation de ses ressources naturelles et humaines bon marché, alors que tout cela a généré des rentrées financières très significatives pour les pays occidentaux. Voilà pourquoi je me vois dans l'obligation aujourd'hui de déclarer que, de façon tout à fait justifiée, cette région doit recevoir un soutien accru, en guise de compensation partielle.

**Enikő Győri (PPE).** – (*HU*) Mesdames et Messieurs, la crise a montré que les pays d'Europe centrale et orientale, extérieurs à la zone euro, étaient bien plus vulnérables que les pays où la monnaie unique est utilisée. En raison de leur dépendance vis-à-vis d'exportations fortes et du capital étranger, ainsi que du niveau élevé de dette en devises étrangères de la population, le taux de reprise est aussi plus lent que dans les pays qui jouissent de la sécurité de la zone euro. Si la solidarité entre les États membres ne fonctionne pas dans la pratique, au lieu d'être reprise en chœur dans les slogans, la cohésion interne de l'Union européenne diminuera, nuisant ainsi aux performances de l'UE tout entière.

Cependant, nous n'avons pas besoin de nouveaux instruments communautaires pour concrétiser cette solidarité, et encore moins de dons. Il convient d'utiliser à bon escient les possibilités et les ressources existantes. À cet égard, la Banque centrale européenne peut contribuer à maintenir de façon constante la liquidité des banques dans la région. La Banque européenne d'investissement peut aussi apporter sa

contribution en octroyant des crédits ciblés aux petites et moyennes entreprises de la région, tandis que les institutions européennes peuvent apporter leur aide en adaptant à cette situation extrême les règles relatives à l'utilisation des Fonds structurels et de cohésion. Je tiens à attirer votre attention tout particulièrement sur le fait que nombreux sont ceux qui traitent les pays d'Europe centrale et orientale comme un tout, même si ces pays sont très différents, avec aussi des stratégies de retour à la normale différentes.

Par exemple, après près de huit années de gouvernement socialiste incompétent, la Hongrie a épuisé toutes ses réserves. Pour l'instant, elle est forcée de serrer le frein, ce qui contraste de manière flagrante avec les mesures pratiques prises dans d'autres pays européens pour gérer la crise, sur la base de la relance économique. Tandis que les gouvernements d'Europe occidentale réfléchissent déjà à l'élaboration de leurs stratégies de retour à la normale, certains pays d'Europe centrale et orientale qui ont été le plus durement touchés par la crise sont toujours confrontés à une récession majeure cette année encore. Par conséquent, lorsqu'il s'agit de concevoir des stratégies de retour à la normale, il est capital de différencier d'une manière ou d'une autre les différents pays.

Les dirigeants de l'UE ne devraient pas adopter des règles standard qui ne font qu'exacerber la situation de certains pays et celle de leur population. Lors de l'élaboration des nouveaux règlements relatifs au système financier, il faudra veiller à ce que le renforcement des exigences en matière de capital n'entraîne pas une concurrence inéquitable entre les banques. Personne n'a injecté de capital dans les banques d'Europe centrale et orientale qui se sont avérées en bonne santé financière. Il en résulte qu'elles auront davantage de difficultés à composer avec les règlements relatifs à des exigences plus strictes en termes de capital que leurs homologues qui ont bénéficié d'un sauvetage en Europe occidentale. En conséquence, leur désir d'octroi de crédit, qui n'était déjà pas très important, pourrait s'en trouver diminué, et les petites et moyennes entreprises pourraient se retrouver victimes de cette situation. Nous devons à tout prix éviter ce scénario.

**Ivari Padar (S&D).** – (*ET*) Monsieur le Président, je tiens avant tout à féliciter sincèrement M. Almunia pour son travail très efficace à ce sujet. Tous les États membres de l'Union européenne sont confrontés à de nombreux problèmes communs et, dans le même temps, chaque pays à sa propre politique économique et ses propres problèmes spécifiques. Aussi devons-nous être résolument très autocritiques sur ce point. L'argument selon lequel seuls les nouveaux États membres de l'Union européenne ont été durement touchés par la crise est faux. Regardez les pays où les banques ont dû recevoir un soutien économique – il s'agit essentiellement d'anciens, et non de nouveaux États membres. De même, les problèmes budgétaires sont plus importants au sein de la zone euro qu'en dehors.

Parallèlement, il est clair que les banques actives au-delà des frontières n'ont pas créé de risques supplémentaires. C'est même tout le contraire. Les banques qui étaient actives dans plusieurs pays étaient plus sûres, et elles ont pu stabiliser la situation dans de nombreux États partenaires bénéficiaires. Les banques qui ont été confrontées à des difficultés sont celles qui ont pris de mauvaises décisions commerciales, par exemple la Royal Bank of Scotland.

**Kristiina Ojuland (ALDE).** – (EN) Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux remerciements adressés par l'orateur précédent au commissaire Almunia. Il a une vision claire des différences entre chaque pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que de l'état actuel de leur situation économique et financière.

Le commissaire a mentionné l'Estonie. Je suis originaire d'Estonie et cela n'a pas été une mince affaire de réaliser nos aspirations de faire partie de la zone euro. Il est toutefois une chose que nous pourrions à mon avis partager avec les autres pays, et c'est la responsabilité individuelle. Je n'ai pas encore entendu prononcer l'expression «responsabilité individuelle» dans cette Assemblée au cours du débat; il n'y en a que pour la «solidarité». Comment s'attendre à de la solidarité avec de grands concurrents mondiaux tels que la Chine et l'Inde? Je pense qu'au sein de l'Union européenne, nous devrions nous montrer bien plus pragmatiques et réfléchir à ce dont nos gouvernements nationaux sont responsables.

En cette période, il est très difficile de procéder à des réductions. En Estonie, il a été très difficile de réduire les dépenses au niveau du gouvernement et, pourtant, nous le faisons depuis des années. Durant les bonnes années – les années d'expansion –, nous étions en mesure de faire des réserves, et personne d'autre – excepté les gouvernements des États membres – n'en n'est responsable.

**Ryszard Czarnecki (ECR).** – (*PL*) Monsieur le Président, je représente la Pologne, un pays qui ne doit peut-être pas s'inquiéter de la crise autant que la Hongrie ou la Lettonie, par exemple, mais, dans mon pays, en dépit de la propagande du gouvernement, le chômage est aussi clairement en hausse et des ouvriers des chantiers navals qui viennent seulement de recevoir la dernière partie de leurs indemnités de licenciement participaient aujourd'hui à une manifestation à Varsovie.

D'après une étude réalisée par la Banque nationale de Pologne, la dynamique de la récession dans neuf pays d'Europe centrale et orientale était nettement plus forte que dans les pays d'Europe occidentale. Pire encore, les différences entre les différents pays de notre région sont encore plus marquées que dans les «anciens» pays de l'UE. C'est en partie le fait, non seulement de la plus grande stabilité des économies des 15 anciens États membres, mais aussi de leur plus grande capacité à utiliser ou à fléchir certains instruments financiers qui, en théorie, ont été bannis par l'Union européenne.

La Commission européenne et M<sup>me</sup> Kroes ont fermé les yeux sur l'aide octroyée par Berlin aux chantiers navals allemands, mais elles ont condamné la Pologne pour avoir fait la même chose et ont ordonné la restitution de l'aide européenne octroyée aux chantiers navals polonais. Dans la pratique, il s'avère que certains sont plus égaux que d'autres et que le principe «deux poids, deux mesures» s'applique. L'industrie automobile française peut recevoir une aide gouvernementale plus généreuse que l'industrie automobile des pays de la «nouvelle» UE. Les disproportions n'en sont que renforcées.

Le commissaire a parlé du rôle salutaire de l'euro, mais c'était assurément une blague. La Pologne n'a pas l'euro et la crise nous a moins affectés que la Slovaquie, qui a adopté l'euro et où les conséquences de la crise sont plus graves qu'en Pologne. Je lance un appel à la solidarité, dont a parlé le représentant du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), mais je pense qu'à ce sujet, il est hypocrite. Dans ce contexte, cela ne témoigne pas d'une grande vertu.

Joe Higgins (GUE/NGL). – (EN) Monsieur le Président, j'attends du commissaire Almunia et de M. Verhofstadt qu'ils nous expliquent peut-être et analysent pour nous les raisons du désastre qui a frappé la plupart des pays d'Europe centrale et orientale sur le plan économique. Il y a vingt ans, nous avons assisté à un mouvement héroïque de la classe ouvrière dans ces pays, qui a renversé le monolithe stalinien. Malheureusement, au lieu de remplacer ce monolithe par un véritable socialisme démocratique, c'est la restauration du capitalisme qui a suivi. C'est toutefois ce que préconisait tout l'establishment capitaliste européen politique: l'UE, les grands médias d'affaires ont tous promis que le capitalisme annoncerait une toute nouvelle ère pour les peuples d'Europe centrale et orientale.

Le marché devait être pris pour dieu; la concurrence devait être reine. Nous avons donc l'imposition de l'agenda néolibéral si cher au commissaire européen: la privatisation systématique des biens publics – le vol des biens publics, en réalité – et la mise des économies de ces pays à la merci des requins sur les marchés financiers internationaux. Nous avons été jusqu'à mettre en place une banque spéciale pour surveiller ce processus, et ce fut un désastre total. Les États baltes sont en chute libre: la Lettonie a perdu 18 % au premier trimestre, le chômage a atteint 20 %.

Qu'ont à offrir la Commission européenne et M. Verhofstadt? La prescription du Fonds monétaire internationale et des banques de l'Europe occidentale. Anéantir le niveau de vie de la classe ouvrière; anéantir les services publics. C'est ainsi qu'en Lettonie, la moitié des hôpitaux risquent de fermer d'ici la fin de l'année.

Les politiques de l'establishment de l'UE sont un cauchemar pour les citoyens ordinaires de ces pays – une menace de conditions barbares pour les citoyens ordinaires. Je recommanderais donc aux citoyens d'Europe centrale et orientale de rejeter cette prescription fatale de l'establishment de l'Union européenne, de nationaliser leurs banques, de les mettre sous contrôle démocratique afin qu'elles investissent en faveur des citoyens et en faveur de l'emploi, de nationaliser ou renationaliser les principaux secteurs de l'économie, mais cette fois sous le contrôle des travailleurs, de façon à ce qu'ils puissent planifier leur économie en faveur des citoyens et ne pas être à la merci des requins, de l'Europe des entreprises et de l'Europe financière, qui a entraîné ce terrible désastre pour les peuples de cette région. Vous pouvez rire, Monsieur le Commissaire, mais j'attends votre réponse.

**Nikolaos Salavrakos (EFD).** – (*EL*) Monsieur le Président, merci beaucoup de me donner la parole et merci aussi au commissaire Almunia pour le rapport très détaillé qu'il a soumis au Parlement. J'ai été particulièrement ravi que la Commission accepte d'assouplir le pacte de stabilité, en reconnaissant bien sûr que les critères stricts de Maastricht, tels que les 3 %, étaient très difficile à respecter en ces temps de grave crise économique, tels que ceux que nous connaissons actuellement.

Je tiens avant tout à souligner que, ces derniers jours et ces dernières semaines, le pays dont je suis originaire, la Grèce, a subi des attaques d'une certaine agence de notation, une société de consultance, concernant sa solvabilité. Voilà qui soulève la question de savoir si nous devrions réfléchir sérieusement à la création d'une agence européenne pour faire ce travail, afin qu'il ne puisse pas être réalisé par n'importe qui et qu'il n'ait à voir avec des objectifs commerciaux cachés ou d'autres objectifs concurrents.

Je tiens à exprimer le grief selon lequel l'Union européenne aide de nombreux pays tiers plus qu'elle n'aide ses propres membres. J'en appelle aussi à la solidarité dont mon pays, la Grèce, a besoin pour résoudre ses problèmes.

**Iliana Ivanova (PPE).** – (*BG*) Je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je pense que la politique appropriée pour combattre la crise dans les pays d'Europe centrale et orientale doit reposer sur le principe d'une économie sociale de marché, contrairement aux suggestions formulées par l'orateur précédent. C'est pourquoi seule une économie forte, qui respecte la liberté de la propriété privée, l'état de droit et la responsabilité personnelle peut garantir le coût de la politique sociale viable que notre société mérite.

Je suis intimement convaincue que nos efforts et notre responsabilité doivent se concentrer sur plusieurs piliers fondamentaux. Premièrement, des finances publiques stables. Un nombre alarmant d'États membre présentent des niveaux élevés de dette publique. Nous devons être très vigilants et très disciplinés. Nous devons non seulement viser des déficits budgétaires en-deçà de la limite des 3 % du PIB, mais aussi faire de notre mieux pour parvenir à des budgets à l'équilibre.

Dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, la Commission européenne et le Conseil doivent surveiller de très près les États membres en ce qui concerne les déséquilibres macroéconomiques.

Deuxièmement, nous devons soutenir les petites et moyennes entreprises. En effet, non seulement elles fournissent plus de 65 % de l'emploi en Europe, elles offrent aussi la plus grande flexibilité et le potentiel de croissance le plus dynamique, surtout en période de crise.

Troisièmement, il importe que nous soutenions les chômeurs et les groupes les plus vulnérables au sein de notre société, et aussi que nous veillions à des investissements suffisants dans l'éducation, l'obtention de qualifications et la recherche. Vient enfin, et c'est la priorité numéro un pour les États membres qui ont récemment rejoint l'UE, l'expansion de la zone euro.

Je vous demande de nous soutenir et je remercie mes collègues, de même que j'invite la Commission européenne et les États membres à revoir leur position en ce qui concerne l'expansion de la zone euro. Nous avons besoin de votre compréhension et de votre solidarité, en particulier dans des pays comme la Bulgarie, dont je suis originaire, et qui a consenti des efforts colossaux pour se conformer aux critères de Maastricht. Par ailleurs, la Bulgarie a un déficit budgétaire parmi les plus bas au sein de l'Union européenne, de même qu'une politique budgétaire extrêmement disciplinée.

Mes chers collègues, je pense qu'il est essentiel que nous poursuivions nos efforts conjoints et coordonnés afin d'aider nos économies à remonter la pente et à émerger de la crise plus fortes qu'avant.

**Edit Herczog (S&D).** – (*HU*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de commencer mon intervention d'une minute par remercier mes collègues originaires de pays de la zone euro d'avoir estimé important d'assister à ce débat. C'est par leur présence-même à ce débat que commence la solidarité.

Sans oublier la responsabilité propre des États membres, ainsi que mon collègue l'a indiqué, les nouveaux États membres sont confrontés à des difficultés d'ordre général qui nous semblent réellement être des difficultés objectives. L'une d'elle est la procédure renforcée pour le processus d'adhésion en vingt ans, qui a causé de sérieux problèmes économiques pour ces pays et comptait sur une véritable solidarité sociale de la part de leurs habitants. Une autre difficulté tient au fait que ces pays ne disposent pas d'un mécanisme de défense tel que celui offert par la zone euro, ce qui signifie qu'ils se trouvaient dans une situation bien plus vulnérable lorsqu'ils ont été touchés par la crise. Enfin, il y a la proportion de PME et les travailleurs qu'elles emploient dans ces pays, par rapport aux chiffres pour l'Union européenne.

Dans l'ensemble, j'ai l'intime conviction que, pour parvenir à une reprise économique dans les pays de l'Union européenne et d'Europe centrale et orientale, nous devons conjuguer nos forces et nous fixer un triple objectif: l'emploi, l'équilibre financier et la croissance économique. Je pense que le paquet sur les petites et moyennes entreprises reprenait certains de ces éléments. Quoi qu'il en soit, nous devons surmonter d'une manière ou d'une autre les difficultés financières du secteur des petites et moyennes entreprises. Pour ce faire, nous avons résolument besoin des mécanismes d'aide de la Banque centrale européenne. Plus une entreprise est petite, plus l'UE a des difficultés à l'atteindre.

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

**Vilja Savisaar (ALDE).** – (*ET*) Monsieur le Président, je tiens surtout à attirer votre attention sur les trois États baltes, dont la situation est peut-être la plus grave de toutes dans la région. Voici quelques exemples. La production économique de l'Estonie a diminué de plus de 15 %, tandis que l'Union européenne a enregistré en moyenne une diminution de 4,1 %. Aucun pays européen, mis à part les trois États baltes, n'a subi une chute de la production économique de plus de 10 %. Dans les trois États baltes, le chômage a déjà dépassé la barre des 15 %.

J'espère vraiment que les propositions de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe visant à relancer l'économie et à améliorer la situation financière recevront une attention très concrète et une réaction de la part de la Commission. L'année dernière, l'Estonie a dû réduire par trois fois son budget et revoir à la baisse les dépenses du secteur public. De nouvelles réductions ne feront qu'aggraver la situation sociale déjà critique. J'espère de tout cœur que l'Estonie rejoindra la zone euro le 1<sup>er</sup> janvier 2011, de façon à créer une zone de croissance économique et à résoudre les difficultés financières.

**Paul Rübig (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous nous trouvons actuellement au beau milieu d'une crise économique et financière et je pense qu'en temps de crise, la liquidité est le facteur le plus important, non seulement pour les banques et les entreprises, mais surtout pour les travailleurs. Bien entendu, la solvabilité est toujours une condition essentielle de la liquidité et, par conséquent, il est particulièrement nécessaire de discuter de la solvabilité des entreprises, des banques et des employés.

Il va sans dire que la solvabilité repose sur les revenus, que vous soyez un travailleur, une entreprise ou une banque. Si vous ne gagnez rien, vous n'avez évidemment aucune solvabilité et aucune liquidité, et c'est là que la spirale descendante commence.

C'est pourquoi il est capital pour nous de veiller à ce qu'aucune taxe supplémentaire ne soit imposée à l'avenir sur les échanges de produits de base. Nous devrions plutôt réfléchir à comment grever les transactions purement financières qui ne sont pas fondées sur un service ou sur l'échange de produits de base. Cette taxe pourrait servir à refinancer les banques et les budgets nationaux, de même qu'elle pourrait constituer la base de nouveaux emplois.

En réalité, le chômage est parfaitement inacceptable. C'est finalement le principal facteur qui sous-tend l'émergence de la crise financière et économique.

**Silvia-Adriana Țicău (S&D).** – (RO) En vertu du traité de Lisbonne, l'économie de l'Union européenne est une économie sociale de marché. Notre préoccupation première doit être de créer des emplois, de réduire le chômage et de sortir de la crise économique. Les États membres du sud-est de l'Europe sont confrontés à d'importants déficits. Ils doivent stimuler la création d'emploi, tout en conservant une politique budgétaire viable à long terme. L'éducation, la santé, l'agriculture et le développement des infrastructures de transport et énergétiques restent les priorités essentielles de ces États membres. Il importe que le niveau des subventions agricoles dans ces États membres soit comparable à celles des anciens États membres. Une aide offerte par l'UE, sur une période de cinq ans en faveur de la balance des paiements, peut être accordée si les États membres bénéficiaires s'engagement à réformer leurs systèmes fiscaux ou s'ils prennent des mesures pour doper leur capacité administrative afin d'améliorer et d'atteindre la capacité maximale d'absorption des fonds européens. Ces États membres doivent également être soutenus dans la modernisation de leurs secteurs industriels très polluants, de façon à réduire les émissions, tout en préservant l'emploi et en garantissant le développement économique. Je voudrais ajouter que, pour aider ces États membres, il faut que la politique de cohésion pour la période 2014-2020 continue d'aider les régions d'Europe qui sont le moins développées économiquement.

**Diogo Feio (PPE).** – (*PT*) Monsieur le Président, je tiens par commencer à féliciter ceux qui ont pris l'initiative de ce débat, car il est fondamental que nous discutions de la situation des pays économiquement plus faibles et des pays en dehors de la zone euro, a fortiori lorsqu'il est question des stratégies visant à sortir de la crise, dans le cadre desquelles nous devrons garder à l'esprit les différentes situations des pays concernés. La situation est critique dans de nombreuses économies d'Europe centrale et orientale, mais les choses se compliquent aussi dans bon nombre d'économies de la partie occidentale à l'intérieur de la zone euro. Mon pays, le Portugal, en est un exemple. La stratégie doit tenir compte des différentes situations, qui varient d'un pays à l'autre.

Différentes voies s'offrent à nous. Il est d'une extrême importance d'avoir une politique monétaire et budgétaire appropriée et qui soit, si possible, de plus en plus déterminée par des critères politiques qui tiennent compte du besoin de liquidité des entreprises, et en particulier, des petites et moyennes entreprises, qui ne créent pas ou ne perpétuent pas des obstacles très difficiles à surmonter pour les pays en dehors de la zone euro, et qui

fassent pression sur les gouvernements nationaux afin qu'ils réalisent les réformes nécessaires à moyen et long terme. Pour conclure, nous devons passer à l'acte. La cohésion doit être effective.

**Elena Băsescu (PPE).** – (RO) Grâce à la mise en œuvre réussie du plan européen de relance économique, nous assisterons à une légère amélioration l'année prochaine, en 2010, pour les États membres de l'Union européenne.

Les pays d'Europe centrale et orientale ont été touchés de différentes manières par la crise économique. D'une part, la Pologne a enregistré une croissance économique modérée, évitant ainsi la crise, tandis que la Roumanie et la Hongrie ont été frappées de plein fouet par cette crise économique.

La Roumanie a connu une crise économique sans précédent cette année, laquelle a en outre été exacerbée par la sérieuse instabilité politique déclenchée par les socialistes, qui voulaient quitter le gouvernement à des fins électorales en raison des élections présidentielles prochaines. Les élections présidentielles n'étaient qu'à deux mois. Le départ des socialistes du gouvernement et l'introduction d'une motion de censure au parlement ont laissé la Roumanie, pendant deux mois, avec un gouvernement temporaire dont les pouvoirs étaient réduits et qui a été incapable de finaliser et de faire adopter un projet de budget au parlement.

En conséquence, le Fonds monétaire international a retardé le versement de la troisième tranche d'un prêt s'élevant à 1,5 milliard d'euros. Néanmoins, le gouvernement suisse a décidé de nous accorder un prêt non remboursable de quelque 120 millions d'euros. Mon pays a enregistré une croissance économique négative de 8 % et un taux de chômage inférieur de deux points à la moyenne de l'Union européenne. À l'avenir, l'UE exige une stratégie visant à ce que les gouvernements s'abstiennent de soutenir leur économie nationale. Ce ne sera toutefois pas possible pour la Roumanie d'ici à 2010, car l'accord signé avec le FMI ne nous y autorise pas.

**Petru Constantin Luhan (PPE).** – (RO) Je suis d'accord avec le proverbe selon lequel, si vous revenez d'une sortie de pêche et qu'en chemin vous rencontrez quelqu'un, vous devez lui apprendre à pêcher plutôt que de lui donner du poisson. Nous devons toutefois savoir que nous devons leur apprendre à pêcher. À cet égard, je me réfère aux États qui ont récemment rejoint l'UE et qui ont encore à apprendre. Cependant, ils ne peuvent pas le faire tout seuls. Nous devons leur donner les ressources financières pour le faire. Personnellement, je pense qu'une économie saine est principalement constituée d'entreprises de taille moyenne. Ainsi, les politiques de cohésion économique, sociale et territoriale doivent viser pour l'essentiel à allouer les fonds européens pour la cohésion à ce type d'économie. Je voudrais ajouter que, ces derniers temps, la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale a été négligée au niveau de la définition des priorités de l'Union européenne.

(Le Président retire la parole à l'orateur)

**Victor Boştinaru (S&D).** – (RO) En écoutant M<sup>me</sup> Băsescu, je ne peux que m'exclamer: «Oh, les pauvres! Quelle simplicité au sein de ce Parlement européen».

Pour en revenir à des choses plus sérieuses, la contraction économique dans les pays d'Europe centrale a atteint des proportions effarantes. Les écarts se creusent entre ces pays et les pays riches d'Europe occidentale. En outre, la capacité de ces pays à générer des incitations économiques et financières reste à un niveau tellement bas qu'elle en est presque négligeable. Je tiens à attirer l'attention de la Commission européenne sur le fait qu'en raison des coûts sociaux, de la hausse considérable du chômage et des fortes réductions budgétaires, la capacité de ces pays à fournir un cofinancement pour les projets bénéficiaires d'un financement européen est elle aussi diminuée. Tous ces facteurs peuvent condamner les pays d'Europe centrale...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

**Lajos Bokros (ECR).** – (ES) J'aurais quelques questions très simples à poser à M. Almunia, sans les difficultés de la traduction. Que pensez-vous de modifier les critères du traité de Maastricht pour y introduire peut-être un nouveau critère lié à la balance des paiements, un plafond au déficit du compte courant et à la dette extérieure?

Que pensez-vous de la politique du taux de change? Est-il préférable de maintenir un taux de change fixe ou flexible en période de récession?

En outre, en ce qui concerne les pays qui ont adopté l'euro sans être membres de l'Union européenne, est-ce un avantage ou un inconvénient pour eux dans les négociations en vue de la prise de responsabilités de la zone euro à l'avenir?

**Csaba Sógor (PPE).** – (*HU*) Monsieur le Président, la grippe frappe ceux qui ont une constitution fragile. C'est pourquoi les pays d'Europe centrale et orientale doivent non seulement être «vaccinés», mais aussi fortifier leur constitution. Vous savez ce que j'entends par là. Le changement de régime doit être soutenu, et pas seulement l'économie, bien qu'elle doive aussi l'être, bien entendu. La raison en est que, dans bon nombre des pays d'Europe centrale et orientale, l'économie, les médias et la politique sont toujours aujourd'hui aux mains de ceux qui ont systématiquement ruiné cette région ces 40 dernières années.

Voilà pourquoi nous devons soutenir ce que nous appelons les valeurs européennes, de façon à ce qu'un pays en particulier ne débatte pas – dans l'Europe du multilinguisme – de la nécessité d'une loi linguistique et qu'un autre ne cherche pas à introduire furtivement la culpabilité collective comme une simple note de bas de page dans le Traité, plutôt que les valeurs européennes. C'est pourquoi les pays d'Europe centrale et orientale doivent...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

**Zigmantas Balčytis (S&D).** – (*LT*) Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Commissaire, en 2006, les Lituaniens aussi ont en fait tenté d'introduire l'euro, mais, malheureusement, nous avons manqué les critères d'un centième. Néanmoins, je tiens réellement à vous remercier, Monsieur le Commissaire, pour la période écoulée, pour le travail réalisé et pour votre excellente coopération.

S'agissant du problème qui nous occupe aujourd'hui, je pense vraiment que les conditions ont changé et qu'il y a eu quelques bonnes propositions de révision. Loin de moi l'idée de proposer des critères de Maastricht, plutôt des choses très élémentaires qui donneront à chaque État la possibilité de réguler les prix. Il s'agit des différents mécanismes de taux de change et de bien d'autres choses.

Je voudrais que la Commission européenne ait cette proposition à l'esprit et je remercie M. Verhofstadt, qui a suggéré qu'à l'avenir, nous puissions nous asseoir et discuter calmement de la façon dont nous pouvons aider les États d'Europe orientale, les États baltes, car le chômage ...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

**Joaquín Almunia**, *membre de la Commission*. – (ES) Monsieur le Président, je remercie sincèrement M. Verhofstadt, qui a pris l'initiative de ce débat, ainsi que tous ceux qui se sont exprimés. Je vous suis très reconnaissant pour vos contributions et vos idées.

Permettez-moi de reprendre une phrase prononcée par M. Verhofstadt. Il a déclaré que le fait que certains pays d'Europe centrale et orientale ne fassent pas partie de la zone euro impliquait l'existence d'un rideau de fer. Je ne suis pas d'accord, parce que certains des pays d'Europe centrale et orientale qui n'ont pas encore l'euro connaissent des situations économiques extrêmement difficiles, mais d'autres sont dans une situation économique qui n'est pas plus difficile que celle d'économies plus mûres, plus avancées. Ces dernières font depuis bien plus longtemps partie de l'Union européenne, reçoivent des financements de la Banque européenne d'investissement et des Fonds structurels depuis bien plus longtemps et font partie de la zone euro; pourtant, elles rencontrent des problèmes tout aussi graves et parfois plus graves que bon nombre d'économies d'Europe centrale et orientale.

Le problème n'est donc pas un rideau de fer, qui a disparu il y a vingt ans, et ce n'est pas que les instruments à la disposition de l'Union européenne ne sont pas utilisés dans cette région, car ils le sont, comme je l'ai indiqué dans mon discours liminaire. Certains d'entre vous y ont fait allusion, tandis que d'autres semblent ne pas avoir conscience que ces instruments sont utilisés dans une bien plus grande mesure que nous aurions pu imaginer lorsque la crise est apparue en 2007.

Avec tout le respect que je vous dois, le problème ne réside pas dans la façon dont les critères pour l'adhésion à l'euro sont interprétés, et nous en avons discuté à maintes reprises dans cette Assemblée. Là n'est pas le problème. Des critiques ont été formulées dans cette Assemblée à l'égard de ceux qui, à l'époque, ont décidé de permettre à certains membres actuels de la zone euro de la rejoindre alors qu'il n'était pas tout à fait clair que les conditions étaient réunies. Ce que nous constatons à présent, c'est que les économies qui ne sont pas bien préparées pour gérer une crise telle que celle-là sont celles qui en souffrent le plus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro. Voilà le problème qui devrait nous occuper.

Devons-nous coopérer davantage? Bien évidemment. Devons-nous renforcer les instruments communautaires? Bien évidemment. La Commission demande au Conseil et au Parlement de le faire. Le Parlement demande aussi à la Commission de le faire, et ce que je demande au Parlement, c'est de demander au Conseil de le faire, parce que la proposition de la Commission visant à ce que les actions du Fonds social européen en 2009 et

2010 soient financées à 100 % par les ressources européennes dans ces pays qui bénéficient du Fonds social européen n'a pas été acceptée par le Conseil. Je vous saurai gré de le dire au Conseil.

C'est la dernière fois que je suis présent en tant que commissaire aux affaires économiques et monétaires, et je veux transmettre votre position, qui est aussi la mienne, au Conseil ECOFIN. En effet, je crois qu'il faut utiliser, dans ces moments, les Fonds structurels et le Fonds de cohésion d'une façon différente de celle prévue dans des circonstances normales. Je repasse à ma langue maternelle.

(ES) Je suis d'accord. Je suis d'accord avec beaucoup des idées contenues dans les six points soulevés par M. Verhofstadt et qu'il a repris dans une lettre adressée au président de la Commission européenne et au président de la Banque européenne d'investissement. Nous sommes d'accord à maints égards. À maints égards, nous avons déjà agi conformément aux points soulevés. Je les ai directement cités quand j'ai pris la parole.

Néanmoins, penser qu'en utilisant les instruments européens il est possible d'éviter d'avoir à procéder à des ajustements difficiles afin d'aborder les conséquences d'une récession telle que celle-ci témoigne d'une méconnaissance de l'ampleur de la récession que nous avons subie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro, en Europe centrale et orientale comme en Europe occidentale. Cette récession a été d'une ampleur telle que nous pouvons imaginer comment, par exemple, l'Irlande a réalisé des ajustements aussi difficiles, non pas parce que le Fonds monétaire international le lui a dit, ou parce que ces ajustements lui ont été imposés par Bruxelles, mais parce que les autorités irlandaises ont considéré qu'il s'agissait de la meilleure façon d'adapter son économie le plus tôt possible et de progresser avec le même élan qu'avant la crise.

Les conséquences sociales de ces ajustements nous préoccupent et me préoccupent personnellement, au moins autant qu'elles ne préoccupent le Parlement. Je peux vous dire, puisque tout le monde le sait, qu'en utilisant le mécanisme de la balance des paiements, la Commission a réduit de nombreux ajustements proposés par les gouvernements des pays bénéficiaires de ces ressources. Nous continuerons à le faire. Nous avons aussi essayé, dans la mesure du possible, de préserver les montants dans les budgets nationaux afin de pouvoir financer conjointement les Fonds européens, parce que, sinon, les réductions dans les dépenses d'investissement qui devraient être utilisées pour financer conjointement les Fonds européens auraient eu des conséquences très négatives dans ces pays.

Nous voyons toutefois des signes positifs, ce qui est très important à dire dans un débat comme celui-ci. Nous n'aurions pas pu le dire dans un débat similaire en octobre 2008. En décembre 2009, il faut dire qu'il y a des signes positifs, que nous commençons à voir la lumière au bout du tunnel, y compris dans les pays qui souffrent le plus de la crise, comme la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie et l'Irlande.

Il reste pas mal d'incertitudes et les obstacles que nous avons à surmonter sont de taille, mais nous voyons la lumière au bout du tunnel.

Ainsi, lorsque la récession aura été surmontée, allons-nous recommencer à agir comme nous le faisions avant? J'espère bien que non! Étant donné qu'il s'agit de mon dernier discours sur l'économie au sein du Parlement en tant que commissaire en charge des affaires économiques et monétaires, permettez-moi de soulever cinq points qui ne comptent pas parmi les six points cités par M. Verhofstadt, mais dont nous devrions tous débattre.

Premièrement, à la lumière de notre expérience de cette crise, les pays d'Europe centrale et orientale ont besoin d'un modèle de croissance bien plus équilibré. Ils ne peuvent pas dépendre uniquement des financements provenant d'investissements étrangers. Vous avez été nombreux à parler des petites et moyennes entreprises, et je partage votre avis. Elles non plus ne peuvent pas dépendre exclusivement, ou presque exclusivement, des banques étrangères, parce que lorsqu'il s'agit de surveiller les actions du système financier, il est très difficile d'avoir des autorités de surveillance et une politique financière qui servent les intérêts de chaque pays si presque toutes les banques ne sont pas originaires de ce pays et prennent des décisions stratégiques fondées sur les intérêts de leur pays d'origine. Cela dit, il faut reconnaître que les banques étrangères dans ces pays se conduisent extraordinairement bien, ainsi que je l'ai déjà signalé.

Nous devons augmenter le taux d'absorption des Fonds structurels. Dans les perspectives financières actuelles, nous avons soumis à votre approbation un montant très conséquent de ressources, qui peuvent être acheminées via les Fonds structurels durant cette période de perspectives financières. Bien souvent, les pays ne parviennent pas à utiliser ces ressources et il subsiste une marge d'action qui s'élève, dans certains pays, à 4 % de leur PIB annuel. 4 % du PIB annuel et cet argent n'est pas utilisé de manière adéquate.

Nous devons soutenir bien plus activement l'intégration des infrastructures et nous devons continuer à débattre de la manière de le faire. Il existe, dans certaines parties de cette région, des goulets d'étranglement qui doivent encore être surmontés grâce aux infrastructures afin d'intégrer suffisamment leur zone économique et leur tissu productif à l'Europe occidentale.

Enfin, les conséquences de la crise se font davantage sentir, en termes sociaux, dans les pays qui n'ont pas de système de protection sociale ou d'État providence suffisant. Cette situation est en partie due au fait qu'ils n'ont pas un niveau suffisant de croissance, de revenu ou de richesse, mais aussi parce que – et il convient de le dire –, les années qui ont précédé la crise, certains de ces pays ont appliqué une politique fiscale minimaliste et, lorsqu'il faut de l'argent pour financer des mesures publiques, il n'y en a pas, parce qu'il n'y a pas de revenu. Il faudra aussi prendre cet élément en considération à l'avenir.

Le Président. - Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Elena Oana Antonescu (PPE), par écrit. – (RO) Alors que la crise économique mondiale continue d'affecter l'Europe, les États d'Europe centrale et orientale en subissent les effets de manière plus intense en raison des disparités qui existent en termes de développement économique entre les anciens États membres et ceux qui ont rejoint l'UE au cours des derniers cycles d'adhésion. La crise économique exacerbe ces disparités et exerce des pressions supplémentaires sur les gouvernements de ces pays, qui doivent faire face à des conditions macroéconomiques très rudes, tout en devant résoudre les problèmes découlant de la vulnérabilité du système financier et de la viabilité des systèmes de soins de santé publique et d'assurance sociale. Sur la base de ces contraintes de politique économique et sociale, j'espère que la Commission adoptera un plan intégré axé sur les problèmes spécifiques de cette région. Ce plan doit soutenir les efforts consentis par ces États afin de maintenir un équilibre économique et social. Les pays d'Europe centrale et orientale ont absorbé les prêts octroyés par le FMI, la Banque mondiale et l'Union européenne afin de surmonter leurs problèmes nationaux. Cependant, les ressources financières n'arrivent pas au rythme nécessaire pour soutenir les mesures adoptées par ces gouvernements. Par conséquent, je demande que ces ressources soient mises à disposition plus rapidement et qu'un plan soit adopté pour soutenir les économies de cette région.

Sebastian Valentin Bodu (PPE), par écrit. – (RO) La Roumanie et la Bulgarie ressentent pleinement les effets de la récession économique mondiale qui a frappé les deux derniers pays à avoir rejoint l'Union européenne, dans un contexte de disparité avec les économies développées des autres États membres. Le dernier sondage Eurobaromètre souligne que les populations de ces deux pays se disent particulièrement préoccupées par le développement économique de leurs pays, ainsi que par la façon dont la crise touche personnellement tous les citoyens. Outre les conclusions du sondage Eurobaromètre, les incidences de la crise ne vont qu'empirer en plein hiver. Les gouvernements nationaux ont le devoir de prendre les meilleures mesures pour pouvoir traverser l'hiver sans conséquences sociales dramatiques. Le Fonds monétaire international et la Commission européenne ont aidé la Roumanie et la Bulgarie, tant au niveau financier qu'en leur apportant leur expertise, en fixant certains indicateurs macroéconomiques. Une plus grande implication de la Commission européenne dans la stabilisation des économies roumaine et bulgare aura des répercussions bénéfiques dans toute l'Union européenne, laquelle ne peut plus se permettre d'avoir de profonds déséquilibres pour l'instant. Tous les Etats membres de l'Union européenne sont touchés par les différents aspects de cette crise. Il est toutefois évident que les nouveaux États membres connaissent des temps plus difficiles que les économies bien accordées des anciens États membres. La solidarité est l'une des valeurs fondamentales de l'Union européenne et c'est en période de récession économique qu'il convient d'en faire preuve.

András Gyürk (PPE), par écrit. – (HU) Au début de l'année, nous étions ravis de constater que plus de 3 milliards d'euros avaient été dégagés pour des améliorations énergétiques dans le cadre du paquet d'incitations économiques introduit à l'époque. La Commission européenne a reconnu à juste titre qu'il était nécessaire de soutenir la création de voies d'approvisionnement alternatives et l'interconnexion des réseaux énergétiques. Cependant, notre contentement était teinté d'une certaine déception. Si l'on analyse les montants spécifiques, l'on peut voir que le paquet d'aides néglige l'Europe centrale et orientale, cette région-même qui est la plus vulnérable en termes d'approvisionnement énergétique. L'interconnexion franco-belge de gaz reçoit plus d'aide que les interconnexions d'Europe centrale et orientale. Tandis que l'interconnexion franco-belge sera la septième, rejoignant ainsi les six existantes, ce type d'infrastructure est très souvent inexistant dans les nouveaux États membres. Par ailleurs, nous étions aussi déçus que les améliorations concernant l'efficacité énergétique soient totalement absentes du paquet de soutien. Or, c'est précisément dans ce domaine que l'objectif principal du paquet aurait été le plus facile à atteindre, à savoir la création d'emplois. En raison des lacunes mentionnées, nous pensons que deux éléments revêtent une importance

toute particulière. Premièrement, les futurs programmes d'aide doivent se concentrer sur les régions où les investissements dans l'énergie ont la plus grande valeur ajoutée. Deuxièmement, l'efficacité énergétique, dont il est souvent question dans les milieux européens, ne peut être oubliée lorsque des décisions budgétaires seront prises à l'avenir, surtout si nous savons qu'une utilisation plus efficace de l'énergie peut déjà produire des résultats absolument spectaculaires à court terme.

**Tunne Kelam (PPE),** *par écrit.* – (*EN*) Je félicite la Commission pour les efforts qu'elle a consentis afin de venir en aide aux économies européennes. Le fait que l'UE prévoie des mesures pour ceux qui en ont le plus besoin vient confirmer et garantir que nous allons tous sortir de cette crise économique plus forts qu'avant. Je voudrais souligner l'importance de faire tomber toutes les barrières existantes à l'économie, aux échanges et à la libre circulation sur le marché du travail. Terminer l'intégration du marché unique européen doit être l'objectif premier à court terme. Seul cela nous aidera efficacement à faire face à une crise future. Une des incitations les plus fortes de l'UE est de faire partie de la zone euro. L'euro est une motivation importante pour les investissements et la croissance économique, en réduisant la vulnérabilité. J'espère vraiment que mon propre pays, l'Estonie, parviendra à remplir les critères nécessaires pour rejoindre la zone euro. L'Estonie a une des dettes extérieures les plus faibles en Europe et elle est parvenue à mettre suffisamment de réserves de côté, durant la croissance économique, pour pouvoir à présent faire face à la crise avec ses propres moyens. Par ailleurs, j'ai la conviction que les moyens actuels tirés des fonds européens et les perspectives d'adhésion à la zone euro nous permettront de réduire efficacement le chômage l'année prochaine.

Wojciech Michał Olejniczak (S&D), par écrit. – (PL) Mesdames et Messieurs, plus d'un an après le plus grand choc pour la société américaine depuis le 11 septembre, la déclaration de faillite de la banque Lehman Brothers, l'expérience nous a rendus plus sages. Ce qui s'est produit ces 12 derniers moins est une preuve manifeste des suppositions erronées de la politique néolibérale et, comme ce fut le cas avec le 11 septembre, cela nous a contraints à regarder le monde d'un œil différent. La crise économique a touché presque toutes les parties du monde, mais, ce qui est plus important pour moi, c'est qu'elle a touché des millions d'Européens. Le rapport publié par la Banque mondiale il y a quelques jours ne laisse aucun doute quant à l'aide dont les États membres de l'UE d'Europe centrale et orientale ont besoin, et pas seulement dans le domaine de leurs affaires intérieures. Si la crise peut réduire 11 millions d'habitants d'Europe orientale et d'Asie centrale à la pauvreté, lesquels pourraient être rejoints par 23 millions d'autres d'ici la fin de 2010, il n'y a pas de quoi être content de soi. Une aide financière est essentielle, mais l'aide intellectuelle aussi, de façon à établir des programmes sociaux appropriés pour les pays qui ressentent le plus les effets de la crise. Lors des crises précédentes, les familles ont pu se sauver en émigrant ou en occupant plusieurs emplois. La crise d'aujourd'hui a une dimension mondiale, qui rend ce type de solutions impossible. Si nous ne voulons plus voir davantage d'effets à la suite des évènements de l'année dernière, nous devrions mobiliser bien plus de fonds européens et nous donner pour objectif de promouvoir l'emploi et de renforcer la coopération internationale. Toutes ces actions doivent se concentrer sur une chose: la politique sociale.

Czesław Adam Siekierski (PPE), par écrit. – (PL) Les pays d'Europe centrale et orientale ont ressenti très fort les effets de la crise économique. Les indicateurs économiques en chute libre étaient une réalité dans de nombreux pays l'année dernière, et pas seulement dans notre région. Il convient cependant de souligner que différents pays sont parvenus à gérer cette crise avec des degrés variés de réussite. Dans cette région, le pays qui s'en est clairement le mieux sorti, avec des résultats positif, est la Pologne. Ainsi que M. Almunia l'a reconnu au cours de ce débat, la Pologne est le seul pays à avoir évité une récession, en maintenant une dynamique de croissance positive tout au long de la crise. Bien que la situation économique dans la région soit doucement en train de se stabiliser, il faut réfléchir aux mesures à prendre afin de restaurer la croissance économique et éviter des perturbations similaires à l'avenir. À court terme, les gouvernements des pays concernés devraient adopter des stratégies plus résolues afin d'échapper à la crise. Ils doivent équilibrer les dépenses budgétaires, lutter activement contre le chômage et l'exclusion sociale, et créer les conditions nécessaires au développement des entreprises, d'une part, et les conditions en vue d'une hausse de la demande, d'autre part. L'aide extérieure est tout aussi importante que l'action au niveau national. Les institutions financières européennes et internationales devraient créer une ligne de crédit spéciale pour les petites et moyennes entreprises, ainsi que pour soutenir les projets d'infrastructures. Ces mesures permettraient certainement de créer des emplois et d'améliorer la situation sociale. À long terme, la meilleure solution semble être l'adhésion à la zone euro et la mise en place des conditions pour une croissance équilibrée et stable.

**Csaba Sándor Tabajdi (S&D),** par écrit. – (HU) L'année dernière, la lutte contre la crise a été menée essentiellement au niveau des différents États membres, en utilisant les instruments des États membres. Les États membres de l'UE cherchaient à agir principalement au niveau national plutôt que communautaire en

ce qui concerne la relance économique, l'assistance à fournir aux entreprises et la protection de l'emploi. Parfois, même le niveau minimal de coordination, d'accord et de coopération n'était pas respecté. Les anciens États membres, avec leurs économies plus fortes et une marge de manœuvre plus large en termes budgétaires, ont assemblé des paquets essentiellement axés sur leurs marchés nationaux et, souvent, des instruments protectionnistes faussant la concurrence ont été utilisés. Un exemple frappant est l'aide octroyée par le président français, Nicolas Sarkozy, à Peugeot, avec comme condition que les emplois soient maintenus en France et que les licenciements aient lieu dans l'usine la plus efficace de l'entreprise, en Slovénie.

Une discrimination similaire est observable en ce qui concerne le secteur financier en Europe centrale et dans la région balte, dès lors que les sociétés mères occidentales continuent à ce jour de détourner les profits générés par leurs filiales actives dans la région. Le resserrement du crédit a des effets particulièrement néfastes sur le secteur des petites et moyennes entreprises, qui assurent l'essentiel de l'emploi et licencient une multitude de travailleurs en raison de la contraction des marchés des exportations et de la réduction des perspectives de développement. Cela signifie que la crise économique se transforme inévitablement en crise sociale et de l'emploi. C'est pourquoi je demande aux gouvernements de l'UE-15 de faire une fois de plus tout leur possible pour bloquer les mesures protectionnistes et prendre position contre le comportement des banques nationales, qui enfreignent les principes du marché intérieur.

**Iuliu Winkler (PPE),** *par écrit.* – (*HU*) La crise économique mondiale a eu un effet varié sur les différents États membres de l'Union européenne. Les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale se sont avérés être les plus vulnérables. La réalité de la situation a montré que les États membres n'avaient pas eu le même accès aux instruments contenus dans le plan européen de relance économique. Nous avons aussi constaté que les États membres à l'intérieur de la zone euro étaient mieux protégés contre la crise. Ce n'est pas un hasard si les conséquences de la crise se sont fait davantage sentir dans les pays qui n'ont pas bénéficié des instruments de relance et qui n'étaient pas membres de la zone euro. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a marqué la fin de la période de réforme institutionnelle de l'Union européenne.

À présent, un effort conjoint est obligatoire afin de renforcer la cohésion de l'Union européenne. C'est une condition vitale pour que l'UE puisse émerger de la crise revitalisée en tant qu'acteur mondial de premier plan. C'est surtout en 2010 que les effets de la crise sociale et de l'emploi se feront sentir. Les nouveaux États membres en seront assurément les principales victimes. Nous avons besoin d'un plan de relance économique qui, en réalité, soit accessible de la même manière à tous les États membres. En outre, les conditions d'adhésion à la zone euro doivent être plus flexibles. Ces mesures évidentes contribueront à créer une Europe forte, à en faire une communauté d'un demi-milliard de citoyens qui défendent les mêmes valeurs et qui soient guidés par les mêmes idées.

## 18. Expérience acquise dans l'application des règlements du Parlement européen et du Conseil relatifs à l'hygiène des denrées alimentaires (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission sur l'expérience acquise dans l'application des règlements (CE) n° 852/2004, (CE) n° 853/2004 et (CE) n° 854/2004 du Parlement européen et du Conseil relatifs à l'hygiène des denrées alimentaires de Horst Schnellhardt, au nom du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) (O-0151/2009 – B7-0237/2009).

**Horst Schnellhardt**, *auteur*. – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je voudrais de tout cœur remercier la Commission de sa communication concernant l'expérience acquise dans l'application des règlements relatifs à l'hygiène des denrées alimentaires. Elle est très importante et son contenu est très convainquant. Je voudrais apporter mon soutien à cette communication, qui décrit ce qui s'est produit dans la pratique au cours des trois dernières années.

Il est important que nous reconnaissions le changement radical qu'ont subi les règlements relatifs à l'hygiène. Nous avons renforcé le marché intérieur, nous avons amélioré la sécurité alimentaire et nous avons augmenté la responsabilité des producteurs et des fournisseurs de denrées alimentaires. Cela constitue un changement considérable et nous avons donc inévitablement repéré quelques problèmes, en particulier liés à l'agrément des petites et moyennes entreprises. Certaines boucheries ont cessé leur activité. Nous devrions procéder à une nouvelle évaluation de la situation, car ces fermetures sont dues au fait que, bien souvent, la flexibilité prévue dans les règlements n'est pas mise à profit et aucun échange d'informations n'a eu lieu entre les autorités locales de contrôle et l'Office alimentaire et vétérinaire européen, ce qui m'apparaît tout à fait déplorable.

Si la Commission décide maintenant qu'elle ne veut pas effectuer de changement, je serai contraint de protester. Je crois qu'il est nécessaire, même s'il ne s'agit que de modifications superficielles, de nous pencher tout particulièrement sur les questions suivantes. Nous devrions être conscients que les informations dans le cadre de la chaîne alimentaire sont interprétées de façon trop restrictive et cela doit changer. Nous devrions voir si d'autres méthodes conviendraient pour l'inspection de la viande. En particulier, nous ne devrions pas poursuivre l'accréditation des laboratoires spécialisés en trichines décrites dans le règlement (CE) n° 882. Nous avons besoin d'une planification sûre pour les domaines qui appliquent les règlements. C'est pour cette raison précise que je m'oppose au règlement prévu. Nous devrions élaborer une proposition de modifications brève et concise pour éviter de contribuer à l'autorisation d'un régime provisoire jusqu'en 2013.

## PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> ISABELLE DURANT

Vice-présidente

**Joaquín Almunia**, membre de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, la commissaire Vassiliou m'a demandé de vous présenter ses excuses, car, étant indisponible, elle ne pourra pas prendre la parole au sujet de cette question orale sur l'expérience acquise dans l'application des règlements relatifs à l'hygiène des denrées alimentaires.

Au nom de la Commission, je voudrais souligner que le rapport est fondé sur des informations reçues de la part d'acteurs concernés, issus du secteur public comme du secteur privé, et que l'issue de ces consultations a été positive. Aucune difficulté majeure n'a été relevée, mais dans certains domaines, il reste des progrès à accomplir.

Abordant maintenant des questions précises, je suis tout d'abord conscient du problème lié au réagrément des établissements de faible capacité. Les dispositions des règlements autorisant une certaine souplesse et devant être appliquées à l'échelon national pourraient fournir des solutions à de tels problèmes. Là où cette approche n'a pas été suivie, des difficultés sont survenues dans certains États membres. L'Office alimentaire et vétérinaire entreprend actuellement des missions spécifiques afin de définir les bonnes pratiques d'une telle flexibilité pour les abattoirs de faible capacité, en vue de leur plus large dissémination. Étant donné que les États membres disposent du restant de cette année pour décider d'octroyer ou non les agréments, je ne peux pas encore dire à ce stade combien de petites et moyennes entreprises ont vu leur demande d'agrément refusée.

Deuxièmement, les dispositions prévoyant une certaine souplesse visent de manière plus générale à protéger la diversité des denrées alimentaires et aider les petits producteurs. L'adoption de mesures nationales mettant en œuvre cette flexibilité ainsi que la notification de la Commission établissent la sécurité juridique pour les petits producteurs et reconnaissent les spécificités des établissements à échelle réduite. Parallèlement, la diversité des denrées alimentaires, comme les méthodes de production traditionnelles des saucisses ou du fromage, est assurée sans mettre en péril la sécurité alimentaire.

Afin d'encourager l'application correcte des dispositions de flexibilité, la Commission a publié plusieurs documents d'orientation. Ceux-ci devraient contribuer davantage à garantir la transparence et la sécurité juridique. Il est également important de rappeler que la Commission, dans le souci de concourir à l'allègement des contraintes administratives, notamment pour les très petites entreprises, a déjà proposé de modifier le règlement dans ce sens. Toutefois, comme vous le savez déjà, cette proposition reste en souffrance.

Troisièmement, les informations sur la chaîne alimentaire comprennent une communication écrite du fermier à l'abattoir et au vétérinaire officiel de ce dernier. Ces informations fournissent des données essentielles pour assurer une inspection fondée sur les risques. Les autorités compétentes se sont récemment vues accorder une dérogation à la disposition selon laquelle les informations doivent parvenir à l'abattoir au moins 24 heures à l'avance.

En outre, je suis ravi d'annoncer qu'au mois d'avril prochain, la prochaine Commission va organiser une table ronde réunissant toutes les parties concernées qui portera sur une éventuelle révision des inspections de la viande afin d'évaluer leur efficacité en tenant compte des tendances récentes au niveau des risques.

Dernièrement, je voudrais souligner le fait que les laboratoires servant pour les contrôles officiels doivent être accrédités afin de garantir la qualité élevée et l'uniformité des résultats d'analyses et ainsi éviter de mettre en péril la sécurité alimentaire. C'est essentiel pour le bon déroulement au quotidien du commerce intra-européen et pour faciliter les échanges avec les pays tiers. Toutefois, la Commission a récemment

consenti à une extension de la période de transition pour le dépistage de trichines jusqu'à la fin 2013 afin de laisser plus de temps aux laboratoires de devenir accrédités.

**Christa Klaß**, *au nom du groupe PPE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier mon collègue, M. Schnellhardt, de sa question. Celle-ci nous donne l'occasion de relever les expériences positives et moins positives de la mise en œuvre de la réglementation. La réglementation sur l'hygiène des denrées alimentaires fixe des règles d'hygiène applicables à la production de la viande.

La consultation lancée par la Commission révèle que des progrès considérables ont été accomplis et que, dans l'ensemble, l'application des règlements se déroule de manière efficace. L'inquiétude que des règlements trop stricts entraîneraient la faillite d'entreprises de faible capacité ou artisanales ne s'est pas concrétisée dans la plupart des cas grâce aux exceptions dont bénéficient les petites entreprises. Toutefois, la consultation indique aussi clairement l'existence dans bien des cas de problèmes de mise en œuvre de ces règles. Les informations que j'ai reçues d'entreprises et d'autorités de contrôles issues de ma région d'origine confirment cette situation.

Étant donné que les autorités des différentes régions disposent d'une grande marge de manœuvre au niveau de leur processus décisionnel, elles sont en mesure de répondre aux besoins des plus petites boucheries et des boucheries artisanales au cas par cas. Il s'agit là sans aucun doute d'une bonne chose, car aucun autre moyen ne nous permet d'assurer que les plus petites boucheries, qui offrent une large sélection de produits en relevant les défis liés à la fraîcheur et à la qualité de ces produits, ne croulent pas sous le fardeau d'une bureaucratie excessive. Cette flexibilité a néanmoins ses limites lorsqu'elle conduit à des interprétations diverses des exceptions et règlements en fonction des caprices des autorités de contrôle.

Ceci entraîne de sérieuses distorsions de concurrence, non seulement entre les États membres, mais également à l'intérieur de ces États. Nous devons ainsi améliorer la réglementation en matière d'hygiène des denrées alimentaires pour accorder aux inspecteurs une plus grande sécurité juridique et davantage de compétences juridiques. Les inspecteurs doivent disposer de mesures juridiques adéquates, par exemple, sous la forme d'amendes pénales.

Monsieur Almunia, il règne dans ce domaine une grande incertitude juridique qu'il convient de lever et nous nous attendons à une proposition de la Commission.

**Karin Kadenbach**, *au nom du groupe S&D*. – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je souhaiterais tout d'abord féliciter toutes les personnes qui ont participé à la mise en œuvre des règlements relatifs à l'hygiène des denrées alimentaires parce que cette communication de la Commission brosse un tableau globalement positif des expériences vécues dans l'application des règlements. Ceci ne devrait pas être sous-estimé, car, comme il a déjà été expliqué, ces nouveaux règlements représentent un changement radical en matière de politique relative à l'hygiène des denrées alimentaires.

C'est en raison du caractère novateur de ces règlements qu'un premier rapport concernant les expériences faites des règlements a été programmé seulement trois ans après leur entrée en vigueur. Les États membres et les fournisseurs et producteurs de denrées alimentaires étaient généralement satisfaits des règlements et ont rapporté avoir bien avancé dans la mise en œuvre de ces derniers. Selon les États membres et les groupements d'intérêts privés, il n'existe aucune difficulté majeure, ni pour les entreprises, ni pour les autorités. Ils partagent, à l'unanimité, l'opinion que ces règlements nécessitent certaines modifications, mais qu'il n'y a pas lieu de procéder à un réexamen en profondeur. Le défi de garantir aux consommateurs les plus hauts standards de qualité et de sécurité en matière d'hygiène des denrées alimentaires et de répondre de manière flexible aux besoins des entreprises, et en particulier des très petites entreprises, est relevé par les règlements en vigueur.

Conformément au dicton «Si l'on cesse de s'améliorer, l'on cesse d'être bon», les problèmes identifiés au cours du processus d'élaboration du rapport, comme l'a déjà mentionné M. Schnellhardt, devront être examinés afin d'en déterminer la cause et, le cas échéant, des solutions devront être trouvées. Il va de soi qu'il est en outre nécessaire de suivre attentivement la mise en œuvre du paquet hygiène étant donné qu'il était trop tôt pour certains états membres de fournir une évaluation objective et détaillée. Ce n'est que lorsque nous disposerons d'une évaluation globale qu'il conviendra de décider si des modifications devraient être apportées ou non aux règlements relatifs à l'hygiène des denrées alimentaires et, dans l'affirmative, de quelles modifications il devrait s'agir.

**Joaquín Almunia,** *membre de la Commission.* – (*EN*) Madame la Présidente, je souhaiterais tout d'abord remercier tous les intervenants de leurs contributions à ce débat. Nous considérons que le rapport du mois de juillet sert de point de départ à la discussion concernant les éventuelles améliorations des règlements et, en temps utile, la Commission examinera la nécessité d'apporter des modifications législatives. Nous saluons les contributions des députés; votre participation nous est très utile dans notre tâche de mettre sur pied, en temps voulu, de nouvelles initiatives.

Nous nous réjouissons déjà de poursuivre notre collaboration avec le Parlement ainsi qu'avec les États membres et les parties prenantes, tant du secteur privé que public, et je suis sûr que nous partageons tous un objectif commun, celui d'atteindre le plus haut niveau possible de sécurité alimentaire. Voilà, à mon sens, la plus importante conclusion que nous pouvons tirer de la discussion de ce soir.

La Présidente. - Le débat est clos.

### 19. Action européenne pour les victimes du terrorisme (débat)

La Présidente. - L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur l'action européenne pour les victimes du terrorisme.

**Jacques Barrot,** *vice-président de la Commission.* – Madame la Présidente, j'associe à ces propos mon ami Joaquín Almunia. Les victimes du terrorisme sont les victimes d'attaques perpétrées contre les valeurs démocratiques de nos sociétés. Ces victimes, évidemment, nous manifestent cette tragédie humaine qu'est le terrorisme. À leur égard, nous avons un devoir de solidarité, de reconnaissance et de soutien.

Le rôle de la Commission dans ce domaine est double. D'abord, assurer une sensibilisation des citoyens sur ce que vivent les victimes du terrorisme, sur leurs souffrances, et accroître la représentation de leurs intérêts au niveau européen. Ensuite, il s'agit de travailler pour qu'il n'y ait pas d'autres victimes, pour que ce terrorisme puisse prendre fin. C'est la politique de prévention du terrorisme.

Depuis 2004, la Commission soutient financièrement un certain nombre de projets visant à fournir aux victimes et à leurs familles l'aide et le soutien social ou psychologique dont elles ont besoin. Ces projets répondent à l'objectif d'accroître la solidarité des citoyens européens avec les victimes du terrorisme. Pour la seule année 2008, un budget de 2 200 000 euros a été alloué à cette initiative.

En complément à ces actions, la Commission a mis en place, depuis 2008, un réseau européen d'associations de victimes du terrorisme, qui a pour objectif de stimuler la coopération transnationale entre les associations de victimes du terrorisme et d'améliorer la défense des intérêts des victimes au niveau de l'Union européenne. Nous y avons consacré un budget de 200 000 euros.

Ce réseau travaille dans plusieurs directions: l'évaluation de l'aide et la protection actuellement offerte à ces victimes, et aussi la promotion d'activités visant à diffuser les meilleures pratiques. Les activités identifiées par ce réseau représentent une base très utile pour le travail de la Commission.

Enfin, dans un contexte où la protection du citoyen doit rester au centre de nos politiques, la Commission souhaite intensifier les actions en faveur de la protection des victimes. Elle entend soutenir les mesures visant à encourager les témoignages de victimes du terrorisme. Il s'agit en effet de sensibiliser davantage les citoyens européens à la réalité du terrorisme, de prévenir le terrorisme. Il ne faut pas oublier que le terrorisme est souvent l'aboutissement d'un phénomène d'endoctrinement et de radicalisation.

Par ailleurs, ces actions doivent permettre de véhiculer un message de paix et de promotion des valeurs démocratiques. Ainsi, la Commission envisage-t-elle l'élaboration d'une charte des droits des victimes du terrorisme. Je partage personnellement toutes les indignations que provoquent tous ces attentats terroristes et notre solidarité à l'égard des victimes du terrorisme.

Madame la Présidente, je vais maintenant écouter les interventions des différents parlementaires et je leur répondrai autant que je le pourrai.

**Teresa Jiménez-Becerril Barrio**, *au nom du groupe PPE.* – (*ES*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je voudrais signaler que la majorité des gouvernements et des citoyens ne se souviennent des victimes du terrorisme qu'après un attentat grave, comme les attentas de Madrid, New York ou Londres. Une fois la vague d'émotion passée, ils ont tendance à oublier la menace terroriste et les droits des victimes.

Aujourd'hui, toutefois, l'engagement de l'Union européenne dans la lutte contre le terrorisme ne fait aucun doute. Comme le commissaire Barrot vient de nous le dire, cet engagement se reflète également dans le programme de Stockholm, récemment adopté, qui reconnaît le courage et la dignité des victimes ainsi que la nécessité de défendre leurs droits.

Malgré ce progrès, la lutte contre le terrorisme a toujours été fondée sur la confiance et la coopération entre les États membres. Compte tenu de la perspective offerte par le traité de Lisbonne, je me demande si l'Union européenne n'a pas intérêt à favoriser l'harmonisation de la législation des États membres relative aux droits des victimes du terrorisme.

L'adoption d'une charte européenne des droits des victimes du terrorisme constituerait un grand pas en avant, qui aiderait ceux qui luttent contre le terrorisme et porterait un rude coup à ceux qui le défendent. C'est le courage et la dignité des victimes qui représente le plus grand échec du terrorisme et, par conséquent, la plus grande victoire de la démocratie. Nous ne devrions jamais perdre de vue que la seule arme dont disposent les victimes innocentes contre le terrorisme est leur parole et la reconnaissance de la société.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, vous devriez également garder à l'esprit qu'aucun d'entre nous n'est à l'abri du terrorisme. J'en arrive ainsi à ma question: la Commission admet-elle qu'une charte européenne soit adoptée pour reconnaître la défense des droits des victimes du terrorisme et encourager ces droits? Dans l'affirmative, quelles mesures la nouvelle Commission prendrait-elle en vue de donner une impulsion à cette charte au titre de son nouveau mandat?

**Juan Fernando López Aguilar,** *au nom du groupe S&D.* – (*ES*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, merci pour votre expression sincère d'un engagement qui, depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, a enfin été intégré à la politique européenne. Cet engagement est régi par la législation européenne dans laquelle le Parlement va également jouer un rôle décisif, un rôle désormais plus décisif que jamais.

Cet engagement est confirmé par l'adoption du programme de Stockholm. Son programme pluriannuel pour 2009-2014 comprend une référence expresse et nécessaire à la dignité des victimes du terrorisme, à la souffrance qu'elles endurent à cause de cette forme atroce de criminalité, à leur vulnérabilité particulière, mais aussi et avant tout, au mandat de les protéger.

Je suis donc d'avis qu'il vaut la peine de rappeler que, la Présidence du Conseil de l'UE étant assurée par l'Espagne durant la prochaine période de 6 mois, et la détermination du gouvernement et de la société espagnols de lutter contre toutes formes de terrorisme étant si constante et tenace, ce sera certainement l'occasion d'inclure cette harmonisation, ce programme-cadre pour la sauvegarde des droits des victimes du terrorisme, dans le plan d'action. Étant donné que ce plan prévoit une législation pluriannuelle, il incombera au gouvernement espagnol de l'élaborer et il appartiendra ensuite aux Présidences belge et hongroise de prendre la relève en définissant la législation et en mettant en œuvre les objectifs du programme de Stockholm.

Je pense donc que le temps est venu pour le Parlement de confirmer cette détermination de protéger les victimes du terrorisme afin de redoubler les efforts dans la lutter contre toutes les formes de terrorisme et d'établir la dignité dont les victimes du terrorisme ont besoin. Il est temps de s'engager pour que le plan législatif du programme de Stockholm et le plan d'action que la Présidence espagnole sera chargée de définir accordent à la protection des victimes du terrorisme toute l'attention qu'elle mérite.

**Izaskun Bilbao Barandica**, *au nom du groupe ALDE*. – (*ES*) Madame la Présidente, je souhaiterais signaler que cette initiative va dans le même sens que l'amendement au programme de Stockholm déposé par la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres et par moi-même, parce qu'elle n'est pas comprise dans ce dernier. Les victimes de toutes les sortes de terrorisme en avaient besoin et, qui plus est, nous la demandent. Les victimes avec lesquelles j'ai travaillé ces dernières années m'ont beaucoup appris sur la dignité, le civisme et la souffrance. Leurs témoignages m'incitent à préconiser une norme européenne pour la prise en charge des victimes d'un point de vue matériel, émotionnel et juridique.

Nous avons établi un dialogue commun fondé sur quatre piliers.

Premièrement, la reconnaissance de leur souffrance, leur protection et l'assomption que les victimes ne sont pas seulement les personnes ayant perdu la vie ou été blessées mais également leur famille, tous ceux qui sont menacés ainsi que leur liberté, qui est la liberté de tous.

Deuxièmement, la réparation du dommage matériel occasionné, la préservation de la mémoire des victimes et les efforts pour assurer que la justice soit rendue.

Troisièmement, l'humanisation des débats concernant les victimes, qui souffrent et ont besoin d'être protégées, défendues, reconnues, aidées et soutenues. Dans le monde politique, nous devons apprendre à nous mettre à leur place.

Dernièrement, la dépolitisation du débat. Nous devons nous montrer généreux afin d'assurer que nous ne fassions pas du terrorisme un enjeu électoral.

En Europe, des meurtres ont été commis au nom de la religion, du marxisme, de la propriété privée, de l'écologisme, de l'indépendance d'une région ou de l'unité de l'État dont elle fait partie. Il a même existé certains gouvernements qui ont été impliqués dans des actes de terrorisme. Ce n'est pas toutefois une question de principe. Les régimes totalitaires et les fanatiques tuent, la perversion des valeurs fondamentales de l'humanité tue. Voilà ce qui mène à la violence, contrairement au libre échange des idées démocratiques. Je dédie ce discours à toutes les victimes du terrorisme.

**Agustín Díaz de Mera García Consuegra (PPE).** – (ES) Madame la Présidente, le programme de Stockholm contient, entre autres, la référence suivante en soutien des victimes du terrorisme: les victimes du terrorisme ont également besoin d'une attention particulière, de soutien et de reconnaissance sociale.

À mes yeux, l'Union doit veiller à ce qu'elles reçoivent ce soutien et encourager leur pleine reconnaissance par la société. Tous ceux qui ont subi la barbarie du terrorisme devraient être considérés comme une référence éthique pour nos sociétés. Par conséquent, la défense des victimes et de leurs droits doit constituer l'une des politiques prioritaires de l'Union européenne.

Nous devons maintenir et renforcer les fonds destinés aux victimes du terrorisme à l'aide d'un financement adéquat, comme l'a proposé le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) dans les amendements déposés concernant le projet de budget de l'Union européenne pour l'année 2010.

C'est pour cette raison que l'aide a été augmentée d'1 million d'euros, qui sera utilisé pour financer des projets visant à aider les victimes du terrorisme et leurs familles à se remettre de leur traumatisme grâce à un soutien social ou psychologique offert par des organisations ou par leurs réseaux. Cet argent sera également utilisé pour financer des projets destinés à mobiliser l'opinion publique contre toutes les formes de terrorisme.

Une autre partie servira en particulier à améliorer la qualité de l'assistance judiciaire et des conseils juridiques disponibles aux victimes et à leurs familles.

Voici des informations accessoires à titre d'illustration: le terrorisme équivaut à des victimes. L'année prochaine, le montant total des fonds alloués aux mesures prises pour se préparer aux attentats terroristes et pour les prévenir s'élèvera à 21 420 000 euros.

L'idée lancée par M<sup>me</sup> Jiménez-Becerril Barrio d'accroître la visibilité des victimes dans l'Union, devrait bénéficier du soutien inconditionnel de toute l'Assemblée. Tout d'abord, nous devons nous équiper des instruments juridiques nécessaires, à commencer par une déclaration écrite, puis une résolution, pour enfin disposer d'une déclaration politique manifestant le soutien des institutions européennes aux victimes du terrorisme. Celle-ci permettra également de sensibiliser les citoyens européens à la valeur de ces victimes.

Les victimes suscitent en nous des sentiments de solidarité, de compassion, de reconnaissance, de dignité, de soutien durable et le souvenir de leur mémoire, tout comme des sentiments de mépris à l'égard des terroristes et un désir de justice, de voir punis ceux qui ont provoqué tant de souffrance et de pertes de vies.

**Ramón Jáuregui Atondo (S&D).** – (ES) Madame la Présidente, Monsieur Barrot, ce n'est pas par hasard que toute une série de députés parlementaires espagnols ont pris la parole. Au Pays basque, outre la souffrance provoquée par un attentat terroriste, les victimes ont souvent enduré le mépris ou le silence après les faits. C'est la raison pour laquelle un mouvement est en train de se former cherchant à faire reconnaître les victimes, une matière qui, selon moi, requiert une politique pour les victimes du terrorisme. Je voudrais développer, si je puis, ce qui a été dit par tous mes collègues en faveur d'une charte ou d'une approche commune à cette politique en vous présentant un résumé très bref de dix aspects qui me semblent fondamentaux à cet égard.

Premièrement, la politique consacrée aux victimes exige que ces derniers reçoivent du public sympathie, reconnaissance et soutien social.

Deuxièmement, elle exige la réparation rapide et efficace des dommages subis.

Troisièmement, elle exige le traitement égal de toutes les victimes.

Quatrièmement, elle exige un consensus politique et social concernant les mesures à mettre en œuvre pour les victimes du terrorisme.

Cinquièmement, elle exige une politique visant à discréditer le discours social et politique tenu par les personnes violentes.

Sixièmement, elle exige que tous ceux qui sont coupables de terrorisme soient punis de manière exemplaire et que les victimes disposent d'un accès à la justice rapide et efficace.

Septièmement, elle exige une éducation et un enseignement contre la violence parmi la population.

Huitièmement, elle exige une garantie pour les victimes que les attentats subis ne seront pas perpétrés à l'avenir, ce qui peut aussi se produire.

Neuvièmement, elle exige des politiques de commémoration afin d'éviter que les victimes ne sombrent pas dans l'oubli.

Enfin, elle exige une politique de réconciliation sociale afin de guérir les blessures infligées par le terrorisme.

Voilà donc les dix commandements que je propose en vue d'une politique commune pour les victimes du terrorisme.

**Georgios Papanikolaou (PPE).** – (*EL*) Madame la Présidente, les attentats de Madrid et de Londres et les récents attentats dans mon propre pays, la Grèce, témoignent de l'étendue du problème qui est le terrorisme. Le terrorisme représente une menace pour notre mode de vie et notre liberté. Il vise non seulement les victimes directes et leurs familles, qui sont également directement affectées, mais aussi la société toute entière.

Les programmes pilotes mentionnés, consacrés aux victimes des attentats terroristes, constituent un échantillon positif en matière de guérison des blessures, mais il reste encore des progrès considérables à accomplir. L'apport d'aide aux victimes et à leurs familles ne s'impose pas seulement sur le plan moral, mais également afin d'envoyer aux terroristes un signal clair leur montrant que nous n'oublions pas.

Nous n'oublions pas les actes révoltants qui entachent notre démocratie et notre cohésion. Nous n'oublions pas que les victimes du terrorisme sont souvent des citoyens sans méfiance qui sont blessés ou tués lorsqu'ils sont en train de vaquer à leurs occupations quotidiennes. Nous n'oublions pas que, dans une Europe qui enseigne la tolérance et la démocratie, les actes de violence ne seront jamais acceptables.

**Magdi Cristiano Allam (PPE).** – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je voudrais exprimer mon soutien à la proposition de M<sup>me</sup> Jiménez-Becerril Barrio en faveur d'une charte européenne sur les droits des familles victimes de terrorisme et souligner que cette dernière offre à l'Europe une occasion extraordinaire d'émettre un message sans ambiguïté sur le terrorisme, compte tenu du fait que, vu l'absence d'un tel message, le processus de Barcelone est tombé dans l'impasse en 2005, lorsque les chefs d'État ou de gouvernement des pays euro-méditerranéens n'ont pas su parvenir à un accord. Je souhaiterais également souligner que ce dessein nous donne aujourd'hui une occasion extraordinaire de renouer, avec l'autre côté de la Méditerranée, un dialogue fondé sur de nouvelles assises, en commençant par une déclaration claire au sujet du concept qui constitue la pierre angulaire de notre humanité et de notre civilisation, à savoir le caractère sacré de la vie.

**Diane Dodds (NI).** – (EN) Madame la Présidente, je vous suis reconnaissante de votre soutien aux victimes du terrorisme. Celui-ci est à la fois juste et approprié et je reconnais bien sûr le soutien apporté par l'Union européenne aux victimes en Irlande du Nord grâce aux programmes PEACE qui y ont été financés.

La Commission devrait savoir que l'Irlande du Nord est de nouveau confrontée à une menace terroriste croissante de la part d'organisations républicaines dissidentes. Cette menace a été décrite par le Police Service of Northern Ireland (forces de police d'Irlande du Nord) comme «critique» et par le Comité international de suivi comme «très sérieux». Lors des derniers attentats brutaux, deux soldats qui s'apprêtaient à aller en Afghanistan, ainsi qu'un policier, ont été assassinés.

Dans le cadre son financement initial consacré aux victimes du terrorisme, la Commission a relevé comme objectif clé la mobilisation du public contre le terrorisme sous toutes ses formes. Toutefois, cet objectif semble avoir été perdu lors de la transition vers le plus large programme «Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme et autres risques liés à la sécurité» (CIPS). Je vous suis reconnaissante de votre proposition d'élaborer une charte pour les victimes et je conseillerais vivement que ce travail

commence par l'établissement d'une distinction très nette entre les victimes du terrorisme et les auteurs du terrorisme.

**Karin Kadenbach (S&D).** – (*DE*) Madame la Présidente, en Autriche, cela fait des années que nous n'avons, heureusement, pas connus d'attentats terroristes. La ville de Vienne, néanmoins, n'en est pas toujours sortie indemne.

Je souhaiterais ajouter certaines remarques à celles émises par M. Jáuregui Atondo. D'une part, nous avons sans aucun doute besoin de la charte et du soutien destinés aux victimes du terrorisme. Toutefois, nous avons en même temps besoin d'une mesure complémentaire visant à changer le cadre dans lequel la violence se produit et qui mène au terrorisme. À mon sens, il faut commencer par l'éducation et l'information. De plus, cette Assemblée doit clairement rejeter la brutalité injectée dans le langage. Nous lançons constamment des appels à la tolérance dans un grand nombre de domaines. Dans un domaine précis, par contre, aucune tolérance ne doit être manifestée, à savoir lorsqu'il est question de violence.

La Présidente. - Ces interventions sont très chargées de dignité, d'émotion, parce que je crois que vous avez parlé au nom de ceux qui ne peuvent plus parler aujourd'hui, et je vous en remercie au nom de la Présidence.

**Jacques Barrot**, *vice-président de la Commission*. – Madame la Présidente, vous avez eu raison de souligner combien ce débat est chargé d'émotion, et, en ce moment, nous pensons à toutes les victimes, qui sont tombées sous les coups du terrorisme de manière complètement aveugle et de manière complètement injuste.

Comme l'a dit le président López Aguilar, c'est une forme terrible de criminalité. Ce que je voudrais d'abord vous dire, c'est que le programme de Stockholm a vraiment pris en considération le sort des victimes. Nous devons, en effet, engager une politique européenne beaucoup plus attentive aux victimes du crime organisé et du terrorisme.

Je voudrais dire à M<sup>me</sup> Teresa Becerril que nous allons nous acheminer vers une charte des droits des victimes du terrorisme. En effet, vous l'avez souhaitée de manière très claire et, je le pense Madame, avec toute l'expérience personnelle douloureuse qui est la vôtre.

Nous avons analysé et nous analyserons, en 2010, toutes les lacunes existant aujourd'hui dans la protection des victimes du terrorisme dans les différents États membres. En effet, vous avez raison. Il faut, d'une manière ou d'une autre, parvenir à harmoniser nos législations sur le terrorisme, sur les victimes du terrorisme. Il faut vraiment que l'Europe réagisse d'une seule voix contre le terrorisme.

Nous allons, à partir de cette étude, voir comment nous pouvons harmoniser et rapprocher toutes les mesures de nature à améliorer la situation des victimes du terrorisme en Europe. Ce sera l'objet du plan d'action, et il est bien certain que nous serons amenés à traiter ce problème de protection des victimes en tenant compte de ce qui a été dit au cours du débat, à savoir tout d'abord essayer de faire connaître le drame et la souffrance des victimes, qui sont souvent l'objet du silence, sinon du mépris.

Ensuite, il faut assurer une indemnisation rapide. Vous avez insisté, à juste titre, sur la rapidité de l'indemnisation devant ces souffrances absolument imméritées et injustifiées. Vous avez aussi évoqué la délégitimation du discours, car on ne peut pas tolérer un discours qui pourrait, d'une manière ou d'une autre, donner le sentiment que tuer des innocents, blesser des innocents, peut être une manière de servir l'humanité.

Nous devons être extrêmement fermes sur ce langage, qui nie toutes les valeurs de l'Union européenne. J'ajoute que je dois, Madame la Présidente, féliciter le Parlement européen d'avoir doté d'un million d'euros tous nos programmes pour venir en aide aux victimes.

Encore une fois, je suis très heureux que Joaquín Almunia soit à mes côtés ce soir, parce que tous deux, nous engageons vraiment la Commission à prendre des mesures en la matière. Dans le cadre de ce programme pluriannuel de Stockholm, il faut, en effet, que l'Union européenne se dote d'une législation exemplaire pour la protection, pour l'assistance aux victimes du terrorisme.

Voilà ce que je voulais dire pour réagir à vos différentes interventions qui, Joaquín Almunia et moi-même, ne nous ont pas laissés, croyez-le bien, indifférents.

**La Présidente.** - De manière à ne pas passer sans transition à un tout autre débat, je propose un instant de silence en mémoire des victimes.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence)

Le débat est clos.

# 20. Défense du principe de subsidiarité - Exposition de symboles religieux ou culturels dans les lieux publics (débat)

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle le débat sur:

- la question orale à la Commission sur la défense du principe de subsidiarité de Mario Borghezio, au nom du groupe Europe de la liberté et de la démocratie (O-0152/2009 B7-0238/2009), et
- -la question orale à la Commission sur l'exposition de symboles religieux ou culturels dans les lieux publics de Antonio Cancian, Mario Mauro, Fiorello Provera, Elisabetta Gardini, Salvatore Iacolino, Crescenzio Rivellini, Sergio Paolo Frances Silvestris, Aldo Patriciello, Paolo Bartolozzi, Cristiana Muscardini, Mara Bizzotto, Barbara Matera, Lara Comi, Antonello Antinoro, Lorenzo Fontana, Roberta Angelilli, Amalia Sartori, Iva Zanicchi, Licia Ronzulli, Giovanni Collino, Marco Scurria, Giancarlo Scotta', Potito Salatto, Pablo Arias Echeverría, Raffaele Baldassarre, Pilar Ayuso, Luis de Grandes Pascual, Pilar del Castillo Vera, Santiago Fisas Ayxela, Carmen Fraga Estévez, Salvador Garriga Polledo, Cristina Gutiérrez-Cortines, Esther Herranz García, Carlos José Iturgaiz Angulo, Veronica Lope Fontagné, Antonio López-Istúriz White, Gabriel Mato Adrover, Jaime Mayor Oreja, Pablo Zalba Bidegain, Salvatore Tatarella, Magdi Cristiano Allam, Mirosław Piotrowski et Konrad Szymański (O-0158/2009 B7-0239/2009).

Mario Borghezio, auteur. – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, la position du groupe que je représente, le groupe Europe de la liberté et de la démocratie, est très claire: avec cette question orale, nous demandons à la Commission de contester l'arrêt relatif à l'interdiction des crucifix dans les classes prononcé par la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg qui, je tiens à le souligner, n'est pas une institution de l'UE.

Selon nous, cette décision, et je tiens à être absolument clair là-dessus, est une violation inacceptable du principe de subsidiarité, qui est un pilier de l'Union européenne et une garantie des droits des personnes et des États membres. L'Union européenne, telle que nous la concevons et la soutenons, serait impensable sans l'appui et l'assise du principe de subsidiarité.

Je commencerai par une remarque générale: à l'évidence, personne – penchons-nous d'abord sur le fond de cet arrêt – ne peut dire que démettre une personne ou supprimer un objet en place est un acte de démocratie et de liberté, comme certains l'ont affirmé. Il s'agit plutôt d'un acte de la police de la pensée, d'un acte antidémocratique. Si un crucifix pendu au mur est arraché, le mur n'en devient pas pour autant un mur laïc, mais un mur vide, ce vide étant un symbole confessionnel, un acte d'éducation négative, de la pire espèce, qui peut être considéré comme un des nombreux signes du suicide culturel et spirituel de l'Occident.

L'arrêt de la Cour de Strasbourg présuppose un concept de liberté religieuse qui, si on le pousse jusqu'au bout de sa logique, irait jusqu'à assurer, imposer un sentiment de domination sur chaque citoyen, obligé de vivre dans un environnement respectueux des croyances de la Cour. Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une liberté religieuse: cela fausse la véritable signification de la liberté religieuse. Nous sommes ici confrontés à un droit négatif, ou plutôt au droit de ne pas être obligés de pratiquer la religion. Il ne faut pas se méprendre lorsque nous parlons de liberté religieuse: il ne s'agit pas du tout de quelque chose de vague.

Ici, la situation est différente: la présence d'un crucifix n'est pas uniquement une question de foi dans notre culture, mais quelque chose de bien plus important, qui a une valeur universelle. Le symbole de la croix, le symbolisme de la croix transmettent un message de portée universelle, un message de paix et de fraternité, tel que nous l'a enseigné René Guénon, le célèbre métaphysicien, pour ne citer que lui. Dans l'esprit de ces grands érudits de la culture traditionnelle, cette valeur est extrêmement claire, mais, en même temps, il est tout aussi clair que cet arrêt exprime des idées antitraditionnelles qui encouragent chacun à penser de la même façon. Cela va à l'encontre de l'essence même de l'Union européenne, et c'est ce qui est étonnant.

C'est presque comme si on avait l'intention de détourner les personnes de tout vestige de leurs valeurs et symboles exprimant une verticalité et une spiritualité. Laissons de côté les faits historiques et le lien à une religion spécifique: la croix est, je le répète, un symbole universel. L'Union européenne, de son côté, doit sauvegarder le droit des personnes à continuer à utiliser des symboles, à commencer par celui de la croix.

L'Europe doit avoir le courage d'adopter une perspective métahistorique sur ces questions fondamentales, et reprendre son rôle de berceau et de centre, y compris en matière spirituelle. Elle doit rendre aux citoyens

européens la liberté de conserver et de vénérer les symboles de leur identité conformément à un principe fondamental de la structure juridique et politique de l'Union européenne: le principe de subsidiarité. La question tourne précisément autour de cet élément: la nature fondamentale du principe de subsidiarité.

Pour conclure, cette problématique nous permet de réfléchir et de débattre sur une question clé: que signifie la liberté religieuse pour l'Europe? Eh bien, je dirais que c'est justement l'arrêt de la Cour de Strasbourg qui foule aux pieds le droit fondamental à la liberté religieuse et qui vise à empêcher un peuple comme le peuple italien à conserver le symbole de la croix dans les classes en tant que vestige indispensable de ses racines chrétiennes.

Antonio Cancian, auteur. – (IT) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, le 3 novembre 2009, la Cour européenne des droits de l'homme a accédé à la demande d'un citoyen italo-finlandais qui souhaitait bannir les crucifix des salles de classe. On avait déjà vu des cas similaires par le passé en Espagne, en Allemagne, en France et même en Italie où, en 1988, le conseil d'État avait décidé que le crucifix n'était pas uniquement un symbole chrétien, mais qu'il avait aussi une valeur non liée à cette religion spécifique. Le conseil d'État italien, réitérant son avis en 2006, avait précisé que le principe de laïcité de l'État ne pouvait négliger l'identité culturelle d'une population et sa civilisation.

Avec notre question, nous avons voulu souligner l'aspect le plus laïc de cette problématique, notamment en indiquant que la prochaine étape pourrait être de contester devant la Cour de Strasbourg les symboles catholiques qui constituent les traditions communes des États membres, ainsi que les portraits artistiques et culturels dans nos villes. Même le drapeau de l'Union européenne, créé pour le Conseil de l'Europe, a été inspiré par l'iconographie mariale, selon son créateur.

La décision de la Cour des droits de l'homme veut imposer d'en haut – au mépris de la subsidiarité – un modèle laïc auquel de nombreux États membres ne peuvent s'identifier, voire pire, nous conduire au nihilisme: où l'on en revient au mur vide auquel vient de faire d'allusion M. Borghezio. L'arrêt remet en cause notre identité-même, nos valeurs européennes de paix, d'amour et d'harmonie civile, d'égalité et de liberté, et il est donc contraire à la liberté et à l'égalité des droits.

Les institutions européennes sont les défenderesses des droits à la liberté. L'exposition de symboles religieux et culturels auxquels s'identifient les personnes est une expression de la liberté de pensée – et le prix Sakharov sera justement attribué au sein de cette Assemblée demain – et devrait être protégée en tant que telle par les institutions de l'UE elles-mêmes et par les organisations internationales fondées sur les principes démocratiques.

**Jacques Barrot**, *vice-président de la Commission*. – Madame la Présidente, j'aurais été très content d'écouter M. Mauro, mais il va pouvoir parler après moi.

Je suis obligé de m'en tenir à un certain nombre de règles de droit. La Commission est très attachée à la liberté de pensée, de conscience et de religion, telle qu'elle est prévue à l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme et à l'article 10 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Mais il est vrai que la Commission ne peut agir que dans le cadre de l'application du droit de l'Union. Or, dans l'Union, les lois nationales sur les symboles religieux dans les bâtiments publics relèvent de l'ordre juridique interne des États membres.

Le principe de subsidiarité est d'application dans le cadre de l'Union. Il est vrai que ce principe de subsidiarité ne s'applique pas pour l'exécution d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, juridiction internationale en charge d'assurer le respect de la Convention européenne des droits de l'homme. Il est vrai que l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme relève de la compétence du Conseil de l'Europe. Il est vrai aussi que l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme est obligatoire pour tous les États parties à la Convention européenne des droits de l'homme, et l'Italie, comme toute partie à l'affaire, conformément à l'article 43 de la Convention, peut, dans un délai de trois mois à compter de la date de l'arrêt, demander le renvoi devant la Grande Chambre. Selon nos informations, les informations de la presse, l'État italien fait usage de son droit d'appel devant la Grande Chambre.

Voilà donc les précisions que je pouvais apporter. S'agissant encore une fois du droit de l'Union européenne, nous sommes là devant l'ordre juridique interne des États membres. Cela étant, je ne peux pas répondre à la place du Conseil de l'Europe ni à la place de la Cour européenne des droits de l'homme, qui ont émis une décision dont je comprends qu'elle puisse susciter des questions pour votre Assemblée.

C'est ce que je peux dire honnêtement, mais je vais écouter avec soin les interventions qui vont suivre.

**Mario Mauro**, au nom du groupe PPE. – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je tiens également à remercier le commissaire pour la clarté de son jugement. Il affirme bel et bien que ce sont les États membres qui ont le pouvoir de réglementer en la matière.

Je dois dire que je suis plus que quiconque convaincu de la nécessité que nos institutions soient laïques et je suis convaincu que la religion n'est la solution à aucun problème politique. En même temps, nous ne pouvons résoudre les problèmes politiques en menant une campagne contre la religion.

C'est précisément la raison pour laquelle j'expliquerai ma pensée par un paradoxe: que se passerait-il si nous respections l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, à savoir si nous appliquions ce raisonnement consistant à ôter les crucifix des classes italiennes à tous les lieux où des croix sont exposées pour des motifs d'intérêt public? Que faire du drapeau suédois, du drapeau finlandais, du drapeau slovaque, du drapeau maltais, du drapeau danois, du drapeau grec et du drapeau du Royaume-Uni, sur lequel figurent non moins de trois croix?

En effet, Mesdames et Messieurs, ces croix apparaissent sur ces drapeaux pour la même raison que les crucifix sont exposés dans les classes italiennes. Et il ne s'agit pas d'une raison religieuse, mais d'une raison culturelle et traditionnelle. Laissons donc le soin à chaque État membre de juger, au cas par cas, de l'adéquation des solutions sur la base de la sensibilité de leur population, en respectant leur liberté religieuse et la nature laïque des institutions.

C'est tout ce que nous demandons, et ce pour une raison essentielle: ce n'est pas le concept abstrait de la loi qu'il faut défendre, mais la vérité de chaque individu et leur désir d'infini.

**Juan Fernando López Aguilar,** *au nom du groupe S&D.* – (ES) Madame la Présidente, en tant que juriste et député européen, je suis convaincu que de nombreux citoyens qui suivent notre débat partagent mon sentiment, à savoir qu'il n'est pas assez ciblé. C'est pourquoi nous allons essayer d'éclaircir certains éléments.

Premièrement, nous parlons d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, qui n'est pas une institution européenne, mais un tribunal – qui gravite autour de l'Union européenne, mais n'en fait pas partie – engagé à respecter l'état de droit, la démocratie représentative et les droits de l'homme.

Deuxièmement, nous parlons d'une résolution judiciaire, et aucune résolution du Parlement ne peut révoquer ou modifier une résolution adoptée par une cour de justice.

Troisièmement, l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme est hautement respectueux de la liberté religieuse et de son corollaire, le pluralisme religieux. La liberté religieuse fait partie de nos traditions constitutionnelles communes et du droit constitutionnel des États membres, et c'est également un droit fondamental protégé par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'arrêt est donc motivé et explique, sur une base juridique solide, pourquoi il faut protéger la liberté religieuse. Il ne la bafoue pas du tout. Par ailleurs, il a été rendu à l'unanimité par une cour prestigieuse qui influence depuis près de soixante ans la manière dont la culture des droits de l'homme est façonnée.

Cependant, pour terminer, et c'est important, nous devons nous souvenir qu'aucun arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme n'obligera un État membre signataire de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme à modifier sa législation parce que l'arrêt reconnaît un droit en réponse à une infraction dans un cas spécifique.

Sur cette base uniquement, il appartient aux États membres de prendre les décisions qui s'imposent quant à la modification de leur législation ou de leurs politiques dictée par la doctrine de la Cour européenne des droits de l'homme, mais ils ne sont nullement tenus de le faire par un arrêt de ladite Cour.

Il n'y a donc aucune raison que les États membres se sentent concernés. Aucun d'entre eux n'est tenu de modifier sa législation ou ses politiques publiques à la suite d'un arrêt spécifique de la Cour européenne des droits de l'homme. Dès lors, ni l'Italie, ni aucun autre pays n'a des raisons d'adopter des réglementations générales à la suite de cet arrêt.

Enfin, il a été parlé de subsidiarité. Nous devons dire que cette subsidiarité est une règle de droit européen qui ne s'applique pas ici, car son concept et ses applications n'ont rien à voir avec cette affaire.

Je pense même qu'une règle de droit européen peut être invoquée permettant de reporter un vote en cas de doute quant à la pertinence d'un vote qui ne concerne en rien le Parlement européen, ce qui est, selon moi, le cas ici.

Je pense donc que, si ce débat est légitime, il n'est pas assez centré et ne requiert aucune décision urgente, et encore moins une protestation ou la révocation d'un arrêt pris par une cour de justice qui n'est pas une institution de l'Union européenne.

**Sophia in 't Veld,** *au nom du groupe* ALDE. – (EN) Madame la Présidente, l'intitulé quelque peu trompeur du débat d'aujourd'hui contient le terme «subsidiarité». Or, la subsidiarité telle que je l'entends signifie prendre des décisions au niveau le plus proche possible du citoyen, et ce niveau est le citoyen – le citoyen individuel. Ce que vous affirmez dans vos résolutions est que les droits d'un État national prévalent sur les droits des citoyens individuels. Le rôle de ce Parlement est de protéger les droits des citoyens, et pas les droits des États.

Deuxièmement, si nous estimons, comme vous l'affirmez, que cette matière ne relève pas des compétences de l'Union européenne, je voudrais comprendre pourquoi ces questions sont incluses dans les critères de Copenhague, et pourquoi nous exigeons des pays candidats qu'ils respectent la séparation de l'Église et de l'État alors que nous ne pouvons l'exiger de nos États membres.

Troisièmement, chers collègues, si vous affirmez que le Parlement européen n'est pas compétent pour débattre de ces matières, je me demande pourquoi nous pouvons discuter de sujets tels que la forme des concombres mais pas des droits fondamentaux de nos concitoyens.

Pour ce qui est de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et de l'arrêt de la Cour, cela fait maintenant deux semaines que le traité de Lisbonne est entré en vigueur. Or, ce Traité requiert que l'UE adhère à ladite Convention. Ne serait-il pas incompréhensible qu'au même moment, nous refusions d'accepter l'autorité de la Cour de Strasbourg? Nous ne pouvons expliquer cela à nos concitoyens.

Ensuite, je pense – et cela a déjà été dit par M. López – que les personnalités politiques ne peuvent intervenir dans les arrêts de la Cour. Laissons les juges faire leur travail. Nous pouvons avoir un avis – nous pouvons aimer l'arrêt ou pas – mais nous ne devons pas intervenir dans leur travail. Mon groupe, le groupe ALDE – les libéraux européens – défend une Europe pour tous les citoyens. L'ALDE croit en une Europe de la diversité, où chacun a le droit à sa propre conscience, à sa propre religion et à l'absence de religion.

Pour conclure, je dirai que les États – pas les tribunaux, les États – doivent garantir un environnement où tous les citoyens peuvent vivre librement, selon leur propre conscience. Ils doivent être protégés par l'État et je pense que la situation est très grave s'ils doivent aller en justice pour se défendre contre les États. Chers collègues, rejetez les résolutions du PPE et de l'ECR.

**Mirosław Piotrowski,** *au nom du groupe ECR.* – (*PL*) Madame la Présidente, il est un fait historique que les pères fondateurs de l'Union européenne (Konrad Adenauer, Alcide De Gasperi, Robert Schuman et Jean Monnet) étaient des démocrates-chrétiens et qu'ils ont fondé leur œuvre sur des valeurs et des symboles chrétiens. Je vous rappelle d'ailleurs que le drapeau adopté par l'Union européenne, 12 étoiles dorées en cercle sur fond bleu, et qui est accroché derrière vous, Madame la Présidente, fait référence aux 12 étoiles au-dessus de la tête de la Sainte-Vierge (révélation de Saint-Jean, chapitre 12).

Plus d'un demi-siècle a passé et il convient de se demander si la philosophie des pères fondateurs est toujours d'actualité. Au vu de l'arrêt scandaleux de la Cour européenne des droits de l'homme, demandant d'ôter les croix dans une école italienne, il faut affirmer catégoriquement que ni un groupe de juges nommés par des responsables politiques, ni même le Conseil de l'Europe ne peut ordonner l'enlèvement d'une croix, qui a une signification universelle et religieuse. Ce verdict bafoue la liberté de religion et le patrimoine culturel de l'Europe.

À cet égard, je souhaite demander au commissaire s'il ne pense pas qu'une attaque contre les symboles chrétiens revient à détruire les bases de l'Union européenne. Pourriez-vous, au nom de la Commission, lancer un débat sur le rôle et la signification des symboles chrétiens dans l'Union européenne?

**Manfred Weber (PPE).** – (*DE*) Madame la Présidente, je vous remercie de nous avoir permis de tenir ce débat. M. López Aguilar a affirmé qu'à son avis, en tant que juriste, nous n'étions pas compétents en la matière. Je ne m'exprime pas en tant que juriste, mais en tant qu'homme politique. Des millions de personnes en Europe sont affectées par cet arrêt rendu par les juges de Strasbourg. C'est pourquoi il est bien que nous en discutions ici.

La relation entre l'Église et l'État en Europe a toujours été remise en cause et a conduit à des conflits sanglants. Il est juste et bon que l'Union européenne ait réussi à séparer l'État de la religion. C'est une bonne chose. Toutefois, nous disposons d'un large éventail de modèles en Europe. La France est clairement un État non religieux tandis qu'en Grande-Bretagne, le chef de l'État, à savoir la reine, est aussi le chef de l'Église. La relation entre l'Église et l'État s'est développée selon différents modèles. Pour cette raison, j'estime qu'il est bon que nous appelions à la subsidiarité dans ce domaine et que chaque pays puisse suivre sa propre voie.

Je souhaite même aller plus loin. Je ne veux pas parler de subsidiarité, mais de la question fondamentale suivante: selon moi, les valeurs européennes de solidarité, de subsidiarité et de liberté sont inenvisageables sans un ancrage dans le christianisme et dans une idée judéo-chrétienne de la religion. Pourquoi ne retrouvons-nous pas ces valeurs en Chine ou au Moyen-Orient? Parce qu'elles sont basées sur notre culture et nos religions. Nous pouvons l'affirmer sans forcer qui que ce soit à adopter la même confession. Nous sommes fiers de notre liberté religieuse.

Il existe une liberté religieuse au sens où il m'est possible de décider d'être athée. C'est acceptable et légitime et nous nous sommes battus pour cela. Toutefois, le droit d'être croyant existe également. Dans ma région, où plus d'un million de personnes vivent, plus de 80 % sont catholiques. Tout comme les athées souhaitent que les autres soient tolérants avec eux, les catholiques, qui composent plus de 80 % de la population, veulent que les non-croyants tolèrent leurs croyances. Ils veulent pouvoir afficher leur foi en public, la représenter et souhaitent que les symboles chrétiens soient acceptés par la minorité de la société dans laquelle ils sont majoritaires. C'est également légitime au regard de la liberté religieuse.

Quiconque appelle à la tolérance doit également faire preuve de tolérance à l'égard des chrétiens.

**Joanna Senyszyn (S&D).** – (*PL*) Madame la Présidente, la Cour européenne des droits de l'homme a justement estimé que l'exposition de croix dans les salles de classe violait la liberté religieuse des élèves et le droit des parents à élever leurs enfants dans le respect de leurs propres convictions. Les juges ont décidé à l'unanimité que l'exposition de croix dans les écoles violait la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

La décision est simple, claire et universellement compréhensible. C'est pourquoi elle a suscité une telle colère et agressivité parmi le clergé et les personnalités politiques de droite. Ils prétendent ne pas comprendre et exiger des explications de la Commission. Ils veulent que le Parlement adopte une position officielle. C'est illégal. Les institutions européennes ne sont pas habilitées à évaluer cet arrêt, ni aucun autre arrêt, d'ailleurs. N'oublions pas que le pouvoir est divisé en trois branches et que la Cour est un organe du Conseil de l'Europe et pas de l'Union européenne.

Je répondrai aux auteurs des questions puisqu'ils ont des doutes: l'arrêt sur les croix ne viole pas le principe de subsidiarité. C'est même l'inverse. Il aide les pays européens qui ont oublié que leur Constitution prévoyait, sinon une séparation de l'Église et de l'État, au moins la neutralité, à respecter le droit. L'arrêt de la Cour aide les autorités nationales et les tribunaux soumis à l'Église à concrétiser les droits fondamentaux des citoyens bafoués par la cléricalisation de la vie sociale. Les citoyens des États religieux ne peuvent défendre leurs droits devant les tribunaux nationaux. C'est une bonne chose qu'ils puissent alors s'adresser à la Cour des droits de l'homme pour obtenir justice.

L'arrêt respecte l'identité nationale des États membres et doit être appliqué. Il ne s'agit pas d'interdire l'exposition de symboles religieux en public, mais seulement dans une section très limitée de l'espace public, à savoir les écoles publiques. Nul n'appelle à la suppression des croix des églises, des places ou des drapeaux, comme l'a affirmé sans réfléchir un collègue.

Ce n'est pas une ingérence dans les relations Église-État, mais uniquement une défense des citoyens dont les droits sont bafoués. Dans mon pays aussi, la cléricalisation rampante restreint les droits fondamentaux des Polonais. Je ne peux imaginer que le Parlement européen et la Commission empêchent mes compatriotes de faire valoir leurs droits devant la Cour de Strasbourg. Un avis critique de la Commission et du Parlement concernant cet arrêt serait une ingérence non autorisée et ne ferait que nous ridiculiser. Je tiens à vous mettre en garde à ce sujet.

**Carlo Casini (PPE).** – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, la décision de la Cour européenne des droits de l'homme a choqué non seulement les fidèles, mais aussi tous ceux qui, pendant des siècles, ont considéré le crucifix comme un signe d'espoir et de solidarité, de soulagement et de liberté face à la peur et la douleur.

Nous espérons que cette décision sera modifiée par la grande chambre, car elle est clairement irrationnelle. Devons-nous débaptiser la Croix-Rouge? Devons-nous ôter les énormes crucifix qui trônent au sommet des montagnes qui dominent les villes et les vallées? Sera-t-il interdit pour la reine d'Angleterre, comme il l'a déjà été dit, d'être à la tête de l'Église anglicane?

Quoi qu'il en soit, cette affaire nous pousse à mener une réflexion importante d'un point de vue civil et politique: les droits de l'homme sont-ils purement les droits des individus, en tant que parties isolées d'un environnement social, ou les individus ont-ils également le droit d'exprimer une certaine piété? Les traditions, l'histoire, l'intelligence et l'art n'ont-ils plus aucune importance alors que pendant des milliers d'années, ils ont caractérisé l'identité des peuples?

En outre, la question concerne également, à raison, la relation entre la subsidiarité et les droits de l'homme, et je note que ces derniers, hormis certains principes qui doivent être considérés comme universels et irréfutables, peuvent être interprétés de différentes manières. Les droits de l'homme peuvent même être en conflit les uns par rapport aux autres. Pourquoi un État devrait-il être privé de la possibilité de résoudre ces conflits par sa législation et d'interpréter et appliquer les droits de l'homme dans le respect des vues éthiques de sa population? La problématique va donc plus loin que la simple question des crucifix.

À d'autres occasions, la Cour européenne a reconnu, concernant le droit à la vie, le pouvoir exclusif des États membres de décider sur les matières les plus controversées, telles que la réglementation de l'avortement et de l'euthanasie. Aujourd'hui, le traité de Lisbonne nous oblige à adhérer à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et, par conséquent, en tant qu'Union européenne, de respecter les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme.

C'est pourquoi nous devons réfléchir à la direction nouvelle et différente que prend actuellement la Cour. Il serait grave qu'un pouvoir supranational, en particulier s'il est exercé par un nombre limité de personnes et pas par l'expression démocratique de la volonté populaire, devienne répressif et avilissant, insensible aux sentiments et aux émotions du peuple et donc, en fin de compte, opposé à la liberté. C'est pourquoi j'espère que la résolution déposée par le Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) sera adoptée par un grand nombre de députés.

**Miroslav Mikolášik (PPE).** – (*SK*) L'histoire de l'Europe, de ses États individuels et donc aussi de l'UE, est, que vous le vouliez ou non, étroitement liée au christianisme. En conséquence, même les constitutions de nombreux États contiennent une référence aux traditions chrétiennes. Même le traité sur l'Union européenne, dans son préambule, tire son inspiration, entre autres, du patrimoine religieux européen, sur lequel se sont développées les valeurs universelles.

Aujourd'hui, les droits fondamentaux dans l'UE sont garantis par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Toutefois, ils proviennent avant tout des traditions constitutionnelles communes aux États membres qui se sont développées au fil des siècles. J'estime donc que l'UE doit respecter totalement l'histoire, la culture et les traditions nationales et refuser de pénaliser les États membres qui défendent leur droit à leur caractère spécifique, notamment l'héritage et les symboles chrétiens. Pour conclure, je souhaite ajouter que ni la Charte, ni la Convention européenne n'élargissent les pouvoirs de l'Union.

**Agustín Díaz de Mera García Consuegra (PPE).** – (*ES*) Madame la Présidente, je commencerai en vous demandant si je peux reprendre à mon compte certains de vos mots. Le crucifix n'est pas un signe d'imposition. C'est un symbole qui représente des valeurs positives, qui font partie de notre histoire, de notre culture et d'une société qui remonte à plus de 2 000 ans. Nous ne pouvons affirmer protéger les droits fondamentaux en reniant les valeurs-mêmes qui les ont créés.

La démocratie se base sur la liberté et le respect, en facilitant l'exercice des droits, pas par l'imposition ou la restriction. Bien sûr, le principe de subsidiarité doit être respecté et reconnu par toutes les institutions européennes, les organisations et les tribunaux, surtout la liberté, qu'il s'agisse de la liberté d'opinion ou de confession.

L'autorité des États membres en matière d'exposition de symboles religieux dans les lieux publics pour représenter les traditions et l'identité de leur population ne peut être bafouée. La liberté est un élément essentiel de notre société et le pilier fondamental sur lequel reposent la liberté, la sécurité et la justice. Si on la limite ou la censure, ce sont les fondements-mêmes de l'Union européenne qui s'effondreront.

**Georgios Papanikolaou (PPE).** – (*EL*) Madame la Présidente, j'estime aussi que la Cour a tort de dire que l'exposition d'un crucifix en classe est un signe de mépris des croyances d'autrui. La question dont nous débattons aujourd'hui est plus sociale que juridique. À l'évidence, nous devons respecter le principe de subsidiarité. La présence de symboles religieux n'est pas un signe de discrimination religieuse ou de coercition. C'est le résultat d'une tradition et de l'histoire de chaque pays, et souvent de leur Constitution, comme c'est le cas de mon pays, la Grèce.

En Grèce, nous avons des icônes religieuses dans nos salles de classe, pas pour imposer une religion spécifique aux élèves, mais parce que cela fait partie de notre tradition et que cela renvoie directement aux valeurs et aux structures de notre société, qui a fait l'objet de persécutions et d'oppression religieuse de la part de l'empire ottoman pendant quatre siècles.

**Anna Záborská (PPE).** – (*SK*) Je souhaite répondre brièvement à trois questions. En ce mardi soir, peu avant minuit, à l'approche de la fin de l'année et de Noël, près de soixante ans après la création de l'Union européenne, nous discutons toujours d'un des piliers de l'intégration européenne. Nous discutons du principe de subsidiarité.

Ensuite, la question de M. Borghezio a trait à la décision de la Cour européenne de Strasbourg affirmant que la présence de crucifix dans les écoles italiennes bafoue la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Cette décision a provoqué des craintes dans de nombreux pays. La semaine dernière, le parlement slovaque a adopté une résolution affirmant que cette décision allait à l'encontre du patrimoine culturel et de l'histoire chrétienne de l'Europe.

Enfin, je ne me suis pas sentie totalement à l'aise au cours de la lecture de la proposition de résolution commune qui sera mise aux voix jeudi. Je suis déçue que nous n'ayons pas le courage d'inclure dans une résolution sur la subsidiarité les éléments du traité de Lisbonne directement liés au programme qui vient d'être adopté.

**Magdi Cristiano Allam (PPE).** – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, si nous considérons que pratiquement tout le monde est présent aujourd'hui pour parler de la question des crucifix, et puisque pour en parler, nous devons invoquer la question de la subsidiarité, la seule conclusion logique est que nous nous trouvons dans une Europe honteuse de la vérité historique de ses racines judéo-chrétiennes et de la vérité historique du christianisme qui, comme l'a dit Goethe, est la langue commune de l'Europe.

Au sein du Parlement européen, il y a 23 langues officielles, ce qui démontre que rien n'unit l'Europe si ce n'est le christianisme. Je voudrais poser une question à M. Barrot: pourquoi, après le «non» au référendum populaire en Suisse sur les minarets, la Commission européenne, l'Union européenne, les Nations unies, la Ligue arabe et l'Organisation de la conférence islamique se sont-elles toutes alliées pour en condamner l'issue – même si la Suisse n'est pas membre de l'Union européenne – alors qu'aujourd'hui, vous adoptez une attitude neutre sur une question qui touche à nos racines, notre identité et notre âme?

**Csaba Sógor (PPE).** – (HU) En ma qualité de membre du clergé protestant pour lequel, traditionnellement, le symbole le plus important n'est pas la croix, mais l'étoile à huit branches, permettez-moi de faire une brève contribution à ce débat. En réalité, je viens d'une circonscription électorale où 99 % des électeurs sont catholiques. Mes quatre enfants vont à l'école avec des enfants catholiques. La croix ne nous dérange pas. Je tiens à faire une distinction – si je le peux, sur un point technique – entre le crucifix et la croix. Nous devons être conscients, même si cela ne me dérange pas personnellement, que certains sont gênés par la croix ou le crucifix, car ils leur rappellent l'inquisition.

J'estime que la présence de croix dans les écoles, surtout les écoles confessionnelles, est appropriée dans les pays où cette pratique s'est développée en raison de la tradition catholique. Toutefois, le Parlement ne devrait pas aborder ces problématiques, mais parler de la pauvreté, de la crise économique ou de la manière dont l'Europe orientale rattrapera son retard. Ce débat est improductif. Nous devons voir qui a protesté dans cette école italienne et pourquoi. Nous aurions dû examiner ce cas unique plutôt que discuter d'une question qui appartient déjà au passé.

Je tiens bien sûr à réitérer que je n'ai rien contre la croix et que je suis tous les jours confronté à une croix, ce qui ne me dérange pas. Nous devons créer de bonnes conditions de vie en Italie ou en Roumanie, de sorte que cette problématique ne revienne pas au devant des débats.

**Diane Dodds (NI).** – (*EN*) Madame la Présidente, ces dernières années, nous avons assisté à une campagne permanente visant à supprimer la liberté d'expression religieuse. Les infirmières chrétiennes ont été

sanctionnées pour avoir proposé de prier avec des patients et, aujourd'hui, Lillian Ladele, un officier de l'état civil chrétien, à qui il avait été demandé de célébrer des partenariats civils sous peine de licenciement, a perdu son procès pour discrimination religieuse à la cour d'appel du Royaume-Uni.

Les lois sur l'égalité ne protègent pas les chrétiens, que du contraire. Un amendement à l'Equality Bill pour protéger la liberté religieuse des Églises a été rejeté par la Chambre des communes il y a deux semaines, avec des accusations d'ingérence de la Commission européenne. Celle-ci, dans son avis motivé, a affirmé que le Royaume-Uni devait restreindre la clause de sauvegarde de la liberté religieuse dans ses législations en matière d'emploi. Je vous le dis: honte à la Commission! Il faut reconnaître que les personnes ont des convictions et ont le droit de les exprimer. Les chrétiens doivent être protégés et pas punis par la loi.

**Jacques Barrot**, *vice-président de la Commission*. – Madame la Présidente, le pays que je connais le mieux a été le théâtre de rudes affrontements sur ces sujets et je voudrais très simplement, mais à titre personnel, souhaiter que le Parlement européen reste bien dans une ligne de tolérance, de respect mutuel.

Il y a, en effet, des familles qui souhaitent respecter une tradition chrétienne. Il y a des familles qui peuvent contester cette tradition. Nous sommes faits, l'Europe est faite, de cette diversité religieuse, culturelle. Je crois qu'il faut garder beaucoup de mesure dans un dossier comme celui-là. Je me permets de le dire très simplement, parce que j'ai moi-même souffert, dans le pays que je connais le mieux, des excès des deux côtés.

Cela étant, je fais du droit et, très honnêtement, je ne vois pas comment ce débat peut avoir lieu ici, alors qu'il devrait d'abord avoir lieu à l'Assemblée du Conseil de l'Europe et dans nos parlements nationaux. C'est là, à mon avis, que ce débat doit vraiment avoir lieu. Et nous sommes obligés – je suis obligé –, au nom de la Commission, de dire que, certes, la Commission est très attachée au respect du principe de la liberté de religion et qu'elle serait évidemment amenée à réagir contre toute discrimination envers des personnes appartenant à une religion particulière.

Cela dit, la Commission ne peut pas agir en dehors du cadre légal établi par les Traités. Et elle n'est pas en position d'intervenir en tant que gardienne des Traités sur des questions concernant un État membre lorsqu'elles n'ont pas de lien avec le droit de l'Union européenne. Je suis obligé de le dire, très simplement. La Commission ne peut que constater les positions différentes qui ont été exprimées ici, mais elle ne peut pas non plus, dans une question qui ne relève pas du droit européen, se prononcer. Encore une fois, ces questions relèvent de l'ordre juridique interne des États membres. Voilà ce que je peux dire en faisant du droit, à mon tour.

Cela étant, je crois que ce débat est utile et qu'il était intéressant, bien sûr, encore que je me permets d'inciter très simplement tous les protagonistes qui ont pris part à ce débat à garder toute la mesure qui s'impose et à permettre que le Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe puissent, à leur tour, débattre utilement des interprétations que l'on peut donner à une Déclaration européenne des droits de l'homme. Mais, honnêtement, nous ne pouvons pas, au titre de gardiens des Traités, intervenir dans un débat qui concerne essentiellement le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme.

Je vous prie de m'excuser de ne pas pouvoir donner une meilleure réponse ce soir, mais je dois, en toute honnêteté et conformément au droit, vous donner cette réponse. Je crois honnêtement que nous sommes confrontés à des problèmes qui, aujourd'hui, sont traités dans l'Union, dans le domaine de l'ordre juridique de chaque État membre.

**La Présidente.** - J'ai reçu, conformément à l'article 115, paragraphe 5 du règlement, six propositions de résolution<sup>(3)</sup>.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu jeudi 17 décembre 2009.

Déclarations écrites (article 149)

**Herbert Dorfmann (PPE),** *parécrit.* – (*DE*) L'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme est l'expression d'un laïcisme agressif et donne autorité à ceux qui souhaitent que le domaine public soit exempt de religion. Ce faisant, ils négligent le fait que notre continent ne peut exister sans le christianisme. Le christianisme a défini l'Europe, ses peuples, sa culture, son art et sa manière de penser dans une telle mesure que le continent

<sup>(3)</sup> Voir procès-verbal.

perdrait son identité si toutes les traces du christianisme étaient effacées. Il ne s'agit certainement pas de remettre en cause la liberté de religion. La séparation de l'Église et de l'État est un bienfait absolu de notre démocratie et j'aimerais que nous veillions à ce que les deux entités exercent leurs missions dans un respect mutuel. Toutefois, ce respect est exactement ce dont il est question. L'Église chrétienne ne doit pas exiger que tout le monde adhère à ses croyances, mais elle est en droit d'exiger le respect de chacun.

Martin Kastler (PPE), par écrit. – (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, que signifie réellement la liberté de religion? La réponse est assez simple. Il s'agit de la liberté de pratiquer une religion. La liberté de religion n'est pas la liberté de ne pas avoir de religion, mais la liberté d'avoir une religion. Elle ne crée pas une société sans religion, mais confère aux personnes le droit de pratiquer leur religion de manière ouverte dans la société. Un crucifix dans la salle de classe ne force personne à croire ou ne pas croire. C'est pourquoi cela ne viole pas la liberté de religion. Je n'ai jamais entendu parler d'un droit autorisant quelqu'un à ne pas être confronté à des symboles religieux. Si c'était le cas, nous devrions immédiatement interdire toutes les croix sur les pierres tombales et les flèches d'église. L'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme sur les crucifix est donc non seulement une attaque contre le principe de subsidiarité, mais viole également la liberté de religion en elle-même. Nous, Parlement européen, ne pouvons et ne devons pas accepter cet arrêt. La Cour européenne des droits de l'homme devrait rendre la justice et ne pas devenir une marionnette servant des intérêts idéologiques et antichrétiens. Autrement, nous devrons sérieusement nous demander si cette Cour a vraiment une raison d'être.

**Joanna Katarzyna Skrzydlewska (PPE),** par écrit. – (PL) Selon moi, l'arrêt de la Cour n'a rien à voir avec la protection de la liberté de religion. La présence d'une croix dans une classe en elle-même n'exerce aucune pression sur l'opinion des personnes et ne viole pas le droit des parents à élever leurs enfants dans le respect de leurs propres convictions, de même que ce droit n'est pas violé par le fait de porter des vêtements témoignant de l'exercice d'une foi particulière. La compréhension mutuelle et l'ouverture aux autres sont le fondement d'une Europe commune et unie, de même que le respect des différences culturelles entre les pays et les racines et traditions des nations qui constituent l'Union européenne. Ce n'est un secret pour personne que notre identité européenne trouve directement sa source dans la tradition chrétienne. Dès lors, pour une grande majorité des Européens, la croix est un symbole religieux et en même temps un symbole représentant leurs valeurs. Je n'imagine pas que le dialogue mutuel que nous menons l'un avec l'autre chaque jour doive être dénué des valeurs qui sont en nous. Je n'imagine pas non plus qu'au nom de la liberté religieuse, nous soyons forcés de renier ce qui est pour nous un symbole important et sacré, qu'il s'agisse d'une croix, d'une étoile de David ou d'un croissant de lune. De même, personne n'a le droit de forcer autrui à adhérer à une religion ou à un système de valeurs particulier, et nul n'a le droit, au nom de la liberté, d'obliger quiconque à supprimer des symboles qui sont importants pour l'humanité entière. En réalité, avec cet arrêt, la Cour des droits de l'homme ne défend pas la liberté religieuse, mais discrimine tous ceux pour qui ces symboles religieux ont une signification importante.

### 21. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

### 22. Levée de la séance

(La séance est levée à 23 h 45)